TRENTE-HUITIÈME ANNÉE N° 11 426 — SAMEDI 24 OCTOBRE 1981

Consensus à Cancun sur des « négociations globales » dans le cadre de l'ONU

LIRE PAGE 3

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 23

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le Nicaragua déchiré

Deux ans après la chute de Somoza et l'entrée triomphale des combattants au brassard rouge et noir dans les rues de Managua en liesse, le Nicaragua sandiniste apparaît de plus en plus déchiré alors qu'il est menacé d'une intervention armée de l'extérieur.

Des mercenaires et des adversaires du régime sandiniste préparent ouvertement aux Etats-Unis une opération d'envergure contre un pays accusé par Washington d'être un « nouveau Cuba » en Amérique centrale et de servir de relais au trafic d'armes vers le Salvador. En attendant, plusieurs milliers d'anciens soldats de Somoza, réfugiés au Honduras, multiplient leurs coups de main. Bétail volé, paysans molestés, militants sandinistes assassinés : la liste est déjà longue des exactions commises par les demi-soldes revanchards de l'ancien dictateur. Pour la première fois, deux instituteurs cubains, membres des « brigades d'alphabétisation », ont été abattus dans un village de la côte atlantique. Le commandant Ortega, membre de la junte de gouvernement de Managua, a admis que la situation était « très grave ».

Assiégés à l'extérieur, les dirigeants nicaraguayens doivent aussi affronter la montée des périls à l'intérieur. La rupture est maintenant totale entre les sandinistes et des milieux d'affaires qui avaient largement participé à l'hallali contre le clan Somoza. Il est probable que la chute du dictateur aurait été moins rapide, ou moins aisée, sans le ralliement à la révolution d'un secteur privé alors largement soutenu par l'administration Carter.

Porte-parole de cette bourgeoisie libérale, le journal « la Prensa » dénonce maintenant avec virulence un régime sandiniste accusé d'adopter une idéologie « nettement marxiste-léniniste » et affirme que le pays est au bord de la banqueroute. Suspendu à plusieurs reprises, ce journal est menacé d'interdiction. En novembre 1980, Jorge Salazar, vice-président du Cosep (le Conseil supérieur des entreprises privées), avait été tué par la police dans des circonstances confuses. Le jeudi 22 octobre, c'est le président du Cosep, M. Enrique Dreyfus, qui a été arrêté, ainsi que plusieurs autres dirigeants de cet organisme, accusés de violer les lois sur l'état d'urgence économique et social et de participer à l' « offensive contre-révolutionnaire ». Le commandant Ortega a rappelé jeudi que le gouvernement continuait de préconiser l'économie mixte et le pluralisme politique. Mais, manifestement, les ponts sont coupés entre le régime et une bourgeoisie encouragée par l'administration Reagan.

Soupçonnés de « totalitarisme » à droite, les sandinistes sont qualifiés de « déviationnistes » par le petit parti communiste nicaraguayen, qui croit déceler une collusion du gouvernement avec « le capitalisme et l'impérialisme ». La centrale d'action et d'unité syndicale, liée au P.C., réclame la formation d'un gouvernement des ouvriers et des paysans. Vingt-quatre membres du parti communiste ont aussitôt été appréhendés et passeront en jugement avec les hommes d'affaires.

Le sort du Nicaragua, pris entre plusieurs feux, est lié à l'évolution de la guerre au Salvador et à la situation en Amérique centrale. Tout se tient dans cette terre de volcans et de violence, hier ignorée par les chancelleries, aujourd'hui point chaud de la planète.

En Colombie

TROIS MORTS AU COURS D'AFFRONTEMENTS AVEC LA POLICE

(Lire page 9.)

Élection test en Grande-Bretagne

L'alliance du nouveau parti social-démocrate et des libéraux met en échec à Croydon les travaillistes et les conservateurs

Le candidat du parti libéral, soutenu par le nouveau parti social-démocrate, a remporté, le jeudi 22 octobre, l'élection partielle de Croydon, dans la banlieue de Londres.

L'alliance entre les libéraux et les sociaux-démocrates a ainsi démontré qu'elle pouvait constituer une troisième force dans la vie politique britannique, jusqu'alors dominée par les conservateurs et les travaillistes.

De notre correspondant

Londres. — Le candidat de l'alliance entre les libéraux et les sociaux-démocrates, M. William Pitt, a remporté, le jeudi 22 octobre, l'élection partielle de Croydon, dans la banlieue sud de Londres, organisée à la suite du décès du député conservateur. M. Pitt, qui est membre du parti libéral, a obtenu 13 800 voix, soit 40 %, contre 10 546 voix au candidat conservateur (30,5 %) et 8 967 voix au travailliste (26 %). Aux élections générales de mai 1979, le parti conservateur avait recueilli 49,4 % des suffrages, le Labour 40,1 %, et le parti libéral 11,05 % seulement.

M. Pitt est ainsi le premier député élu avec le soutien de l'alliance libérale-sociale-démocrate conclue il y a moins de deux mois. Son succès n'est certainement pas dû à son « équation personnelle » — M. Pitt avait été battu à quatre reprises — mais au soutien que lui a apporté le S.D.P. Après la « *victoire morale* » de M. Roy Jenkins, un des quatre *dirigeants du S.D.P.*, à l'élection partielle de Warrington en juillet dernier, la nouvelle formation vient d'apporter la preuve qu'elle n'est pas seulement un « *parti de la protestation* », mais qu'elle est en mesure de représenter une troisième force dans un système dominé jusqu'alors par deux grands partis.

Lors de son premier congrès, le S.D.P. avait *manifesté* au *début* de ce mois l'ambition de « *briser le moule de la vie politique britannique* ». Les électeurs conservateurs déçus par les maigres performances du gouvernement de Mme Thatcher et les électeurs travaillistes lassés par les luttes des fractions au sein du Labour n'ont pas hésité à se tourner en grand nombre vers une nouvelle formation qui veut offrir une voie moyenne.

L'élection de Croydon comporte ainsi des enseignements pour les deux grands partis. Les conservateurs se comportent mieux qu'ils ne pouvaient le craindre, alors que traditionnellement ils connaissent des difficultés au milieu de la législature. Cependant la défaite de leur candidat donnera des arguments aux « mous » qui au congrès de Blackpool ont demandé en vain à Mme Thatcher un assouplissement de sa politique économique.

DANIEL VERNET.

(Lire la suite page 6.)

LE PACIFISME EN EUROPE

- **L'alliance en question**

(Lire page 5 l'article de MICHEL TATU)

- **France : le Mouvement de la paix et les autres**

(Lire page 4 l'article de PATRICK JARREAU)

Le P.S. et les nationalisations

« Nous ne voulons pas la guerre » déclare M. Jean Poperen à l'ouverture des débats de Valence

Le congrès du parti socialiste s'est ouvert vendredi matin 23 octobre à Valence. « Avec les socialistes pour le changement. » C'est le slogan qui s'étale en lettres blanches sur fond rouge derrière la tribune, d'où M. Jean Poperen, secrétaire national, a présenté le rapport d'activité de la direction.

Dans son discours, étroitement lié à l'actualité économique et parlementaire, M. Poperen a dénoncé les résistances au changement qu'il perçoit de la part de l'opposition et d'une partie du patronat. « Nous ne voulons pas la guerre », a-t-il dit, mais « le compromis », à condition que ce dernier ne se réalise pas « au prix du reniement de la volonté populaire ». L'orateur s'est interrogé sur la détermination de certains milieux économiques à pratiquer la « politique du pire » alors même que, selon lui, la gauche « a passé le premier cap sans drame ».

(Lire nos informations page 11.)

Le congrès de la victoire

par MAURICE DUVERGER

Le congrès de Valence abordera-t-il les vraies questions qui se posent aux socialistes français, quatre mois après leur éclatante victoire ? Plusieurs sont déjà réglées. D'abord, la plus importante de toutes : la succession de M. François Mitterrand à la tête du parti. M. Lionel Jospin a confirmé ses qualités de chef et son autorité sur les militants et l'appareil. Il dispose désormais des moyens de décider, puisque ses partisans sont, dès maintenant, assurés de la majorité au nouveau comité directeur. Les rocardiens ne sont finalement pas plus mal traités que le CERES : ils perdent quelques sièges, mais lui perd son caractère de force d'appoint, jusqu'ici nécessaire, désormais inutile. Nul « courant » ne peut plus paralyser l'action du parti, mais tous restent libres d'y développer les nécessaires débats d'idées.

Cette structure permet de résoudre le difficile problème des relations entre le parti et le gouvernement. L'affaire des travailleurs immigrés a vu l'application de la règle traditionnelle chez les socialistes : la subordination du groupe parlementaire au bureau *exécutif*, seul habilité à trancher en cas de désaccord entre les députés. Encore dépourvus d'expérience pour la plupart, ces derniers se trouvent ainsi protégés par un garde-fou solide, qui maintient leur cohésion. Mais le système suppose qu'ils reconnaissent peu à peu la valeur des décisions ainsi arrêtées, afin d'y adhérer dans leur cœur et non seulement par discipline.

Le contact avec les circonscriptions persuadera progressivement les élus que les réalités de l'action gouvernementale ne peuvent pas se conformer exactement au langage de l'opposition, tenu depuis plus de vingt ans par la force des choses. Il faut en convaincre aussi les militants. On a l'habitude de les dire plus intransigeants que les électeurs. Mais les choses ne sont pas si simples dans un parti qui regroupe des éléments si divers, au niveau des citoyens comme à celui des adhérents. Sur les treize points qu'il a gagné entre 1978 et 1981, cinq et demi lui viennent du centre, quatre et demi des communistes, trois des gauchistes et des écologistes. A peu près équidistants des nouveaux électeurs, les militants ne se trouvent pas si mal placés pour maintenir la coalition des suffrages qui a fait le succès de leur parti.

Leur défaut principal est de rester trop peu nombreux pour établir un relais suffisant entre le gouvernement et la nation. Très *forte* depuis le 10 mai, la progression des adhérents reste inférieure à celle que la S.F.I.O. avait *connue* après la victoire du Front populaire, passant de 98 000 membres, en février 1936, à 200 000 en novembre.

(Lire la suite page 11.)

POINT

Peugeot convalescent mais...

Les Automobiles Peugeot, qui regroupent les marques Peugeot et Talbot, ont enregistré une perte de 874 millions de francs au cours du premier semestre. La situation n'est cependant pas aussi alarmante qu'il y paraît, puisque ce déficit est essentiellement dû aux activités à l'étranger (le groupe doit couvrir les pertes de Talbot Motor en Grande-Bretagne et apurer ses comptes en Argentine après son retrait de Sevel Argentiva). En France, les mesures de restructuration commencent à porter leurs fruits sur le plan financier, et la direction estime que « au cours du second semestre 1981, les résultats des sociétés du groupe devraient, dans l'ensemble, confirmer le redressement amorcé depuis quelques mois ». Peugeot semble donc entrer en convalescence, et c'est une bonne chose.

Cette amorce de redressement ne saurait toutefois masquer une autre réalité : la production automobile française ne cesse de fléchir. Pour les neuf premiers mois de l'année, les ventes de Renault ont ainsi reculé de 7,7 % dans le même temps où celles de Citroën, de Peugeot et de Talbot baissaient respectivement de 5, 15,4 et 32,8 %.

A cela deux raisons. La première est que les Français ont acheté moins de voitures neuves, comme le prouve le nombre d'immatriculations de janvier à septembre (elles ont baissé de 10,9 % passant de 1 086 000 véhicules à 968 000) ; la seconde tient à la pénétration des voitures étrangères, dont les immatriculations, dans le même temps, ont progressé de 18,2 %. Les marques allemandes — et non les japonaises comme on pourrait le croire — étant les principales bénéficiaires.

Pour faire face à cette concurrence, les constructeurs français doivent développer la qualité de leurs produits. Ils s'y emploient en tenant compte des goûts de la clientèle pour la moindre consommation en essence et pour une plus grande fiabilité. Mais il ne fait plus de doute qu'ils attendent aussi des mesures d'aides dont l'assouplissement du crédit n'est pas le moins souhaité.

LE PROJET SUR L'IMPOSITION DU CAPITAL

Le fonctionnaire, le spéculateur et l'artiste

par J.-M. GUILHAUME

Le débat, qui va s'ouvrir au Parlement, sur l'imposition du capital, pose la question du rôle de l'Etat dans la conservation et l'augmentation du patrimoine artistique national. Le projet présenté par le ministre du budget (voir *le Monde* du 13 octobre et l'article de Jacques Michel dans *le Monde* du 9 octobre) inclut, en effet, tous les objets de collection et œuvres d'art, sans aucune exception, dans l'assiette de l'impôt sur le capital, bouleversant les rapports de l'Etat avec les artistes, les collectionneurs et tous ceux qui, en France, détiennent une part du patrimoine national.

Il est toujours difficile de vaincre la méfiance dès lors qu'on touche aux questions d'argent et on est facilement soupçonné d'être l'avocat d'intérêts particuliers, donc contraires à l'intérêt général. L'exercice devient presque impossible, pour peu qu'une figure vivante — celle du collectionneur — vienne concrétiser des sentiments jusqu'alors diffus.

Le collectionneur est, en France, un personnage mythique : milliardaire enrichi dans de sombres trafics, ayant tout acheté, résidences secondaires, yachts, bijoux, fourrures, voitures de course, il consacre le superflu du superflu à une ultime possession improductive, la collection, dont la contemplation solitaire lui procure une jouissance — marginale, diraient les économistes, — mais dont il prive un public avide de culture. Et l'on ne taxerait pas cette jouissance ?

Quittons les mythes pour la seule question importante, celle qui devrait guider le vote des parlementaires : la taxation imaginée par les services des finances contribuera-t-elle à l'enrichissement du patrimoine national, priorité affirmée du ministère de la culture ?

(Lire la suite page 32.)

AU JOUR LE JOUR

1793

M. Mauroy estime que l'ancien P.-D.G. de Paribas a une « mentalité d'émigré » pour avoir laissé filer en Suisse une partie des avoirs de la société avant la nationalisation.

On n'en est certes pas à l'organisation d'une armée d'émigrés antisocialistes, comme à Coblence en 1793. « On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers », lança alors Danton. Aujourd'hui, on emporte son patrimoine.

BRUNO FRAPPAT.

M. BERGERET A LA TÉLÉVISION

France, la France

Imaginez ça : le même soir, à la même heure, d'un même élan, des millions de gens vont basculer, tête baissée, dans l'œuvre complètement négligée, ignorée d'un célèbre inconnu, entré à sa mort en 1924 au Purgatoire des Lettres, disparu au plus profond de la mémoire collective. Qui donc ? Anatole France. Pour l'immense majorité d'entre nous, ce nom n'évoque plus grand chose, deux ou trois titres : *les Dieux ont soif, l'Ile aux pingouins, le Crime de Sylvestre Bonnard*, encore que là on puisse se demander si ce ne serait pas d'André Gide, par hasard ! Peu de choses, oui, les traces à demi effacées, d'un coup de torchon vengeur, de nos souffrances passées sous les dictées répétitives et emphatiques de textes choisis très datés, truffés de traquenards contournés.

Ces textes, on mesure mal aujourd'hui ce que fut leur portée, autrefois. France, c'était... la France. C'était sa culture, son esprit, sa générosité, c'était son aspiration à plus de justice et de fraternité, c'était son honneur aussi. Dreyfusard de la première heure, homme de gauche déclaré, homme de théâtre — nombre de ses romans ont été portés à la scène avec un succès incroyable et *Crainquebille*, c'était lui — chroniqueur au « *Temps* », membre de l'Académie française et pour couronner le tout, Prix Nobel de littérature, France, en fait il s'appelait Thibault, François Anatole Thibault, régnait sans partage sur son époque, la Belle époque.

Il tenait sa cour chez Mme de Caillavet, son Egérie qui voyait cependant en Paul Bourget un rival capable de le détrôner. Paul Bourget, autre gloire totalement oubliée, donnait dans le genre sérieux, profond, il se voulait moraliste, sociologue, philosophe à l'occasion. Du coup France — il vient de préfacer, autre titre à notre reconnaissance, les *Plaisirs et les jours* du tout jeune Marcel Proust — va se lancer dans une énorme, une ambitieuse fresque en quatre volumes, scènes de la vie de province, peinture narquoise, insolente, fine et mordante de la société française au moment de l'affaire Dreyfus.

C'est cette histoire, « l'Histoire contemporaine » que vous découvrirez de samedi en samedi (1) sur les écrans de FR 3, où s'incrustera, derrière le générique de chacun de ces films, et d'abord de *l'Orme du Mail*, le long visage intelligent, attentif, le regard épinglé aux tempes du « bon maître » à la barbe fleurie, celle du sapeur Camembert.

CLAUDE SARRAUTE.

(Lire la suite page 28.)

(1) *L'Orme du mail*, samedi 24 octobre ; *le Mannequin d'osier*, samedi 31 octobre ; *l'Anneau d'améthyste*, samedi 7 novembre ; *M. Bergeret à Paris*, samedi 14 novembre.

Le Monde

idées

CULTURE

Une grande activité règne, sur le front culturel. Michel P. Philippot voudrait bien qu'elle conduise, à bref délai, à des décisions dans le domaine musical. Philippe Rossillon répond à plusieurs auteurs qui l'avaient mis en cause à propos de l'identité nationale et du cinéma américain. Yves Florenne montre, à travers diverses revues, l'actualité du thème de la modernité, tandis que Gabriel Matzneff confesse son amour pour une princesse lointaine, en la personne d'Andromaque.

VUES ET REVUES

Moderne et modernité

par YVES FLORENNE

LA plupart des gens considèrent leur temps avec admiration et fierté, pour la raison qu'ils y ont été jetés, comme dit l'autre. Ce qui sent un peu sa *poubelle*. Mais la poubelle, justement, est un des signes majeurs de ce temps. L'honorable préfet de la Seine (poubelle aussi, la Seine), qui lui donna son nom, était un fonctionnaire trop moderne pour imaginer que le siècle lui en rendrait toutes sortes d'autres : Beckett, la Hague, l'histoire..., et qu'il deviendrait symbole et mythe.

Tous les temps ont passé leur temps à être des temps modernes : de l'homme néolithique à Sartre. Coller à son temps moderne, c'est se sentir soi-même bien moderne : dans le train, dans le coup. Ce qui confère certes aux satisfaits une faible capacité à le changer, ce temps, ou seulement à l'avancer un peu en le devançant. Décoller plutôt que coller. Et si c'est à coller qu'on tient par-dessus tout, sans doute faut-il mourir plus vite ? De plus en plus vite, dans l'accélération générale.

C'est une question que nous oblige à nous poser la réflexion de Michel Leiris sur la modernité : « *Ne plus coller à son époque, c'est ne plus être dans la vie, c'est être déjà dans la mort.* » Lucidité mélancolique ou révoltée, quand vous vous apercevez que « *vous avez perdu les pédales* ». Et, pourtant, Leiris fut, demeure un écrivain d'avant-garde. « *Métaphore militaire* » honnie par Baudelaire, saint patron de la modernité. Ce que Leiris ne manque d'ailleurs pas de rappeler (1).

Or voilà de jeunes écrivains qui, dans leur revue, déclarent vouloir aller « *au-delà du principe d'avant-garde* ». Ils conservent une tendresse pour la chose, sinon pour le mot, mais « *moins que jamais il n'y a de pensée possible*, pensent-ils, *dans le discours que propose l'époque, moins que jamais le réel y surgit et y jouit...* ». Et, parlant des choses de ce matin — structuralisme, sémiotique, « *Meccano greimasien* », « *littérature telquelienne* », « *glose derridienne* », — ils écrivent, sans y mettre malice : « *C'était le temps...* » Il était une fois. Cruelle leçon (2).

Des siècles avant ce temps-là, un *petit garçon nommé* Michel Leiris avait été conduit par ses innocents parents à la *Salomé* de Strauss : il reçut de plein fouet le choc de la modernité. Ce qui signifie d'abord qu'il ignorait encore — par la faute des mêmes parents, bien sûr, ou leur prudence — Wagner, Berlioz et même *Carmen*, *Pelléas*, à côté de quoi Strauss apparaît un peu... à côté. Sans compter que le Strauss qu'on continue de caresser en douce, ce n'est pas tant celui de *Salomé* et de *la Femme sans ombre* que celui du *Chevalier à la rose*. Au vrai, le choc qui a bouleversé le petit garçon, il est plutôt — horreur ! — barrésien : *du sang, de la volupté et de la mort.*

Aujourd'hui, *Salomé* lui paraît quelque peu « rétro », et même « kitsch ». C'est tout de même trop. Mais à qui viendrait l'idée que *Don Juan* (pas celui de Strauss) et Mozart, c'est kitsch ? On met le doigt sur la faille, sur une rupture propre à notre « moderne » à nous.

Tout, *ou presque*, serait-il désormais frappé de caducité rapide, parce que tout *ne* serait que mode sur mode ? Mode-ernité ? Dans ce jeu sur le signifiant, Leiris « sardonique » va jusqu'au féroce, douloureux sacrilège : « *Modernité, merdonité* ». Restons-en encore un peu, avec lui, à la mod'ernité, à notre nouveau modern' style : le « dernier bateau », baptisé *Beaubourg*, « datait » avant d'être lancé ; alors que la tour Eiffel, elle, marque une date et tient le coup : *tient* le cou assez haut. Comme les ogives de fer de Baltard que, pour les punir d'être toujours bien là, on a envoyées au trou.

Le Ruban au cou d'Olympia

« *L'artiste, l'écrivain*, note Leiris, *si apte à être qualifié de moderne, n'a que des chances bien minces d'être autre chose qu'un maudit.* » Mais pourquoi n'en est-il ainsi que dans les temps les plus modernes ? Ce qui peut revenir à la question : pourquoi Mozart (ni maudit ni exagérément béni) n'est-il pas kitsch ? Tandis que le serait Strauss, qui fut d'ailleurs fort peu maudit, sinon par cette malédiction qui fait les prestiges, les délices et les triomphes très mon*dains du diable ?*

Alors, que s'est-il passé ? Quand cela a-t-il commencé ? La modernité. Baudelaire non seulement la nomme, il la change en ce qu'elle est, et que Leiris, écoutant toujours sonner, parler les mots, nomme à son tour : « *modernité, éternité* ». Aussi fragile, peut-être, que la modernité tout court, mais infiniment plus longue. Ou plutôt, au-delà : « *Quelque chose qui donne l'impression criante d'être ailleurs que dans le temporel.* »

Il se souvient : « *C'était le temps* » de dada, du surréalisme. Max Jacob leur reprochait d'être possédés par l'« *esprit du néant* ». Mais comment faire autrement si mourir (sans parler de renaître avec le chrétien Max Jacob), ce n'est pas seulement « *perdre conscience* », mais se perdre « *corps et biens* », ne laisser aucune trace ? Et pourquoi tenter de marquer une trace sur une planète condamnée qui ne sera peut-être plus ce soir qu'un débris vitrifié ? Allez donc tracer des traits, écrire, peindre ! Autant tirer, une bonne fois pour toutes, un trait.

Etre moderne, ce n'est pas comme on croit se sentir bien dans son siècle, c'est au contraire s'y sentir mal : la modernité, c'est justement l'éternel mal du siècle. Ainsi va et vient, tant qu'il va, l'esprit de celui qui, tout de même, écrit : en l'espèce, Michel Leiris. Etre moderne, *c'est tenter de marcher devant son temps*. D'ailleurs, le temps existe-t-il ? Et les espaces finis ? Leurs voix ou leur silence ? Ce n'est plus affaire que de relativité.

Et Leiris s'avise que la modernité, c'est, et ce n'est rien d'autre, que ce qui est écrit, ou peint, ou tracé sur des portées ; une occupation ou une attitude esthétiques. Cela même qui, dans notre nouveau monde moderne, est tenu pour « *activités anodines* ». Dans une époque « *de plus en plus oppressive et sanglante* », « moderne » « *en vient à désigner ce qui vous mord et non ce à quoi on souhaite mordre* ». La modernité est étrangère à notre « moderne », et notre moderne lui est ennemi. Aussi, parler de « *modernité* » en politique (ou en économie, en technologie), comme le fait, dans *Esprit*, une bonne observatrice en la matière, c'est plus qu'une impropriété de terme, plus qu'un abus de langage (3).

Ce texte est un grand fragment du livre à paraître, *le Ruban au cou d'Olympia*. La primeur nous en est encore donnée par *l'Ire des vents* : dix-neuf morceaux, ceux-là très brefs, où le ruban n'apparaît que trois fois, et pour se nouer à d'autres thèmes. Ils scandent la réflexion de dix-sept écrivains « *autour de Michel Leiris* » (4). Mais, dans celui qui nous occupe, Leiris, de ce ruban où Manet inscrivit *une* modernité, a espéré trouver une clé pour notre modernité à nous ; pour « *saisir le sens de ce qui se fait ou se défait...* » autour de nous. On a vu que le contexte met plutôt l'accent sur « *défait* ». Pourquoi ce lacet noir fait-il Olympia plus nue ? Le poète des *Bijoux* a répondu : « *La très chère était* [plus] *nue* » par ses colliers et ses bagues. Mais Baudelaire nous souffle à l'oreille quelque chose de plus nu encore : le ruban, le collier, jouera toujours au col dénudé du squelette. Ne perdons pas de vue qu'ici, de même que le ruban est symbole du détail révélateur, l'Olympia est une allégorie. Ce n'est pas un corps que le ruban révèle dans sa nudité la plus décharnée : *c'est l'époque moderne, — la nôtre.*

(1) *N.R.F.*, octobre 1981. Gallimard.
(2) *TXT*, no 13. Bourgois édit.
(3) No 9, page 63.
(4) No 2-3. Belle iconographie. Portraits de Leiris par Giacometti, André Masson, Picasso, etc. 240 pages, environ 96 F. Distique, 1, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris.

Une réponse du Comité pour l'identité nationale

Ils n'ont rien compris au film !...

M. Philippe Rossillon, membre du Comité pour l'identité nationale et du Haut Comité de la langue française, nous adresse la lettre suivante :

Le Comité pour l'identité nationale, en voie de transformation en collectifs professionnels après l'adhésion de trois cents nouveaux membres, est pris à partie à la suite de son dernier communiqué (*le Monde* du 17 septembre). Ce manifeste proposait, pour l'essentiel, de ramener de 50 % à 40 % le quota de films étrangers à la télévision et de diviser ce quota étranger en deux parts égales : l'une pour la production américaine, l'autre pour les films de tous les autres pays.

Ces suggestions étaient inspirées par le souci du dialogue des cultures et du respect de leur diversité.

Hélas ! en osant imaginer le remplacement partiel des « remakes » américains par des films d'Européens ou de « natives » n'appartenant pas à la race des seigneurs d'outre-Atlantique, nous avions probablement commis un crime de lèse-majesté : une douzaine de journalistes se sont mobilisés (certains ont été mobilisés) pour la défense d'un humanisme prétendument attaqué par des chauvins, des cocardiers, des brutes incultes. *Parmi eux, dans le Monde du* 10 octobre, M. Guy Konopnicki et M. Gabriel Matzneff n'hésitent pas à évoquer le IIIe Reich, la révolution nationale, le pétainisme.

Ces *témoins* de l'accusation seront sans doute fort étonnés, sur leur petit nuage, d'apprendre que le Comité pour l'identité nationale (ou « française », selon M. Konopnicki, qui lit mal) s'apprête à les enfermer dans des quotas ! M. Gabriel Matzneff qualifie de « *répugnants* » les termes d' « identité nationale », qui sont exactement ceux du manifeste de juin 1981, *qu'il a signé* des deux mains : termes, d'ailleurs, qu'il exalte à longueur d'articles depuis des années.

Je ne puis croire que M. Matzneff ait changé d'opinion en un jour, et j'attribue ses propos blessants à son mécontentement : l'insuffisante précision de notre communiqué, rédigé hâtivement pour défendre Jack Lang, injustement attaqué, a pu faire croire qu'il *en était le signataire* alors qu'il n'avait adhéré, comme d'autres, qu'au texte de juin.

Tout autre est l'inspiration de M. Domenach dans la même page. Certes, il semble par moments nous soupçonner de chauvinisme alors que notre démarche d'ouverture sur la diversité du monde est exactement inverse. Mais il ne renie pas sa signature du manifeste initial, lequel dénonçant avec la « *prolifération de l'audiovisuel américain* » l' « *atlantisme culturel* ». Voit-il une nuance entre ces derniers termes et ceux d' « *impérialisme culturel américain* » dont il condamne l'usage ? Où est en fait la différence ? N'a-t-il pas lu Claude Julien et Jacques Thibau ? N'a-t-il jamais entendu parler des accords Blum-Byrnes, contrat léonin qui imposa à notre pays un gavage de films américains ? N'y a-t-il pas quelque naïveté à ironiser sur l'existence d'un bureau chargé à Washington de la colonisation culturelle ? La réalité, c'est qu'il n'en existe pas un, mais vingt ou trente, affairés à distribuer des bourses et des invitations, à infiltrer colloques et festivals, à financer des publications, à louer les services d'intellectuels, de savants et de dissidents, le tout en liaison avec divers lobbies.

Convaincu que la France n'est pas attaquée, M. Domenach en conclut logiquement que nous n'avons pas à nous défendre mais simplement à « promouvoir ». Il rejoint en cela la presse anglophone du Canada qui, tout en accusant parfois René Lévesque de fascisme (les mêmes arguments de haute qualité servent partout), lui conseille benoîtement de se contenter de « *promouvoir* » la *langue* française et de renoncer à la rendre obligatoire par la loi 101. Eh bien nous, nous pensons que quand le jeu est faussé par le loup, il vaut mieux défendre l'agneau, au besoin par des barrières et des quotas de côtelettes, plutôt que de « promouvoir » ses qualités de combattant. On n'équilibrera pas les échanges culturels surtout au profit du tiers-monde, mais non plus au profit des Européens face à l'Amérique, par une politique de laisser-faire laisser-passer.

En souhaitant qu'on « cesse de dénigrer les autres cultures » (qui est visé ? G. Blain ? le Comité ? des chauvins clandestins ? Mystère), M. Domenach me fournit aimablement une conclusion : qui « dénigre les autres cultures » ? Ceux qui comme nous veulent que les jeunes Français *connaissent l'histoire*, leur *pays*, les identités polonaise, algérienne, mexicaine, ou bien ceux qui, en volant au secours des puissants et des monopoles, contribuent à répandre partout « *la seule culture qui convienne* », selon M. Domenach « *aux masses de l'ère industrielle, celle des blue jeans et de la pop music* ».

Les détours de la politique musicale

par
MICHEL P. PHILIPPOT (*)

LES projets gouvernementaux font état d'une augmentation des budgets culturels, donc des budgets consacrés à la musique, qui approche de 100 %. C'est une promesse électorale tenue, et nous n'y étions pas habitués. Il est coupable de ne pas s'en réjouir ; mais il serait léger de ne pas en tirer les justes conséquences. La première est qu'il faut se garder de tout triomphalisme et fuir toutes les solutions de facilité.

Le ministère de la culture doit, en ce qui concerne la musique, *veiller à ce que le développement* s'effectue d'une manière coordonnée et efficace sur un certain nombre de points qui sont les suivants : la diffusion, la création, l'enseignement, l'équipement, l'utilisation judicieuse des moyens audiovisuels et la recherche, et, de plus, résoudre quelques problèmes urgents que j'appellerai volontiers les « points chauds ».

En ce qui concerne *la diffusion*, et si nous nous taisons volontairement au sujet de tous les médias (pourtant de première importance) qui dépendent du ministère de la communication, il s'agit des orchestres, des associations musicales conventionnées ou subventionnées, des délégations régionales et départementales, des théâtres et troupes lyriques, des *corps ou troupes de ballets*, des festivals, des rapports avec l'édition musicale et discographique. En ce qui concerne la création, il s'agit essentiellement des commandes faites aux compositeurs.

C'est sur ces deux points que peut surgir la première tentation de facilité : pour utiliser les moyens nouvellement conquis, recourir à une augmentation uniforme des subventions. Certes, ces subventions doivent être augmentées, et je suis sûr qu'elles le seront. C'est une opération indispensable à l'économie de la vie musicale. Mais c'est une opération à court terme. Si, simultanément, un effort considérable n'est pas entrepris pour mettre en place une infrastructure cohérente, les investissements brillants à court terme se révéleront être dilapidation à moyen et long terme. Il nous faut donc, impérativement, une politique à long terme.

Pour une politique à long terme, il nous faut donc des équipements et des hommes. En ce qui concerne les équipements, il est évident que des sommes énormes *sont à prévoir. Combien de* villes, en France, manquent encore de locaux pour leurs écoles de musique, pour organiser la moindre manifestation, combien manque-t-il d'auditoriums, de salles de spectacle polyvalentes (musique, lyrique et danse), etc. Il suffit de trois ans pour construire un auditorium ou une maison de la culture. Il faut au moins dix ans pour former un homme, c'est-à-dire un animateur, un professeur, un musicien, en un mot, un professionnel. Ce qui revient à dire que, dès que l'on cesse de ne voir que le court terme, deux priorités s'imposent avec une acuité que chacun peut modifier selon sa vision, mais qui n'en restent pas moins primordiales : l'enseignement, qui est la garantie de notre avenir culturel, et l'équipement, qui sera à la fois son domicile et ses moyens.

Je ne m'attarderai pas ici sur ce que j'ai appelé l'utilisation judicieuse des moyens audiovisuels. Une commission fut nommée à cet *effet*. Si mon expérience en France, et dans plusieurs autres pays, me fait douter de la pertinence de ce que *j'ai pu apprendre de ses premières* conclusions, il ne m'appartient pas d'en juger dès maintenant, quelles que soient mes inquiétudes.

En revanche, parlons un peu de ce qu'il est convenu d'appeler la « recherche » musicale. Tous les organismes existant à ce jour déploient une très louable activité dans un seul sens : découvrir, analyser, créer des sons nouveaux. Mais un immense secteur de recherche reste encore inexploré : l'organisation de ces sons entre eux, ce qui implique des interactions avec de multiples autres sciences (mathématique appliquée, théorie des systèmes, biologie, génétique, théorie de la communication, psychologie, psychosociologie, sociologie, théorie de la perception, etc.), et ces recherches ne sont qu'à *peine* commencées. Un effort doit être entrepris dans ce sens, pour le bénéfice de toutes les recherches qui doivent, en notre époque, être interdisciplinaires.

Restent les « points chauds ». Celui de l'Opéra de Paris, celui d'une T.V.A. de 33 % sur les disques et autres objets culturels, celui des droits du créateur face aux moyens de reproduction individuels (cassettes et vidéogrammes) et, surtout, celui du droit de l'accès à la culture de tout citoyen sans que cette culture soit dévaluée, diminuée, prostituée par sa commercialisation et le culte de la publicité qui l'accompagne.

Le monde musical est en attente de « nominations ». Ces dernières importent peu. En tout cas, moins que les actes et les décisions. Ces décisions sont urgentes. Les actes devraient pouvoir suivre immédiatement. Malgré toutes les difficultés inhérentes à toute action culturelle, les circonstances paraissent favorables (ou, alors, les oppositions seraient-elles trop fortes encore ?). Nous sommes parvenus au moment où une détermination, même dans une erreur qui autorise le combat, est préférable à une hésitation qui n'autorise que les intrigues. Que l'on n'attende plus, car ni Euterpe ni Terpsichore n'ont, peut-être, le caractère de Pénélope !

(*) Compositeur.

Andromaque traité des passions

par
GABRIEL MATZNEFF

C'EST avec impatience, et une émotion singulière, que nous attendons l'imminente reprise, à la Comédie-Française, d'Andromaque *de Racine, dans une mise en scène de M. Patrick Kerbrat. C'est en effet par l'étude* d'Andromaque, *en classe de troisième, que nous avons découvert le chant racinien, et cette première rencontre nous a imprimé dans le cœur une marque indélébile.*

Nous avions treize ans. Un an plus tôt, en quatrième, nous avions étudié le Cid, *et la pièce de Corneille nous avait bien plu. Nous plaignions Don Diègue, et nous trouvions Chimène charmante, mais ses transports nous faisaient sourire, et, dès qu'il était question d'amour, nous ricanions en nous poussant du coude.*

En lisant Andromaque, *jamais nous n'avons ricané. Les petits garçons chahuteurs que nous étions éprouvaient la soudaine sensation que ce texte étrange leur parlait d'eux, et, dès la première scène, leurs cœurs s'étaient mis à battre la chamade. Cet émoi faisait de nous, par-delà les siècles, les jeunes pages de la belle Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, à qui la pièce est dédiée, et dont Racine écrit qu'elle en honora la lecture de ses larmes. Il est impossible, dans nos cœurs, de dissocier* Andromaque *du souvenir de la jeune princesse, personnage véritablement racinien, par sa grâce, ses infortunes, par cette « incomparable douceur » que Bossuet a célébrée dans la plus triste et la plus célèbre de ses* Oraisons funèbres, *par la mort qui l'a cruellement fauchée dans l'éclat de ses vingt-six ans.* « La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et chérie ! La voilà telle que la mort nous l'a faite. »

A treize ans, que savions-nous de l'amour ? Nous en connaissions déjà les attentes, les élans, les fièvres, mais nous avions peu vécu, et c'est pourquoi la concordance extrême qui tout de suite s'instaura entre les personnages d'Andromaque *et nous avait néanmoins quelque chose de mystérieux. Nous entendions une langue que nous ne connaissions pas, mais nous pressentions qu'un jour elle serait la nôtre :*

Mais l'ingrate en mon cœur reprit bientôt sa place :
De mes feux mal éteints je reconnus la trace :
Je sentis que ma haine allait finir son cours ;
Où plutôt je sentis que je l'aimais toujours.

C'était Oreste qui surtout nous émouvait, avec son goût du malheur, ses maladresses d'amoureux transi, son absence de lucidité : terrible exemple en vérité, mais combien salutaire pour un cœur de treize ans. Oreste, et aussi Pyrrhus, cet autre amant qui aime et qui n'est pas aimé, ces deux hommes qui persévèrent dans des voies sans issue, et entretiennent masochiquement leurs souffrances et leurs frustrations, éclairaient sous nos yeux vierges les pièges de la passion :

Je sais que vos regards vont rouvrir mes blessures,
Que tous mes pas vers vous sont autant de parjures,
Je le sais, j'en rougis...

Sainte-Beuve a admiré que fussent également sortis de Port-Royal Racine et Pascal : la perfection de la poésie française et la perfection de la prose. Avec Andromaque, *Racine a écrit un traité des passions digne du plus austère des messieurs de Port-Royal, mais il l'a écrit dans une langue si fluide, si mélodique, si céleste, que ses démons ont la grâce des anges, et la damnation toutes les grâces du salut. L'Eglise, qu'elle soit catholique ou orthodoxe, s'est toujours méfiée de ses littérateurs. Elle a raison.*

P.S. — *Nous ne voyons pas la moindre antinomie entre notre goût du cinéma américain et notre amour de la langue française. Domenach et Konopnicki sont sûrement du même avis. S'il vivait de nos jours, Racine porterait des blue-jeans et écouterait de la pop music.* Sursum corda ! *M. Rossillon ! Ne vous noyez pas dans un verre d'eau*

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

LE SOMMET DE CANCUN

Un consensus s'est dégagé pour des « négociations globales » sur les grands problèmes économiques dans le cadre des Nations unies

Le sommet Nord-Sud, qui réunit vingt-deux chefs d'Etat et de gouvernement ou leurs représentants, et commencé le jeudi 22 octobre à Cancun (Mexique), devrait se terminer dans la soirée de ce vendredi. Un consensus s'est dégagé dès le premier jour pour ouvrir, au sein des Nations unies, des « négociations globales » sur les grands problèmes économiques mondiaux.

M. Mitterrand devait réunir, au cours d'un déjeuner de travail, les deux coprésidents de la conférence (MM. Lopez Portillo, Mexique, et P.-E. Trudeau, Canada) et les présidents nigérian, M. Shagari, tanzanien, M. Nyerere, et yougoslave, M. Kraigher. Il s'est entretenu, jeudi soir, avec le premier ministre chinois, M. Zhao-ziyang, et avait rendez-vous, ce vendredi, avec le prince Fahd, qui dirige la délégation saoudienne, et le premier ministre japonais, M. Suzuki.

A Moscou, dans un long commentaire, l'agence Tass met en garde les pays africains, asiatiques et sud-américains contre certains « espoirs qu'ils mettent dans cette conférence de Cancun ». « Si l'on met de côté de belles assurances que feront les représentants occidentaux, rien ne changera pour l'essentiel à Cancun », écrit l'agence Tass.

De nos envoyés spéciaux

Cancun. — Si les réunions entre pays industrialisés et pays en développement n'avaient pas souvent *soufflé* le chaud et le froid, on serait tenté de dire que l'esprit de Cancun a régné sur la première journée du sommet Nord-Sud. Un consensus s'est dégagé des déclarations et des échanges de vues des vingt-deux chefs d'Etat et de gouvernement ou de leur représentants participant à la rencontre pour, d'une part, relancer le dialogue Nord-Sud dans le cadre des Nations unies et pour, d'autre part, ouvrir dans ce cadre, dans des délais plus ou moins longs selon les délégations, des négociations globales.

Cette question est rapidement apparue comme l'élément central des discussions. Sans accord, vendredi 23 octobre, à ce sujet, le sommet serait un échec, car, s'il y avait, jeudi, unanimité apparente sur la nécessité d'ouvrir ces négociations devant porter sur tous les aspects de la coopération internationale, il existait une complète différence d'approche entre les Etats-Unis et la France.

Le fait important est toutefois que le président Reagan ait publiquement, et pour la première fois, endossé personnellement ce projet en allant plus loin que ne l'avaient fait les Sept au sommet d'Ottawa. En juillet, les chefs d'Etat et de gouvernement des grands pays industrialisés occidentaux s'étaient déclarés prêts à participer « *aux préparatifs en vue d'un processus de négociations globales dans des circonstances offrant des perspectives de progrès sensibles* ». Le président Reagan a précisé à Cancun que, pour les Etats-Unis, ces « circonstances » étaient de « futures conversations » dans le cadre de l'ONU et de ses agences spécialisées, dont il a défini la portée et les limites. Ce geste d'apparente bonne volonté pouvait sembler à première vue comme un pas en avant de M. Reagan, soucieux, après avoir parlé fort ces dernières semaines, de se montrer plus conciliant.

A la vérité, la proposition américaine n'est qu'une nouvelle mouture de la position prise par les Etats-Unis à propos du projet de négociations de l'ONU et qui a, jusqu'à présent, compromis son lancement. Cette mouture est bien entendu en harmonie avec le discours du président Reagan à Philadelphie et ce que l'on pourrait appeler la nouvelle politique économique américaine à l'égard du tiers-monde (*le Monde* du 17 octobre).

Les conversations que M. Reagan propose à la communauté internationale devraient permettre de définir, cas par cas, les obstacles spécifiques et potentiels au développement et les efforts de coopération qui sont nécessaires. Mais les questions dont il dresse la liste (libéralisation des échanges, énergie, alimentation, ressources pour le développement, amélioration du climat des investissements), sci elles s'inspirent mot pour mot du projet reaganien pour le tiers-monde, font en revanche abstraction des préoccupations dominantes des pays en voie de développement : réforme du système monétaire et restructuration des relations économiques internationales.

D'autre part, le président Reagan a précisé que les conversations qu'il envisage devraient respecter les fonctions et le pouvoir des organismes spécialisés de l'ONU. Les décisions de ceux-ci dans le domaine de leurs compétences doivent être « *définitives* », autrement dit non soumises à l'approbation, voire à la remise en cause par la conférence sur les négociations globales ou tout autre institution (pouvoir politique pouvant prévaloir sur le F.M.I., la Banque mondiale et le GATT en particulier).

En somme, la position américaine n'a jamais évolué au fond, et il n'y a pas lieu d'en être surpris. Un fait tend à dessaisir encore un peu plus de son autorité l'Assemblée générale de l'ONU : M. Reagan a également suggéré que les représentants des vingt-deux se réunissent dans quelques mois pour examiner les « *procédures appropriées* », si la démarche qu'il propose est acceptée.

Satisfaction de la France

La France a néanmoins accueilli favorablement cette déclaration. Le fait que les Etats-Unis disent vouloir reprendre les discussions sur les négociations globales justifie à lui seul le sommet de Cancun, a déclaré M. Cot, ministre de la coopération et du développement. Selon le ministre, il y a progrès par rapport au point où en était la position américaine il y a un an.

Ce progrès devrait permettre un rapprochement avec la position française exprimée dans un mémorandum envoyé à tous les participants du sommet et dont M. Mitterrand a, dans sa première intervention jeudi à Cancun, rappelé le contenu. « *Je crois*, a-t-il déclaré, *que beaucoup serait fait si nous parvenions à nous entendre sur le sens des mots et le contenu des formules : par exemple, qu'appelons-nous « négociations globales » ? Quels rôles respectifs joueront l'Assemblée des Nations-unies et ses institutions spécialisées ? Quel rôle entendons-nous jouer ici même ? J'indique dès maintenant que mon sentiment est que rien ne sera possible si tout n'est pas mis sur la table : les besoins du Sud comme les besoins du Nord, les besoins du nord, comme les besoins du Sud, les facteurs permanents aussi bien que les circonstances conjoncturelles, mais qu'il serait imprudent de prétendre multiplier les instruments bureaucratiques et de fabriquer de nouveaux services, avant d'avoir tiré des services existants, le cas échéant réformés, tout ce qu'ils peuvent donner.* »

Dans son mémorandum, la France avait proposé de lancer ces négociations globales, selon les termes prévus par la résolution 34 138 de l'ONU datée du 8 février 1980, et « *avant la fin de l'année* ». Il est rare, lors d'un sommet, qu'un chef d'Etat occidental apporte ainsi son appui à une procédure de l'ONU. Cette résolution insiste sur le fait que l'instauration d'un système économique international fondé sur les principes d'égalité et de l'avantage mutuel appelle « *des initiatives hardies et exige des solutions nouvelles, concrètes, d'ensemble et globales allant au-delà d'efforts limités et de mesures visant à régler seulement les difficultés économiques du moment* ». Ce que propose en somme la France, c'est de repartir presque à zéro, toujours dans le cadre de l'ONU, pour sortir les discussions de l'ornière, et non pas de se fonder sur les conclusions où en étaient arrivés les travaux en septembre 1980 et, depuis cette date, le comité dirigé par l'ancien président de l'assemblée de l'ONU, M. von Wechmar (R.F.A.) (*le Monde* des 15, 22 et 23 octobre).

Des solutions concrètes et rapides

La France souhaite des solutions concrètes, significatives et rapides. Tous les pays, cependant, ne sont pas convaincus de l'urgence de ce vaste dossier, et plusieurs se montrent plutôt vagues sur la forme que pourraient prendre les négociations globales.

Un autre exemple concret de sujet abordé par les chefs d'Etat et de gouvernement est le problème de la mobilisation des moyens financiers, notamment ceux des pays producteurs de pétrole (mis en avant, bien entendu, par les pays occidentaux) pour le développement des ressources énergétiques. « *Si nous sommes d'accord pour qu'un tel programme prenne force, évitons d'en minimiser l'ampleur et les moyens, sans nous enfermer dans une formule pré-établie. C'est en ce sens que nous nous prononçons* », a pu dire M. Mitterrand. Mais les Américains, qui semblent toutefois comprendre ce langage, ont rappelé qu'ils n'étaient pas favorables à une initiative pourtant suggérée par M. Carter, lors du sommet des Sept à Venise en 1980.

Les Vingt-Deux pourront probablement aboutir à un compromis et à une amélioration des services de la Banque mondiale.

Deux autres sujets sur lesquels la délégation française a insisté : celui de la production alimentaire et de la spéculation sur le marché des matières premières. « *Faut-il choisir le développement spontané du commerce ou le renforcement organisé de l'aide ? Ne vaut-il pas mieux tenter de les harmoniser afin de substituer au rapport de force, qui n'a rien su résoudre, une approche intelligente et concertée* », a demandé le président de la République.

Dans l'après-midi de jeudi, les conversations ont principalement porté sur les questions alimentaires, montrant la priorité qui leur était accordée. La délégation américaine a laissé entendre que ces problèmes pourraient être résolus avec la technologie existante et a déclaré que les Etats-Unis étaient prêts à envoyer dans les pays qui en feraient la demande une assistance constituée notamment de spécialistes volontaires.

L'Algérie pour une mesure d'urgence

L'Algérie ne s'est pas limitée à son plaidoyer traditionnel en faveur d'un réaménagement des relations économiques Nord-Sud. Elle a proposé que le sommet convienne de la nécessité d'une mesure d'urgence pour éliminer la faim d'ici à l'an 2000 et réclamé dans cet esprit une décision de principe des chefs d'Etat et de gouvernement, laissant à plus tard l'examen des modalités techniques de cette question. De son côté, le chancelier Kreisky, absent pour raisons de santé et qui est remplacé à la présidence de la conférence par le premier ministre canadien M. Trudeau, a, dans un message, demandé le lancement d'un « programme immédiat d'actions » en faveur des pays en voie de développement. Il a fait expressément référence au plan Marshall, qui aida l'Europe à se relever de ses ruines. On retrouve là une idée chère à l'ancien chancelier ouest-allemand, M. Brandt, et qui est partagée par certains dirigeants de pays du Nord, mais à laquelle M. Reagan est resté encore une fois sourd à Cancun.

Le premier ministre du Japon, M. Susuki, a rappelé que l'aide publique au développement de son pays allait doubler au cours des cinq prochaines années et souligné la croissance de ses échanges avec les pays d'Asie, ce qui a favorisé l'industrialisation. Mais il a dit aussi que les pays en voie de développement devaient faire meilleur usage des investissements privés et rappelé que le Japon fut pauvre.

Le premier ministre chinois, M. Zhao Ziyang a également dit que les pays en voie de développement devaient compter sur leurs propres forces et obtenir une transformation des rapports économiques internationaux. La Chine, comme le Japon, est en faveur de négociations globales « *aussitôt que possible* ».

La Grande-Bretagne et la R.F.A. se sont prononcées à nouveau dans le même sens mais avec un moindre enthousiasme.

Enfin, les porte-parole de plusieurs pays du tiers monde ont dénoncé le protectionnisme de certains pays industrialisés qui privent, a affirmé le ministre brésilien des affaires étrangères, M. Guerreiro, les pays en voie de développement de l'accès aux marchés. Il a demandé « *la réforme d'un système économique qui n'a jamais pris en considération, et en des termes globaux et intégrés, les problèmes particuliers des pays en voie de développement et n'offre plus de souplesse* ». Il a invité à ne pas « *ramener le problématique Nord-Sud à des questions d'aide* ».

Cette première journée du sommet Nord-Sud s'est déroulée dans un climat qualifié de constructif par M. Jean-Pierre Cot. Les déclarations et les débats à huis-clos ont fait ressortir que les participants étaient conscients que des problèmes graves reposent aux pays en voie de développement, qu'ils réclament des solutions urgentes, et que la faim, notamment, est un facteur de déstabilisation politique pouvant conduire à des interventions armées. Les rapports Est-Ouest n'auraient cependant été évoqués par aucun participant.

FRANCIS PISANI et GÉRARD VIRATELLE.

● *M. Michel Jobert*, ministre du commerce extérieur, fait partie de la délégation française à la conférence de Cancun. Il avait été omis dans la liste que *Le Monde* a publiée dans son numéro daté du 23 octobre.

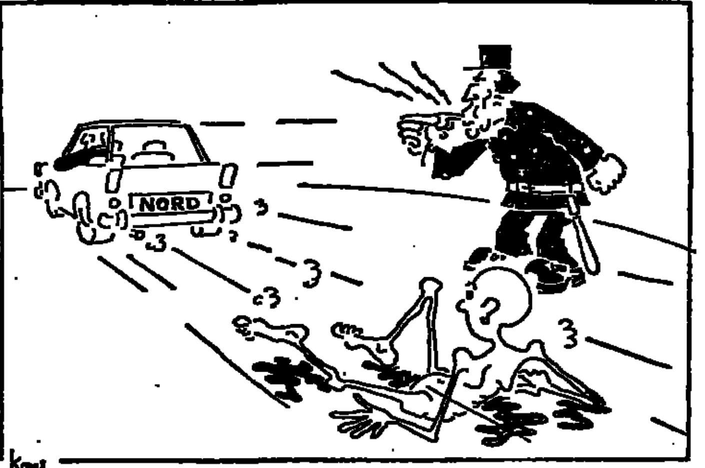
LE SECOURS CATHOLIQUE SOULIGNE LA VALEUR DU « PARTAGE, ACCÉLÉRATEUR DU CHANGEMENT »

(De notre correspondant.)

Lourdes. — En clôture des Journées nationales d'études du Secours catholique français, qui réunissaient six cents participants, à Lourdes, M. Albert Tevoedjre, directeur adjoint du Bureau international du travail (B.I.T.), a, le 18 octobre, déclaré qu'« *au-delà des notions de justice et d'équilibre, vocabulaire un peu noble qu'on emploiera à Cancun* », apparaissent, concrètement, « *des contrats de solidarité* ». Ces contrats de solidarité devraient comporter « *les notions nouvelles d'objectifs à atteindre entre partenaires déterminées que nous sommes en tant qu'hommes socialement utiles les uns pour les autres* ».

M. Tovoedjre a mis en accusation « *un monde où seul compte le travail-salaire, où le transfert de technologie n'est qu'un transfert de compétence coloniale* ». « *Certes*, a-t-il ajouté, *si l'on déplore, en France, un nombre de 1 800 000 chômeurs, un bien plus grand nombre ne se trouve-t-il pas dans le tiers-monde où doivent intervenir de réels développements et s'établir des passerelles entre ce qui se passe là-bas et ici* ».

Concluant les journées, M. Gaban, secrétaire général du Secours catholique, a déclaré : « *Le partage authentique est l'accélérateur du changement. Il est ferment de justice et de solidarité. Si nous le vivions davantage, la promotion humaine des pauvres en serait pleinement bénéficiaire. Aucun membre du Secours catholique ne peut avoir peur de ce mot de « partage » et, encore moins, douter de sa valeur aujourd'hui* ». — G. D.



(Dessin de KONK.)

Nous ne survivrons pas à l'effondrement du tiers-monde

déclare M. Mitterrand à l'agence I.P.S.

Dans une interview diffusée par l'agence Inter Press Service (I.P.S.), M. Mitterrand a déclaré : « *Le propre de la nouvelle politique étrangère de la France à l'égard des pays du Sud est de traiter ceux-ci comme des sujets à part entière, et non plus comme des objets. Ce n'est pas nouveau, mais je pose à mon tour une question : qui, jusqu'à présent, parmi les grands pays industrialisés, de l'est à l'ouest, est allé jusqu'au bout de cette logique ? (...) Nous devons en finir avec les mauvaises habitudes, mais aussi avec la mauvaise conscience, qui est paralysante. Nous voulons être, dans notre comportement vis-à-vis du tiers-monde, plus libres et plus solidaires.*

» *Je crois également, et c'est la deuxième idée, que le développement correspondant à notre intérêt fondamental, parce que nous ne survivrions pas à l'effondrement du tiers-monde, et parce que le Nord a besoin du Sud pour sortir de la crise, qu'il est de l'intérêt du Nord que le Sud se développe. Cette idée chemine, mais trop lentement encore.*

» *Troisième idée : il n'y a pas de développement sans un effort d'organisation. Le libre jeu du marché, ou ce qui en tient lieu, ne peut suffire à l'ampleur de la tâche. Je sais bien que nous avons une divergence profonde sur ce point avec les Etats-Unis. Mais le libre marché ne permet la croissance que des multinationales, qui créent dans le tiers-monde des îlots de richesse dans des océans de misère.* »

Evoquant les relations de la France avec l'Afrique, M. Mitterrand a déclaré : « *Nous voulons aller à la rencontre de l'Afrique, de toute l'Afrique, sans exclusive, mais dans le respect de la personnalité de chaque pays. Certains d'entre eux souhaitent maintenir des engagements en matière de sécurité. Nous ne souhaitons pas particulièrement développer ce genre d'accord, mais chaque pays est son propre juge. Pour notre part, nous respecterons les engagements pris pour répondre à une demande légitime, ressentie sur place comme une nécessité.*

» *Nous devons ajouter à cet héritage un meilleur sens de l'échange, un respect plus authentique de la personnalité de chacun de nos partenaires africains. Il est temps de comprendre que l'ère post-coloniale est aujourd'hui révolue. Nous voulons avoir pour cela une grande politique pour l'ensemble des pays du Sud, et nous voulons mettre fin à certaines incohérences, la création du ministère de la coopération et du développement en témoigne, ainsi que nos engagements à propos des P.M.A. ou encore nos ouvertures en direction de l'Afrique anglophone et lusophone.* »

M. MICHEL JOBERT : des opérations conjointes du Nord-Sud.

D'autre part, M. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur qui participe à la conférence de Cancun, écrit dans *Jeune Afrique* (daté du 21 octobre) :

« *Au-delà des discours, il faudra bien recourir à des opérations conjointes associant, dans un intérêt partagé, les pays du Nord et ceux du Sud, à travers leurs entreprises. En vérité, on en resterait aux bonnes intentions, guettées par la dérision, si des pays ne se liaient pas désormais à long terme, dans une perspective de développement, pour des projets durables et globaux, décrivant leur survie planifiée.*

» *Le cas de l'Algérie et de la France est ainsi exemplaire au regard de l'histoire, de la géographie, de la culture. Si les deux pays ne s'entendaient pas pour une œuvre commune, que signifierait leur présence à une même table pour y développer des discours irréels sur la coopération ? Les initiatives du Brésil en Afrique, comme celles du Québec avec les pays francophones, sont encore de fragiles veilleuses dans la nuit. Nul ne pourra en allumer d'autres par les seuls mots du discours. Le vent est déjà trop fort pour ne pas souffler sur cette pitoyable alchimie et la disperser.* »

Dénonçant la «complaisance» et la «léthargie»

M. Weinberger appelle à «la dissuasion par la force»

Parlant jeudi 22 octobre devant l'Institut royal des études internationales de Londres, M. Weinberger, secrétaire américain à la défense, a invité l'Europe occidentale, le Japon et d'autres nations à renforcer leur défense et leur détermination de répondre à la « *menace soviétique à l'échelle mondiale* ». Après avoir rappelé que les démocraties n'« *avaient pas voulu reconnaître* » toutes les conséquences de l'effort d'armement allemand et japonais dans les années 30, le ministre américain a poursuivi :

« *Nous sommes tous conscients de la proximité physique dans laquelle se trouve l'Europe par rapport à la puissance soviétique, et nous comprenons que les risques sont plus présents ici. Mais l'opinion publique et les parlements devraient être conscients de la réalité encore plus triste qui nous attend si le monde occidental devait glisser dans une attitude de complaisance ou de léthargie parce que la tâche apparaîtrait trop lourde et la menace trop distante. (...) J'espère que les manuels d'histoire expliqueront dans cinquante ans que les hommes d'Etat des années 80 et 90 ont sagement conclu que la ligne juste consistait à assurer la dissuasion par la force, et que le système fonctionne.* » Il a assuré que le but ne doit pas être la « *recherche stupide d'une supériorité militaire, mais un effort réaliste pour faire face à la menace réelle que pose une société inamicale envers la nôtre* ». Auparavant, l'orateur avait vivement dénoncé l'U.R.S.S., son système économique « *mal géré* » et son idéologie « *usée* », et dont « *nous avons peu à craindre, excepté sa puissance militaire* ».

Le secrétaire américain à la défense avait été accueilli par une manifestation d'environ cinq cents personnes criant « *Weinberger, warmonger !* » (fauteur de guerre) et « *Pour une Europe débarrassée des armes nucléaires !* ».

DIPLOMATIE

LE PACIFISME EN EUROPE

France : le Mouvement de la paix et les autres

Les manifestations organisées par le Mouvement de la paix, le 25 octobre, à Paris, contre le renforcement de l'arsenal nucléaire américain en Europe et contre la fabrication de la bombe à neutrons, ont reçu l'appui du parti communiste, de la C.G.T. et des organisations qui en sont proches. La Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.) et le mouvement écologiste Greenpeace appellent également à manifester, de même que la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R., trotskiste).

Une « marche des jeunes » partira, à 10 h. 30, du plateau Beaubourg, en direction du métro Jaurès, où une « rencontre avec les Parisiens » est prévue. Un rassemblement aura lieu, ensuite, pendant tout l'après-midi, à la halle du parc de La Villette, porte de Pantin.

Les autres organisations politiques et syndicales, de même que les organisations écologistes les plus représentatives et plusieurs mouvements militant pour le désarmement, ne participeront pas à ces manifestations.

Le Mouvement de la paix semble sorti du musée. La colombe de son emblème, dessinée par Picasso, *évoque une période lointaine* — trente ans déjà, — celle de la guerre froide, de l'appel de Stockholm contre l'arme atomique, du combat contre la Communauté européenne de défense et le réarmement de l'Allemagne. C'était l'époque de la doctrine soviétique des deux camps — celui de la paix à l'Est, celui de la guerre à l'Ouest — et de la politique américaine visant à « contenir » puis à « refouler » le communisme. La détente et, en France, la politique gaulliste d'indépendance vis-à-vis des blocs avaient fait oublier cette « organisation de masse », à laquelle le parti communiste avait lui-même porté un coup en se ralliant, en 1977, à la dissuasion nucléaire.

Animé à l'origine par Yves Farge, puis par Laurent Casanova, dirigeant du P.C., le Mouvement de la paix avait été à ce point délaissé par son père nourricier dans les années 70, que son bureau national pouvait se permettre, au début de 1980, de condamner l'intervention soviétique *en Afghanistan.* Au mois d'avril de la même année, le parti communiste organisait à Paris une rencontre des P.C. européens, à laquelle les partis italien, espagnol, yougoslave et roumain, notamment, s'abstenaient de paraître et qui lançait un appel à l'action contre l'installation de nouveaux missiles nucléaires américains en Europe. M. Jacques Denis, spécialiste des questions internationales au comité central du P.C.F., entrait au bureau, puis au secrétariat national du Mouvement de la paix et, simultanément, à la présidence du Conseil mondial. Le mouvement français conformait sa position sur l'Afghanistan à celle du P.C.F., en subordonnant le retrait des troupes soviétiques à la cessation des « ingérences extérieures » dans ce pays.

En même temps qu'un regain d'intérêt de la part du P.C.F., le Mouvement de la paix connaît, depuis un an et demi environ, une seconde jeunesse. Les « anciens », militants communistes engagés dans le mouvement depuis longtemps, avec un appoint — symbolique au niveau national et d'importance variable localement — de chrétiens et de socialistes, se sont vu adjoindre des jeunes.

Le Mouvement de la paix incarne, en premier lieu, une tradition propre au courant communiste français, né en partie d'une réaction, au sein du mouvement ouvrier, contre la guerre de 1914-1918. La défense de la paix fait partie du patrimoine communiste et il en est une composante reconnue à l'extérieur. Lorsqu'il lance une campagne sur ce thème, le P.C.F. rencontre une audience plus large que celle qu'il obtient sur d'autres aspects de sa politique. C'est, en second lieu, ce qui explique que siègent, à la direction du Mouvement de la paix, des personnalités aux orientations diverses, comme M. Pierre-Luc Séguillon, rédacteur en chef de *Témoignage chrétien*, membre du P.S., M. Bernard Boudouresques, prêtre ouvrier, membre de la C.F.D.T., l'amiral Antoine Sanguinetti, membre du P.S., ou M. Paul Duraffour, député radical de gauche, le secrétaire national étant M. Michel Langignon, membre du P.C.F.

Inquiétudes chez les jeunes

La manifestation du 25 octobre représente l'aboutissement d'une tentative de synthèse entre la tradition que représente le Mouvement de la paix et le renouveau, en France, des inquiétudes qu'inspirent le surarmement et tout ce qui semble de nature à l'aggraver. Ces préoccupations sont moins vives ici que dans d'autres pays d'Europe, mais elles sont, cependant, répandues dans la jeunesse, ce que M. Alain Joxe, maître-assistant à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, nous explique ainsi : « *Une génération nouvelle prend au sérieux l'existence des armes nucléaires et de leur puissance de destruction, alors que les générations précédentes étaient habituées à l'idée que ces armes étaient destinées à ne pas servir.* »

Ce phénomène peut être rapproché de l'émergence des préoccupations écologistes, qui avaient elles aussi, dans les années 70, touché une jeunesse effrayée d'entrer dans une société ressentie comme accumulant les facteurs de destruction de la vie.

La crainte que les arsenaux constitués dans le monde ne soient voués à servir un jour trouve à s'alimenter dans les perspectives de guerre nucléaire limitée, évoquées, depuis quelques années, par les stratèges et, plus récemment, par les dirigeants américains. Elle se double d'un sentiment d'indignation devant l'importance des sommes consacrées par les Etats à leur armement et qui pourraient être mieux employées à aider le tiers-monde. L'immoralité du commerce des armes pratiqué par les Etats, est, elle aussi, portée au *passif des politiques de défense.*

Ce refus des logiques militaires établies s'exprime, à des niveaux de réflexion variables, dans des courants divers, où l'on retrouve des traditions anciennes : celle de l'antimilitarisme, avec ses variantes pacifiste et révolutionnaire, cette dernière étant différemment représentée par l'extrême gauche marxiste et par les anarchistes ; celle du pacifisme d'inspiration religieuse ; celle, plus récente, puisqu'elle remonte aux années 50, du neutralisme. Les caractéristiques communes de ces tendances sont leur méfiance *égale vis-à-vis des deux blocs* et leur refus de toute démarche qui pourrait relever d'un préjugé favorable au camp socialiste. Une exception doit être faite, cependant, pour les trotskistes de la Ligue communiste révolutionnaire, qui participeront à la manifestation du 25 octobre, en ajoutant aux mots d'ordre du Mouvement de la paix des slogans demandant la réduction du budget militaire français.

Les Eglises contribuent à alerter l'opinion publique sur les dangers de la course aux armements. La conférence épiscopale et la Fédération protestante avaient adopté, en 1973, un document commun sur le commerce des armes, et plusieurs évêques, dont l'ancien archevêque de Paris, Mgr. Marty, ont fait une place à ces questions dans leurs homélies. La section française de l'organisation Pax Christi mène une action pédagogique à travers une publication mensuelle, des brochures et des dossiers destinés à informer les catholiques de l'évolution et des risques des politiques d'armement. Elle se prononce pour une réglementation des armements, devant aboutir à des réductions équilibrées et contrôlées, et estime que le déploiement de nouveaux missiles américains en Europe ne peut pas être dissocié du renforcement des dispositifs soviétiques.

Tout en se déclarant favorable à « *la recherche d'autres méthodes que la défense armée* », Pax Christi se montre plus que réservée sur des doctrines telles que celle de la défense civile non violente et refuse l'idée de mesures de désarmement unilatéral. Ces conceptions rencontrent cependant, parmi ses adhérents, un certain écho. Elles sont préconisées par d'autres courants, comme le Mouvement d'action non violente, qui se réclame des écrits et des actes de Gandhi, de même que certains milieux qu'influencent les doctrines de Lanza del Vasto. Ces tendances avaient, jusqu'à cette année, un point de rencontre sur le plateau du Larzac,

M. Pierre-Yves de Boissieu, animateur du Mouvement des paysans du *Larzac*, a pris la parole, le 10 octobre dernier, au rassemblement de Bonn. Les Rencontres internationales pour la paix, organisées cet été au Larzac, avaient été l'occasion d'un appel « *à la constitution, en France, d'un vaste mouvement contre la guerre et l'armement nucléaire* ».

Les mouvements écologistes, hostiles au nucléaire civil et militaire, se rattachent à ce courant. Ils ont tenté, à l'occasion de la candidature de M. Brice Lalonde à l'élection présidentielle, de préciser leurs conceptions en *matière de défense*, leur préférence allant à la défense civile armée. C'est aussi le choix du P.S.U., qui se flatte d'être aujourd'hui le seul parti de gauche demeuré hostile à l'arme nucléaire, après que le P.S. et le P.C.F. s'y furent ralliés. Les orientations du P.S.U., représenté au bureau national du Mouvement de la paix par un membre de son bureau politique, M. Bernard Ravenel, vont dans le sens d'un neutralisme qui l'a amené à condamner le caractère unilatéral de la manifestation du 25 octobre, à laquelle il ne participera pas.

Les positions du P.S.U., en matière de politique étrangère et de défense, sont fortement influencées par les analyses du Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté, qu'animent MM. Claude Bourdet et Alain Joxe. Ce courant dénonce le caractère trompeur de la sécurité qu'apporterait la dissuasion nucléaire et les dangers de la politique menée par l'OTAN. M. Bourdet s'élève contre la propagande américaine, dont procèdent, selon lui, les affirmations répandues sur le déséquilibre des armements *qui profiterait*, en Europe, à l'Union soviétique. M. Alain Joxe s'inquiète de l'évolution du « *contexte stratégique* », qui, estime-t-il, réduit l'autonomie de la France dans un éventuel emploi de son armement nucléaire.

Méfiance au P.S.

Ces préoccupations s'expriment, aujourd'hui, à l'extérieur du parti socialiste, qu'elles semblent toucher peu, dans la mesure où l'intervention du P.C.F. a polarisé le débat entre partisans et adversaires de l'installation de nouveaux missiles américains en Europe. « *Il ne faut pas ajouter de nouvelles armes nucléaires* », dit le premier mot d'ordre du Mouvement de la paix, qui place ensuite l'exigence de négociations « *pour réduire partout le nombre et la puissance* » de ces armes. Certes, M. Séguillon, membre, avec M. Denis, de la présidence du Conseil mondial du mouvement de la paix, pouvait dénoncer, dans *Humanité Dimanche* du 18 octobre, le « *discours alarmiste sur la menace de guerre, (...) tenu à l'Est pour renforcer la cohésion d'un bloc ébranlé par ses mutations économiques et par la manifestation des aspirations démocratiques de ses membres*, [et] *à l'Ouest pour tenter de surmonter la grave crise du capitalisme occidental et brider les revendications de ses victimes à la démocratie économique* ». Mais il ajoutait : « *Puisqu'il faut partir de là où on se trouve, que, pour l'heure, les Etats-Unis renoncent à déployer en Europe les fameux Pershing et missiles de croisière et à produire la bombe à neutrons.* » Le « gel » du déploiement des missiles soviétiques SS-20 ne venait, là aussi, qu'en second lieu.

On comprend que M. Séguillon soit isolé lorsqu'il reproche à M. Mitterrand, dans un article de *Non !* revue du CERES, d'avoir « *adopté la position de l'OTAN* » dans cette affaire (1). Les responsables du CERES ont publié l'article, mais ils ont précisé que celui-ci n'engage pas leur courant, signataire de la motion unique du congrès du P.S. Les socialistes ne pensent pas pouvoir garantir la paix en se ralliant à l'approche soviétique du problème des armements en Europe.

Cela ne signifie pas que tous les socialistes soient d'accord sur ce que doit être la politique de la France et qu'ils soient tous insensibles aux inquiétudes qui s'expriment autour de leur parti, que ce soit du côté de ceux qu'influencent le P.C. et la C.G.T., ou du côté des courants d'inspiration neutraliste, chrétienne ou écologiste, qui touchent, par exemple, nombre de militants de la C.F.D.T. Mais, au P.S., on voit, dans la manifestation du 25 octobre, une tentative des communistes pour consolider et élargir leur influence, plutôt qu'une initiative de nature à faire progresser le débat sur les conditions de la paix.

PATRICK JARREAU.

(1) *Le Monde* daté 18-19 octobre.

CRÉATION D'UN « COMITÉ CONTRE LE NEUTRALISME ET POUR LA PAIX »

M. Philippe Malaud, président du Centre national des indépendants et paysans, vient d'annoncer la création d'un Comité français contre le neutralisme et pour la paix, qui sera animé par plusieurs anciens membres du Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite) ayant quitté cette formation pour rejoindre l'ancien ministre, notamment MM. Philippe Cuignache, Gérard Gachet et Alain Robert, qui avait été le candidat soutenu par le R.P.R. dans la huitième circonscription de Seine-Saint-Denis aux législatives de juin dernier. Ce comité se propose de « dépasser les frontières des partis pour unifier l'opposition devant le danger des thèses neutralistes ». Il doit tenir sa première conférence de presse le dimanche après-midi 25 octobre.

Parmi les premiers adhérents figurent MM. Yvon Blot, président du Club de l'Horloge, Raymond Bourgine, sénateur (non-inscrit) de Paris, Marcel Bigeard (app. U.D.F.), député de Meurthe-et-Moselle, Pierre Charpy, directeur de « la Lettre de la nation », organe du R.P.R., Yann Clerc, journaliste, Michel Droit, Alfred Fabre-Luce, Edouard Frédéric-Dupont (app. R.P.R.), député de Paris, Mme Florence d'Harcourt (app. R.P.R.), député des Hauts-de-Seine, MM. Pierre Jonquères d'Oriola, Jacques Lafleur (R.P.R.), député de Nouvelle-Calédonie, Raymond Marcellin (U.D.F.), député du Morbihan, Jacques Médecin (app. R.P.R.), député des Alpes-Maritimes, Charles Pasqua, président du groupe R.P.R. du Sénat, Louis Pauwels, directeur du « Figaro Magazine », et Mme Louise Weiss, membre de l'Assemblée européenne.

★ Comité français contre le neutralisme et pour la paix, 106, rue de l'Université, 75007 Paris. Tél. : 705-49-64.

هكذا من الأصل

LE PACIFISME EN EUROPE — V. – L'alliance en question

par MICHEL TATU

Quatre précédents articles ont analysé les succès du mouvement pacifiste en Allemagne fédérale, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Belgique, enfin en Scandinavie (« le Monde » des 20, 21, 22, 23 octobre). En fait, cette campagne fait largement appel aux sentiments nationalistes et remet en question les liens de dépendance établis par l'alliance atlantique.

Les principaux foyers du mouvement pacifiste en Europe occidentale se situent au nord d'une ligne allant de la Manche à Trieste. La France est très peu touchée pour le moment, pas plus que l'Italie — qui doit recevoir pourtant son contingent de missiles de croisière — encore moins le Portugal ou l'Espagne, qui s'apprête à rentrer dans l'OTAN sans que cette adhésion semble soulever de violentes passions au-delà des Pyrénées. Faut-il croire qu'une distinction durable s'est instaurée entre un Nord protestant, pacifiste et contestataire et un Sud latin, catholique et plus « conformiste », pour ne pas dire militariste ?

Laissons aux historiens et aux philosophes le soin d'analyser ce qui tient à la religion, à la géographie, voire au climat, dans cette situation qui n'en est pas moins frappante. On aura remarqué que l'Allemagne du Sud, notamment la Bavière catholique, est moins atteinte par le mouvement que l'Allemagne du Nord, en majorité protestante. De même en Belgique, la moitié wallonne et francophone ne suit qu'avec réticence le mouvement de contestation déclenché par la Flandre, catholique elle aussi, mais appuyée sur le voisin néerlandais.

Il ne faudrait pas pour autant en conclure que le « Sud » est définitivement à l'abri. En Italie, l'indifférence avec laquelle sont accueillis les euromissiles tient surtout à la réserve observée dans cette affaire par le parti communiste, qui, tout en se disant opposé à la décision de l'OTAN, n'a pas cru devoir déclencher une campagne importante contre elle.

Quant à la France, elle est restée très largement épargnée par la vague, tant en raison de son indépendance à l'égard de l'OTAN, qui lui épargne bien des frustrations, que de l'attitude très ferme prise dans toute cette affaire par M. Mitterrand et son gouvernement.

Mais ce dernier facteur reste subjectif : que cette détermination faiblisse, et il n'en faudrait pas beaucoup pour réveiller au sein du P.S. un certain pacifisme social-démocrate mal endormi par la conversion toute récente du parti à la dissuasion, et que rejoindrait la contestation antinucléaire. Sans parler d'une aile gauche plus radicale qui, tout en défendant une conception gaullienne de l'indépendance nationale, a tendance à critiquer, au nom de l' « anti-impérialisme », toute position qui se trouve coïncider avec celle des Etats-Unis.

Toujours est-il que la résistance du « môle français » à la campagne en cours agace et irrite ses initiateurs. Le rassemblement prévu à Paris le 25 octobre sous l'égide du Mouvement de la paix a précisément pour but de tester les chances d'une contestation à cet égard. C'est pourquoi il n'est pas inutile de passer en revue les arguments les plus employés par les divers mouvements pacifistes chez les voisins.

« La force de l'exemple »

Il est difficile de s'arrêter longtemps sur le « pacifisme pur », souvent d'inspiration religieuse, qui proscrit toute violence. C'est là la thèse la plus honorable — surtout sous sa variante la plus conséquente qui est l'objection de conscience — et aussi la plus « désarmante », si l'on peut dire : il n'y a pas grand-chose à opposer à ce que M. Mitterrand a désigné comme un « postulat », *a fortiori* si ce postulat est fondé sur la foi.

Simplement, aucun Etat, ni même un individu, ne pourra jamais fonder sa sécurité sur le principe qui consiste à prêter à l'autre les vertus dont il se pare lui-même. S'il faut être deux pour faire la paix, il suffit d'un seul pour déclencher la guerre. Si l'on peut comprendre qu'un mouvement populaire ait tendance, sous l'effet de ses propres succès, à surestimer le pouvoir de la démocratie et du dialogue, on ne saurait oublier que ce pouvoir s'arrête aux frontières sinon des pays, du moins des systèmes. Les démocraties n'ont jamais converti les dictatures, les Etats désarmés n'ont jamais converti au pacifisme leurs voisins militaristes.

C'est bien pourquoi la même thèse ne gagne rien à la parure « pseudopolitique » dont la revêtent parfois les unilatéralistes avec leur argument sur « *la force de l'exemple* ». Le désarmement unilatéral ne change pas de caractère en se proclamant « bilatéral à crédit ». Plus concrètement, on ne voit pas pourquoi les Soviétiques détruiraient leurs SS-20 après que les Britanniques auraient renoncé unilatéralement aux missiles américains, simplement afin d'éviter que le mouvement pacifiste en Occident ne « *perde tout soutien populaire* », comme l'espère M. Thompson. Ce mouvement aurait déjà rendu le principal service qu'on pouvait en attendre, et rien n'interdit d'ailleurs de penser qu'il ne renaîtrait pas de ses cendres à la prochaine occasion.

Car le mouvement pacifiste déborde de loin le cadre étroit et relativement stable du pacifisme « évangélique », appuyé sur les seuls principes moraux. Il n'aurait pas connu le succès que l'on sait s'il ne se fondait pas aussi et surtout sur la peur. Sans doute peut-on s'interroger sur le rôle qu'y jouent les réflexes acquis après deux générations de temps de paix, dont une née sous le signe de la société de consommation, du refus du tragique et parfois de l'effort. De toute façon, le spectre de la guerre nucléaire et de ses dévastations est bien assez terrifiant. L'élément nouveau est que tout se passe comme si cette peur pesait sur un seul camp et comme si, du même coup, tout le système de sécurité fondé sur la dissuasion était remis en question.

Le Conseil des Eglises anglicanes a beau proclamer aujourd'hui qu'une doctrine fondée sur la destruction mutuelle est « *choquante pour une conscience chrétienne* », cela n'a pas empêché cette doctrine de prévaloir pendant trente-cinq ans et d'être, en gros, acceptée par les opinions. Les Allemands, qui s'inquiètent aujourd'hui de devenir une cible parce qu'ils accepteront sur leur sol un peu plus de deux cents nouveaux missiles américains, semblent oublier qu'ils vivent depuis vingt-cinq ans au milieu de quelque six mille bombes et autres engins nucléaires « tactiques », et que leur pays était de toute manière promis à la destruction en cas de guerre.

L'inquiétude vient donc plutôt de ce que, avec la montée en puissance de l'U.R.S.S., la volonté de dissuader est assimilée dans l'opinion à l'idée de « provoquer » un adversaire trop fort. On ne pense plus, comme avant, que le but de la sécurité est d'être « *ni rouge, ni mort* », mais au contraire qu'il va peut-être falloir choisir entre les deux et que les responsables de cette situation pourraient bien être non pas les Soviétiques, mais les Américains, perçus comme « *ceux par qui le malheur peut arriver* », ainsi qu'il a été noté en Allemagne.

Ce retournement d'attitude à l'égard du protecteur est le fait essentiel de la campagne en cours. Il mérite qu'on s'attarde sur ses deux aspects, militaire et politique.

1) Sur le plan militaire, l'argument qui fait mouche est celui qu'ont réveillé les propos quelque peu nébuleux tenus tout récemment par M. Reagan sur la perspective d'une guerre nucléaire limitée. En substance, explique-t-on, les Etats-Unis veulent surtout rester à l'abri en cas de conflit. C'est pourquoi ils installent, en Europe, les Pershing et les missiles de croisière, afin de limiter d'entrée de jeu la guerre au territoire européen. Même sans intention agressive de leur part, poursuit l'argument, le geste est dangereux, car l'U.R.S.S. sera tentée, en cas de crise internationale, de détruire, en priorité, ces engins qui la menacent, donc de déclencher une frappe préventive sur le sol européen (1).

Ce dernier argument n'est guère convaincant. Si vraiment l'armée rouge devait un jour se lancer dans une guerre en Europe, il y a tout lieu de penser qu'elle commencerait par neutraliser préventivement, par des armes nucléaires *ou non, tout* ce qui la gêne dans le dispositif militaire atlantique, les Pershing, bien sûr (il est donc important que ceux-ci soient mobiles), mais aussi les armements nucléaires tactiques et matériels classiques qui menaceraient sa progression. Toute guerre en Europe occidentale sera donc dévastatrice, aujourd'hui comme hier.

En fait, le problème n'est pas de savoir si les Américains se préparent à une « *guerre limitée à l'Europe* » (ils assurent que non, mais elle sera, de toute manière, plus limitée pour eux que pour les Européens), mais de faire en sorte qu'elle soit le moins limitée possible en Europe. La perspective d'un conflit qui s'arrêterait aux frontières de l'U.R.S.S. dissuadait moins Moscou de se lancer dans l'aventure que celle d'une guerre qui embrassera aussitôt le territoire du « décideur ». L'installation des Pershing vise précisément à créer les conditions d'une telle situation, et, comme le note la *Süddeutsche Zeitung*, les pourfendeurs de la « guerre limitée » devraient donc soutenir, encore plus que les autres, la décision de l'OTAN...

Quant aux Etats-Unis, ils peuvent faire valoir qu'ils exposent davantage leur territoire en frappant l'U.R.S.S. avec des Pershing que la Pologne ou la R.D.A. avec les armes tactiques actuelles. La guerre s'annonce donc pour eux moins « limitée » qu'auparavant. Ce qu'ils n'admettent pas, en revanche, c'est que cette nouvelle donne ébrèche sérieusement la doctrine de la « réponse flexible » ou graduée adoptée officiellement par l'OTAN il y a quinze ans. La réponse sera, au contraire, plus rigide, plus conforme aux thèses *françaises selon* lesquelles il faut frapper d'emblée l'adversaire principal. Et les euromissiles ne sont que la variante américaine, à l'échelle européenne, de la force de dissuasion dont la France s'est dotée pour ce qui la concerne ;

2) Sur le plan politique, pourtant, tout change dès l'instant qu'une puissance étrangère prend en main l'instrument de la dissuasion. C'est ici que la tournure anti-américaine, nationaliste, voire neutraliste, de la campagne en cours en Europe prend son sens. Inspirée en partie par la peur de la puissance montante de l'U.R.S.S., cette campagne est aussi la conséquence logique d'un système de sécurité fondé sur la dépendance à l'égard d'un seul protecteur tout-puissant, et des très mauvaises habitudes qui en ont découlé.

Pendant longtemps, il y avait peu de risques, et les Européens se sont accommodés des abandons de souveraineté que leur imposait l'alliance. Aujourd'hui, les risques apparaissent plus grands, et ils rechignent, sans pour autant demander plus de responsabilités. Il est caractéristique que ceux-là mêmes qui accusent les Etats-Unis de vouloir « *attaquer l'U.R.S.S. à partir de l'Europe* » ne demandent nullement la garantie très simple qui parerait à ce danger : un système de double clef qui conférerait à leur pays un droit de veto sur l'emploi des missiles. De même, un certain nombre de Hollandais, de Britanniques, de Danois et d'Allemands parlent de quitter l'organisation militaire de l'OTAN, comme de Gaulle en 1966, mais sans vouloir faire l'effort de défense accompli alors par la France. Autrement dit, le sursaut nationaliste, que la structure même de l'alliance rendait inévitable, survient dans les pires conditions, sur un fond de pacifisme et d'irresponsabilité.

Sans doute ne convient-il pas de dramatiser à l'excès, du moins en ce qui concerne l'OTAN. Née dans l'équivoque, l'Organisation survivra sans doute à l'équivoque encore plus grave qui naîtrait d'un refus de l'Allemagne fédérale d'accepter les armements proposés. Les Etats-Unis s'empresseraient d'installer les mêmes missiles à bord de nouveaux sous-marins et tout le monde fera semblant de s'estimer satisfait.

La France pourtant n'aurait pas lieu de s'en réjouir, surtout si elle reste fidèle à l'idée européenne dont se réclame son gouvernement. Dans un premier temps, il lui faut bien soutenir le chancelier Schmidt, notamment en poussant à la négociation Est-Ouest, seule à même de faire passer la décision comme l'a rappelé M. Mitterrand. A terme, l'affaire devrait la pousser à approfondir cette option européenne à laquelle tout le monde pense sans en parler jamais, mais qui a pourtant reçu un hommage remarqué de M. Mauroy dans son discours du 14 septembre devant l'Institut de défense nationale.

L'option européenne

L'invitation que le premier ministre a lancée aux Européens à « *réfléchir à la perspective d'un ensemble politique disposant d'une défense autonome* » est-elle une ouverture ou un baroud d'honneur sans lendemain ? Dans la mesure même où la « force américaine de dissuasion européenne », à laquelle équivaut le programme nucléaire de l'OTAN, heurte les opinions, une force authentiquement européenne ne pourrait-elle prendre le relais, conservant les mêmes avantages au plan militaire tout en écartant ses inconvénients politiques ?

Sans doute ne doit-on pas nourrir d'excessives illusions sur les chances de succès d'un tel projet dans la conjoncture actuelle. Rien ne pourra se faire sans une sérieuse remontée de l'esprit de défense chez nos voisins démoralisés. Mais l'occasion justifie un effort pour tenter de transformer le nationalisme dispersé et frustré qui les agite en un nationalisme européen authentique et constructif. **FIN**

(1) L'attitude soviétique face à cet argument est ambiguë. D'une part Moscou encourage les Européens à penser qu'ils s'exposent tout particulièrement et à accuser les Etats-Unis d' « égoïsme ». Mais à l'adresse des Américains on laisse entendre qu'il sera répondu sur leur territoire : « *Les illusions de Washington sur la possibilité de limiter un conflit nucléaire dans le cadre européen sont extrêmement dangereuses et dénuées de tout fondement* », a écrit le 15 octobre l'agence Tass.



AFRIQUE

Tchad

M. Mitterrand réclame l'envoi d'« urgence » d'une force interafricaine

La présidence de la République a annoncé, jeudi 22 octobre, dans un communiqué diffusé à Cancun, que M. Mitterrand avait *« adressé un message au président Arap Moi, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, pour lui demander de constituer d'urgence la force interafricaine prévue par la résolution de Nairobi et de l'envoyer au Tchad sans délai »*. Le chef de l'État a confirmé que *« la France était prête à contribuer, à cet effet, sur le plan matériel, financier et logistique, à l'exclusion de toute participation militaire »*.

Commentant ce communiqué dans la soirée, M. Claude Cheysson a indiqué que des contingents nigérian et sénégalais de cette force interafricaine seraient en place à N'Djaména début novembre. *« On a trop tardé à appliquer cette résolution de l'O.U.A., qui remonte à juillet, et seul ce retard justifie le télégramme français, car aucun événement n'est survenu récemment dans la région »*, a ajouté le ministre des relations extérieures.

M. Jean-Pierre Cot, qui se trouve également à Cancun, a expliqué, pour sa part, que la *« situation actuelle au Tchad paraît suffisamment sérieuse pour demander solennellement à l'O.U.A. et aux pays africains d'aider le Tchad en y envoyant la force interafricaine »*. Selon l'agence Reuter, le ministre délégué à la coopération et au développement, aurait précisé que le télégramme de M. Mitterrand au président kényan répondait à des informations selon lesquelles *« la situation s'est sérieusement détériorée dans plusieurs régions du Tchad »* au cours des derniers jours. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

Les explications, à première vue contradictoires, de la démarche française offertes par MM. Cot et Cheysson, n'en soulignent pas moins le souci français de faire prévaloir, le plus rapidement possible, une solution panafricaine au conflit tchadien. Les Soudanais ont notamment accusé, jeudi, l'aviation libyenne d'avoir bombardé, en l'espace d'un mois, à vingt-trois reprises, les secteurs occidentaux soudanais frontaliers du Tchad, où se sont réfugiés quelque dix-huit mille Tchadiens, partisans de M. Hissène Habré, dont les forces continuent de mener une guérilla de l'autre côté de la même frontière, dans l'est tchadien, face aux troupes libyennes et à leurs alliés de N'Djaména.

L'« urgence » de l'intervention réclamée par M. Mitterrand répond sans doute également à la volonté de ne pas laisser se consolider au Tchad un protectorat libyen de fait, puisque les troupes dépêchées par Tripoli sur place sont évaluées à quelque quinze mille hommes. Enfin, en recevant, fin septembre, M. Goukouni Oueddeï à l'Elysée, le chef de l'État a personnellement engagé son prestige dans une solution, qui comporte, bien évidemment, de sérieux risques, mais qui lui paraît la moins déraisonnable. Le télégramme qu'il a adressé à M. Arap Moi ne fait que confirmer, en lui donnant un caractère solennel, la détermination française à aider l'O.U.A. à obtenir du colonel Kadhafi, qui doit accéder à la présidence de l'organisation panafricaine en juillet 1982, l'engagement de retirer ses troupes du Tchad.

J.-C. POMONTI.

LE CONFLIT SAHARIEN

Nouakchott se plaint auprès des États-Unis de la « campagne hostile » menée par Rabat

Les dirigeants mauritaniens ont saisi l'occasion de la visite à Nouakchott de M. Chester Crocker, secrétaire d'État adjoint aux affaires africaines, le jeudi 22 octobre, pour faire savoir aux Etats-Unis, selon l'Agence France Presse, que la « campagne hostile » menée par le Maroc contre leur pays, après *l'attaque* de Guelta-Zemmour par le Polisario, risque d'être « préjudiciable à la politique américaine en Afrique de l'Ouest ». Si Washington n'intervenait pas auprès des dirigeants *marocains, les milieux* politiques mauritaniens cités par l'A.F.P. estiment que leur pays pourrait être contraint à accepter l'aide de la Libye, de Cuba, du Polisario et même de l'Union *soviétique*.

En attendant, la population mauritanienne a été invitée à se mobiliser pour, selon la presse, « faire face aux intentions belliqueuses du Maroc ». Rabat annonce, pour sa part, qu'une centaine de soldats des forces royales ont été tués le 13 octobre à Guelta-Zemmour par le Polisario.

De notre correspondant

Rabat. — La polémique consécutive à l'attaque de Guelta-Zemmour par le Polisario, le 13 octobre, s'amplifie entre le Maroc et la Mauritanie.

Le chef de l'État mauritanien, le lieutenant-colonel Ould Haidalla, ayant répondu par un long message de dénégations à un *avertissement que lui avait* adressé le roi Hassan II sur le rôle joué par son pays dans la récente opération du Polisario, le souverain marocain a répliqué, mardi 20 octobre, par un second message dans lequel il affirme, que *« les éléments d'observation* (marocains) *ayant constamment suivi les mouvements des forces ennemies, nous sommes en mesure de vous indiquer l'itinéraire exact emprunté par elles »*.

Le chef de l'État mauritanien ayant affirmé que la localité de Bir-Aydiyat citée dans le message du roi Hassan II comme lieu de rassemblement des forces du Polisario en Mauritanie n'existait pas, le roi lui a fourni une carte d'état-major donnant toutes les indications. Le journal *le Matin du Sahara*, proche du palais, a publié, jeudi 22 octobre, une carte montrant l'emplacement de cette localité, située au nord-ouest de Bir-Moghrein, qui paraît avoir servi de base arrière à la colonne du Polisario.

La presse marocaine en général, y compris *El Bayane*, organe du parti communiste, commente la *« mauvaise foi punique »* des Mauritaniens et constate qu'au sanctuaire algérien est venu s'ajouter dorénavant un sanctuaire mauritanien qui complète le précédent, et fait du Maroc une forteresse assiégée. *El Maghrib*, organe du parti gouvernemental des indépendants, estime que la Mauritanie préférerait devenir un *« Etat-Polisario »* plutôt que d'accepter une frontière commune avec le Maroc.

Dans son éditorial de mercerdi, *le Matin du Sahara* affirme que les guérilleros du Polisario ont *« engagé cette action à Guelta-Zemmour avec des forces et des moyens sans précédent (...) afin de se faire admettre comme partenaires à part entière, notamment dans le processus engagé à Nairobi »*.

Selon le quotidien, le Polisario prendrait ses ordres de *« maîtres extra-africains de la subversion internationale et de la conjuration pour la déstabilisation »*, périphrase désignant évidemment l'U.R.S.S.

Ainsi l'éditorialiste semble-t-il, jusqu'à un certain point, faire crédit aux dénégations de l'Algérie et de la Libye et attribuer aux Soviétiques, par Mauritaniens interposés, des responsabilités nouvelles dans la guerre du Sahara. Si cette thèse devenait la doctrine officielle à Rabat, elle reviendrait à placer la Mauritanie en première ligne parmi les adversaire du Maroc. Cette analyse nouvelle paraît être confirmée par les propos de M. Boucetta, ministre des affaires étrangères, qui a déclaré : *« Les responsables algériens et libyens ne veulent pas être mêlés de façon trop directe à l'affaire de Guelta-Zemmour. La Libye a précisé qu'elle n'avait pas envoyé de nouveaux armements. »* Il y a longtemps que Rabat n'avait pas accordé foi aux démentis d'Alger et de Tripoli.

ROLAND DELCOUR.



PROCHE-ORIENT

Égypte

L'objectif des « groupes terroristes » était de liquider toutes les personnalités politiques

affirme le président Moubarak

Le Caire (A.F.P.). — L'objectif des « groupes terroristes » qui *ont assassiné le président Sadate était de liquider toutes les* personnalités politiques en Egypte, y compris celles de l'opposition, a affirmé le président égyptien, M. Hosni Moubarak, dans *une interview au quotidien « Al Ahram »*, dont la première partie est publiée ce vendredi 23 octobre.

« La liste des assassinats prévus comportait des personnalités de l'opposition et des candidats désignés pour figurer dans le nouveau gouvernement », a précisé le chef de l'Etat égyptien. Selon lui, il s'agissait d'une *« véritable liquidation physique, à laquelle n'auraient survécu ni l'opposition, ni les cadres militaires ou même religieux »*.

M. Moubarak a ajouté que *« cela n'était pas étrange, puisque le modèle suivi par les terroristes était Khomeiny, qui n'a personne et qui ne dispose plus ni de cadres politiques, ni de cadres militaires »*.

Le nouveau raïs a affirmé par ailleurs que si le président Sadate n'avait pas donné l'ordre d'arrêter certains des chefs des *« groupes terroristes »*, les extrémistes *« auraient réussi à réaliser leur plan »*.

Le chef de l'Etat égyptien a souligné qu'aucune partie étrangère n'était impliquée dans l'assassinat du président Sadate. Il a violemment dénoncé le général Saad el Chazli, réfugié à l'étranger, l'accusant d'avoir *« trahi son pays »*.

Le président Moubarak a reçu, d'autre part, M. Ibrahim Choukri, chef du parti travailliste égyptien et de l'opposition au sein du Parlement. Ce dernier a indiqué à l'issue de l'entrevue, que son *« parti accordait sa confiance à M. Moubarak notamment après ses déclarations donnant les grandes lignes de sa politique »* et par les *« bases d'une confiance mutuelle entre l'opposition et le gouvernement avaient été jetées »*. Le vice-président du parti travailliste, M. Helmi Mourad, ainsi qeu plusieurs membres du parti se trouvent en prison depuis le 3 septembre dernier.

De son côté, M. Khaled Mohieddine, chef du partie du Rassemblement progressiste, a estimé que *« plusieurs pas dans le sens d'un dialogue national »* avaient été accomplis par le nouveau gouvernement.

Iran

Les Moudjahidin accusent les autorités d'arrêter les mères qui tentent d'obtenir la restitution des corps des suppliciés

Les Moudjahidin du peuple ont demandé, jeudi 22 octobre, « aux forces aux organisations et au personnalités humanistes » du monde entier d'accentuer leurs protestations contre le régime de Téhéran pour mettre fin à « l'ère de la répression et de la terreur » en Iran.

Dans un communiqué publié par leur bureau parisien, les Moudjahidin *accusent notamment les autorités* iraniennes de refuser de rendre à leur famille les corps des personnes exécutées. Un grand nombre de mères cherchant les corps de leurs enfants au cimetière de Behechte-Zahra, ajoutent-ils, ont été arrêtées et ne sont pas encore libérées. Ils affirment que la torture a atteint des « dimensions inimaginables » et qu'il existe de nombreux cas d'« étranglement à la main », dont celui d'Abdolreza Ghafouri, peintre, membre des Fedayin du peuple. Le communiqué cite également les cas de Rahman Rahnama et Djamchid Bjalilpour, deux militants des Moudjahidin « morts sous *la torture* » *dans les prisons* de Tabriz.

Par ailleurs, selon l'Agence France-Presse, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsanjani, président du Parlement iranien, a regretté, jeudi soir 22 octobre, que le candidat auquel il avait apporté son « soutien », M. Ali Akhbar Velayati, n'ait pas été choisi par les députés comme premier ministre.

« Moi aussi, je soutenais ce candidat », a dit le président du Majlis à la télévision, après avoir rappelé que M. Velayati avait reçu le soutien du président Ali Khamenei, « élu à 95 % ».

« Notre choix a échoué, mais ce *qui s'est passé était intéressant*, a estimé M. Rafsanjani. Les députés ont choisi tout à fait librement. Nos ennemis accusent le Majlis d'être sous l'influence du Parti de la République islamique. L'indépendance du Parlement a été démontrée. »

L'hodjatoleslam Rafsanjani a ensuite rendu hommage au candidat rejeté : « M. Velayati est un homme dynamique, croyant, engagé. Si nous l'avions eu comme premier ministre, nous aurions pu réaliser beaucoup de choses. »

« L'idée de nos ennemis, selon laquelle seuls quelques personnages connus — sans lesquels le pays serait en difficulté — dirigent l'Iran, aurait *alors été démentie* », a conclu le président.

Le président Khamenei, toujours selon l'A.F.P., a affirmé que les députés qui avaient refusé l'investiture à M. Velayati « méconnaissaient » ce dernier, « homme de valeur et compétent ».

Une lettre de l'ambassade d'Israël

M. ARAFAT ET LA « COEXISTENCE »

Le ministre conseiller à l'information de l'ambassade d'Israël à Paris nous adresse, à propos de l'éditorial publié dans nos éditions du 15 octobre sous le titre « La relève de Camp David », une lettre dont voici l'essentiel :

En lisant cet éditorial, on a, une fois de plus, le sentiment que, dans le monde politique occidental, certains prennent leurs désirs pour des réalités. On se réjouit de voir de la modération là où il n'y a qu'une tactique de diversion, d'ailleurs soulignée par ce même éditorial.

Ainsi, à peine a-t-on publié la « déclaration » d'Arafat, qui pourrait être interprétée comme admettant la *« coexistence »* avec Israël, qu'un porte-parole officiel de l'O.L.P. s'empresse de la démentir. Le 14 octobre, au journal *Al Nahar*, de Beyrouth, en disant qu'Arafat n'a jamais mentionné une telle coexistence — qui d'ailleurs est exclue (1). Et Naïef Hawatmeh, secrétaire général du F.D.P.L.P., membre de l'O.L.P., de déclarer que *« la liquidation du traître Sadate est une préface à la liquidation des accords de reddition de Camp David »* (A.F.P., 15-10-81), accords considérés par l'éditorial du *Monde* comme « agonisants »...

Et on parle de « l'évolution vers la réalité » d'une organisation qui refuse toujours au peuple juif le droit à une terre ! Faut-il rappeler que l'O.L.P. a été créée en 1964, c'est-à-dire trois ans avant que le problème des « territoires occupés » ne se pose ? Que lorsque sa charte, inchangée à ce jour, évoque la libération de ces territoires, il ne s'agit de rien moins que de la libération du Proche-Orient de la présence d'Israël ?

Quant au « plan Fahd », de l'Arabie Saoudite, contrairement à ce qu'affirme l'éditorial, il ne contient aucun élément de reconnaissance d'Israël, dont le nom n'est d'ailleurs pas mentionné. La notion même de négociations, le terme de paix, n'y figurent pas. Ce « plan » n'est qu'un programme pour la destruction d'Israël par étapes. Lorsque les sept premiers points auront été réalisés, la garantie offerte à tous les Etats de la région n'aura plus besoin d'être étendue, implicitement ou même explicitement, à Israël — cet Etat, dans l'esprit des auteurs de ce « plan », ayant déjà cessé d'exister.

(1) M. Arafat a lui-même démenti les propos qui lui avaient été prêtés à ce sujet au Japon et précisé : *« Le peuple palestinien croit en la coexistence avec les juifs au sein d'un Etat palestinien démocratique. »* (*le Monde* du 21 octobre).

EUROPE

Grande-Bretagne

Élection test

L'ÉCHEC DES TRAVAILLISTES ET DES CONSERVATEURS

(Suite de la première page.)

Pour le parti travailliste qui se retrouve en troisième position, l'échec est *cuisant*. Alors que la Grande-Bretagne est plongée dans la crise, avec près de trois millions de chômeurs, le Labour s'est montré incapable d'attirer les suffrages des mécontents. La déroute du candidat travailliste, qui perd près de la moitié de ses voix par rapport à 1979, devrait amener les modérés du Labour à accroître leurs pressions pour que l'évolution *vers une ligne plus* mesurée, amorcée au congrès de Brighton, soit accélérée.

Les conservateurs comme les travaillistes ont intérêt à ne pas abandonner le centre à l'alliance des sociaux-démocrates *et des libéraux*, qui pourrait ainsi être victime de son succès. En renforçant par sa seule existence les modérés des deux grands partis, l'alliance réduit sa marge de manœuvre. Le prochain test aura lieu dans quelques semaines lors d'une élection partielle à Crosby, dans la banlieue de Liverpool, où Mme Shirley Williams, un des membres de la *« bande des quatre »* qui a fondé le S.D.P., tentera de retrouver un siège au Parlement aux dépens des conservateurs. Le scrutin uninominal majoritaire à un tour ne fait pas la part belle aux petites formations, mais l'élection de Croydon confirme, comme les sondages, que les libéraux et les sociaux-démocrates ont actuellement le vent en poupe.

DANIEL VERNET.

Belgique

Plus de cinq mille personnes ont manifesté à Anvers après l'attentat antisémite

Anvers. — Plus de cinq mille personnes, juives et non juives, *ont manifesté*, jeudi 22 octobre, à Anvers, en signe de solidarité avec les victimes de l'attentat antisémite commis mardi en plein centre du quartier diamantaire de la métropole flamande, et qui a fait deux morts et plus de cent blessés.

Toutes les associations juives de Belgique et de l'étranger étaient représentées dans cette manifestation, organisée par la ligue juive B'nai Brith.

Des représentants des communautés juives de France, de Grande-Bretagne, de Suisse, des Pays--Bas et du ConZrès juif mondial étaient présents.

Une délégation a été reçue à l'issue de la manifestation par le *bourgmestre* de la ville, Mme Schroeyeres, pour protester contre l'insuffisance des mesures de sécurité.

L'enquête sur l'attentat a été étendue mercredi à l'ensemble du pays, notamment à Bruxelles, et même à l'étranger. Les forces de police belges effectuent sur tout le territoire un contrôle très strict. *« Nous suivons plusieurs pistes, certaines très sérieuses, en contact avec des polices étrangères »*, a déclaré l'un des responsables de l'enquête, mais aucune arrestation n'a *été effectuée pour l'ins*tant. — *(A.F.P.)*

A Paris, de nombreuses organisations continuent d'exprimer leur émotion et leur indignation après l'attentat d'Anvers. C'est notamment le cas du MRAP, qui *appelle à un rassemblement* à l'ambassade de Belgique, 9, rue de Tilsitt, 75017 Paris, lundi 26 octobre, à 17 heures. L'Union des juifs pour la résistance et l'entraide, l'Union des étudiants juifs de France, le Renouveau juif, les Etudiants sionistes socialistes, la C.F.D.T., la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, le Grand Orient de *France, de même que l'Association* de solidarité franco-arabe, ont également publié des messages de protestation et de solidarité. Ce dernier mouvement, dans sa déclaration, dénonce *« l'ignoble attentat perpétré à Anvers »* mais aussi *« l'amalgame qui conduit à en accuser les Palestiniens »*.

Portugal

- M. FRANCISCO OLIVEIRA DIAS, candidat de la majorité gouvernementale de centre-droit de l'Alliance démocratique, a été élu jeudi 22 octobre au second tour, président de l'assemblée de la République portugaise (Parlement). M. Dias, âgé de cinquante et un ans, a recueilli cent vingt-*huit voix contre cent huit pour* M. Teofilo Carvalho Dos Santos, candidat du parti socialiste, appuyé par les communistes. Il y a eu deux votes nuls et deux abstentions. La majorité détient cent trente-quatre des deux cent cinquante sièges de l'assemblée. — *(A.F.P.)*

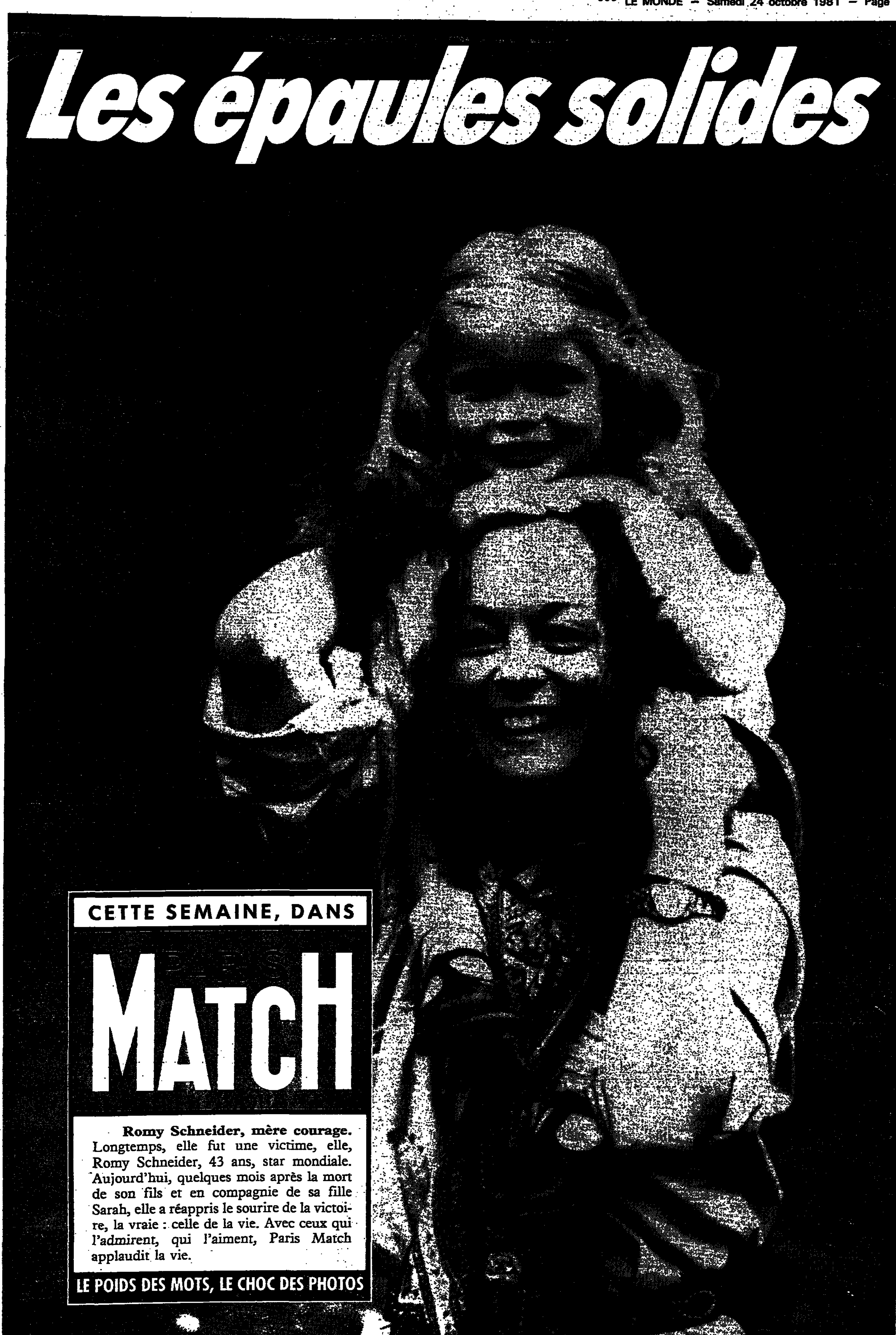
Irlande

- M. BEN DUNNE SAIN ET SAUF. — M. Ben Dunne, fils d'un riche propriétaire de magasins à grande surface, de la République d'Irlande, qui avait été enlevé, vendredi 16 octobre, en Ulster, et pour lequel une rançon de 500 000 livres *(environ 5,5 millions de francs)* avait été demandée (*le Monde* du 20 octobre), a été retrouvé, sain et sauf, jeudi 22 octobre, en tout début de matinée, également en Irlande du Nord.

Pologne

- LA COMMISSION NATIONALE DE SOLIDARITE s'est réunie jeudi 22 octobre. Elle n'a pas pris de décision sur une résolution de certains membres appelant à une grève nationale d'avertissement d'une heure mercredi prochain, à la suite des incidents *opposant des militants syndi*caux à la milice. La réunion a été très animée. Tandis que M. Lech Walesa lançait des appels à la « raison », d'autres membres demandaient des mesures beaucoup plus dures. La *réunion reprend* ce vendredi. Les dirigeants de Solidarité devraient examiner notamment un projet de conseil économique commun gouvernement-Solidarité pour prendre en charge l'économie. Le *gouvernement, dans le passé*, a déjà rejeté cette idée. — *(A.P.)*

هكذا من الأصل



HISTOIRE

Deux anniversaires à l'Est

Octobre 1956 : l'empire européen de l'U.R.S.S. paraissait ébranlé. En dépit des mises en garde du Kremlin, les Polonais portaient à nouveau au pouvoir *M. Gomulka, en qui ils voyaient le champion* de l'indépendance. Aussitôt après, les Hongrois prenaient le relais ; à Budapest, l'insurrection chassait les staliniens et plaçait à la tête du gouvernement Imre Nagy, qui semblait prêt à mettre en *œuvre de grandes réformes et à proclamer* la neutralité du pays. L'insurrection fut écrasée par les troupes soviétiques.

Les Tchécoslovaques, qui, douze ans plus tard, allaient tenter de faire éclore *le « printemps »* à Prague avant d'être écrasés par les Soviétiques, crurent un moment que, en évitant quelques erreurs commises en 1956, l'entreprise engagée par les Hongrois pouvait être réussie.

A l'occasion de ces anniversaires, un *colloque* international se tient, à Paris, au Sénat, sur le thème : « Les enseignements du « printemps de Prague » et les voies de transformation démocratique du socialisme ». Quatre sujets sont étudiés : les origines de la crise et les moyens de la surmonter dans le domaine politique ; l'économie socialiste ; la conscience sociale comme facteur de transformation démocratique du socialisme ; le contexte international des transformations à l'Est. (« Le Monde » du 22 octobre.)

• Varsovie

Le jour où les dirigeants soviétiques s'inclinèrent devant le peuple polonais

Voici un quart de siècle, la population d'un pays communiste imposait, pour la première fois, un changement de direction. Cela se passait en Pologne. Des staliniens — *ou réputés tels — exerçaient le pouvoir*. Ils eurent la sagesse de ne pas s'y *accrocher quand le peuple se montra résolu à bouleverser* le cours des choses.

Ce mouvement avait mûri pendant des mois. Des intellectuels *mentionnaient* avec une audace, jusqu'alors inconnue dans cette région les tares du régime. Les paysans n'acceptaient pas la collectivisation des terres. Les ouvriers se plaignaient de leurs conditions de vie. Chacun avait soif de liberté. Les catholiques ne supportaient plus d'être considérés comme des citoyens de seconde zone. Une nation allergique au domptage était *exaspérée par la tutelle soviétique*. La dénonciation par Khrouchtchev des crimes de Staline, en février 1956, fit de cette somme d'amertumes un mélange détonant.

Le 28 juin de cette année-là, à Poznan, en pleine Foire internationale, des ouvriers exigèrent, dans la rue, une amélioration du niveau de vie. La police tira dans la foule : il y eut cinquante-trois morts. Les autorités réagirent en attaquant les « impérialistes » qui auraient été les instigateurs de troubles « contre-révolutionnaires ». Les meneurs de la manifestation furent traduits en justice. Or voici que les procès de septembre, loin d'accabler les prévenus, tournèrent à la confusion du régime, qui parut bien vite aux abois.

M. Ochab, alors premier secrétaire du parti, se rendit compte *que pour sauver le socialisme* sans verser de sang les hiérarques devaient s'effacer. Il avait une dernière carte : l'ancien secrétaire général, emprisonné pendant la période du culte de la *personnalité* parce qu'on le jugeait à Moscou « communiste national » et parce qu'il s'était opposé à la collectivisation agraire. M. Gomulka venait à peine d'être réhabilité en cet automne 1956.

Le 19 octobre, alors que le peuple grondait, M. Ochab réunit le comité central et présenta sa démission. Chacun savait qu'il serait remplacé par M. Gomulka, invité, pour commencer, à *reprendre* au comité central la place qu'il avait perdue sept ans plus tôt. Les Soviétiques s'alarmèrent : comment leurs protégés polonais osaient-ils remettre à la tête du parti un homme qui symbolisait l'hérésie ?

Le 20 octobre, quatre membres du bureau politique (Khrouchtchev, Molotov, Mikoyan et Kaganovitch), accompagnés de quatorze généraux, arrivèrent de façon inattendue et retentissante à Varsovie, *tandis que* les troupes soviétiques stationnées dans le pays se livraient à d'*inquiétants mouvements. Pourtant*, au terme de discussions souvent violentes, la direction soviétique s'inclina. Le 21, M. Gomulka redevint premier secrétaire du parti ouvrier unifié.

La joie explosa dans le pays, conscient d'avoir, ce jour-là, empêché l'étranger de dicter sa loi. Ce fut « le printemps en *octobre* ». Signe éclatant du changement, le maréchal soviétique Rokossovski, d'origine polonaise et imposé par Staline comme ministre de la défense à Varsovie, démissionna du bureau politique polonais et s'apprêta à reprendre ses quartiers à Moscou. Les ouvriers, qui s'étaient mobilisés dans les usines pour appuyer M. Gomulka, voulaient transformer leurs conseils en organismes d'autogestion. La presse s'exprimait avec une liberté sans précédent depuis *la guerre. Le régime faisait la* paix avec l'Eglise catholique et le cardinal primat, assigné à résidence depuis quelques années, reprenait ses fonctions.

Les Polonais *croyaient* alors *que M. Gomulka allait leur* apporter la liberté et l'indépendance, que leur pays allait inventer un socialisme démocratique. Une bonne part de cette espérance n'était qu'illusion. Bien que *martyrisé par Staline*, M. Gomulka était resté de toutes les fibres de son être un communiste de stricte observance. Il lâcha rapidement ceux-là mêmes qui l'avaient soutenu avec le plus d'ardeur quand il n'était plus rien. Mais une grande première venait d'avoir lieu. Les sujets avaient *montré* à leurs maîtres qu'ils entendaient être des citoyens. Faute de les avoir entendus, un certains nombre de dirigeants, à commencer par M. Gomulka, ont ensuite connu une chute retentissante. Les événements de 1956 ont révélé aux Polonais *eux-mêmes* les ingrédients qui, vingt-quatre ans *plus tard, permirent l'éclosion* du premier syndicat indépendant dans un *régime* communiste.

BERNARD FÉRON.

• Budapest

Une révolution précoce

par PIERRE KENDE (*)

Faut-il encore commémorer l'insurrection de 1956 alors que la Hongrie d'aujourd'hui est si différente de celle d'il y a vingt-cinq ans et que le bloc soviétique a, depuis 1956, plus d'une fois démontré qu'il n'était point disposé à tolérer des dissidences et encore moins des sécessions ?

La question est mal posée. Si la Hongrie d'aujourd'hui est ce qu'elle est, c'est bien parce qu'il y eut la révolution de 1956. Quant au bloc soviétique, loin d'avoir surmonté les tentations et les hésitations de l'automne 1956, il commence tout *juste* à comprendre, devant le prolongement de l'insoumission polonaise, que le spectre de la dissidence est *toujours* là et que le soulèvement hongrois avait peut-être quelque chose de prémonitoire.

Avant d'être écrasés dans le sang, les Hongrois de 1956 ont en effet, pendant un court moment de liberté, proclamé ce que depuis lors *toutes* les nations est-européennes revendiquent lorsque les conditions le leur permettent : la démocratie à l'intérieur et une plus grande autodétermination dans leurs rapports avec la puissance dominante de la région. Les Occidentaux n'avaient nulle envie, il y a un quart de siècle, de défier l'Union soviétique (et ainsi ils confirmaient *ipso facto* le partage dit de Yalta). Ils disaient alors que les Hongrois, admirables certes, étaient allés trop loin. Question d'optique. Vue de Budapest, la révolution de 1956 est restée empreinte de modération. Elle gardait une place, dans le *pouvoir, aux communistes (qu'elle* avait seulement dépouillés de leur monopole). Elle voulut rester en bons termes avec l'U.R.S.S. (à laquelle elle n'avait dénié que le droit d'occuper le pays). Certes, la Hongrie de 1956 aspirait au non-alignement et à la souveraineté, mais cela dans un esprit de bon voisinage dont l'exemple était donné, bien avant 56, par la Finlande et par l'Autriche.

L'histoire proscrite

L'actualité de ces aspirations est attestée avec éclat par l'histoire qui *s'écrit* en Pologne. A la limite, il est superflu de célébrer les Hongrois vaincus en 1956 tant leur cause est réaffirmée *avec brio par le peuple* polonais. On peut comparer terme par terme ce qui a été demandé de part et d'autre. Petit à petit, toutes les revendications de 1956 réapparaissent, et cela malgré l'autocensure que les Polonais *se sont* imposée au départ. Une fois de plus, ce sont les structures internes de l'empire soviétique qui sont en cause. Inutilement oppressives et absurdement inadaptées, elles provoquent du désordre. Quand donc, à Moscou, des hommes d'Etat accepteront-ils enfin de regarder les choses en face ?

Vingt-cinq ans ont passé. Les Hongrois de Hongrie ne peuvent toujours pas évoquer ou méditer leur passé en toute liberté. Il n'est pas question que, à la manière des Polonais, ils érigent des monuments à la gloire de leurs héros tombés. Un régime qui, par comparaison aux autres, peut se qualifier d'éclairé, voire de bienveillant, les empêche de penser leur histoire autrement qu'à travers les illusions et les déboires de l'idée communiste. Transformée par ce prisme, la révolution apparaît tantôt comme un acte désespéré et irréel, tantôt comme une tentative criminelle. Aussi, une génération entière a grandi sans *jamais* avoir entendu parler des faits et des héros de 1956. Pour les moins de quarante ans — la chose est confirmée par des sondages — Imre Nagy et ses compagnons sont des inconnus !

Cela ne signifie pas que la révolution de 56 n'a pas laissé des traces, loin de là. Bien que d'une manière détournée et illégitime, la Hongrie d'aujourd'hui descend de 1956. Ce constat s'applique au peuple hongrois comme à son parti dirigeant. Ceux qui, en novembre 1956, ont reçu la mission de normaliser la Hongrie, eurent l'intelligence de comprendre qu'on ne pouvait « restaurer » purement et simplement, qu'il fallait respecter des limites, tenir compte de certaines aspirations profondes. Quant au peuple hongrois, décimé par la lutte et l'exode, il avait exploré les limites à ne pas franchir. D'où le compromis social des années 60 et la relative décontraction du régime hongrois (en comparaison avec les autres pays *de la région*).

Tout ce qui distingue aujourd'hui la Hongrie de ses voisins — moindre embrigadement des citoyens, diversité culturelle, acceptation, du moins partielle, de l'économie de marché — est en un sens la conséquence de 1956 et des leçons qui en ont été tirées de part et d'autre. Peut-être la Hongrie eut-elle aussi la chance d'avoir fait sa révolution sous Khrouchtchev, à un moment d'incertitude du régime soviétique (contrairement aux Tchèques qui, douze ans plus tard, eurent en face d'eux un post-stalinisme consolidé). L'équipe des dirigeants imposés à la Hongrie par les envahisseurs soviétiques s'aperçut qu'il ne suffisait pas de sévir. Il fallait aussi passer l'éponge et composer. Tel est le mérite de Janos Kadar, qui a incontestablement mieux compris que quiconque autour de lui comment un régime communiste pouvait *faire la paix avec son peuple*.

Vingt-cinq ans après le soulèvement, les Hongrois veulent vivre dans des conditions décentes sans être molestés pour des raisons idéologiques. Leur tranquillité contraste avec l'effervescence de la Pologne qu'ils regardent avec sympathie certes, mais aussi avec un brin d'incrédulité. A la suite du traumatisme subi en 1956 ils ont considérablement modéré leurs ambitions. Cela ne signifie pas qu'ils n'aient pas d'ambitions ou qu'ils soient prêts à tout avaler. Mais ils n'ont pas d'illusion sur la force qu'ils peuvent opposer aux Russes.

(*) Chercheur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

LE BICENTENAIRE DE LA BATAILLE DE YORKTOWN

Le véritable vainqueur : l'amiral de Grasse

M. Patrick Villiers, docteur en histoire, chargé de cours à l'université d'Orléans, apporte les précisions suivantes sur le rôle de l'amiral de Grasse dans la bataille de Yorktown où, il y a deux cents ans, les Français aidèrent les Américains à remporter sur les Anglais une victoire décisive pour leur indépendance (« le Monde » du 17 octobre).

Pour comprendre Yorktown, un retour en arrière est indispensable. Pourquoi les Français soutiennent-ils les colonies américaines en révolte ? Que fait sur cette côte de la Virginie cette imposante escadre française forte de vingt-cinq vaisseaux de ligne montés par plus de vingt mille marins ?

Humiliée par une suite de défaites navales au cours de la guerre de Sept Ans, la marine française est avide de revanche. Grâce à Choiseul, ministre de la marine de Louis XV, et à Sartine, ministre de Louis XVI de 1774 à 1780, la flotte française a été patiemment reconstituée et réformée, mais elle est encore inférieure en nombre : cinquante-deux vaisseaux de ligne contre soixante-six pour les Anglais en 1778. Il faut profiter de tout conflit qui dispersera les forces navales anglaises.

De 1778 à 1781, les flottes françaises, aidées par celles des Espagnols à partir de 1779, vont attaquer sans relâche la Royal Navy. La marine française va obtenir une suite de victoires locales sans la moindre défaite. Cette politique voulue de guerre d'usure est payante *sur* le plan tactique mais elle coûte cher et est mal comprise de l'opinion publique. En France comme en Angleterre, la population est lasse et réclame des succès décisifs. Sartine est limogé et remplacé par le marquis de Castries. Castries met à la retraite les amiraux français, à l'exception de l'amiral d'Estaing, et fait appel à deux « nouveaux » : de Grasse et Suffren. De Grasse, récemment promu lieutenant général, est nommé à la tête d'une imposante armée navale de vingt-cinq vaisseaux de ligne. Parti de Brest, il a comme théâtre d'opérations les Antilles et l'Amérique du Nord ; Suffren l'océan Indien. Les instructions sont claires : protéger les îles à sucre et le commerce colonial et remporter une victoire décisive. Aux amiraux d'en trouver le moyen.

A son arrivée aux Antilles, l'amiral de Grasse trouve un appel au secours de Rochambeau, qui, avec Washington, assiège vainement les Anglais, solidement retranchés à New-York. L'armée de Rochambeau est à court d'argent. Les volontaires de La Fayette désertent en masse et l'armée de Washington se réduit de jour en jour.

De Grasse prend tous les risques en secourant Washington. Ses ordres ne lui en font pas une obligation. Certes, il doit gagner les batailles navales ; mais rien ne lui dicte d'organiser une aussi gigantesque opération combinée terre-mer de débarquement et d'encerclement de la IIe armée terrestre anglaise. L'amiral est si confiant qu'il met en gage ses plantations de sucre de Saint-Domingue pour obtenir l'or et l'argent dont ont besoin les troupes de Rochambeau.

Pour dissimuler ses mouvements, il emprunte une route maritime presque oubliée : le passage des Bahamas, et arrive le 30 août devant la baie déserte de la Chesapeake. Aussitôt le débarquement commence : troupes, canons de marine, matériel de siège. De Grasse rajoute trois mille trois cents marins. Cornwallis est bloqué, mais il a eu le temps de prévenir la Royal Navy, son dernier espoir.

Le 5 septembre 1781, six jours après l'arrivée de la flotte française devant Yorktown, une frégate fait le signal si redouté et si attendu : flotte anglaise en vue. Venant de New-York, les Anglais sont au rendez-vous de l'amiral de Grasse. Pendant quatre jours, les deux flottes vont s'observer, mais les Anglais qui ont l'avantage du vent, donc de reprendre le combat, se dérobent. Le cinquième jour, les Anglais retournent à New-York pour réparer les vaisseaux très endommagés par le tir précis de l'artillerie française. La Royal Navy vient de perdre une des batailles navales les plus importantes de son histoire.

De Grasse, triomphant, revient mouiller devant Yorktown. Malade, il ne pourra pas assister à la reddition, mais il se console en lisant le message du Congrès américain. Fait exceptionnel, le Congrès fait don à l'amiral de deux canons pris à Yorktown, sur lesquels est gravée l'inscription suivante : « Comme témoignage des services inappréciables que le Congrès des Etats-Unis a reçus du comte de Grasse. »

Aucun navire de la marine française n'a porté ni ne porte le nom de la Chesapeake. Etrange oubli.

PATRICK VILLIERS.

هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

Etats-Unis

LE SÉNAT SE PRONONCE POUR UNE REPRISE CONDITIONNELLE DE L'AIDE MILITAIRE AU CHILI

Washington *(A.F.P.)*. — Le Sénat américain a voté jeudi 22 octobre à une écrasante majorité un amendement à la loi d'aide à l'étranger qui pourrait permettre la reprise de l'aide militaire américaine au régime chilien. Par *quatre-vingt-six* voix pour et aucune contre, le Sénat a accepté un amendement déposé par le président de la commission des affaires étrangères, le sénateur républicain de l'Illinois, M. Charles Percy, qui prévoit la levée de la suspension de l'aide militaire si le président Reagan estime officiellement que le gouvernement de Santiago a fait *« des progrès significatifs »* dans le domaine des droits des l'homme.

Pour que la loi prenne effet, il faut maintenant que la Chambre des représentants vote un texte similaire. Il n'est pas impossible que la Chambre basse, dominée par l'opposition démocrate, rejette la reprise de l'aide au Chili.

Une condition semblable à celle qui accompagne le texte voté jeudi au Sénat avait été liée au rétablissement de l'aide à l'Argentine. Cette reprise a été approuvée le 1er octobre à la demande pressante de la Maison Blanche. L'aide militaire américaine au Chili avait été suspendue à la suite de l'assassinat à Washington de l'ancien ministre chilien des affaires étrangères, M. Orlando Letellier, en 1976.

Le débat au Sénat a été animé. Le Sénat a rejeté un premier amendement déposé par le sénateur conservateur de Caroline-du-Nord, M. Jesse Helms, qui voulait que l'aide reprenne sans aucune condition. Le sénateur Edward Kennedy s'est élevé contre cet amendement, estimant qu'il enverrait *« un message clair aux leaders du monde signifiant que les Etats-Unis n'attachent plus une importance majeure aux droits de l'homme les plus élémentaires. »*

LE « WASHINGTON POST » PRÉSENTE SES EXCUSES A M. CARTER

Washington *(A.P.)*. — Le *Washington Post* a présenté des excuses, jeudi 22 octobre, à l'ancien président Jimmy Carter, rétractant simultanément une information, parue le 5 octobre dans ses colonnes, selon laquelle celui-ci aurait truffé Blair House de micros avant l'investiture du président Ronald Reagan. Blair House, résidence des hôtes de marque du gouvernement américain, avait été placé à la disposition du président élu et de son épouse avant leur installation à la Maison Blanche.

Le rédacteur en chef du journal a adressé une lettre à M. Carter et à sa femme, publiée en première page : *« Je souhaite me rétracter au sujet de cet article en vous présentant à tous deux mes excuses et mes regerts pour l'embarras qui vous aura été causé. »*

L'ancien président Jimmy Carter avait auparavant menacé d'intenter un procès en diffamation au journal (*le Monde* du 10 octobre).

Bolivie

● LE RETOUR A BREVE ECHEANCE D'UN AMBASSADEUR AMERICAIN à La Paz a été annoncé jeudi 22 octobre dans la capitale bolivienne par le chargé d'affaire de l'ambassade des Etats-Unis, M. William Pryce. Au terme d'un entretien avec le président bolivien, le général Celsio Torrelio Vila, M. Pryce a souligné à la presse qu'il ne voyait *« aucune difficulté grave »* dans l'approbation que le Sénat américain devrait donner à la nomination d'un nouvel ambassadeur.

Colombie

TROIS MORTS AU COURS D'AFFRONTEMENTS AVEC LA POLICE PENDANT LA GRÈVE DU 21 OCTOBRE

Bogota *(A.F.P.)*. — Deux étudiants et une petite fille sont morts à la suite d'affrontements, mercredi 21 octobre, pendant la grève générale lancée par la Confédération syndicale des travailleurs de Colombie (communiste).

Les affrontements ont eu lieu à Medellin, seconde ville de Colombie, et à Barranquilla, sur la côte atlantique. Les étudiants ont, par ailleurs, incendié les archives du conseil de l'université de Barranquilla.

La police a indiqué qu'après une bataille rangée de deux heures le calme régnait à nouveau à Barranquilla. L'université a été fermée.

A Bogota, le gouvernement a commencé l'examen de la situation de près de trois cents personnes arrêtées mercredi. En vertu du « statut de sécurité », mesure d'exception complétant l'état de siège, ces personnes pourraient être punies d'une peine d'emprisonnement de six mois. Le ministère du travail a indiqué, pour sa part, qu'il étudiait le cas des syndicalistes communistes qui ont fait grève. Des sanctions seront prises contre les entreprises de *transport ayant suivi le mouvement*.

Le ministre de l'intérieur, M. Jorge Mario Eastman, a déclaré que la grève a échoué, contrairement à ce qu'affirment ses organisateurs, en raison *« non seulement des actions des forces de l'ordre »*, mais aussi *« en raison du refus de six millions de syndicalistes n'appartenant pas à la C.S.T.C. de s'associer au mouvement »*.

● *La Chambre des députés colombienne* a approuvé, le jeudi *22 octobre*, un texte protestant contre la vente *« inopportune et inconvenante »* de F-16 américains au Venezuela.

A travers le monde

Brésil

● L'ANCIEN PRESIDENT BRESILIEN JANIO DA SILVA QUADROS a annoncé sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de Sao-Paulo aux élections générales de 1982.

Cambodge

● NOUVELLE RESOLUTION DES NATIONS UNIES. — L'Assemblée générale des Nations unies a adopté, mercredi 21 octobre, pour la troisième année consécutive, une résolution demandant *« le retrait de toutes les troupes étrangères »* (vietnamiennes) et l'autodétermination du peuple cambodgien. Ce texte, présenté par les pays de l'ASEAN, et qui demandait à l'ONU d'avaliser les résultats de la conférence internationale sur le Cambodge, réunie en juillet à New-York, a été adopté par cent voix contre vingt-cinq, dont le Vietnam et l'U.R.S.S., et dix-neuf abstentions. — *(A.F.P., Reuter.)*

Indonésie

● AUTODAFE DE LIVRES A DJAKARTA. — Dix mille exemplaires de deux romans du plus grand écrivain indonésien, M. Pramudya Ananta Tur, ont été brûlés sur ordre du procureur général ; *Bumi manusia* (Terre des hommes) et *Anak semua bangsa* (Enfant de toutes les nations), avaient déjà été interdits en mai pour *« apport de bases historiques pour le développement des préceptes marxistes-léninistes »*. «Prams», ainsi qu'on le surnomme, avait été interné pendant quatorze ans sans jugement, de 1965 à 1979 ; il avait été interpellé pour interrogatoire au début d'octobre. — *(A.F.P.)*

[Un roman de M. Pramudya Ananta Tur, « Corruption » vient d'être publié en français (« Cahiers d'Archipel » nº 12, publié avec le concours du C.N.R.S.) Il est disponible au bureau 732 de l'Ecole des hautes études en en sciences sociales, 54, boulevard Raspail, Paris.]

Namibie

● LA DELEGATION DU « GROUPE DE CONTACT » SUR LA NAMIBIE (Etats-Unis, France, Allemagne fédérale, Canada et Royaume-Uni), dont la tournée en Afrique australe avait été récemment confirmée (*le Monde* du 20 octobre), se rendra à Lagos (26 octobre), à Luanda (27 octobre), au Cap (28 octobre), à Windhoek (29 et 30 octobre), à Gaberone (31 octobre), à Salisbury (2 novembre), à Maputo (3 novembre), à Lusaka (4 novembre) et à Dar-Es-Salaam (5 novembre). Une partie de cette délégation, dont la présidence sera assurée par M. Croker, sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires africaines, informera ensuite, le 7 novembre à Nairobi, M. Arap Moi, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, du déroulement de sa mission. — *(A.F.P., Reuter.)*

Vietnam

● CREATION D'UNE RADIO CLANDESTINE. — Une radio clandestine d'opposition a été récemment créée au Vietnam, a annoncé jeudi 22 octobre l'agence Chine nouvelle. La voix du Vietnam a fait état de *« combats »* et de *« révoltes »* qui auraient eu lieu dans le nord du pays. — *(A.F.P.)*

[Plusieurs radios clandestines émettent — comme « la Voix du Kampuchéa démocratique » (khmère rouge) — ou ont émis à partir du sud de la Chine à destination d'autres pays d'Asie du Sud-Est. La plupart, comme celles des P.C. de Malaisie et de Thaïlande, ont cessé de transmettre. D'autre part, le Vietnam a fait à plusieurs reprises allusion à une radio clandestine chinoise opposée au régime actuel et appelée « 1er Août ».]

Le Monde

politique

LE DÉBAT SUR LES NATIONALISATIONS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La rétrocession des participations de Paribas et de Suez

L'Assemblée nationale devait examiner, vendredi 23 octobre, l'article 33 du projet de nationalisations, qui prévoit la rétrocession au secteur privé des participations industrielles et financières non nationalisables détenues par les deux compagnies financières — Paribas et Suez, — dont la nationalisation a été acquise par l'adoption de l'article 27. Cette disposition introduit une disparité de traitement entre les banques et les compagnies financières, dans la mesure où le titre II (nationalisation de trente-six banques) limite la faculté de cession aux seules participations étrangères. M. Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, a reconnu qu'il y avait un problème de cohérence entre l'article 33 et le titre II et a confirmé que le gouvernement ne maintiendrait pas cet article.

Sauf sur le problème de la rétrocession, les autres dispositions du titre III ne devraient pas soulever de difficultés moyennes, puisque, pour la plupart, elles sont homothétiques avec celles concernant les groupes industriels et les banques. Une discussion plus longue devrait, en revanche, s'ouvrir sur le titre IV du projet qui est relatif aux « dispositions diverses », notamment au contrat de travail des salariés, au régime des obligations attribuées aux détenteurs d'actions transférées à l'Etat, enfin, aux plus-values professionnelles et mobilières.

Jeudi 22 octobre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi de nationalisations.

A l'occasion d'un rappel au règlement, M. Noir (R.P.R., Rhône), évoquant les déclarations faites par M. Lionel Jospin au cours de l'émission de France-Inter « Face au public » (*Le Monde* du 23 octobre), déclare que les propos tenus par le premier secrétaire du parti socialiste, selon lequel certains députés de l'opposition « *seraient chargés de défendre des intérêts économiques* », sont « *inacceptables* ». M. Jospin, ajoute-t-il, s'est permis de dire « *Il y a parlementaire et parlementaire.* » « *Il n'y a pas ici deux catégories de parlementaires* », conclut le député R.P.R. M. Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, regrette que l'on insiste sur les « *aspects désagréables* » du débat, ajoutant « *on va finir par croire que notre discussion n'est qu'un tissu d'invectives et d'injures.* » L. Laignel (P.S., Indre) dénonce « *l'incident fictif* » provoqué par M. Noir. Il souligne cependant : « *Chacun sait que nous ne défendons pas les mêmes intérêts.* » « *Pour nous*, assure-t-il, *c'est l'intérêt des travailleurs, pour vous, c'est celui du capital.* » M. Millon (U.D.F., Ain) s'élève, lui aussi, contre les propos de M. Jospin, notamment contre « *la mise en cause de l'instance suprême qu'est le conseil constitutionnel* ». Selon lui, il s'agit d'une « *inqualifiable pression* ».

Reprenant l'examen du texte, l'Assemblée repousse plusieurs amendements du groupe R.P.R. tendant à instituer une obligation de rétrocession de certaines participations industrielles détenues par plusieurs banques. Elle examine ensuite l'article 19 relatif à la mise en place de nouveaux organes de direction des banques.

● NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION DES BANQUES.

Cet article reprend le principe des dispositions instituées à l'article 7 pour les groupes industriels. Il prévoit que, jusqu'à la réunion des nouveaux conseils d'administration, un administrateur général est nommé, par décret en conseil des ministres, à la tête de chaque banque.

M. Noir souligne que le titre 3 du projet prévoit la rétrocession des actifs industriels des compagnies financières, alors que le titre 2 l'interdit s'agissant des actifs industriels des banques. Il y a là, selon lui, une contradiction qui risque d'être sanctionné par le Conseil constitutionnel. M. Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, reconnait qu'il peut y avoir un problème de cohérence entre le titre 3 et l'article 33 (rétrocession de certaines participations détenues par les deux compagnies financières). Pour cette raison, ajoute-t-il, le gouvernement « *ne maintiendra pas l'article 33* ».

L'Assemblée repousse notamment un amendement de M. Millon tendant à assurer le partage et la continuité des responsabilités entre les anciens et les nouveaux organes de direction des banques, puis adopte une nouvelle rédaction de cet article, sur proposition de la commission et du gouvernement, rédaction qui est identique à celle adoptée à l'article 7.

M. d'Aubert (U.D.F., Mayenne), critique les dispositions de cet article, en déclarant notamment : « *Vous entendez vous procurer le moyen de mettre fin aux fonctions des présidents de la Banque nationale de Paris, du Crédit Lyonnais et de la Société générale. C'est une manœuvre mesquine qui ne grandit pas le gouvernement. Si vous avez quelque chose à reprocher aux présidents des banques nationalisées, il faut le leur dire en face. Si vous souhaitez qu'ils démissionnent, il faut le leur demander. Mais obtenir ce résultat par le détour d'un article, c'est de l'hypocrisie.* » L'article 19 est ensuite adopté.

● COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES BANQUES.

L'article 20 concerne la composition des conseils d'administration et ne diffère de l'article 8 qu'en ce qui concerne le nombre et la répartition des représentants dans les conseils. L'Assemblée adopte plusieurs amendements de la commission, modifiés par le gouvernement, qui prévoient que jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation et la démocratisation du secteur public, les membres des conseils sont nommés — pour une période transitoire n'excédant pas deux ans — par décret, selon la répartition suivante : cinq représentants de l'Etat ; cinq représentants des salariés de la banque et de ses filiales françaises ; cinq personnalités choisies en raison de leurs compétences dans les professions financières, industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, ou en qualité de représentants des usagers. L'article 20 est adopté après que tous les amendements de l'opposition ont été repoussés.

● DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS.

L'Assemblée adopte l'article 21, qui reprend, pour les banques, les dispositions de l'article 9. Elle repousse notamment des amendements des groupes R.P.R. et U.D.F. tendant à substituer l' « *élection* » des représentants des salariés à leur désignation, comme le prévoit le texte du gouvernement.

L'Assemblée adopte l'article 22 (dispositions relatives à la direction des banques), qui est homothétique avec l'article 10, l'article 23 (continuation des actions nationalisées), qui est également homothétique avec l'article 11.

M. Godfrain (R.P.R., Aveyron) puis M. Lauriol (R.P.R., Yvelines) évoquent ensuite la situation financière du groupe Suez. Ils soulignent que les dettes de cette compagnie sont très importantes. M. Lauriol indique : « *Nationalisez-vous un actif net ou une situation nette ?* ». M. Le Garrec répond : « *La société conserve ses actifs et son passif, puisqu'il y a transfert de propriété. La situation de la société après la nationalisation reste identique à ce qu'elle était à la date du transfert d'actions.* » M. Godfrain déclare qu'il a « *de bonnes raisons* » de croire que le passif de cette société va être supporté par les contribuables.

[A la fin de 1980, l'actif net comptable, hors endettement, de la Compagnie financière de Suez s'élevait à 4,48 milliards de francs, soit 473,40 F par action. Les dettes contractées par le groupe sont remboursées sur les revenus en provenance des actifs correspondants.]

● CAISSE NATIONALE DES BANQUES.

L'article 24 crée, sous la dénomination de caisse nationale des banques, un établissement public national doté de l'autonomie financière et chargé d'émettre les obligations. Le fonctionnement de cette caisse est identique à celui de la caisse nationale de l'industrie, créée à l'article 12 : son financement est notamment assuré par des dotations de l'Etat et par une redevance qu'elle reçoit de chaque banque. Pour M. d'Aubert, la redevance constitue un nouvel impôt sur les sociétés. M. Marette (R.P.R., Paris) souligne que rien ne garantit que les banques pourront payer la redevance. M. Le Garrec répond notamment que son montant dépendra de la négociation menée avec les entreprises pour la conclusion des contrats d'entreprise. L'article 24 est adopté par 331 voix contre 156.

● DESTINATION DES ACTIONS DES BANQUES NATIONALISÉES.

Après avoir adopté l'article 25 (abrogation de la loi sur l'actionnariat du personnel dans les banques nationalisées), l'Assemblée examine l'article 26, qui prévoit que l'Etat peut apporter à une banque nationalisée, ou à une autre entreprise publique, les actions des banques dont il a acquis la propriété. « *C'est l'article du mécano bancaire !* », assure M. d'Aubert. Cette disposition, souligne M. Charzat (P.S., Paris) dans son rapport, « *est significative de l'importance qu'attache le gouvernement à prendre le contrôle total de la distribution du crédit, tout en préservant les avantages que peuvent présenter les structures actuelles du système bancaire* ». « *Il s'agit*, ajoute-t-il, *d'éviter que la nationalisation des banques ne conduise au démantèlement de réseaux bancaires qui ont fait la preuve de leur efficacité ou à la rupture de relations étroites entre certaines banques.* »

M. Le Garrec se déclare d'accord avec ces propos. M. Kaspereit (R.P.R., Paris) s'inquiète des risques de la restructuration du système bancaire, et M. Noir souligne que les employés de banque sont inquiets devant les perspectives de réduction d'effectif. M. Millon demande qu'avant toute restructuration le personnel des banques, les élus locaux et les agents économiques soient consultés. Il estime que les banques concernées vont devenir « *vassalisées* ».

M. Hamel (U.D.F., Rhône) plaide longuement pour que les banques nationalisées (Worms, Tarneau, Rothschild, etc.) perdent leur nom patronymique au jour de leur nationalisation. Le secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public souligne que la conception de M. Hamel sur les nationalisations est limitée à la « *nationalisation-sanction* », alors que, selon lui, elle est un « *honneur* ». *Il ajoute* que M. Marcel Dassault a souhaité que son entreprise, une fois nationalisée, garde son propre nom.

L'Assemblée repousse un amendement du groupe R.P.R. prévoyant que les restructurations n'interviendront qu'à l'issue d'un délai de cinq ans, après que M. Le Garrec eut indiqué que cet article *ne prévoit* pas de restructuration, mais uniquement « *le maintien et le développement des réseaux existants* ». M. Planchou (P.S., Paris) dénonce « *le coup de poignard dans le dos de ce pays porté par la direction de Paribas, par des gens qui sont indignes* ». « *Pas seulement M. Moussa*, ajoute-t-il, *mais aussi le directeur général de Paribas. C'est un acte d'incivisme indigne* », conclut-il. L'Assemblée repousse ensuite un amendement du groupe R.P.R. tendant à soumettre tout apport d'actions à l'avis préalable des comités d'entreprise des établissements concernés, après que M. Labarrère eut assuré que l'avis des comités d'entreprise va de soi.

Estimant que le gouvernement ne répond pas aux questions de l'opposition, M. Kaspereit demande, au nom du groupe R.P.R. une suspension de séance.

A la reprise de celle-ci, une polémique s'engage sur le fait de savoir si le gouvernement répond ou non à l'opposition. M. Le Garrec rappelle que si le débat dure trop longtemps, « *il contribue à créer un climat détestable pour l'économie française* ». Il ajoute : « *Il est de notre responsabilité collective qu'il ne s'enlise pas.* »

M. Billardon (P.S., Saône-et-Loire), président de la commission spéciale, propose de continuer le débat tard dans la nuit et de consulter sur ce point le personnel de l'Assemblée. M. Le Garrec se déclare d'accord avec lui. M. Seguin (R.P.R., Vosges), qui préside la séance, déclare que la conférence des présidents a décidé que les débats ne devraient pas aller au-delà de 1 heure du matin.

L'Assemblée repousse ensuite plusieurs amendements du groupe R.P.R. relatifs au maintien des réseaux bancaires existants et à la sécurité de l'emploi du personnel des banques. M. Kaspereit affirme que le seul ministre du gouvernement qui réponde aux questions de l'opposition est M. Delors, ministre de l'économie et des finances. Constamment interrompu, il observe : « *Une partie de l'Assemblée retourne à l'état animal !* » Les quolibets lancés par les députés de l'opposition se multiplient, avant l'adoption de l'article 26, par 333 voix contre 154.

La séance est levée, vendredi 23 octobre, à 0 h. 55.

● *M. Roger Chinaud*, ancien président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, a été nommé conseiller politique chargé des élections au parti républicain par M. Jacques Blanc, secrétaire général de ce mouvement. Mme Alice Saunier-Seïté, ancien ministre des universités, est nommée secrétaire générale adjointe.

M. Pons en appelle au chef de l'État

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a déclaré, jeudi 22 octobre :

« *Invité de l'émission « Face au public » le 21 octobre, M. Jospin, premier secrétaire du P.S., a déclaré :* « Jamais les grands courants de réforme ne se sont laissés arrêter par une cour suprême, quelle qu'elle soit. »

» *Notre Constitution est claire : si le Conseil constitutionnel estime qu'une loi est contraire à la Constitution, cette loi ne peut être promulguée, donc elle n'entre pas en vigueur.*

» *Alors, de deux choses l'une : ou bien la déclaration de M. Jospin n'a aucune signification, car le gouvernement et le Parlement ne possèdent aucun moyen légal de passer outre à une décision du Conseil constitutionnel, et ne peuvent que mettre sur pied une nouvelle loi qui tienne compte de cette décision. Dans ce cas, cette déclaration est un exemple de plus des excès désordonnés auxquels se livre le parti socialiste.*

» *Ou bien cette déclaration a une signification, elle exprime une volonté consciente de passer outre à la décision du Conseil constitutionnel. Comment ? C'est impossible sans violer la Constitution. Est-ce ce qui se prépare ? Veut-on intimider le Conseil constitutionnel, récuse par avance la valeur de ses décisions pour peser sur elles ?*

» *Tout cela est très grave. Si la Constitution est violée, par acharnement partisan, que restera-t-il du respect des règles de la démocratie, que restera-t-il de nos libertés ?*

» *J'en appelle au président de la République, garant et gardien de nos institutions, pour qu'il fasse cesser ces excès et qu'il dissipe ces menaces, ces tentatives d'intimidation, qui sont indignes d'une démocratie.* »

[M. Pons fait allusion à l'article 62 de la Constitution, qui dispose :

« Une disposition déclarée inconstitutionnelle ne peut être promulguée ni mise en application. Les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles. »]

Vie et mort de l'article 33

Le gouvernement se rangera à l'avis de la commission spéciale et ne s'opposera pas à la suppression du fameux article 33 de la loi de nationalisation.

Cet article dont la rédaction avai tsuscité de larges débats entre les experts gouvernementaux, avait été, par la suite, modifié par le Conseil d'Etat. Dans sa version définitive, telle qu'elle est présentée à l'Assemblée nationale, il stipule que, « *dans un délai d'un an, à compter de la publication de la présente loi* », les deux compagnies financières, Paribas et Suez ainsi que leurs filiales, devront céder leurs participations « *dans des sociétés dont l'activité ne s'exerce pas dans le domaine bancaire ou dans celui des assurances où n'est pas nécessairement liée à des entreprises du secteur public industriel et commercial* ».

« *Les participations cédées doivent être offertes par priorité aux anciens actionnaires.* » (...) « *Les obligations remises à titre d'indemnisation sont admises en paiement pour leur valeur nominale.* » (...) « *La liste des participations à céder et les conditions de l'échange sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.* »

Cet article posait plusieurs problèmes. D'une part, la définition des participations doit en principe relever d'un loi et son décret en Conseil d'Etat. Le délai d'un an apparaissait bien court. Il y avait d'autre part une certaine incohérence entre les conditions de la rétrocession pour les deux compagnies financières et celles prévues pour les groupes industriels et les autres banques. Les députés R.P.R., MM. Couve de Murville et Michel Noir avaient de leur côté attiré l'attention, lors des séances de la commission spéciale, sur les risques d'anticonstitutionnalité de cet article. Le président et le rapporteur de la commission spéciale ont alors proposé de supprimer purement et simplement l'article 33. Cet amendement avait reçu l'aval du gouvernement, notamment de MM. Mauroy et Le Garrec.

Toutefois, certains hauts fonctionnaires estimaient que le principe de la rétrocession devait quand même être inscrit dans le texte. Ils souhaitaient donc que le gouvernement introduise, par le biais d'un amendement, une nouvelle rédaction de l'article 33.

Le ministère de l'économie proposait ainsi que « *dans un délai de six mois les activités non liées au secteur public de Paribas et de Suez seront placées dans des sociétés d'investissement filiales des deux compagnies* ». Les actions de ces deux sociétés d'investissement auraient été introduites sur le marché financier et les détenteurs d'obligations auraient pu échanger leurs titres contre des actions de ces sociétés.

Le gouvernement est finalement resté sur sa position, arrêtée en accord avec la commission spéciale. M. Le Garrec, a précisé, jeudi, à l'Assemblée que « *pour des raisons de cohérence, il ne maintiendrait pas son article 33* ». Cela ne veut pas dire que le gouvernement revient sur l'engagement pris, le 8 juillet, par le premier ministre, de rétrocéder certaines des participations de Suez et de Paribas. On rappelle ainsi, à l'Hôtel Matignon, que ce principe est affirmé dans l'exposé des motifs de la loi.

M. Mauroy a précisé, jeudi, que « *ses engagements seraient tenus* ». Toutefois, les participations seront remises sur le marché, et non rétrocédées aux actionnaires. Les conditions de ces opérations pourraient être précisées à l'occasion d'un prochain projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économiques et financiers.

J.-M. Q.

Multi Média Beaujon regroupera les participations de Matra dans la presse

La société regroupant les activités « médias » de Matra qui ne feront plus partie du groupe lors de l'entrée *de l'Etat* se nommera Multi Média Beaujon (M.M.B.). Elle regroupera notamment les actions de Hachette, Europe 1, *les Dernières Nouvelles d'Alsace* et Quillet ; son président en sera M. Raymond Abecassis, directeur financier de Matra, et le directeur général M. Pierre Leroy, président de Marlis, qui contrôle 80 % de Hachette, et secrétaire général des filiales de Matra.

Cette société verra le jour avant le 15 décembre, date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires de Matra. Chaque actionnaire actuel de Matra sera automatiquement actionnaire de M.M.B. dont le capital sera de 310 millions de francs, montant estimé de la valeur des participations de Matra dans les médias.

Cette prise de contrôle à 51 % de Matra où les partenaires amé- *la moins onéreuse pour l'Etat* », explique-t-on à l'hôtel Matignon. « *Si la seule branche armement-espace avait été nationalisée, cela aurait coûté plus cher que 1 milliard de francs, c'est le seul secteur réellement bénéficiaire : 100 % de l'armement-espace valait plus cher que 51 % de Matra. En outre se posait le problème en cas de séparation en deux de l'avenir des activités civiles* ».

En ce qui concerne les filiales de Matra ou les partenaires américains ont une part importante, l'accord prévoit effectivement la possibilité qu'un petit pourcentage soit rétrocédé à des personnes physiques françaises afin de faire tomber la part de Matra à 50 %. Toutefois le choix de ces personnes devra avoir l'agrément des pouvoirs publics. Cette opération n'est pas décidée. Elle sera faite cas par cas.

M. EMMANUELLI EN VISITE EN MARTINIQUE

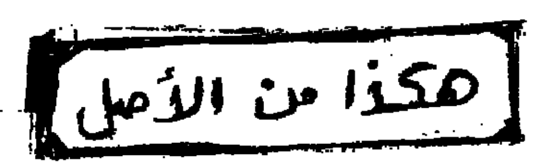
(De notre correspondant.)

Fort-de-France. — M. Henri Emmanuelli a regagné Paris, *mercredi 21 octobre* en fin d'après-midi, après une visite de trois jours en Martinique. Venu présider une conférence d'information des autorités françaises de la zone caraïbe, à laquelle ont participé notamment tous les ambassadeurs de France en poste dans la région, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a trouvé le temps de visiter deux quartiers particulièrement déshérités de Fort-de-France, deux villes du nord de l'île, Grand-Rivière et Le Lorrain, *dirigées respectivement par des* maires R.P.R. et U.D.F., deux autres, Ducos et François, gérées par des maires socialistes, et la ville de Lamentin, dont le maire *et conseiller général, M. Georges* Gratiant, est communiste.

Sauf au Lorrain, M. Emmanuelli a reçu partout un accueil chaleureux. Il a accordé des audiences à *tous les syndicats* de l'île, dont les dirigeants se sont déclarés satisfaits des réponses apportées à leurs préoccupations. Peu avant son départ, M. Emmanuelli *s'est longuement* entretenu avec la presse régionale. Il a notamment estimé que le problème de l'industrie sucrière n'avait pas encore été pris au sérieux par les Martiniquais eux-mêmes puisque le conseil général ne lui a pas encore remis, alors qu'il devait le faire le 15 septembre, les statuts de la société d'économie mixte devant servir de cadre juridique aux projets de restructuration de l'économie locale. — F. R.

● *M. Louis Le Pensec*, ministre de la mer, a affirmé, jeudi 22 octobre, au cours d'une visite à Tahiti, que le gouvernement entend associer étroitement le territoire de la Polynésie française à « *tous les travaux, réflexions et recherches qui intéressent la mise en valeur de la mer. Le territoire sera étroitement associé à la négociation des accords de pêche et les intérêts de la Polynésie se trouveront scrupuleusement garantis lors de la conclusion de ces accords* », a-t-il notamment déclaré.

M. Le Pensec a signé avec le conseil de gouvernement une série de conventions relatives au transport maritime, à la promotion des chantiers navals, au développement de la pêche et de l'aquaculture, à la formation des hommes et à la mise en œuvre d'une politique de la mer.



Le Sénat refuse la nationalisation d'Usinor-Sacilor

Par 164 voix contre 124 (P.C., P.S., gauche dém.), le Sénat a repoussé, jeudi 22 octobre, le projet de nationalisation d'Usinor et de Sacilor. Ce scrutin (comme les votes qui l'avaient précédé, écartant successivement toutes les dispositions du texte adopté par l'Assemblée nationale) marque l'hostilité de la majorité sénatoriale au principe même des nationalisations. Il a une signification d'autant plus évidente que la commission des finances et son rapporteur, M. Tomasini (R.P.R., Eure), estimaient le projet acceptable au fond, étant donné la situation financière de la sidérurgie, totalement tributaire de l'Etat : le rapporteur, ne prenant pas position, s'en était d'ailleurs remis à la « sagesse de la Haute Assemblée » (« le Monde » du 23 octobre).

Cette hostilité de principe, la majorité sénatoriale a voulu aussi la manifester en déléguant à un seul orateur, M. de Bourgoing, président du groupe des républicains indépendants, le soin de condamner en son nom, dans la discussion générale, les « choix idéologiques » du gouvernement. Le débat, relativement bref, a été dénué de passion. Les sénateurs hostiles se réservent pour le véritable enjeu : celui du débat sur les nationalisations qui s'ouvrira dans la perspective des annulations du Conseil constitutionnel, jugées, par eux, imparables.

Dès le début de la discussion, jeudi, celle-ci s'annonce si peu passionnée que M. Fabius, ministre du budget, prenant le premier la parole, peut parler, d'entrée de jeu, de *« relative indifférence »*, et déclare : *« Ce n'est pas sur cette affaire que sont braqués les feux de l'actualité, à l'heure où le groupe Paribas est en train de faire la preuve par la Suisse de la nécessité des nationalisations. »*

Le ministre brosse ensuite, comme il l'avait fait devant l'Assemblée nationale, le tableau de la crise sidérurgique et en analyse les causes. *« S'il est un secteur,* afffirme-t-il, *dont l'évolution illustre bien depuis 1974 l'incapacité du capitalisme privé à sortir de la crise, c'est bien celui de la sidérurgie. »*

« Le gouvernement, souligne M. Dreyfus, ministre de l'industrie, *veut faire de la nationalisation une réussite industrielle (...) il nous faut reconstituer une sidérurgie moderne et performante. »*

M. Pouille (R.I., Meurthe-et-Moselle), qui succède à M. Tomasini, rapporteur de la commission des finances, exprime l'avis de la commission des affaires économiques, qui est favorable à l'adoption du projet tout en estimant que la nationalisation ne crée pas, par elle-même, un dynamisme nouveau. En Lorrain, il pense que le devenir de la sidérurgie est lié à celui des mines de fer et réclame pour sa région le soutien de la solidarité nationale.

M. Laucournet (P.S., Haute-Vienne) dénonce l'*« attentisme coupable »* du gouvernement précédent, dont le chef proclamait, en 1978 : *« La Lorraine n'a pas à douter de son avenir. »* M. Grimaldi (P.S., Nord) souligne que les deux sociétés Usinor et Sacilor consacraient à la recherche deux fois moins que leurs homologues en Allemagne fédérale.

M. Dumont (P.C., Pas-de-Calais) réclame dans ces entreprises le relèvement des salaires, la réduction des temps de travail, la 5e semaine de congé, la création de la 5e équipe et l'avancement de l'âge de la retraite. M. Regnault (P.S., Côtes-du-Nord) veut, lui aussi, la reconnaissance de droits nouveaux pour les salariés des deux sociétés nationalisées. M. Hubert Martin (R.I., Meurthe-et-Moselle) reconnaît que la nationalisation de la sidérurgie est déjà faite. Mais le président de la République, par ses promesses, a fait naître des espoirs qu'il serait grave, estime-t-il, de décevoir.

M. de Bourgoing (Calvados), président du groupe des républicains indépendants, qui intervient au nom de l'ensemble des groupes de la majorité sénatoriale, dénonce *« les illusions entretenues par un pouvoir qui préfère satisfaire ses choix idéologiques au détriment des intérêts réels de notre pays »*. Il s'inquiète de l'absence d'une solution globale aux problèmes de la sidérurgie et oppose un *« non déterminé »* aux projets du gouvernement, annonçant, pour les semaines qui viennent, *« une opposition ferme et raisonnée de la majorité du Sénat à tous les projets de nationalisation »*. Il s'agit là, précise-t-il, d'un refus *« de la dilution des pouvoirs et des responsabilités dans les secteurs porteurs d'avenir et donc,* a fortiori, *dans ceux qui sont en crise »*.

M. Dreyfus dénonce « trente-cinq ans de calomnies » contre la régie Renault

Une controverse s'engage alors entre le ministre de l'industrie (ex P.-D.G. de Renault), et MM. de Bourgoing, Larché (R.I., Seine-et-Marne) et Bourgine (non inscrit, Paris) au sujet de la gestion de la régie Renault. Tandis que M. Dreyfus se défend d'être un « idéologue », et dénonce *« trente-cinq ans de calomnies »* contre la Régie, M. Larché, soutenu par M. Souvet (R.P.R., Doubs), compare les impôts payés par Renault à ceux payés par Peugeot, et M. Bourgine, tout en reconnaissant les grandes qualités d'industriel du ministre, souligne que la « conjoncture » était favorable lorsqu'il dirigeait la Régie. *« Vous avez gouverné Renault,* déclare le sénateur de Paris, *avec une liberté extrême : c'est une raison de votre succès. »*

Revenant à la question d'Usinor-Sacilor, M. Dreyfus annonce son intention de renforcer la solidarité européenne et d'élaborer un plan industriel et social. Soulignant aussi l'accord de M. Bourgine sur le point suivant, le ministre déclare : *« Il s'agit de mettre le droit en accord avec les faits. »*

Les quatre articles du projet sont ensuite repoussés. Puis, avant le scrutin final, quelques sénateurs expliquent leur vote.

MM. Duffaut (P.S., Vaucluse), Bonduel (M.R.G., Charente-Maritime) et Dumont (P.C., Pas-de-Calais) annoncent qu'ils voteront la nationalisation d'Usinor-Sacilor. M. Paul Girod (gauche dém., Aisne) s'abstiendra, ainsi que *« certains de ses amis »*. M. Chupin (Un. centr., Maine-et-Loire) déclare : *« Ce débat préfigure le débat sur les nationalisations. Il s'agit d'un choix idéologique que nous ne pouvons accepter. »*

A. G.

● *Le groupe socialiste du Sénat* proteste, dans un communiqué, contre l'attitude de la commission des affaires étrangères *« qui a refusé d'appliquer la représentation proportionnelle dans la désignation des rapporteurs pour avis sur la loi de finances 1982 »*. Cette attitude, déclare-t-il, est *« contraire à la pratique qui prévaut dans toutes les autres commissions du Sénat »*. *« Le groupe élève une vigoureuse protestation contre cette pratique antidémocratique qui reflète,* affirme-t-il, *la persistance d'un état d'esprit dominateur et montre le véritable visage d'une opposition qui refuse en fait l'alternance. »*

LE MOUVEMENT DES JEUNES GISCARDIENS RESTE FIDÈLE A L'ANCIEN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le congrès du Mouvement des jeunes giscardiens, qui se réunira samedi 24 octobre à Paris, doit élire M Patrick Gérard, âgé de vingt-trois ans (*le Monde* du 22 octobre) comme président en remplacement de M. Hugues Dewavrin, démissionnaire. Ce dernier a expliqué, mercredi 21 octobre, que M. Giscard d'Estaing *« reste le leader naturel »* des jeunes giscardiens. *« Nous sommes obligés d'observer,* a-t-il ajouté, *que certaines organisations ont pris leurs distances* [avec l'ancien président de la République] *: nous jugeons cette attitude teintée d'opportunisme. »*

Pour ses dirigeants, le mouvement doit devenir une « *force d'opposition* », susceptible de présenter une « *alternative réaliste* » et d'éviter les réflexes « droitiers » ou « néo-poujadistes ». Les jeunes giscardiens souhaitent présenter des candidats aux élections locales, principalement aux « municipales » de 1983. Ces candidats devraient avoir la double étiquette : « Mouvement des jeunes giscardiens - parti républicain ».

Ils ont également l'intention de se manifester par des opérations ponctuelles. Ainsi, une délégation doit se rendre à Valence dimanche prochain pour demander à être reçue par les responsables du P.S. ou les membres présents du gouvernement.



LES DÉBATS DU P.S. A VALENCE

Le congrès de la victoire

(Suite de la première page.)

Même si le parti socialiste est aujourd'hui passé de 180 000 à 250 000, ce dernier chiffre demeure très faible par rapport à ceux qu'alignent les partis socialistes d'Europe occidentale. Comparés aux populations respectives, les partis allemand et anglais sont à peu près quatre fois plus importants, les partis suédois et autrichien à peu près vingt fois plus.

La réticence des Français à entrer dans des organisations, surtout politiques, ne suffit pas à expliquer ces énormes différences. Sinon, le parti communiste n'aurait pas deux fois plus d'adhérents que le parti socialiste, avec près de deux fois et demie moins d'électeurs. Les dirigeants du P.S. ont quelquefois préféré qu'il croisse modérément après le 10 mai. Certaines sections ont freiné l'entrée de nouveaux membres, soupçonnés d'être poussé par l'opportunisme plutôt que par la conviction. Mais l'afflux de ceux-ci a été moins grand qu'on pouvait le croire. Il semble que beaucoup de sympathisants sincères aient été déçus par l'introversion du parti dans sa victoire. Alors qu'elle faisait de lui le pivot de la politique française, il s'est frileusement replié sur ses querelles intérieures. Alors que M. François Mitterrand s'efforçait d'être le président de tous les Français, l'appareil socialiste s'est surtout préoccupé des règlements de compte entre tendances, courants, sensibilités, *dans une atmosphère plus ou moins byzantine*. La remise en ordre était peut-être nécessaire pour forger un instrument plus apte à remplir les fonctions d'un parti dominant.

Le congrès de Valence devrait marquer le terme de cette entreprise, en ouvrant vers l'extérieur un parti rénové, auquel M. Michel Rocard est aussi nécessaire que M. Jean-Pierre Chevènement. Veillant aux frontières l'un à droite, l'autre à gauche, ils permettent au socialisme français de couvrir tout l'espace que les électeurs lui ont assigné, voire de l'étendre. Le langage social-démocrate du premier n'est pas moins indispensable que le langage néo-marxiste du second. Pour élaborer progressivement le modèle d'un socialisme de type nouveau, qui élargisse le pluralisme et la liberté en même temps qu'il développe l'égalité et la solidarité, la capacité de construction idéologique du ministre de la recherche devra collaborer avec le pragmatisme du ministre du Plan.

Il est absurde de penser que l'un ou l'autre pourrait prendre en main la direction de la politique dans les sept ans qui viennent. Selon les moments et les domaines, elle s'infléchira vers l'un ou l'autre : mais au gré du président de la République, seul maître à bord d'un vaisseau *que lui seul a mené en haute mer* et que lui seul peut y maintenir.

∴

Une dernière question ne pourra pas être réglée à Valence, ni même posée clairement : les rapports avec les syndicats. Les socialistes français doivent penser toujours à ce problème, même s'ils ne peuvent en parler ouvertement. La principale force de leurs homologues germaniques, anglais, scandinaves, tient moins au nombre des adhérents du parti qu'à ses liens étroits avec la principale organisation de travailleurs.

En France, les leaders de F.O. et de la C.F.D.T. sont membres du parti socialiste, mais n'en reflètent que des tendances assez faibles et plutôt excentriques : André Bergeron incarnant une social-démocratie modérée, Edmond Maire un certain gauchisme autogestionnaire, antinucléaire et pacifiste. Quant à la C.G.T., affaiblie mais toujours dominante, elle reste une courroie de transmission du parti communiste.

Ainsi les socialistes se trouvent-ils en permanence critiqués plutôt que soutenus par les syndicats. Il n'est pas sain que le parti, qui a recueilli le plus de suffrages parmi les ouvriers, soit coupé d'eux au niveau des entreprises. Cela constitue certainement son principal handicap, et celui de la gauche tout entière. Cette infirmité ne pourra être surmontée qu'à très long terme, car la structure des organisations de travailleurs n'est modifiable que par une lente évolution. Du moins pourrait-on, dès maintenant, chercher à en définir les objectifs et les moyens. De toutes les tâches qui s'imposent au parti socialiste, celle-ci constitue probablement la plus importante et la plus urgente. Elle est en même temps l'une des rares où lui seul ait la possibilité d'agir, le gouvernement se trouvant quasi paralysé dans ce domaine.

MAURICE DUVERGER.

M. Poperen dénonce les résistances au changement

De notre envoyé spécial

Valence. — Après les allocutions de bienvenue d'usage, M. Jean Poperen, analysant les conditions du combat politique et économique engagé par la gauche, a déclaré : *« Nous ne cherchons pas la guerre. Nous souhaitons l'accommodement, le compromis. Mais le compromis ne se fera pas au prix du reniement de la volonté populaire. »* Selon lui, la concertation avec le patronat ne peut porter que sur les modalités, le calendrier d'application du programme socialiste et non pas sur le programme lui-même.

M. Poperen estime que la gauche a *« passé le premier cap sans drame »*. *« Cela n'allait pas de soi »*, a-t-il dit, *le risque n'était pas nul d'un naufrage dès le départ (...). Ne crions pas au miracle. Constatons simplement qu'en quelques mois, nous avons assuré solidement notre base d'action, notamment pour la grande bataille économique (...). C'est l'intérêt de la nation que nous réussissions. C'est l'intérêt de tous, sauf sans doute d'une poignée de hauts privilégiés dont la rage ne peut plus que s'efforcer à détruire ; sauf de quelques politiciens dont le masque de démagogie sociale est tombé et qui apparaissent pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire les défenseurs des banquiers et de tous les nantis, les vrais nantis, pas les lampistes que méprisait tant M. Barre. »*

M. Poperen considère que le gouvernement *« a sans doute eu raison »* de faire quelques concessions aux chefs d'entreprise par rapport au programme du parti socialiste. *« Il ne servirait à rien »*, a-t-il dit, *« de faire couler le bateau en le chargeant trop d'un coup. »*

Le secrétaire national, soulignant que se poursuit *« la campagne d'affolement et de démoralisation des chefs d'entreprise »*, s'est interrogé : *« Songe-t-on d'un certain côté à faire la politique du pire ? »* Il a affirmé qu'au Parlement l'opposition *« n'a d'autre souci, en étirant le calendrier, que de provoquer une situation de difficultés, voire de déstabilisation dans les entreprises nationales »*. *« C'est bien,* a-t-il ajouté, *ce qu'on appelle la politique du pire. »*

A ses yeux, face à une telle attitude, *« le gouvernement a le droit — et le moment approche où il en aura le devoir — d'user de tous les moyens démocratiques pour que la volonté du peuple soit respectée »*. *« Cela est vrai au Parlement,* a-t-il dit, *cela est vrai par rapport à un certain nombre de hauts responsables administratifs, cela est vrai en ce qui concerne les droits des travailleurs. »*

JEAN-YVES LHOMEAU.

M. JOSPIN (P.S.) INVITÉ DE L'ÉMISSION R.T.L.-« LE MONDE »

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, sera le dimanche 25 octobre, l'invité de l'émission « le Grand Jury » organisé par R.T.L. et « le Monde ». Il répondra, en direct du congrès de son parti à Valence, aux questions des journalistes de la station et du journal de 18 h. 15 à 19 h. 30.

Un meeting de l'Union du peuple corse à Paris

Les autonomistes marquent le pas

Les dirigeants du mouvement autonomiste Union du peuple corse (U.P.C.) ont, le 22 octobre, au cours d'une réunion publique rassemblée à Paris dans la salle de la Mutualité, précisé leur position après l'arrivée au pouvoir d'une majorité socialiste, et l'annonce de la mise en place d'un statut régional particulier pour l'île.

M. Edmond Simeoni déclare que la victoire de M. François Mitterrand a été un *« événement historique »* et que *« la démarche socialiste ouvre une voie de progrès et fait une première brèche dans le mythe de la République une et indivisible »*. *« La proposition d'un statut particulier »*, ajoute-t-il, *« a le mérite de reconnaître et d'institutionnaliser la spécificité de la situation corse »*. Le dirigeant autonomiste se déclare en conséquence prêt à rencontrer le délégué aux affaires corses, M. Bastien Leccia et, *si on le comprend bien*, à participer à la mise en place de ce statut particulier. Il formule toutefois de nombreuses et importantes réserves sur l'attitude et les décisions du nouveau gouvernement et se refuse à s'engager plus à fond avant, qu'à la fin du mois de novembre, son mouvement ait fait le *« bilan de la démarche du P.S. »*.

Ces réserves portent, notamment, sur les points suivants. Le statut particulier est en fait, selon M. Simeoni, *« imposé aux Courses sans vrai débat préalable »*, il ne prévoit pas, ce que demande l'U.P.C., la suppression des deux départements, une enquête sur l'utilisation des fonds publics, un véritable bilan du commerce extérieur de l'île, l'institution d'un scrutin régional pour les assemblées régionales.

Les autonomistes mettent deux préalables à leur engagement au côté du pouvoir socialiste. Sur un point particulier, ils demandent la libération des trois militants corses encore emprisonnés ; sur le fond, ils voudraient avoir l'assurance que l'on renonce à la politique des clans et que l'on s'engage dans la voie d'une véritable démocratisation des mœurs politiques dans l'île. *« Nous ne sentons pas une volonté de changer radicalement les choses ; nous ne pouvons pas faire aveuglément confiance au gouvernement, nous voulons rester vigilants »*, déclare M. Siméoni, qui marque son inquiétude devant *« le refus du président de la Répulbique ou des ministres de mentionner l'existence et les droits du peuple corse »*.

Bref, on retiendra de ces propos la volonté de se démarquer de la politique actuellement menée dans l'île sans rompre les ponts et en refusant tout recours à la violence. C'est une position d'attente qui sans doute ne pourra être tenue très longtemps.





Le Monde

société

ÉDUCATION

Conflits et occupations dans les écoles

Des écoles primaires occupées par des *parents d'élèves : treize dans* le Rhône, quelques-unes dans la région parisienne et particulièrement dans l'Essonne et les Hauts-de-Seine. Des parents refusant d'envoyer leurs enfants en classe : ainsi à l'école Talma de Brunoy (Essonne). D'autres « séquestrant » un instituteur : c'était le vendredi 16 octobre à l'école George-Sand de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Autant d'indices : les usagers de nombreuses écoles élémentaires sont mécontents.

Ces conflits étaient prévisibles et sans doute inévitables. Après l'adoption du collectif budgétaire de juillet dernier, qui a permis de créer plusieurs milliers d'emplois d'enseignants en tout genre, la nouvelle administration a dû faire un choix difficile. Ou bien favoriser la formation de ces enseignants (trois ans pour les instituteurs), et le « changement » ne se ferait pas sentir *immédiatement* ; ou bien accorder la priorité à la satisfaction des besoins en mettant immédiatement à l'ouvrage les nouveaux enseignants qui devraient se former en même temps.

Dilemme douloureux où, finalement, la seconde solution l'a emporté. Dans le cas de l'enseignement primaire, le dispositif *adopté consiste à alterner* un mois d'enseignement effectif dans une même classe et un mois de formation théorique en école normale. Certaines classes primaires seront ainsi prises en main par un « binôme » d'élèves-instituteurs, l'un *des deux étant chargé* d'enseigner pendant que l'autre apprend. Reçus aux concours de recrutement externe, qui ont eu lieu durant le mois de septembre, six mille neuf cent vingt-trois élèves-maitres, n'ayant auparavant jamais enseigné, sont concernés par ce système.

Des parents s'opposent à un enseignement confié aux élèves-instituteurs

L'arrivée à mi-octobre dans les écoles de « binômes » d'élèves-instituteurs n'a guère été appréciée par les parents d'élèves. « *Pourquoi nos enfants seraient-ils des cobayes ?* », disent-ils en substance. Au ministère de l'éducation nationale, on répond que la solution adoptée est « *la moins mauvaise* ». « *Cette formule n'est pas née d'une conception pédagogique,* explique M. Jean-Marc Favret, directeur des écoles, *mais d'une nécessité conjoncturelle imposée par le changement de politique* ». Cependant, l'administration a voulu éviter d'avoir recours, comme c'était le cas dans le passé, à de nouveaux « suppléants éventuels », enseignants auxiliaires, qui étaient l'an dernier au nombre de 4 500. Les nouveaux normaliens n'ont, selon elle, pas moins de capacités que ces instituteurs « bouche-trou ». Elle estime que les résultats des concours de recrutement externe et interne — le second étant destiné aux suppléants éventuels qui pouvaient justifier de *quatre-vingt-dix jours de suppléance* — lui donnent raison, du moins pour les connaissances. De 99,69 % dans un cas, la proportion d'admis par rapport au nombre de places offertes tombe à 75,26 % dans l'autre, 3 436 emplois seulement ayant été pourvus sur les 4565 offerts au concours interne. Le ministère précise enfin que, bénéficiant, outre de l'alternance formation-pratique, d'un « suivi » et d'une assistance pédagogique de l'école normale, les élèves-instituteurs sont dans une situation plus favorable que les « suppléants éventuels », qui n'ont droit, en général, qu'à quelques stages de formation continue.

Absence de consultation

Au-delà de ces détails techniques, l'origine du conflit est dans l'absence de consultation et d'information des parents concernés. « *Le mécontentement tient à l'insuffisance d'explications* », reconnait M. Favret, qui demande aux responsables locaux de veiller à ce que « *la concertation aille au-delà du niveau départemental et descende jusqu'aux écoles : il faut que les responsables passent le temps nécessaire avec les familles* ». M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a adressé, le 13 octobre, un télex en ce sens aux recteurs où, d'autre part, il « *demande avec netteté* » que la formule de deux élèves-maîtres se relayant pour tenir une classe vacante « *ne soit pas utilisée* » dans les cours préparatoires et cours moyens deuxième année, qui marquent le début et la fin de la scolarité primaire.

Le ministère invite donc les inspecteurs d'académie et les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale (IDEN) à agir avec souplesse et à ne pas s'en tenir à des formules rigides. « *Des aménagements sont possibles* », assure M. Favret. Les solutions adoptées diffèrent d'ailleurs d'un département à l'autre, le « binôme » pouvant parfois associer un instituteur chevronné et un élève-maître ou, comme c'est le cas dans le Rhône, *recouvrir deux couples réunissant* chacun un instituteur à mi-temps et un élève-maître. L'« *alternance forte* » — c'est-à-dire l'association de deux élèves-maîtres inexpérimentés dans la même classe — ne devrait concerner, selon le directeur des écoles, qu'une trentaine de départements, ceux où, à cause de besoins importants, les recrutements ont été élevés (1).

Conformément au vœu des syndicats enseignants et des associations de parents, le dispositif *ne devrait pas être reconduit* tel quel durant l'année scolaire 1982-1983. M. Favret, après une concertation « *de toutes les parties intéressées* », se donne jusqu'à mars 1982 pour définir une « *solution stable* » *qui satisfasse* à la fois les besoins en maîtres supplémentaires et l'exigence de qualité de l'enseignement.

EDWY PLENEL.

(1) Il s'agit en particulier des départements de la région parisienne, *du Nord*, du *Pas-de-Calais*, de la Moselle, de la Gironde, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Dans le Rhône : « et les gosses ?... »

De notre correspondant régional

Lyon. — *Quatre enseignants sont en jeu : deux instituteurs* d'un emploi à mi-temps (personnages A et B), deux normaliens nouvellement recrutés (personnages C et D), qui assurent à tour de rôle et toutes les six semaines l'enseignement. L'élève suivra donc pendant un mois et demi une classe assurée par A et C, puis par A et D. Dans une autre classe, ce sera B et C, puis B et D. Cette formule permet l'intégration rapide des normaliens, assurés que les classes dont ils ont la charge bénéficient à mi-temps des cours d'un enseignant confirmé.

Mais ce système choque les parents. Ainsi à l'école primaire des Semailles, dans la ZUP de Rillieux-la-Pape (Rhône). Depuis le lundi 19 octobre, ils occupent, surveillent les enfants dans la cour et tentent de négocier avec l'inspecteur primaire du secteur. Seul au centre d'une d'une salle de classe et entouré par une trentaine de parents, celui-ci, M. Bochaton, fait face. Il explique : « *Nous sommes contraints budgétairement et statutairement d'employer les normaliens. Il y a un trou de soixante postes à combler dans notre département à la suite des réouvertures de classes décidées à la rentrée.* » Il argumente : « *Nous avons dû faire appel à des normaliens de première année parce que les programmes de formation des deuxième et troisième année sont plus stricts, plus astreignants, notamment à cause d'une formation par paliers.* »

En face, le dossier de l'accusation. « *Avec votre système, nos enfants subissent une discontinuité d'enseignement. Ils ont trois maîtres ou maîtresses au lieu d'un.* » « *Il n'y a plus que deux ans avant le lycée, ils vont partir avec quel bagage, ces gosses ?* » Ce sont les deux thèmes essentiellement avancés par les parents, dont on perçoit bien l'extrême réticence vis-à-vis des jeunes élèves-instituteurs. Au fil des interventions, les préventions se font plus nettes : « *Bien sûr, ils ont souvent beaucoup de diplômes, mais les normaliens d'aujourd'hui n'ont pas vraiment la vocation.* »

Les instituteurs de l'école sont de leur bord : « *Nous voyons réapparaître un mode de formation sur le tas des élèves-instituteurs que nous avons toujours combattu (...). On leur demande (aux normaliens) de tout savoir, alors qu'ils ne savent rien.* » Quant à la garantie pédagogique qu'assure la présence permanente — à mi-temps, mais chaque jour — d'un *enseignant titulaire qui* pourrait seconder ou au moins alerter leurs jeunes collègues, elle attire cette réflexion d'un instituteur : « *Nous ne sommes pas là pour assurer la formation de nos collègues. Ou alors, il faut nous payer.* » Cependant tous les enseignants n'ont pas cette attitude : ainsi à l'école de Charbonnières, le directeur, M. Georges Kerbecci, assure qu'il a « *deux normaliennes heureuses* » — cinquante écoles sur soixante-trois n'ont d'ailleurs pas connu de phénomène de rejet.

Quant à l'inspecteur de l'académie du Rhône, M. Charles Béliard, il fait part de sa « *tristesse* » : « *Si on continue, je vais regretter d'avoir ouvert cent soixante et une classes au lieu de cent.* » Seul accord entre l'administration et les contestataires : la concertation a été trop tardive et insuffisante. De plus, le délai d'intégration de tous les nouveaux élèves-instituteurs a été singulièrement court. Reçus à l'école normale le 5 octobre, ils se sont trouvés face à leur première classe (ou à leur première occupation) dès le 8. Quant à la concertation, elle a eu lieu à Paris globalement et au plus haut niveau. C'était, semble-t-il, insuffisant pour dissiper tous les conflits locaux. Toutefois, des compromis sont envisageables. Mais ils risquent de passer par l'appel aux « *titulaires mobiles* » (un corps de réserve pour effectuer les remplacements). Et en cas de maladie d'un titulaire, « *les mêmes parents viendraient sous nos fenêtres réclamer des remplaçants dont nous ne pourrions plus disposer* », affirme, non sans raison, M. Béliard.

Un dialogue illustre ces voies ardues de la concertation. « *Et si la normalienne tombe malade, qui la remplacera ?* », demande un parent de Rillieux-la-Pape. Réponse : « *Un titulaire.* » Evidemment, si Ubu prend un cartable...

CLAUDE RÉGENT.

MAITRES MINEURS

Pour être incidente, l'innovation n'en frappe pas moins les esprits : un mineur enseignant à des mineurs ! C'est là une des conséquences du dispositif adopté, dans l'enseignement primaire, pour cette rentrée scolaire.

Affectés d'emblée à des classes qu'ils se partagent à deux, les élèves-instituteurs nouvellement recrutés ont, pour certains d'entre eux, moins de dix-huit ans. *En effet, pour se présenter* au concours externe, ils devaient, selon le décret du 22 août 1978 relatif au recrutement des instituteurs, être « *âgés de seize ans au moins* ». Ces dernières années, avant de se voir confier *une classe, ils suivaient trois* années de scolarité en école normale et entraient dans l'enseignement effectif âgés d'au moins dix-neuf ans. Ce n'est désormais plus vrai, en raison de leur utilisation immédiate.

La situation ainsi créée prend quelque liberté avec la lettre de législation scolaire. La loi organique du 30 octobre 1886 (modifiée par celle du 6 octobre 1919) précise en son article 7 que « *nul ne peut enseigner dans une école primaire de quelque degré qu'elle soit avant l'âge de dix-huit ans* ». Selon une autre loi — du 24 avril 1930 et concernant les titres de capacité de l'enseignement primaire, — toute personne qui ne remplit pas ces conditions d'âge ne peut même « *participer à l'enseignement dans une école publique ou privée en dehors de la présence effective et continue, dans la salle même où il enseigne, de l'un des maîtres d'école* ».

Aussi certains s'émeuvent-ils que la barrière formelle des âges — irresponsabilité en deçà, responsabilité au-delà — soit transgressée *par une institution dont* la finalité sociale leur paraît être l'intégration des enfants au monde adulte. Le ministère de l'éducation nationale envisage, pour sa part, le problème avec sérénité. Distinguant âge civil et âge réel, M. Jean-Marc Favret, directeur des écoles, précise toutefois que, si cette innovation créait d'importants conflits, il n'hésiterait pas à la reconsidérer. « *Nous n'irons pas au-delà du droit* », conclut-il. — E. P.

Dans l'Essonne : une « doublette » heureuse

Qu'on ne dise surtout pas l'administration scolaire mesquine et lugubre. Bien au contraire, la voici qui surprend par l'invention d'une innocente trouvaille de vocabulaire. On apprendra donc que « *doublette* », nom féminin, désigne chaque partie d'un binôme d'élèves-instituteurs recrutés aux concours de septembre 1981. Parmi cette promotion, M. Eric Battu, ving ans, « doublette » à l'école Gérard Philipe, de Grigny (Essonne).

Depuis le lundi 19 octobre, vingt-sept paires d'yeux étiquetés « cours moyen deuxième année » le fixent. Eric débute. Il ne sait pas comment faire et ne saura qu'en faisant, du moins un mois durant, avant qu'il ne rejoigne l'école normale et que sa partenaire « doublette », Mlle Patricia Pottier, dix-sept ans et demi, ne vienne le remplacer.

Ce métier d'enseignant, il le connaît : une mère directrice d'école maternelle et un père professeur de collège. La vocation fut néanmoins tardive : « *Le métier me dégoûtait relativement, comme un truc qu'on a en trop* ». Puis l'intérêt, ce « *désir du contact avec les enfants* », est venu « *petit à petit* ». La victoire socialiste est survenue, le sortant heureusement d'une première année d'économie à la faculté de *Nanterre (Paris-X), où, de son* propre aveu, il se fourvoyait et s'ennuyait.

Instituteur, il serai donc. Ni par pis-aller ni par souci financier, même s'il ne peut négliger son nouveau salaire de 3 800 F. Plaisir et passion l'emportent : « *L'éducation, j'y crois. C'est tout pour moi* », dit-il, ajoutant qu'il ne se veut pas fonctionnaire, que son service il le doit « *aux enfants d'abord et pas à l'Etat* » et qu'« *il ne faut pas rentrer dans* ce ce *métier en se disant que ce sera du 8 heures-16 heures* ».

Cette « doublette »-là est donc heureuse. Satisfaite même de ce mode d'apprentissage inusité et conjoncturel : « *Au moins comme ça, la vocation, au bout d'un an, on voit si on l'a vraiment et on peut abandonner.* »

Son humaniste, Eric le traduit dans l'immédiat, par un volontarisme pédagogique indéniable. Sa seule inquiétude : les parents. Comme Patricia, il craint qu'ils n'aient des *a priori*.

Ils sont là, en effet. Pacifiques dans leur occupation symbolique du bureau du directeur de l'école. Ils n'en veulent pas aux « doublettes », mais à cette administration qui, disent-ils, les a mal informés et risque de faire de leurs *enfants des « cobayes »*. Le directeur n'est pas loin de leur donner raison : les « *doublettes* », il n'aura guère le temps de les épauler. Néanmoins attentif et aimable, il a déjà glissé un conseil à Eric : « *Surveillez bien les cahiers, qu'il n'y ait pas de fautes d'orthographe. Vous n'y couperez pas : les parents les éplucheront.* » — E. P.

● *Le Mouvement des jeunes pour la liberté de l'enseignement* (M.J.L.E.), qui a réuni récemment son assemblée générale à Nantes, s'est donné un nouveau président, M. Tessier d'Orfeuils, président de la Fédération des associations d'élèves des grandes écoles et membre du conseil supérieur de l'éducation *nationale.* « *Nous voulons être le symbole de la mobilisation des jeunes* », a lancé le nouveau président, dont la candidature a été soutenue par les partisans d'un durcissement du mouvement. Le M.J.L.E. a multiplié les appels à l'engagement et à la mobilisation.

M. SAVARY VEUT METTRE FIN AUX FONCTIONS DU RECTEUR DE LA CORSE

Dans un télégramme rendu public jeudi 22 octobre, M. Alain Savary, ministre de *l'éducation* nationale, a fait part à M. Pierre Ferrari, recteur de l'académie de Corse, de sa décision de « *le remettre à la disposition de son université d'origine* ». Le ministre précise qu'il soumettra à un prochain conseil des ministres, un projet de décret mettant fin à ses fonctions de recteur (nos dernières éditions du 23 octobre). Cette décision fait suite à une lettre de M. Ferrari demandant au ministre de tirer les conclusions des échecs subis par l'université de Corse (*le Monde* du *23 octobre*).

[Le ministre a donc choisi entre les deux « hommes forts » de la future université corse. Le président nommé, M. Pascal Arrighi et le recteur, lui aussi désigné par l'ancien ministre, des universités. La décision de M. Savary semble rapide en ce qui concerne le recteur, mais jusqu'à présent il ne manifeste pas la même hâte pour demander le départ de M. Arrighi. Il est vrai que le mandat du président se termine en décembre prochain. — S. B.]

JUSTICE

L'enquête sur l'assassinat du juge Pierre Michel

Cinq personnes ont été interpellées et relâchées

Cinq personnes ont été interpellées puis relâchées au cours de la nuit du jeudi 22 au vendredi 23 octobre par les policiers chargés de l'enquête sur l'assassinat du juge Pierre Michel. Il s'agit de personnes connues des services de police, dont les témoignages seraient susceptibles de fournir des renseignements sur ce meurtre.

Les inspecteurs du S.R.P.J., qui ont passé au peigne fin les dossiers dont était chargé Pierre Michel, se sont mis en rapport avec leurs collègues italiens. Parmi les mobiles de cette affaire figure en effet l'hypothèse d'un assassinat commandité par un ou des trafiquants de drogue italiens, auxquels Pierre Michel aurait eu indirectement affaire au cours de ses investigations sur la renaissance de la « french connection ».

***Pierre Michel*, dont les obsèques devaient avoir lieu ce vendredi après-midi dans l'intimité, a été cité à l'ordre de la nation dans les termes suivants : « Jeune magistrat aux exceptionnelles qualités d'intelligence, de dévouement et de courage, chargé d'instruire les affaires criminelles les plus difficiles, a été assassiné, victime de son devoir professionnel. »**

En signe de deuil, des suspensions d'audience et des manifestations de recueillement ont été décidées dans de nombreuses juridictions. A Paris, une cérémonie devait avoir lieu vendredi après-midi devant le monument aux morts du palais de justice. A Marseille, les audiences ont été suspendues jeudi et vendredi. A Metz, dont Pierre Michel était originaire, une audience solennelle a eu lieu jeudi.

La mafia et les autres

De notre envoyé spécial

Marseille. — Les policiers n'ont pas d'impression, de sentiment, mais ils recherchent des preuves. Au lendemain de l'assassinat du juge Pierre Michel, toutes les hypothèses sont permises, et les quarante enquêteurs du service régional de de la police judiciaire de Marseille n'ont pas l'intention de bâcler leur travail. Evidemment, ils orienteront leurs recherches du côté de la filière sicilienne de la drogue, mais, sans relâche aussi, vers le milieu marseillais, auquel le magistrat avait eu si souvent affaire.

Is y mettront, à n'en pas douter, tout leur zèle. D'abord parce que la mort du juge Michel les a stupéfiés, choqués, parce que les policiers ont décelé dans cet assassinat en plein Marseille, en plein jour, une « *escalade de la violence* ». « *Je n'imaginais pas qu'on en serait arrivé là, un juge c'est très grave* », dit un membre de la section des stupéfiants qui était en rapport quotidien avec Pierre Michel. Mais aussi parce que la disparition du magistrat est un coup dur pour la lutte contre le trafic de la drogue dans la région de Marseille. M. Alain-Pierre Doldé, chef de la section des stupéfiants, en convient : « *En attendant qu'il soit remplacé nous aurons des difficultés, car il était spécialisé depuis des années dans ce genre d'affaires et nous travaillions en confiance.* »

Pour le commissaire Jean-Pierre Sanguy, directeur du S.R.P.J., le juge Michel était un magistat hors pair : « *Il ne faisait pas de cadeau aux trafiquants.* » Un juge très coopératif avec la police, assez répressif pour *ne pas libérer le lendemain* ceux que les policiers avaient repérés, filés, traqués pendant des mois et des mois. Aucune piste ne sera donc négligée, tous les efforts seront entrepris.

L'enquête est difficile, cependant. Les policiers ne laissent rien filtrer mais on comprend que la mafia et la filière franco-sicilienne ne sont plus seules en cause. Certes, le juge Michel s'est rendu en Sicile au mois de décembre 1980 pour l'instruction de l'affaire André Bousquet, un « *chimiste* » *marseillais* travaillant pour les Siciliens. Il y a quinze jours à peine, des magistrats italiens étaient venus à Marseille. A l'occasion de cette visite, Pierre Michel aurait confié à des proches : « *la-bas il ne s'agit plus de nos pieds-nickelés marseillais* ». *Mais tout cela ne suffit pas* pour admettre que le magistrat de Marseille détenait un secret comme le chef procureur de Palerme, Gaetano Costa, assassiné près de Palerme en août 1980 parce qu'il enquêtait sur les institutions financières qui « lavaient » l'argent de la drogue

Mille années de prison

La mafia, ses ramifications internationales, le syndicat du crime s'en prenant à un incorruptible : déjà, à quelques heures du drame, cette hypothèse rassurante ne faisait plus l'unanimité. Dès qu'ils apprirent la mort du juge, des détenus de la prison des Baumettes manifestèrent leur satisfaction. Dans des bars marseillais, des truands ont, dit-on, sablé le champagne. Et jeudi matin, à la buvette du Palais, les avocats déliaient leurs langues. Certains continuaient sur la lancée, l'oraison funèbre et les louanges. Mᵉ Paul Lombard demandait justice et punition pour « *les auteurs de l'atrocité* ». D'autres, tout aussi attristés, rappelaient que le juge Michel, était haï par la pègre. « *Si on m'avait dit qu'un magistrat de Marseille devait être assassiné, c'est tuot de suite à lui que j'aurais pensé* », confiait une avocate.

La plupart des pénalistes présents témoignaient que plus d'un truand « instruit » par le magistrat s'était juré de lui « faire la peau » mais, si les policiers estiment que c'est le risque du métier — « *un juge efficace,* disent-ils, *est, normalement, la bête noire des criminels et menacé par eux* », — pour les avocats, la personnalité, l'intransigeance et, parfois, l'acharnement de Pierre Michel expliquent cette haine. On reconnait ses vertus, sa « croisade », sa passion. Mais on comprend sa mort. « *Elle est atroce, injuste,* dit une avocate, *mais il a joué avec le feu.* »

La personnalité complexe du juge Michel, son rôle prépondérant dans l'instruction au tribunal de Marseille, ses démêlés avec le milieu, font pencher dans le *sens d'un règlement* de comptes local, d'une vengeance. La victime instruisait la plupart des affaires de grande criminalité de Marseille depuis 1974. Il avait fait emprisonner des dizaines de malfaiteurs ; il avait, pour des trafiquants de drogue, obtenu des peines importantes au point qu'on l'appelait « *Monsieur mille années de prison* ». La façon dont il menait ses auditions, cinglante, sarcastique, son acharnement à débusquer le crime jour et nuit lui avaient naturellement attiré des ennemis farouches. Un truand, au cours d'une audition, lui demanda de ne pas inscrire au procès verbal ce qu'il allait lui confier, mais le juge ordonna à sa greffière de rapporter les propos qu'il venait d'entendre. Alors le truand plein de rage lui dit : « *Si je dis que vous êtes un salaud cela figurera au procès-verbal ?* » Le juge Michel aurait fait inscrire et ajouter : « *sic* ».

CHRISTIAN COLOMBANI.

UN TÉLÉGRAMME DE M. MITTERRAND

De Cancun, M. François Mitterrand, a adressé à la veuve de M. Pierre Michel, le télégramme suivant :

« *Par-delà le drame qui vous frappe et l'atteinte que ce crime odieux porte à la magistrature, la disparition de votre mari touche la France tout entière. Avec tous les Français, je m'incline devant votre douleur et je vous prie d'agréer, madame, l'assurance de ma profonde sympathie.* »

Jeudi, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, avait déclaré :

« *Une instruction est actuellement ouverte ; ici et là des hypothèses ont été avancées ; pour ma part, je m'abstiendrai de tout commentaire afin que la justice puisse travailler en toute indépendance. J'ai toujours condamné la violence d'où qu'elle vienne ; mais, s'agissant de l'assassinat d'un homme chargé de faire respecter les lois, c'est avec solennité que je me dois de la condamner. J'ai demandé au ministre de l'intérieur de se rapprocher du ministre de la justice pour examiner l'opportunité de prendre des mesures particulières de protection.* »

L'Union syndicale des magistrats (U.S.M.) déclare de son côté que cet assassinat, « *comme tous les crimes qui ont déjà été commis contre des juges et des policiers, vise à ébranler la justice tout entière et, à travers elle, la démocratie. (...) En dépit des intimidations et pressions de toutes sortes les magistrats, forts du soutien du peuple français, continueront à accomplir leur tâche avec sérénité et détermination.* »

● *Dix-neuf lettres de Napoléon Iᵉʳ*, qui avaient été volées au Musée de l'armée de Vincennes au milieu des années 70, viennent d'être récupérées par le *F.B.I.*, aux *Etats-Unis*, et devraient être prochainement renvoyées à Vincennes. Ces lettres écrites entre 1806 et 1815 avaient été retrouvées il y a six mois, mais n'ont été authentifiées que récemment.

هكذا من الأصل

JUSTICE

JOËL MATENCIO DEVANT LES ASSISES DE L'ISÈRE

Le mythe des « Brigades rouges » de Grenoble

Grenoble. — Cinq années après son arrestation à Paris, le 20 novembre 1976, M. Joël *Matencio*, âgé de trente-deux ans, comparaît depuis ce vendredi 23 octobre devant la cour d'assises de l'Isère, inculpé d'assassinats, d'arrestations et de séquestrations arbitraires, de vol qualifié et de tentatives d'escroquerie. Ce sera, sauf imprévu, l'épilogue d'une affaire criminelle dont Grenoble fut le théâtre à *l'été 1976 et qui dérouta d'abord les enquêteurs*. Pendant quatre mois, une mystérieuse organisation, les « Brigades rouges groupe 666 », terrorisa la population et tint en échec une police déconcertée par l'attitude et les méthodes d'un adversaire insaisissable.

De notre correspondant

Dans la nuit du 19 au 20 juin 1976, M. Christian Leroy, chauffeur de car, âgé de vingt-cinq ans, et Mme Muriel Trabelsi, vingt et un ans, étaient enlevés dans une forêt qui domine l'agglomération et où ils s'étaient donné rendez-vous. Tous les deux mariés — M. Leroy était père d'un enfant et Mme Trabelsi d'une fillette de dix-huit mois, — ils s'étaient connus une semaine auparavant dans un café. Le 22 juin, Mme Michèle Leroy, l'épouse du disparu, mais également le maire de Grenoble, M. Hubert Dubedout (P.S.), M. Georges Kioulou, alors maire communiste d'Echirolles, le P.-D.G. du quotidien *le Dauphiné libéré*, M. Louis Richerot, et divers établissements bancaires installés à Grenoble, recevaient plusieurs lettres signées « Brigades rouges groupe 666 ». Elles revendiquaient toutes l'enlèvement de M. Leroy et de Mme Trabelsi et réclamaient une rançon de 350 millions de francs. M. Kioulou était chargé de rassembler cette somme et de servir d'intermédiaire avec le groupe, qui menaçait d'exécuter ses otages.

Les jours suivants, d'autres revendications à coloration politique étaient formulées. Les « B.R. » demandaient la gratuité des transports en commun dans l'agglomération et la distribution de vivres par les grandes surfaces aux personnes les plus déshéritées. Puis elles menaçaient directement, par d'autres textes, M. Kioulou, qui fut traité de « chien de capitaliste ».

La police crut pendant plusieurs jours à un canular monté par les deux disparus, soupçonnés de vouloir protéger une fugue. Puis elle orienta ses recherches vers les groupes gauchistes. Le campus de Saint-Martin-d'Hères fut ainsi fouillé de fond en comble. Enfin, les enquêteurs retinrent l'hypothèse, plus réaliste, d'une action menée par un ou plusieurs déséquilibrés.

On en était là lorsque, le 23 juillet 1976, fut enlevée une jeune fille de vingt et un ans, Mlle Olga Moïssenko, qui se trouvait, ce jour-là, vers 23 h. 30, en compagnie de son fiancé à l'intérieur d'une voiture, sur une petite colline boisée située au-dessus de Grenoble, le Mûrier. Elle avait été emmenée par un homme masqué qui brandissait un revolver et l'avait contrainte à ligoter son fiancé. Ce nouvel enlèvement fut revendiqué par un flot de lettres écrites, comme les précédentes, en caractères bâtons, et toujours signées par les « B.R. ». L'organisation s'adressa même directement et nominativement par téléphone aux trois commissaires de police qui menaient l'enquête. Lors d'une conversation, le correspondant nargua et ironisa sur l'incapacité de la police. Les « Brigades rouges » proférèrent de nouvelles menaces, en prétendant vouloir *« enlever trois petits bourgeois partant en vacances »* et faire exploser une bombe dans un grand magasin grenoblois.

C'est seulement à la fin du mois d'août que la police pensa être en présence d'une personne agissant seule, un « déséquilibré » très intelligent.

Trahi par sa voix

Le 30 septembre, une nouvelle lettre des « Brigades rouges » indiquait l'emplacement où la police allait pouvoir découvrir les corps de Christian Leroy et Muriel Trabelsi. Selon les experts, ils avaient été exécutés peu de temps après leur enlèvement. En dépit des multiples battues organisées dans les forêts entourant Grenoble, le corps de Mlle Moïssenko ne fut pas retrouvé.

Quelques jours après la visite du ministre de l'intérieur de l'époque, M. Michel Poniatowski, venu spécialement « réconforter » les policiers grenoblois, ceux-ci décidèrent de diffuser, le 19 octobre 1976, à la radio et à la télévision, l'enregistrement de quelques-unes des conversations qu'ils avaient eues avec les « Brigades rouges ». Utilisée pour la première fois en France, cette méthode permit d'identifier le soir même M. Joël Matencio, dont la voix avait été reconnue par des membres de sa famille. Le lendemain matin, il était arrêté dans la salle d'attente d'une agence de travail parisienne, où il lisait un article publié sur l'affaire des « Brigades rouges ».

Joël Matencio n'était pas un inconnu pour la police. Il avait en effet été arrêté en 1974 après la disparition de l'hôtelier lyonnais, M. Yves Marin-Laflèche, retrouvé lui aussi assassiné dans une forêt, près de Villefranche-sur-Saône. Il était, depuis le mois de mars 1974, son garde du corps et son ami intime. Inculpé dans cette affaire, il avait été remis en liberté en mars 1975.

On se souvient aussi que Joël Matencio avait été le principal acteur d'une affaire qui se déroula en septembre 1966 — il avait alors seize ans — et que la presse appela « l'affaire Belphégor ». Un ou plusieurs individus tiraient à l'aide d'une fronde des clous et des boulons sur les passants et les vitrines de la place Notre-Dame à Grenoble. Joël Matencio était l'un des trois jeunes garçons qui se livraient à ces exercices. Dans son journal d'adolescent, il se flatta d'avoir tenu l'opinion publique en haleine pendant plusieurs semaines en brisant mille carreaux et en blessant dix-sept personnes. Dans ces pages, il ironisait sur l'incapacité de la police à mettre un terme à ce « scandale », tandis que lui, *« pauvre fou que cela excitait, continuait, sûr d'être insaisissable et impuni »*.

Au cours de l'instruction, Joël Matencio a d'abord reconnu avoir écrit les lettres et téléphoné au nom des « Brigades rouges », mais sous la menace. Puis il déclara n'avoir été mêlé en rien à cette affaire. Enfin, il reprit ses premiers dires au début de l'année 1981, affirmant alors avoir établi sous la dictée des « Brigades rouges » un plan sur lequel figurait le lieu où avait été enterré le corps de Mlle Olga Moïssenko. Pour la première fois, il admettait implicitement la mort de la jeune fille. Pour le reste, il a seulement laissé entendre qu'il pourrait en dire plus devant la cour d'assises.

CLAUDE FRANCILLON.

JUSTICE

EN MARGE DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

Le docteur Azerad et Me Beaumier renvoyés en correctionnelle

Mlle Martine Anzani, juge d'instruction au tribunal de Paris a rendu, jeudi 22 octobre, une ordonnance renvoyant devant le tribunal correctionnel, le docteur Nelly Azerad, ancien cardiologue de l'administration pénitentiaire et Me Alain Beaumier, du barreau de Paris, ancien avocat de Pierre de Varga, pour destruction de preuves en matière criminelle et complicité dans l'affaire de Broglie.

Le docteur Azerad, détenue sous l'inculpation de tentative d'homicide volontaire sur la personne de Pierre de Varga, avait déjà été incarcérée du 8 avril au 22 juin 1977 pour le délit qui motive son renvoi en correctionnelle.

Cette destruction de preuves vise les agendas de rendez-vous, de l'année 1976, que le docteur Azerad n'a pas été en mesure de présenter à M. Guy Floch, juge d'instruction, lors d'une perquisition effectuée à son domicile, le 7 décembre 1977. Elle a déclaré qu'elle les avait détruits. Or ces agendas revêtent une grande importance. A deux reprises, les 26 novembre et 10 décembre 1976, Jean de Broglie avait rendez-vous chez le médecin. L'instruction a établi que ses meurtriers avaient eu l'intention de le tuer à sa sortie du cabinet de docteur Azerad.

Le 5 avril 1977, l'hebdomadaire *Minute* révélait qu'un avocat, Me Alain Beaumier, avait rendu visite au docteur Azerad, le 29 décembre 1976, pour l'inciter à *« faire le ménage »*, en détruisant, notamment, ses agendas, afin *« d'arranger un alibi »* à son client M. de Varga, qui venait d'être incarcéré. Allégations que Me Baumier a toujours contestées.

D'autre part, Me Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction, a entendu, en qualité de témoin, jeudi 22 octobre, Me Francis Szpiner, l'un des défenseurs de Pierre de Varga à propos de la tentative d'assassinat contre son client. A l'origine de cette audition une photographie, prise à l'automne 1980, où l'on aperçoit Me Szpiner en compagnie du docteur Azerad et de Mlle Pascale de Varga. Cette photographie avait été prise par des policiers à la sortie d'un restaurant de la capitale. M. Bruguière souhaitait se renseigner sur les raisons de ce dîner, ainsi que sur les propos échangés.

Enfin, Me Dussaud, défenseur du docteur Azerad, a fait part de son intention d'intenter une procédure, sur la base des articles 368 et 369 du code pénal, concernant l'atteinte à la vie privée, à propos de l'enregistrement effectué en juillet 1980 par le commissaire Lucien Aimé-Blanc d'une conversation entre le docteur Azerad et M. Serge Gehrling à propos de la tentative d'assassinat de Pierre de Varga.

● *La fin des cartes d'identité automatisées.* — Un décret paru au *Journal officiel* du 23 octobre abroge le décret du 31 juillet 1981 créant un système de fabrication des cartes nationales d'identité *(le Monde du 15 septembre)*. Les cartes d'identité délivrées, en application du décret abrogé, dans les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise et les Yvelines, conservent néanmoins leur validité, précise le *Journal officiel*.

● *M. Bérard en liberté.* — M. Henri-Pierre Bérard, le banquier ardéchois arrêté à la frontière franco-suisse le 30 septembre en possession de documents faisant apparaître des numéros de comptes helvètes *(le Monde du 9 octobre)* a été remis en liberté jeudi 22 octobre. Le parquet de Besançon (Doubs) a estimé que le maintien en détention du gérant du bureau du Crédit mutuel de Privas (Ardèche) ne se justifiait plus.

Faits et jugements

« Ballets bleus » : dix personnes écrouées.

Après la découverte d'un réseau de prostitution de jeunes garçons, et l'interpellation, le mercredi 21 octobre, de cent quarante personnes soupçonnées d'être impliquées, à des degrés divers, dans cette affaire (*le Monde* du 23 octobre), dix personnes ont été inculpées, le jeudi 22 octobre, d'*« attentat à la pudeur sur des mineurs de moins de quinze ans »* et écrouées.

M. Yves Lesec, procureur de la République à Créteil (Val-de-Marne), a indiqué qu'il s'agissait là de *« procédures incidentes »* engagées par chacun des parquets concernés, les « clients » présumés du réseau étant disséminés dans un grand nombre de régions.

Ces procédures s'inscrivent en marge du dossier instruit par Mlle Geneviève Bregeon, juge *d'instruction* à Créteil, qui avait ordonné, le 2 août, l'arrestation de M. Pierre Amaniera, ingénieur informaticien de trente et un ans, considéré comme l'un des responsables de l'organisation.

Déjà, le mardi 20 octobre, les notre correspondante à Toulouse, avaient interpellé, nous indique notre correspondante à Toulouse, M. Roger Vergé, cinquante-cinq ans, prêtre desservant plusieurs paroisses du canton des Cabannes, à Aston (Ariège). M. Vergé a été écroué à Foix. Le lendemain, 21 octobre, M. René Imbert, cinquante ans, domicilié à Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne), a été écroué à Montauban. On ignore l'identité des autres inculpés.

Enfin, le bureau de l'Association française d'action chevaleresque (AFAC), dont M. Amaniera était membre depuis 1978 — et non pas le fondateur, comme il avait été dit au début de l'enquête — fait part, dans un communiqué, de son indignation. « *L'AFAC*, y peut-on lire, *dont l'indiscutable honorabilité est bien connue, n'aurait, évidemment, jamais supporté un instant que l'intéressé se livrât à ses « activités particulières » en son sein*».

Le président du tribunal ordonne l'insertion d'un encart dans « le Vent du désert ».

Statuant en référé, le mercredi 21 octobre, sur la demande de saisie du livre de M. Jean-Claude Barreau *le Vent du désert*, présentée par les époux Claustre (*le Monde* du 21 octobre), M. Marcel Caratini, président du tribunal de Paris, a décidé que l'auteur et son éditeur, Pierre Belfond, devront insérer en tête de l'ouvrage l'encart suivant : *« A la suite de l'instance qui leur a été intentée par M. et Mme Claustre, Jean-Claude Barreau et son éditeur Pierre Belfond tiennent à réaffirmer que le roman* le Vent du désert *est une œuvre dont les personnages sont de pure imagination. Les situations qui sont décrites et les sentiments qui leur sont prêtés n'appartiennent qu'à eux et sont sans aucun rapport avec les personnes des demandeurs, dont le courage, la dignité dans l'épreuve et la fidélité conjugale ne sauraient à aucun moment être mis en doute. »*

L'ordonnance relève, à cet égard, qu'il s'agit dans ce livre *« du récit d'une prise d'otage se situant dans le même cadre géographique et dans le même contexte politique que ceux de l'enlèvement de Mme Claustre. En cet état et compte tenu, par ailleurs, des rumeurs désobligeantes qui avaient été propagées relativement à cette dernière à l'époque de son enlèvement, il apparait que certains passages du livre, notamment ceux relatifs aux relations amoureuses de l'héroïne avec son ravisseur et au divorce d'avec son mari, qui s'en est ensuivi à la suite de la naissance de l'enfant adultérin, constituent objectivement, par-delà l'affabulation romanesque et en l'absence même de toute volonté de nuire de la part de l'auteur, une atteinte certaine à la réputation et à la considération des demandeurs »*.

CARNET

Réceptions

— Le nonce apostolique, Mgr Angelo Felici a donné une réception jeudi, à l'occasion de l'anniversaire de l'élection du pape Jean-Paul II.

— L'ambassadeur de Somalie et Mme Mohamed Sharif ont donné une réception jeudi à l'occasion du douzième anniversaire de la révolution.

Naissances

— Catherine et Jacques HAYWARD ont la joie de faire part de la naissance de

Agathe,

le 18 octobre 1981.
30, rue du Pont,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Annick et Jacques STRIBICK, Stanislas et Stéphane, ont la joie d'annoncer la naissance de

Sylvain,

le 20 octobre 1981.
7, square Jean-Moulin,
42000 Saint-Etienne.
Tél. (77) 32-35-94.

Mariages

— Elin Judith LASSEN
et
Paul CHATEL de BRANCION
sont heureux d'annoncer leur mariage, qui a eu lieu à Strasbourg, le 8 octobre 1981.
3 A, boulevard d'Anvers,
67000 Strasbourg.

Décès

— Mme Gilbert Devaux,
son épouse,
M. et Mme Jean-Luc Merklen,
M. et Mme Philippe Devaux,
ses enfants,
Et ses petits-enfants,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Gilbert DEVAUX,
inspecteur général des finances,
commandeur
de la Légion d'honneur,

survenu le 22 octobre 1981, à l'âge de soixante-quinze ans.

Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Jacques (167, boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine), le lundi 26 octobre, à 11 heures.

117 bis, rue Perronet,
92200 Neuilly.

— L'Œil ouvert (éditions Dessain et Tolra, Gallimard-Jeunesse et La Farandole) s'associe à la peine de Marthe, Geneviève et Pef, respectivement épouse, belle-fille et fils de

Elie FERRIER,
décédé le 21 octobre 1981.



— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean Louis HUMBAIRE,
inspecteur général honoraire
des
bâtiments civils et palais nationaux,
ancien conservateur en chef
du domaine
de Versailles et de Trianon,
architecte en chef
de l'Institut de France,
architecte D.P.L.G.,
officier de la Légion d'honneur,
officier des Arts et des Lettres,
officier du Mérite agricole,
commandeur
de l'ordre souverain de Malte,

survenu le 17 octobre 1981, à Lincourt (Oise).

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, le 21 octobre.

De la part de :
Mme Jean Louis Humbaire,
son épouse,
Mme Camille Humbaire,
sa mère,
M. et Mme Jean-Pierre Humbaire et leurs fils,
M. et Mme Gilles Dupuis et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Humbaire et leurs enfants,
Les familles parentes et alliées.
18, avenue Georges-Clemenceau,
92330 Sceaux.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu subitement à Villeneuve-Saint-Georges (94), le 19 octobre 1981, de

Mme veuve Pierre THIAIS,
née Suzanne de Susini,
chevalier de la Légion d'honneur.

De la part de:
M. et Mme Albert Fernandez Calvo,
ses enfants,
Paul, Vincent, Sonia Brea,
Marie-Inès Fernandez Calvo,
ses petits-enfants,
Et de toute la famille.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 26 octobre 1981, à 10 h. 30, *en la chapelle de l'Est du cimetière* du Père-Lachaise, à Paris-20e.

L'inhumation aura lieu à Buenos-Aires (Argentine).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

M. et Mme Albert Fernandez Calvo,
Cerrito 1560,
1010 Buenos-Aires (Argentine).

Remerciements

— Mme Jacques Cerf,
Me Marcel Sfez, avocat à la cour,
très touchés des nombreuses marques d'amitié et de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Me Jean WEIL,

prient de trouver ici l'expression de leurs plus vifs remerciements.

Anniversaires

— La messe des artistes sera célébrée à la mémoire de

SAMSON-FRANÇOIS,

en l'église Saint-Roch, le dimanche 25 octobre, à *11 h. 45*, pour le onzième anniversaire de sa mort.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Mme Jacques BURIAT,
née Hélène Chabard,

une messe sera célébrée en l'église Saint-Philippe du Roule (154, Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e), le mercredi 28 octobre, à 18 h. 45.

— Une messe sera célébrée aux intentions de

Miette MARTHELOT,

le lundi 26 octobre 1981, à 18 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas (252, rue *Saint-Jacques*, Paris-5e).

Avis de messes

— Une messe sera célébrée le mardi 27 octobre 1981, à 18 h. 45, en l'église Saint-Sulpice (Paris-6e), à la mémoire de

Jean GUILLOT,
décédé à Paris, le 17 août 1981.

Communications diverses

— Le Groupe de recherche et d'action en faveur des personnes seules tiendra une réunion d'information, le samedi 24 octobre, de 16 heures à 19 heures, au théâtre de la Jacquerie (256, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris-10e). Cette réunion traitera entre autres de l'impôt, du quotient familial, de la retraite.

G.R.A.P.S. : B.P. 131 - 29269 Brest Cedex.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-IV, samedi 24 octobre, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Pierre Le Bon : « La tour d'orgueil : essai sur la poésie de Roy Campbell ».

— Université de Paris-XII, lundi 26 octobre, à 9 heures, salle des actes G 100, Mlle Sabine Monchambert : « La liberté de l'enseignement ».

— Université de Paris-X, lundi 26 octobre, à 14 heures, salle C 26, Mlle Françoise Robin : « La vie artistique à la cour d'Anjou-Provence de 1360 à 1481 ».

— Université de Paris-X, mercredi 28 octobre, à 14 heures, salle des actes (bât. F), M. Alain Coeuret : « La décentralisation du pouvoir dans l'entreprise et le droit du travail ».

SPORTS

Une assemblée générale extraordinaire du Comité olympique français aura lieu le 28 novembre

Une trentaine de présidents de fédérations sportives réunis le 22 octobre à Paris sur l'initiative de MM. Sastre (football) et Paillou (handball), sont tombés d'accord pour demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire du Comité national olympique et sportif (C.N.O.S.F.) le 28 novembre. Aux cent quatre-vingt-six mandats qui s'étaient déjà prononcés en faveur d'une telle réunion le 14 novembre (*le Monde* du 22 octobre) sont venus *s'ajouter* ceux des fédérations de hockey sur gazon, de golf et du sport automobile (quinze mandats au total), tandis que les fédérations de karaté et des sports équestres qui avaient d'abord demandé la convocation d'une assemblée extraordinaire puis s'étaient ravisées, ont une nouvelle fois changé d'avis (seize mandats).

Avec un total de deux cent dix-sept mandats sur quatre cent quatre (54 %), les « réformateurs » sont désormais en mesure de demander — si aucun président ne se récuse à nouveau — la convocation d'une assemblée dans un délai d'un mois alors que l'exécutif du C.N.O.S.F. proposait la date du 30 janvier 1982.

« Nous voulons que le mouvement sportif refasse unité et puisse ainsi faire entendre sa voix aux pouvoirs publics. Nous ne voulons pas voter une motion de défiance contre l'équipe en place. Notre mouvement tire ses racines plus profondément », a déclaré M. Paillou.

ATHLÉTISME

MORT DU MARQUIS D'EXETER

Lord Burghley, marquis d'Exeter, ancien président de la Fédération internationale d'athlétisme (F.I.A.A.) et ancien membre du Comité international olympique, est décédé à Londres, le 22 octobre, à l'âge de soixante-seize ans

[Né le 9 février 1905, il avait été tour à tour parlementaire, gouverneur colonial, militaire, homme d'affaires mais il était surtout connu pour sa carrière d'athlète puis de dirigeant sportif. Médaille d'or du 400 mètres haies (53 sec. 4/10) aux Jeux d'Amsterdam en 1928, il était devenu président la F.I.A.A. en 1946. Dirigeant conservateur intransigeant dans ses conceptions de l'amateurisme, il était resté vingt ans à la tête de la Fédération dont les effectifs avaient décuplé avec l'accession à l'indépendance des nations du tiers-monde. Membre du C.I.O. depuis 1933, il en avait été vice-président de 1954 à 1966. Il avait démissionné du C.I.O. le mois dernier au congrès de Baden-Baden.]

BASKET-BALL. — *L'association sportive de Villeurbanne s'est imposée 92 à 90, le 22 octobre à Budapest, face à l'équipe du Honved en Coupe d'Europe des clubs champions.*

ARMÉES

LE MINISTÈRE ANNONCE DES MESURES D'APAISEMENT EN FAVEUR DES INSOUMIS ET DES OBJECTEURS

Les réfractaires à l'armée, insoumis et objecteurs de conscience, avaient récemment fait part de leur « déception » vis-à-vis de l'attitude du gouvernement après la loi d'amnistie. Après une courte trêve, beaucoup d'entre eux avaient à nouveau reçu leur ordre de route, et, pour la plupart, refusé d'obtempérer (*le Monde* du 6 octobre).

En attendant l'intervention de textes législatifs en cours de préparation, M. Charles Hernu, ministre de la défense, vient de prendre certaines dispositions. Le ministre rappelle qu'il a déjà donné pour instruction que les candidats écartés du bénéfice du statut d'objecteurs par la commission juridictionnelle, et qui ont intenté un recours devant le Conseil d'Etat, soient placés en position d'appel différé, de même que les jeunes gens n'ayant pas intenté un tel recours.

Ceux d'entre eux qui ont commis le délit d'insoumission ou de refus d'obéissance feront l'objet des mesures suivantes, en fonction de l'état d'avancement des procédures judiciaires les concernant :

— Arrêt de la délivrance d'ordres de poursuite.

— Intervention auprès des parquets des tribunaux permanents des forces armées pour qu'ils requièrent la mise en liberté des jeunes gens placés en détention provisoire.

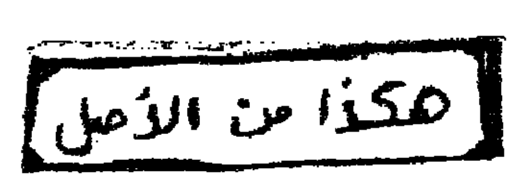
— Suspension de l'exécution des jugements pour ceux qui ont déjà été condamnés.

Enfin, le ministère de la défense indique que des mesures transitoires seront prévues dans le projet de loi modifiant le statut des objecteurs de conscience, afin de permettre à ceux qui se sont vu refuser ce statut de le demander à nouveau.









هكذا من الأصل

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

Prêts pour la neige

LE ski se fait de plus *en plus cher*. Parce qu'il faut se chauffer plus qu'ailleurs dans les stations de sports d'hiver, parce qu'il faut y transporter, depuis la plaine, la nourriture et le béton, parce que les remontées mécaniques ont besoin d'une importante force motrice, le ski exige beaucoup d'énergie, et l'énergie est de plus en plus onéreuse.

Ajoutons à ce facteur l'inflation des prix toujours galopante, et il ne faut pas s'étonner de voir *porter à 10 000 F tout* compris environ le prix de la semaine de ski pour deux adultes et deux enfants en âge de skier.

Malgré cela, la demande ne se dément pas. Certes, telle formule ou telle station enregistre, en ce mois d'octobre, un léger retard sur ses prévisions de réservations, mais d'autres formules et d'autres stations améliorent leur score, suscitant ce commentaire d'un professionnel *ébahi* : « Avec les tarifs *atteints, cette* année, je demande où « *ils* » trouvent l'argent pour continuer à skier comme par le passé. »

Cependant, on constatera, cet hiver, que le vacancier d'hiver, plus aisé que celui de l'été, en vient lui aussi à compter. Cela se traduira de leur part par une extrême sélectivité et une analyse poussée des rapports qualité-prix offerts par les marchands de neige. Vaut-il mieux louer ou acheter un studio ? *Choisir la station* intégrée ou la station-village ? Opter pour le ski de piste ou pour le ski de fond ?

L'estivant 1981 a réduit sa consommation en partant moins loin, moins longtemps et en retenant les formules les moins onéreuses. Verra-t-on le skieur réduire la durée standard qui est d'une semaine ? Les week-ends à la neige se développeront-ils en compensation ?

La réponse n'est pas évidente, mais on sent d'ores et déjà que le ski de fond, le Massif Central et la location d'un studio, par exemple, connaîtront un développement plus net que le ski de piste, la Tarentaise et l'acquisition d'un appartement.

Certains promoteurs immobiliers commencent à enregistrer une mévente là où se trouvent les investisseurs, conséquente aux projets fiscaux du gouvernement. Les sommes atteintes par les taux d'intérêt découragent certains acheteurs.

Pour la saison 1981-1982, on peut brosser le tableau suivant : hors vacances scolaires, le skieur trouvera de la place partout et jusqu'à la dernière minute ; en période de vacances scolaires, la situation est plus complexe puisque le mois de février s'annonce comme très embouteillé, surtout pour la période du 13 au 21 de ce mois. Les vacances de Noël et du Jour de l'An connaissent une moindre presse, parce que cette période est à la fois trop familiale, trop froide et, parfois, trop enneigée.





(Dessin de PLANTU.)

Le ski alpin toujours au prix fort

CINQ millions de skieurs, dont six cent mille à sept cent mille étrangers, séjourneront cet hiver dans les stations françaises d'altitude. Le nombre des départs à la neige a quadruplé en douze ans : il n'y eut qu'un million deux cent mille skieurs au cours de la saison 1968-1969. Cependant, moins d'un Français sur dix se rendra, cet hiver, en montagne. Parmi eux, on trouve une forte proportion de cadres supérieurs et de membres de professions libérales (23 %), de cadres moyens (14 %), de patrons de l'industrie et du commerce (10,5 %), d'employés (11 %) et d'ouvriers (4 %).

On observe, depuis 1975, que ce sont les séjours dans les collectivités et le tourisme social qui connaissent l'essor le plus important. Cela semble traduire une certaine ouverture des sports d'hiver vers les classes moyennes de la population française, qui se dirigent plus volontiers vers la pratique du ski de fond (1), beaucoup moins onéreuse que le ski alpin.

Cet hiver, le séjour à la neige d'une semaine au mois de février, dans une station disposant de plus de 100 kilomètres de pistes balisées et d'une trentaine de remontées mécaniques, pour un couple accompagné de leurs deux enfants, coûtera au minimum 10 000 francs. C'est le loyer qui demeure le plus onéreux — 3 000 francs, — puis vient la nourriture, de plus en plus chère en station (environ 2 500 francs pour cette famille), le transport en train s'élèvera à près de 1 800 francs pour un aller-retour en direction des stations de la Tarentaise (Savoie). Une somme presque équivalente sera nécessaire pour acquérir quatre forfaits hebdomadaires de remontées mécaniques. A ces postes importants viendront s'ajouter la location de chaussures, de skis et de *bâtons* — 800 francs, — les frais de moniteur pour les deux enfants s'élèveront à environ 400 francs. Enfin, les frais divers en station, pour les quatre membres de la famille, pourront atteindre 1 000 francs.

Il existe cependant en montagne des périodes « économiques » où les prix chutent brutalement de 15 % à 60 %. Cette année, la période de « basse saison » commencera le 3 janvier *pour s'achever le 8 février*. Certaines stations proposeront également des prix en baisse pendant le mois de mars. Ainsi, le studio loué 3 000 francs la semaine pendant les vacances scolaires de février ne coûtera plus que 1 500 francs. La pension en hôtel, proposée pendant les périodes de pointe 200 francs, ne vaudra plus que 120 francs. La formule « Janvier plein ski » a rencontré un incontestable succès auprès de la clientèle française, mais surtout auprès de la clientèle étrangère.

Les stations françaises sont, pendant cette période, les mieux placées sur le marché mondial des sports d'hiver. La hausse du dollar et la dévaluation du franc devraient accroître cette année la fréquentation de la clientèle étrangère dans les Alpes comme dans les Pyrénées.

Dans ces deux massifs, des formules très économiques existent, mais elles se trouvent trop souvent éparpillées dans un *fourmillement de brochures*, de dépliants, d'opuscules que distribuent chaque station et les organismes qui les fédèrent, comme Ski-France, France-Ski international ou encore Destination mont Blanc. Ainsi on apprend que, du 13 au 27 mars, période également considérée comme basse saison, il est possible de skier et de vivre en pension complète dans un *hôtel* trois étoiles pendant sept jours pour moins de 1 500 francs, et dans un studio pour moins de 600 francs par personne, et cela dans presque toutes les stations de Haute-Savoie. Cependant, toutes les statistiques officielles le prouvent : 80 % des séjours à la neige sont pris à Noël, en février et à Pâques, ce qui représente seulement huit semaines d'affluence au cours d'une saison qui compte quatorze à quinze semaines.

L'immobilier se porte bien

Les remontées mécaniques qui, selon le Syndicat national des téléphériques, ne représentent que 10 % du budget du skieur, augmentent cette saison de 10 à 18 %. Les stations qui paraissent les plus « raisonnables » sont, cette saison, celles qui, la saison dernière, avaient déjà atteint les prix dissuasifs. Ainsi, Val-d'Isère et Tignes proposaient des forfaits journaliers à 76 F l'hiver dernier. Ils seront cet hiver à 85 F. Quant au forfait demi-journée à Tignes, il atteint tout de même... 55 F. Mais il est possible toutefois de skier pour 16 F la journée à Bernex (Haute-Savoie), qui dispose de quatre remontées mécaniques, et pour 36,50 F à Valmeinier (Savoie), qui en *offre* trois.

En règle générale, le *forfait* dépasse cet hiver 65 F dans les villages de montagne qui possèdent plus de trente remontées mécaniques. Les plus fortes hausses sont enregistrées dans les stations qui se sont le mieux équipées en nouvelles installations mécaniques. Cent cinquante nouveaux appareils, dont deux téléphériques, une dizaine de télécabines, cinquante télésièges et quatre-vingt-dix téléskis sont mis, cet hiver, à la disposition des skieurs. Les investissements les plus lourds ont été effectués à Val-Thorens, qui a équipé la cime de Caron (3 200 mètres d'altitude), qu'on atteint en empruntant une *chaîne de remontée* mécanique composée d'un télésiège, de deux télécabines et d'un téléphérique de cent cinquante places. Les Arcs ont « conquis » l'Aiguille Rouge (3 226 mètres), grâce à un téléphérique, et ouvert un vaste domaine skiable sur les flancs de cette montagne et du glacier du Varet. Morzine a installé trois télésièges et transformé l'une de ses télécabines. Depuis quatre ans, indique le Syndicat national des téléphériques, les exploitants de remontées mécaniques réinvestissent 25 % de leur chiffre d'affaires, qui s'est élevé, la saison dernière, à plus de 1 milliard de francs.

Le prix du mètre carré en montagne ne cesse de grimper. Mais les acheteurs continuent toutefois d'investir en altitude. Les prix de vente au mètre carré connaissent une profonde disparité d'une station à l'autre : de 14 000 F à 20 000 F le mètre carré dans les stations les plus chères des Alpes (la moyenne des prix il y a dix ans était de 2 500 F) et de 600 à 8 500 F le *mètre carré dans les stations* du Massif Central.

Même dans les petites stations des Alpes du Nord, il faudra un budget de plus de 300 000 F pour acquérir 30 mètres carrés de plancher dans un immeuble construit cette année en montagne. Ces petites surfaces continuent cependant à se vendre sans difficulté. Ainsi, pendant la seule année 1980, six mille logements nouveaux ont été vendus dans les stations de Savoie et de Haute-Savoie. Malgré, ou à cause, la crise économique, le marché immobilier en montagne demeure soutenu et les clients sont toujours prêts à investir dans le « rêve blanc ».

CLAUDE FRANCILLON.

(1) Les fondeurs, qui étaient 500 en 1960, 10 000 en 1970, 600 000 en 1978, un million en 1980, pourraient être deux à trois millions en 1985, selon le service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM).

PARTIR EN JANVIER

L'opération « Janvier plein ski » lancée en 1981 ayant porté ses fruits (+ 18 % de clientèle par rapport à janvier 1980), M. François Abadie, secrétaire d'État au tourisme, a décidé de la reconduire pour l'hiver prochain.

L'opération vise à faire venir, en janvier, période creuse dans les stations, une clientèle libérée des contraintes scolaires et pouvant fractionner ses vacances.

Soixante-quatorze stations ont été sélectionnées et ont accepté de signer un contrat de confiance comportant notamment la vente de forfait tout compris (six cents au total) à des tarifs particulièrement intéressants. Les réductions minimales s'établissent à 20 % dans les hôtels, à 20 % pour les remontées mécaniques et à 40 % en matière de location.

En matière d'information, chaque station s'est engagée à répondre dès le mois d'octobre à toute demande de renseignements. Enfin, une brochure Janvier plein ski *peut être obtenue en écrivant à Ski-France, 61, boulevard Haussmann, 75008 Paris, ou en téléphonant au (1) 742-23-32.*

RÉFORME

Les moniteurs changent de ton

CRITIQUÉES pour la qualité pédagogique de leur enseignement, la désinvolture et le manque de conscience professionnelle de certains de leurs membres, le « culte du rendement », adopté par un grand nombre de professionnels de la neige, les deux cents écoles de ski françaises (E.S.F.) ont amorcé depuis deux ans un virage pour se sortir de la très mauvaise pente sur laquelle s'était fourvoyée la corporation des « pulls rouges ».

Le « suivez-moi » et le « faites comme moi » lancés à leurs quinze ou vingt élèves au sommet d'une piste étaient devenus le seul langage utilisé par ces moniteurs au prestige déclinant. A la moindre question, ceux-ci se réfugiaient dans un jargon technique qui dissimulait mal leurs lacunes ou leur incompétence à enseigner une pratique sportive difficile.

En position de monopole dans la quasi-totalité des stations, les écoles de ski françaises, qui ne sont que des sections locales du Syndicat national des moniteurs du ski français, mais qui ont toutes les apparences d'une société commerciale, continuent à régner en maîtres sur l'enseignement du ski. Les écoles dites « parallèles » ou « indépendantes » créées ces dernières années à Flaine, Val-d'Isère, Serre-Chevalier, Avoriaz, Les Gets ou La Clusaz ont du mal à résister à la coalition que forment, dans la plupart des stations, les trois « pouvoirs » qu'incarnent le maire, le « patron » des remontées mécaniques et le directeur de l'E.S.F.

Les écoles « dissidentes » ont, dans une certaine mesure, contraint les E.S.F. à renouveler leurs méthodes d'enseignement et les moniteurs à s'interroger sur leurs méthodes, parfois même à les faire tomber du piédestal où le rapide développement des sports d'hiver les avait placés. Mais c'est surtout leur syndicat, présidé par M. Bernard Chevallier, qui tente, depuis trois ans, de donner un souffle nouveau aux écoles de ski françaises, fortes cette année de huit mille deux cents moniteurs et qui accueilleront l'hiver prochain près d'un million de skieurs.

Moins de « pédagos »

« Le moniteur n'est pas seulement un technicien, c'est aussi l'animateur d'un groupe, *dit M. Chevallier*. Nos clients sont en vacances, ils veulent certes apprendre à skier, mais aussi découvrir la montagne. Tous les professeurs qui ont voulu enseigner « mathématiquement » le *ski ont généralement* échoué. Les pédagos agacent les skieurs. Le bon moniteur est celui qui donne confiance à ses élèves, qui sait trouver les moyens spécifiques qui lui permettront d'atteindre son niveau maximum. Il faut que les skieurs se fassent plaisir. Le moniteur devra parfois délaisser son rôle d'enseignant pour apparaître plus comme un accompagnateur qui guide ses élèves sur des pistes nouvelles ou en poudreuse. »

Les E.S.F. ont lancé depuis deux saisons deux « nouveaux produits ». — C. F.

C. F.

(Lire la suite page 17.)

Prêts pour...

Points chauds sur les remontées mécaniques

CENT cinquante remontées mécaniques nouvelles viendront s'ajouter, cet hiver, aux trois mille trois cents installations déjà existantes. Jamais, dans les Alpes comme dans les Pyrénées, l'essor du parc des téléphériques, télécabines, télésièges et téléskis n'aura été aussi rapide qu'au cours des quatre dernières années. Selon le Syndicat national des téléphériques de France, les six cent quarante-deux exploitants de remontées mécaniques ont réinvesti, depuis 1978, 25 % de leur chiffre d'affaires, qui s'éleva, pendant la seule saison 1979-1980, à 1 milliard de francs.

La conquête de nouvelles pentes par les sociétés de remontées mécaniques, qui couvrent déjà avec leurs installations 13 % de la zone de haute montagne, ne va pas sans quelques difficultés ni quelques « bavures ». La commission nationale de protection de la montagne du Club alpin français (CAF) vient ainsi de dénoncer l'aménagement « sauvage » du vallon de la Duche par la commune du Grand-Bornand (Haute-Savoie). Celle-ci a commencé au mois d'août 1981 la construction de deux télésièges. Leur réalisation se poursuit sans qu'aucune autorisation n'ait été donnée, et sans l'accord préalable de l'Office national des forêts, qui a remis un rapport défavorable le 5 octobre 1981 au projet de défrichement de la forêt communale touchée par le futur aménagement.

« Il nous semble que de tels travaux, qui représentent une étape pour l'aménagement de la Pointe Percée (2 751 mètres) *et de la Combe-des-Verts, devraient s'inscrire dans le cadre d'un plan général relevant de la procédure des unités touristiques nouvelles »*, indique le CAF. Il rappelle que les recherches architecturales et écologiques de ce secteur conduisent les communes voisines du Grand-Bornand, notamment La Clusaz et la Chartreuse-du-Reposoir, à souhaiter la création d'une réserve englobant une grande partie de la chaîne des Aravis et certaines des pentes que convoite aujourd'hui le Grand-Bornand.

Cette station haut-savoyarde a su, depuis dix ans, conduire un aménagement tout à fait exemplaire. La commune est devenue en quelques années propriétaire de l'ensemble de son réseau de remontées mécaniques, qu'elle a presque totalement rénovées et très largement étendues ; d'autre part, le développement rapide de la station s'est réalisé en parfaite harmonie avec les villages et les hameaux de cette vallée. Les attaques portées aujourd'hui par le CAF ont été fort mal accueillies par la commune dirigée par un maire, M. Bastard-Rosset, qui se dit tout d'abord choqué par cette *« tempête faite dans un verre d'eau »*. Il reconnaît certes avoir *« devancé les autorisations »* et *« anticipé la décision »* des administrations concernées ; mais, dit-il, *« nous avons fait comme d'habitude et comme toutes les autres stations des Alpes. Généralement, une fois que la demande d'autorisation d'abattre des arbres est déposée, le lendemain même la station commence le défrichage »*. Il semble en effet que cette pratique soit très souvent employée dans les stations de sports d'hiver ; l'administration entérinant ensuite des états de fait.

Déclaration de guerre

A propos de l'aménagement du vallon de la Duche et de l'extension du domaine skiable du Grand-Bornand vers la Pointe-Percée, M. Bastard-Rosset affirme : *« Il n'y a pas de gentilles stations de sports d'hiver. Celles-ci sont devenues des usines qui investissent des dizaines de millions de francs. Vous ne ferez pas venir ici des skieurs allemands, anglais, hollandais en leur proposant... la chapelle de la Duche ! Heureusement qu'au cours de ces sept dernières années le Grand-Bornand a poursuivi son équipement sur un rythme intensif, sinon on nous trouverait tellement beau sans remontées mécaniques, sans rien du tout ici, qu'on nous enfermerait dans une réserve d'Indiens et que l'on nous dirait : surtout restez avec vos plumes... »* Le hameau du Grand-Bornand, qui juge indispensable l'équipement du secteur de la Pointe-Percée, déclare cependant qu'il n'entreprendra rien sans avoir obtenu au préalable les autorisations nécessaires.

La commune de Val-d'Isère et la société concessionnaire des remontées mécaniques de la station ont elles aussi entrepris cet été — sans aucune autorisation, et en l'absence de permis de construire — la réalisation d'un télésiège installé en partie sur la commune de Tignes. Cette dernière a très mal pris cette initiative, qui aurait pour but de barrer l'accès à l'une des principales remontées mécaniques de Tignes — les Tommeuses — et d'éviter que les skieurs de Val-d'Isère ne s'« échappent » vers le domaine skiable voisin de Tignes : les deux communes ont, en effet, mis en commun depuis plusieurs années leurs pentes et leur réseau de remontées mécaniques.

Jusqu'en 1980 Tignes versait une forte redevance à la société des remontées mécaniques de Val-d'Isère pour compenser un équipement en télésièges et en téléskis inférieur. Un sondage effectué l'hiver dernier a montré, à la surprise générale, que les skieurs de Val-d'Isère se rendaient en plus grand nombre à Tignes que l'inverse. La construction de la nouvelle remontée mécanique que devait édifier Val-d'Isère était donc destinée à rétablir l'équilibre entre les deux stations, tout en privant Tignes d'importantes recettes.

Considérée comme une « déclaration de guerre » des Avalins contre les Tignards, l'initiative des premiers a été stoppée par le préfet de la Savoie qui a menacé de saisir le matériel de construction si les travaux se poursuivaient. Lors d'une première audience en référé devant le tribunal de la commune d'Albertville, Tignes a demandé la destruction des premiers ouvrages réalisés sur son territoire. Val-d'Isère a répliqué en réclamant, lors d'un second procès en référé, la démolition de la gare de départ du télésiège des Tommeuses, situé... 10 mètres à l'intérieur de la commune de Val-d'Isère.

« Je ne vois pas l'intérêt d'une telle partie de bras de fer entre les deux communes et les deux sociétés de remontées mécaniques », déclare le député R.P.R. de la vallée de la Tarentaise, M. Michel Barnier, qui évite soigneusement de prendre parti pour l'un ou l'autre des « clochers ». Mais cette querelle risque de remettre en cause l'un des atouts majeurs qui a fait le succès des deux stations : la polyvalence de leurs forfaits de remontées mécaniques.

En mars 1980, le promoteur, également exploitant des remontées mécaniques de Tignes, M. Pierre Schnebelen, en conflit alors avec le conseil municipal de Tignes, avait supprimé unilatéralement le système de la « polyvalence » (*le Monde* du 5 mars 1980). Cette initiative coûta fort cher aux deux stations qui accueillirent l'hiver dernier 40 % à 50 % d'étrangers en moins que les années précédentes.

C. F.

Salon

Le troisième Salon Neige et Montagne accueille, du 24 octobre au 1er novembre, cent cinquante exposants : des stations de sports d'hiver, des fabricants de matériel de montagne, des guides, des moniteurs de ski, des offices de tourisme étrangers, y répondront aux questions de dizaines de milliers de visiteurs.

Le Salon avait accueilli, en 1980, plus de 74 000 personnes. Il offre, cette année encore, une piste de ski de fond, une autre de ski alpin et un rocher d'escalade pour ceux qui voudront se mettre en jambes.

★ Salon Neige et Montagne, porte de Versailles (Paris, 15e). Du 24 octobre au 1er novembre, de 10 h. à 20 h. tous les jours. Ouvert jusqu'à 22 h., le mardi 27 et le *vendredi 3 octobre*. Enfant de moins de 7 ans : gratuit. De 7 à 14 ans : 10 F. Tarif normal : 15 F.

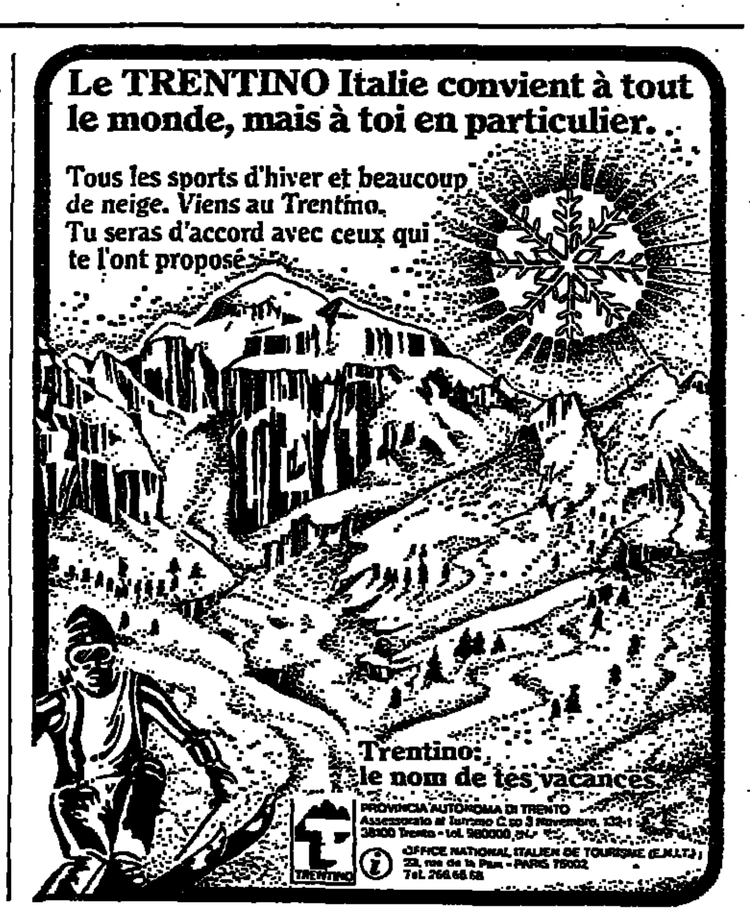
Location

On a souvent dit que les skieurs avaient tout intérêt à louer leur matériel dans leur ville d'origine plutôt que dans les stations de sports d'hiver. En effet, le risque est grand, en période d'affluence, de ne pas trouver *commodément* chaussures et skis à son pied et de payer un prix très, très fort.

L'Association française des magasins d'articles de sports en station (AFMASS) vient de contre-attaquer en lançant un système de réservation par correspondance. En précisant sa taille, sa pointure et son niveau de compétence, le client peut être assuré de trouver à temps son équipement.

★ Liste des magasins pratiquant la réservation : AFMASS, B.P. 73150 Val-d'Isère ou Maison de la Savoie, 16, bd Haussmann, 75009 Paris - tél. : 246-59-26.







هكذا من الأصل

la neige

LES MONITEURS CHANGENT DE TON

(Suite de la page 15.)

Tout d'abord, les cours collectifs rassemblent moins d'élèves — dix pendant les périodes hors congés scolaires contre douze ou quinze pendant ceux-ci, — mais alors pourquoi avoir attendu si longtemps l'entrée en application d'une mesure pourtant très simple ? « Pour la simple raison que les E.S.F. subissaient à la fois un blocage sur les prix et sur les prestations. Le seul service admis était celui afférent aux tickets des cours de deux heures. Il n'était donc pas possible de moduler ou de personnaliser les cours, soit en fonction de la géographie des stations ou de la demande du public. Dans ces conditions, les moniteurs, après avoir enregistré cinq années consécutives de blocage des prix, étaient à la fois obligés, d'un côté, d'augmenter la capacité d'accueil des cours collectifs, et, de l'autre, d'intensifier les leçons particulières, afin de préserver un minimum de revenus », *explique le président du syndicat.*

Enfin, élément très novateur au sein des écoles de ski françaises, celles-ci introduisent petit à petit la notion de concurrence à l'intérieur même de l'école. Si, jusqu'à ces toutes dernières années, la priorité des engagements était donnée sur la base de l'ancienneté, désormais la compétence prime. « Les E.S.F. doivent avoir plus de souplesse et d'imagination, *dit encore M. Chevallier.* Il faut qu'elles s'adaptent aux conditions locales, donc qu'elles diversifient leurs prestations. Il n'est pas possible d'offrir le même genre de services dans une station qui dispose de cent remontées mécaniques que dans celle qui n'a que trois tire-fesses. »

Le « patron » du Syndicat national des moniteurs souligne, d'autre part, qu'« un moniteur doit savoir faire partager la passion qu'il éprouve pour la montagne. La transmission de ses connaissances sur la faune, la flore et les sommets environnants fait partie intégrante d'une leçon. Mais faut-il encore que les moniteurs soient originaires du pays où ils enseignent ».

D'abord ceux du pays

La mise en place, depuis 1977, de la loi Mazeaud, relative à l'encadrement et à l'enseignement des sports de montagne, préoccupe le Syndicat national des moniteurs de ski. Celle-ci donne désormais beaucoup plus facilement accès à la profession de moniteur. Des centaines de citadins s'y engouffrent. Trois mille cinq cents moniteurs enseignaient le ski en 1975, ils seront cet hiver plus de huit mille.

Deux mille nouveaux moniteurs ont fait leur entrée cette année dans la corporation, comblant ainsi des effectifs trop souvent insuffisants en période de pointe. Mais cette progression du nombre des professionnels de la neige ne peut pas se poursuivre plus longtemps, souligne M. Chevallier. « Nous allons créer des centaines de moniteurs diplômés qui ne trouveront pas d'emploi. » *Les E.S.F. ont, semble-t-il, l'intention, dès cette saison, de limiter au maximum le nombre des nouveaux moniteurs et de réserver les quelques places disponibles aux seuls « locaux ».* « La profession de moniteur doit permettre à ceux qui sont nés dans les régions de montagne de rester au pays. Ils devraient pouvoir disposer d'une priorité pour exercer ce métier », *note le président du Syndicat national des moniteurs. Il se défend cependant de vouloir transformer son organisation en corporation accessible aux seuls montagnards. Une tentation qui sera pourtant difficile à contenir.*

C. F.

Carnet d'adresses

Maisons de provinces

● **Alpes-Dauphiné,** 2, place André-Malraux, 75001 Paris. Tél. : 296-08-56 et 296-08-43.

● **Auvergne,** 53, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Tél. : 225-17-57 et 225-37-99.

● **Corse,** 82, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

● **Hautes-Alpes-Ubaye,** 4, avenue de l'Opéra, 75001 Paris. Tél. : 296-01-88 et 296-05-08.

● **Lozère,** 4, rue Hautefeuille, 75006 Paris. Tél. : 354-26-64.

● **Pyrénées,** 24, rue du 4-Septembre, 75002 Paris. Tél. : 742-21-34.

● **Savoie,** 16, boulevard Haussmann, 75009 Paris. Tél. : 246-59-26 et 770-76-84.

Associations

● **OCCAJ,** 9, rue de Vienne, 75008 Paris. Tél. : 296-15-02.

● **Renouveau,** 2, rue de la Trésorerie, 73000 Chambéry. Tél. : (79) 70-37-72.

● **Tourisme et Travail,** 187-189, quai de Valmy, 75010 Paris. Tél. : 203-96-16.

● **UCPA,** 62, rue de la Glacière, 75640 Paris Cedex 13. Tél. : 336-05-20.

● **Vacances Auvergne-Limousin** (VAL), 31-33, rue Etienne-Gilbert, 63000 Clermont-Ferrand. Tél. : (73) 93-08-75.

● **Villages - Vacances - Familles** (V.V.F.), tour Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15. Tél. : 538-20-00.

Agences

● **Club Méditerranée,** place de la Bourse, 75002 Paris. Tél. : 261-85-00.

● **Havas-Voyages,** toutes agences de voyages.

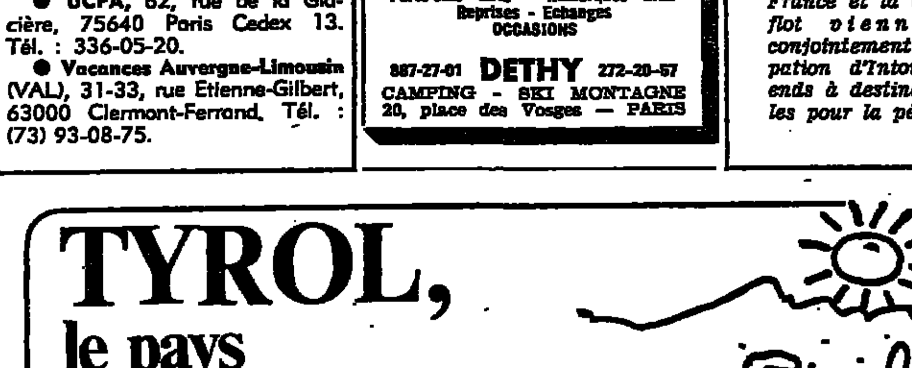
● **Hotelplan,** toutes agences de voyages.

● **Interhome,** 15, avenue Jean-Aicard, 75011 Paris.

● **Maeva,** 30, rue d'Orléans, 92200 Neuilly. Tél. : 745-17-21.

● **Nouvelles Frontières,** 37, rue Violet, 75015 Paris. Tél. : 329-12-14.

● **Touring Vacances,** toutes agences de voyages, 45, rue Oudiné, 75013 Paris. Tél. : 584-08-00.



PARTIR...

Ski-service par téléphone

Pour tous ceux qui iront skier cet hiver ou simplement passer quelques jours à la montagne, la fédération nationale Tourisme et Travail organise, jusqu'au samedi 28 novembre 1981, un service téléphonique où l'on pourra obtenir toutes sortes de renseignements sur le choix du matériel, des vêtements, sur le problème des assurances et des prix des remontées mécaniques ou encore des conseils sur les destinations que l'on peut choisir. Il suffira d'appeler, chaque jour, de 12 h 30 à 19 h 30 « Ski-service Tourisme et Travail » au 239-35-30 (en P.C.V. pour la province).

Week-ends en U.R.S.S.

Si l'envie vous prenait de découvrir Moscou, Leningrad ou Kiev sous la neige, Air France et la compagnie Aéroflot viennent d'élaborer, conjointement avec la participation d'Intourist, des week-ends à destination de ces villes pour la période du 2 octobre 1981 au 30 mars 1982. Le prix par personne, au départ de Paris, valable pour vingt et un participants au minimum, s'élève à 1 730 francs et comprend le voyage aérien aller-retour en classe touriste, l'hébergement en hôtel première catégorie, les repas, l'assurance, les transferts, les excursions et le service d'un accompagnateur.

Les départs de Paris pour Moscou ont lieu les vendredis ou samedis avec retours les lundis ou mardis. Les départs de Paris ou Leningrad ou Kiev ont lieu les samedis (vol direct) avec retours les mardis (via Moscou).

★ Renseignements et inscriptions : Jet Tours, 209, colline de Saint-Cloud, 92213 Saint-Cloud. Tél. : 602-70-22.

L'Amérique en autocar

La compagnie de transports par autocar Greyhound propose, pour l'hiver 1981, une réduction très sensible sur les prix des billets à kilométrage illimité aux Etats-Unis. Ainsi, le forfait « Ameripass » vaudra, pour sept jours : 755 F ; pour quinze jours : 1 000 F et pour trente jours : 1 700 F environ.

Ces nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1er octobre dernier et restent valables jusqu'au 31 décembre prochain. Greyhound propose, d'autre part, un billet « Traversée des Etats-Unis », valable quinze jours pour la somme de 800 F environ.

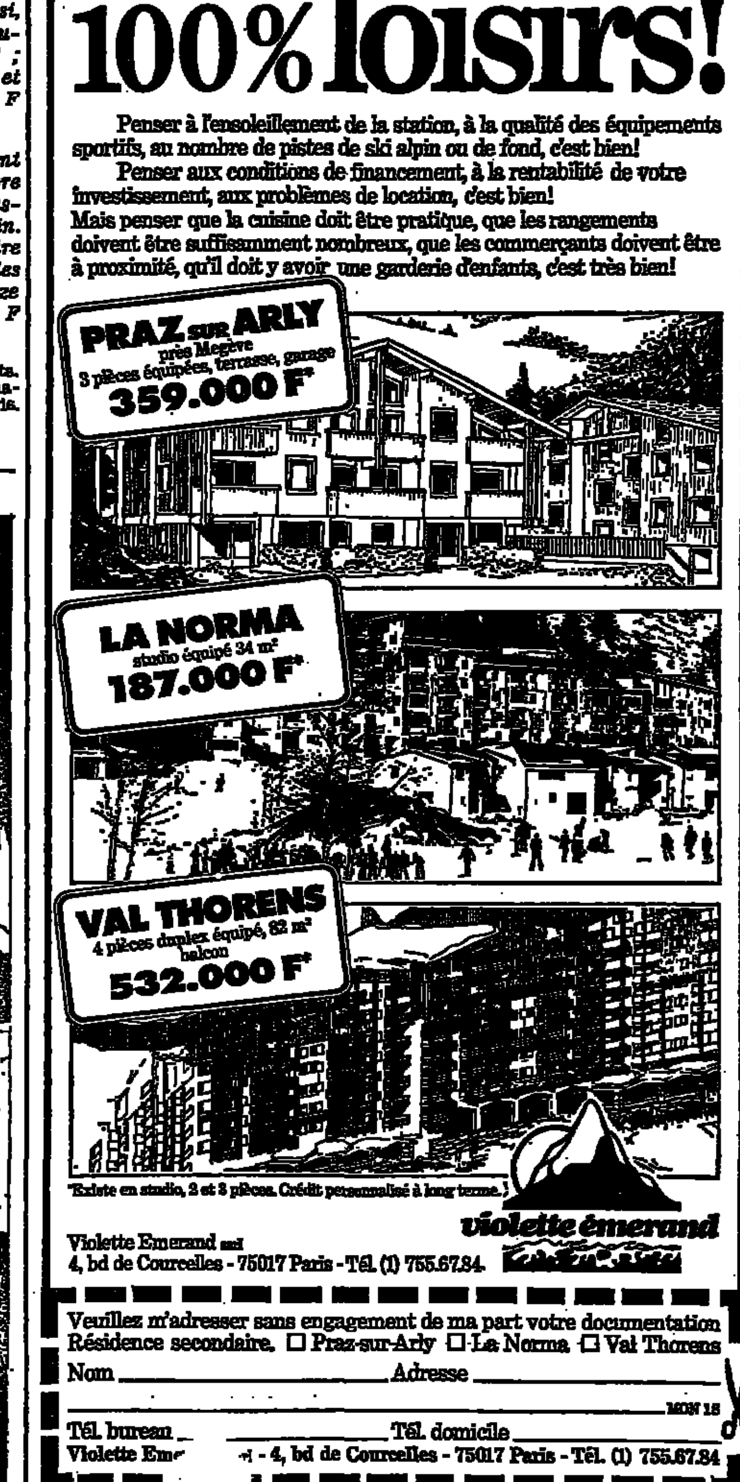
★ Pour tous renseignements, s'adresser à : Greyhound International, 15, rue Daunou, 75002 Paris. Tél. : 261-52-01.













JORDANIE

Pétra ou la légende

De cet amas de théâtres, de temples, de forums et de propylées en ruine qui jalonnent ce pays, du fracas de l'histoire engendré par le passage des peuples de la Méditerrannée *et de la Mésopotamie*, des châteaux témoins des combats entre les croisés du pape et les guerriers du prophète, de l'aventure spirituelle la plus fabuleuse — un peuple en marche vers la Terre *promise. — de ce désert de* Wadi-Rum que quittèrent les chameliers de Lawrence pour s'élancer à l'assaut des Turcs ou des tentes noires des Bédouins, gardiens de ces terres arides, que retiendra le voyageur de la Jordanie ? Tout, sans doute. Mais que saura-t-il de la Nabatène, dont la capitale Pétra, *« cité rose et rouge presque aussi vieille que le temps »*, l'aura fasciné ? Rien.

Aucun livre, aucun parchemin ne retrace en effet l'histoire mystérieuse des Nabatéens qui, un siècle avant la naissance du Christ, se taillèrent un royaume s'étendant du Néguev à Damas en passant par la vallée du Jourdain. Venus du désert trois cents ans avant cette époque fastueuse, ces nomades, qui firent de Pétra la plaque tournante de leur commerce, retournèrent dans les sables une fois leur empire conquis par Trajan. Et nul n'entendit plus parler de ces caravaniers belliqueux qui acheminaient entre la Méditerranée et la mer Rouge l'encens, le myrte et les aromates venus d'Arabie. Un voyageur grec les décrit ainsi : *« Les Nabatéens sont frustres et industrieux. L'Etat punit ceux qui amoindrissent leur fortune et récompense ceux qui l'augmentent. Ils ont peu d'esclaves et se font servir par leurs parents. Leurs habitations sont en pierre et les villes n'ont pas de murailles. Les hommes vont en pagne. Ils vénèrent le soleil. Des autels se trouvent sur le toit des maisons. »*

Pour retrouver la trace de ces Nabatéens, il faut suivre, en quittant Amman, la route des Rois et s'enfoncer dans ce qui fut, il y a bien longtemps, le pays de Moab, ce pays où Moïse partagea la Terre promise entre *les différentes tribus d'Israël.*

La route des Rois commence à Madaba. Une cité de vingt mille habitants environ, qui au cours des siècles guerroya dur contre les Hébreux. Les Nabatéens en *firent* une capitale régionale. Dès le quatrième siècle, Mabada est chrétienne. Et dans différentes églises byzantines et demeures de cette cité le voyageur découvre les restes de ce qui fut la merveille de Mabada : une école de mosaïstes. Un des dessins les plus étonnants exécutés dans cette école se trouve dans l'église Saint-Georges, date du sixième siècle et s'appelle *la Carte de Palestine*. Des milliers de prêtres et de fidèles ont donc foulé aux pieds ces petits cubes marrons et jaunes qui représentent Jérusalem, ses murailles, Bethléem, la mer Morte ainsi que les monastères et les églises existant jusqu'au Nil. Mais cette école byzantine essaima dans toute la région, notamment sur le mont Nabo, où les restes d'une abbaye abritent quelques pièces admirablement colorées.

L'une d'entre elles, une croix bleue sur fond blanc, évoque le dépouillement cistercien. Mais le mont Nebo, c'est aussi le lieu où Moïse découvrit pour la première fois le pays de Canaan. C'est aussi là où il mourut. Dans *le silence et le dépouillement de* la montagne, le voyageur apercevra, comme Moïse les vit, la mer Morte, le scintillement du Jourdain, Jéricho et les monts bleutés de Judée. Un paysage biblique qui rappelle les écrits du Deutéronome : *« L'Eternel parla à Moïse et lui dit : « Monte » sur la montagne que voici, sur » le mont Nébo, au pays de Moab, » face à Jéricho, et regarde le » pays que je donne en priorité » aux fils d'Israël. Meurs sur la » montagne où tu vas monter et » tu seras réuni aux tiens... » Alors partant des steppes de Moab, Moïse gravit le mont Nébo... »*

Redécouverte en 1812

Vers le sud, la route franchit les montagnes, traverse le site grandiose et lunaire du Wadi-Mujib et arrive à Kérak, au pied des murailles d'un château fort bâti par les croisés. Dans ce repaire, cinq mille croisés résistèrent victorieusement aux assauts de Saladin. Mais un an plus tard, vaincus par la famine, ils rendirent la place. Il faut voir à Kérak la citadelle, le donjon, les logis des hommes d'armes, les ruines de la chapelle romane, gravir les marches solides et pénétrer sous les voûtes sombres ouvertes à tous les vents et qui dominent le Jourdain. Flâner entre les pierres noires et brunes à peine dégrossies de cette place forte permet de s'initier à la vie quotidienne des croisés et aussi de découvrir une architecture militaire trop peu connue en Occident.

Puis la route des Rois entre dans l'Ancien Testament. Ce sont les ânes et les dromadaires chargés de lourds fardeaux, les troupeaux de moutons serrés autour de rares points d'eau ou cherchant l'ombre de maigres arbustes et les hommes, coiffés du *kefieh*, qui vont lentement comme *s'ils* avaient l'éternité pour eux. Le voyageur quitte alors la route et prend le chemin de Wadi-Musa (la vallée de Moïse) et arrive près de Pétra, la cité taillée dans les flancs d'une montagne cahotique. C'est la capitale des Nabatéens, caravaniers surgis des sables d'Arabie. Tout le commerce de l'Orient a transité par Pétra, mentionnée dans la Bible sous le nom de « Sela », c'est-à-dire « le roc ». Cette ville de grès rose qui avait disparu fut redécouverte seulement en 1812. *Mais ce n'est qu'à partir de 1900* que les premiers travaux archéologiques furent lancés. L'antique cité n'a donc pas encore livré tous ses secrets. A Pétra, on peut tout imaginer. Car les eaux de ruissellement, les vents, les pluies et les tremblements de terre ont modifié et remodelé l'œuvre des sculpteurs. Lequel de ces maîtres d'œuvre a finalement laissé la trace la plus durable dans ce site étrange ?

Le seul moyen d'accès pour parvenir aujourd'hui au cœur de cette légende perdue est un étroit défilé au sol caillouteux qui débouche sur la façade rose et colossale d'un tombeau. C'est El Khazneh, le « trésor » baroque de Pétra richement orné de colonnes et de statues. Ce corridor dissimulé dans la montagne a défié tous les agresseurs des Nabatéens et explique pourquoi *cette cité fut oubliée pendant des* siècles. Pétra est une ville où l'on a poussé le culte des morts comme nulle part ailleurs dans le monde. Irréelle cité où les immenses façades des tombeaux, les chambres funéraires, les cours et les temples taillés dans le grès sont veinés de mauve, de rose, de vert et de bleu.

BRÉSIL

Canicules d'hiver

Nous avions passé la ligne. On se retrouvait sous un ciel si brillamment constellé que nos yeux égarés voulurent fixer la Croix du Sud. L'Atlantique et son système des marées se dressait du côté du levant. Une sorte de boîte noire avait donc enregistré l'insensible modification du rythme, chaque agression physique subie depuis le départ. Ce n'était plus un bout du monde familier, un far-west de l'hémisphère nord, mais un autre monde étrangement semblable, homothétique parfois comme le miroir de l'Europe et parfois inquiétant, désaxé.

Canicules d'hiver.

La journée commence moite et chaude pour durer comme un long jour d'été, puis le soleil s'affale et, sans presque de crépuscule, la nuit jette ses phares et ses néons. Les vagues qui se brisent sur les plages de Rio-de-Janeiro écument comme dans aucune de nos mers connues, l'océan autrement attiré par les astres et remué en ses profondeurs par un Gulf Stream à contre-courant, si calme au large, vient se fracasser sans raison sur les pitons granitiques de la baie de Guanabara. L'eau est plombée. Au tropique du Capricorne, le ciel est tout effiloché par l'évaporation de la forêt ; une brume insistante transporte le Christ Redentor du Corcovado dans des lointains décolorés et donne à la ville, à la rade, ses confins incertains.

Cette arrivée dans l'autre moitié de la terre sera le premier trouble : milieu insolite où il faut s'adapter, vivre dans l'inconfort et avec la curiosité d'un nouveau-né. Mais il y a encore le poids — non l'immensité — des espaces brésiliens qui oppressent avant qu'ils n'entraînent dans l'ivresse et la liberté du défricheur.

Accrochés à leurs côtes comme des écrevisses au bord de leur ruisseau, les premiers conquérants vivaient aux marges de ces étendues, de ces sols de richesses minières, de la savane à perte de vue, de la forêt large comme le poumon du monde. Aujourd'hui le visiteur sur la scène brillante des villes « marginales » avance encore comme se tenant à ces murs. L'exotique, le luxuriant, l'excessif, débordent sur les marchés urbains. Maracajù, tamarindo, gravilla, manga : l'arrière-goût du grand Brésil. Et, sur l'étal du marchand de plantes médicinales, vert de feuilles, griffus de racines, on lit le livre botanique du continent. Il rappelle que nous sommes ici à l'étroit dans Rio l'enserrée, coulant ses blancheurs entre ses « doigts de Dieu », ici, comme des écureuils à Copacabana où, sur le front de mer, même les vieillards essoufflés courent la paume en avant d'un bout à l'autre de la plage. De la cage...

Bahia la Portugaise

Après le voyage des climats, c'est l'épreuve des distances. Les villes frileuses ont bâti leur démesure — São Paulo, Rio, leurs millions d'habitants, leurs banlieues sur des kilomètres, — mais elles gardent une allure de comptoir. Au-delà, tout, ou presque, reste à faire. Au-delà, c'est l'espérance et la misère, l'an 2000, Brasilia et la mort des derniers Indiens. Dans ce décor, les audaces des architectes luttent contre la pauvreté monotone et toujours le souvenir de l'esclavage entrave l'apprentissage de la liberté. Les grands et beaux appartements de Copacabana ou d'Ipanema donnent sur les favelas où vivent dans la boue, au ras du sol, près de deux millions de personnes avec une seule faim et la peur d'être chassées par les poussées de la ville. « C'est la dialectique de la favela et de l'asphalte », *redira le Père Italo Colho chargé de la coordination des favelas de Rio.*

La distance sociale cette fois, la partie cachée du voyage quand le futbal et le carnaval nous accommodent si bien le peuvre Brésilien. Mondo cane où le touriste trouve son pittoresque, le désespoir qui fait image d'un peuple symbolisant la mort. Ils vendent leur sang, on le savait. Mais, depuis hier, ils mettent à l'encan par petites annonces dans le journal O Globo *leurs reins ou les cornées de leurs yeux. (5 millions de cruzeiros pour une cornée, 4 millions pour un rein : c'est le cour actuel du marché* (1).

« Les Brésiliens sont très attachants, si on tombe en panne sur une route dans un village où les gens n'ont à manger qu'une poignée de manioc, ils répareront votre voiture et ils vous offriront leur repas ; la chance du Brésil, c'est la bonté de son peuple », *dira un de nos hôtes à Copacabana. Pourtant une houle menace ces rocs de certitudes. L'émeute populaire porte un nom : la quebra-quebra.*

Tout frissonne à Rio d'une curiosité géologique, d'une poussée de sève, d'une population laborieuse et gymnastique, du rire et de la violence des pionniers d'un nouveau Brésil. Au mélange d'un souvenir d'Europe et d'une lutte pour l'exploitation d'un nouveau continent. C'est brutal comme un feu de savane, les filons ne manquent pas, l'aventure est toujours possible que tentent eux-mêmes les Brésiliens. Trop lourd, le fruit s'est détaché de l'antique civilisation. Ils veulent désormais être aimés pour eux-mêmes.

L'Européen nostalgique peut toujours se retrancher dans Salvador-de-Bahia, s'embosser dans la baie de tous les saints, admirer les admirables églises baroques construites au bout de la traversée. Il peut aimer passionnément cette ville à la portée du Vieux Continent, encore marquée par le courage des grands navigateurs.

Ici le fil n'a pas cassé : c'est rassurant, familier, portugais.

CHRISTIAN COLOMBANI.

• VARIG, 27, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. : 578-65-40.

(1) Environ 250 000 F à 200 000 F.

perdue

Monde de signe et de prodige où les fantasmes les plus fous et les délires les plus débridés trouvent place. Car, ici, tout est façade.

Derrière les pilastres d'angles, les frontons triangulaires, les corniches superposées, les créneaux brisés, les stèles fragiles et les chapiteaux mutilés, il n'y a rien. Des salles vides succèdent aux chambres funéraires désertes. Seules demeurent les traces des fosses où l'on enterrait les Nabatéens. En un instant, le visiteur passe du foisonnement des reliefs rongés par les vents et les pluies au néant. Il faut parcourir cette fabuleuse nécropole cahotique le matin ou dans la soirée quand le soleil illumine les façades monumentales inspirées — les caravaniers avaient retenu la leçon — par les monuments de la Mésopotamie, de l'Egypte ou de la Grèce.

Pétra est, en fait, un fabuleux décor dressé par des artistes torturés et géniaux. Une journée ne suffit pas pour gravir tous les escaliers, escalader tous les rochers qui mènent à un autel ou à une tombe et découvrir tous les secrets enfouis dans les sables ou burinés par les vents. Mais il faut s'arrêter plus longtemps devant le mausolée du roi Aretas IV, ce roi qui fit battre monnaie, devant le tombeau aux obélisques, le temple corinthien, le tombeau d'Aneishu, la tombe aux lions et, sur la montagne sacrée, le Deir ou monastère. Tout au long du parcours, c'est une multitude de grottes sépulcrales ouvertes dans la roche et une accumulation de tombeaux, parfois étagés sur quatre niveaux.

A partir de Pétra, le voyageur se rendant à Aqaba descend un plateau montagneux pour atteindre le Wadi-Rum, un désert qui se colore de rose à la tombée de la nuit alors que les monts érodés et les sables silencieux deviennent fragiles et mouvants. Des inscriptions nabatéennes sur les roches qui longent cette plaine sablonneuse témoignent du passage des nomades en route vers Pétra. Ici, l'eau du « puits de Lawrence » ruisselle le long des falaises veinées de cuivre et étanche la soif des bédouins. L'emplacement de l'actuelle cité fut choisi par les Nabatéens, qui ouvrirent au bord du Golfe un de leurs principaux comptoirs sur la route des épices. Puis ce port fut incorporé à l'Empire romain.

Telles sont les traces laissées en Jordanie par ce peuple de caravaniers dont Johann Ludwig Burckardt découvrit la capitale au début du dix-neuvième siècle. Pétra était alors gardée jalousement par quelques bédouins, dont certains affirment aujourd'hui qu'ils sont les derniers descendants des Nabatéens. Une bien belle légende ?

JEAN PERRIN.

★ Nouvelles Frontières, 37, rue Violet, 75015 Paris. Tél. : 578-65-40.

ÉTATS-UNIS

LES CALUMETS DU POW-WOW

L'EXTRAORDINAIRE vitalité du tourisme américain s'est manifestée cette année encore à l'occasion de la réunion à Philadelphie (Pennsylvanie), du 11 au 14 octobre, du Discover America International Pow-Wow. Ce super-Salon réservé aux professionnels a attiré 2 700 spécialistes et devrait se concrétiser par la venue aux Etats-Unis de plus de 2 millions de voyageurs. Outre-Atlantique, le terme « industrie touristique » n'est pas un vain mot.

Dans le tourisme mondial, les Etats-Unis ont longtemps fait figure d'exportateurs. Le prestige du dollar, le niveau de vie des Américains, leur désir de retrouver leurs racines culturelles ou les champs de bataille européens où ils avaient combattu, les ont classés, à la fin de la deuxième guerre mondiale, au premier rang des voyageurs internationaux. En tant que destination les « States » restaient confidentiels.

A partir de 1968, la contre-offensive américaine s'est amorcée pour redresser une balance des paiements touristiques ultra-déficitaire. Cette année-là, Travel Industry Association of America (T.I.A.A.), qui regroupe toutes les professions touristiques, et United States Travel Service (U.S.T.S.), dépendant du ministère du commerce, se mettaient d'accord pour organiser, chaque année dans une ville différente, un *pow-wow*, terme indien qui se traduit par « rencontre ». Cette manifestation était destinée à faire connaître aux agents de voyage du monde entier les prestations et les prix proposés par les professionnels d'outre-Atlantique.

Premier *pow-wow* à New-York : 67 étrangers et 68 Américains font affaire. Le treizième *pow-wow*, à Philadelphie, annonce 950 délégués étrangers de 52 pays, 618 sociétés ou associations américaines, 114 journalistes, 550 millions de dollars de transactions, soit 5 % du chiffre d'affaires touristique national et annuel.

La mécanique du *pow-wow* mérite qu'on s'y arrête. Les organisateurs trient les participants sur le volet. Ils leur demandent quels sont les partenaires qu'ils souhaitent rencontrer. L'ordinateur établit pour chaque congressiste un « carnet de bal » où sont répertoriés de quart d'heure en quart d'heure ses rendez-vous. Comme ce dispositif ne suffit pas, au cours de la première matinée les agents de voyage étrangers se rendent dans les stands pour prendre rendez-vous avec les hôteliers, les compagnies aériennes, les parcs fédéraux, les loueurs de voitures, etc. Enfin, les étrangers se rangent par nationalité derrière des tables, et c'est au tour des Américains de demander des rendez-vous.

Ensuite, les organisateurs de voyages étrangers commencent la ronde de leurs entretiens. Deux jours et demi d'un marathon — ou d'un shopping — épuisant, qui présente l'avantage de concentrer en un même lieu des prestataires de services dispersés habituellement sur tout le territoire des Etats-Unis. Deux jours et demi qui permettront à l'agent de voyage de Bordeaux, d'Osaka ou de Melbourne de prendre langue avec les autocars Greyhound, d'emporter les brochures de l'Etat du Colorado, de discuter commissions avec la compagnie T.W.A. ou avec Avis, de s'informer sur les programmes de survol du Grand Canyon par les bimoteurs de Scenic Airlines ou de préciser les horaires des croisières sous les chutes du Niagara.

Cette mécanique commerciale de précision a fini par produire ses fruits, d'autant plus que, pour un dollar dépensé pour la promotion de l'Amérique, il a été calculé que la recette provoquée s'élevait à 18 dollars. Le tourisme emploie aujourd'hui directement 4,4 millions de personnes et donne, en aval, du travail à 3,2 millions d'autres. Le nombre des arrivées de voyageurs internationaux a atteint, en 1980, 22,5 millions et le chiffre des recettes, 10 milliards de dollars. Pour la première fois, la balance touristique est devenue bénéficiaire.

L'Amérique est désormais une destination touristique qui supporte la comparaison avec les pays les plus exotiques ou les plus « historiques ». Et l'engouement de la clientèle française (320 000 arrivées) le confirme.

Le Français est d'abord attiré par les paysages hors du commun, mais le désir de connaître le mode de vie américain arrive en deuxième position parmi les motivations du voyage aux Etats-Unis. Certes, on trouve des « Frenchies » partout : en selle dans les ranchs perdus du Wyoming, dans les féeries de Disneyworld ou sur des canots ballottés par les rapides du Colorado. Mais New-York reste la ville reine (33 % des visiteurs), devant l'Est américain en général (22 %), le Far-West et la Californie (20 %), et les Etats du Sud (15 %). Les formules souples (avion + auto, *motor home)* conservent la préférence des Français. Ils commencent à *moins* dévorer de kilomètres, ce qui, outre-Atlantique, est une pénible obligation lorsqu'on prétend visiter plusieurs Etats en trois semaines. La hausse aberrante du dollar n'a pas découragé la clientèle française, qui semble être venue durant l'été 1981 autant qu'au cours de la saison précédente. D'après une étude financée, en 1980, par l'Office du tourisme des Etats-Unis à Paris, 4 millions de Français peuvent être considérés comme des touristes potentiels.

La voix de Frédérick M. Bush

Pour confirmer ces succès, M. Frederick M. Bush, nommé par le président Reagan secrétaire assistant au commerce pour le tourisme, et directeur de l'U.S.T.S., devrait bientôt voir l'Office de tourisme des Etats-Unis accéder à un rang plus élevé dans la hiérarchie administrative. Précieuse satisfaction d'amour-propre dans une période budgétaire difficile. Car la diminution des dépenses fédérales promise par M. Ronald Réagan touche tous les secteurs ministériels. « *Je suis au service du président*, explique M. Bush. *Il ne peut pas tailler dans les budgets de la sécurité sociale ou de l'éducation et ne pas réduire les crédits du tourisme, qui n'est pas considéré comme essentiel.* »

Cela posé, M. Bush, qui est un « battant » de trente-deux ans et un vétéran des finances du parti républicain, n'entend pas assister les bras ballants à la disparition de ses moyens financiers. « *Ma première tâche est de faire connaître à l'administration l'impact économique du tourisme, l'argent qu'il rapporte et les emplois qu'il créée.* » Histoire d'éviter que l'amputation budgétaire ne tourne à la catastrophe.

Son deuxième objectif, dans ces temps de pénurie, est de faire supporter par les budgets touristiques des Etats (environ 100 millions de dollars) et par les professionnels les dépenses de promotion à l'étranger. Par exemple, l'Association des agents de voyage (ASTA) vient d'accepter de payer les frais d'impression d'une brochure répertoriant l'ensemble des festivals aux Etats-Unis.

Les combats de M. Bush rappellent les batailles de tous les ministres ou directeurs du tourisme du monde qui, sauf rares exceptions, courent après la reconnaissance de leur fonction et surtout après des budgets permettant de « vendre » efficacement leur pays.

En France aussi, des conseils interministériels entendent le responsable du tourisme faire la preuve par neuf qu'il s'agit d'une activité indispensable. En France aussi, les pouvoirs publics « fauchés » demandent au secteur privé de prendre en charge la promotion de l'Hexagone.

Toutefois, les Etats-Unis possèdent aujourd'hui une longueur d'avance en raison de l'existence d'une véritable industrie touristique américaine qui a les moyens et le désir d'investir même si la puissance publique déclare forfait.

Du soleil, des paysages démesurés, des villes capiteuses, des parcs naturels comme au cinéma, une organisation fiable, des tarifs aériens économiques, une gastronomie en progrès et, de surcroît, une commercialisation dynamique : le cocktail américain risque de damer quelques pions aux vieilles nations touristiques européennes.

ALAIN FAUJAS.

Cyclotourisme

PUY-DE-DOME

UNE MAISON POUR LA PETITE REINE

LA Fédération française de cyclotourisme a trouvé agréable pignon sur route dans une petite commune du Puy-de-Dôme, Aubusson-d'Auvergne, sous la forme d'un gros bâtiment rural restauré avec goût et mesure. C'est le premier gîte ouvert en France à l'intention des fervents de la petite reine, ce qui peut paraître surprenant de la part d'une fédération comptant plus de quatre-vingt-cinq mille licenciés.

L'inauguration de l'installation remonte au mois de juin de l'année dernière. Depuis cette date, des centaines de « cyclos » ont mis le petit braquet pour gravir la méchante côte tout en lacets qui relie une des bordures de la Limagne aux premières bosses du Livradois tourmenté. La Maison des cyclos est sur une pointe, au milieu des champs, ouverte en permanence et gérée par Jean Mouchel, sympathique personnage qui tient à la fois du père aubergiste et de l'animateur social.

Maison familiale, maison rurale, auberge de jeunesse. Le gîte se réclame de tout cela pour perpétuer ce qu'on appelle l'« esprit cyclo », autrement dit un certain sens communautaire. « Le cyclotourisme ne peut se concevoir sans la réelle amitié qui naît de la fréquentation des uns et des autres », *explique Jean Mouchel. La chaleureuse atmosphère de l'endroit doit beaucoup à sa présence discrète, à son tutoiement naturel, à sa façon d'avancer lorsqu'il le faut un petit reproche en forme de poème. Les rêves naissent en permanence chez cet homme condamné au sur-place. Ils sont consignés, d'une écriture fraîche, sur les murs de la petite pièce-bureau qui lui sert aussi de refuge. Les membres de la Confrérie des cyclards, dont se réclame Hubert Daujat, président du Club des cyclotouristes mâconnais, venu à Aubusson avec son épouse et ses deux filles, appréciant visiblement que Jean ait si bien su donner une âme à la maison.*

Comme beaucoup d'autres sociétaires de la fédération cyclotouriste, les Daujat et leurs amis sont venus un week-end faire connaissance avec les Quatre Vents. Ils se sont installés dans l'ancien corps de ferme aménagé pour recevoir en même temps cent vingt personnes : soit en chambres de quatre ou huit lits (cinquante au total), soit en dortoir (trente lits), soit sous la tente (dix structures gonflables à quatre places) dans le pré attenant. Trois formules, trois tarifs : 20 F par nuit pour la chambre, 10 F pour le dortoir, 5 F pour le camping, 6 F pour le petit déjeuner et 25 F pour le repas, autant de sommes modiques pour un excellent confort.

Cyclistes « cool »

Aux Quatre Vents, on veille au repos du cyclo, et il n'est que le chant des oiseaux pour peupler le silence. On n'y exagère pas sa plus récente défaillance. On préfère y raconter sa dernière découverte les mains au guidon. Jean Mouchel aime à dire : « Le vélo n'est pas fait pour souffrir, mais pour agrémenter la vie. »

Deux représentants d'un club rhodanien tout bonnement nommé « les Gloutons » *acquiescent :* « Nous communions dans l'effort, mais en bons Lyonnais nous aimons aussi nous retrouver autour de la table. »

Le gîte si bien nommé des Quatre Vents commence à servir de carrefour à la France cyclotouriste. Ce n'est pas un hasard si la Fédération a choisi de l'implanter au cœur du pays. La position géographique est idéale. C'est une raison parmi toutes celles qui ont présidé au choix.

Les cyclistes « cool » trouvent ici le calme et, surtout — bénies par eux ! — des routes étroites faiblement fréquentées qui sillonnent les forêts du bon Gaspard des Montagnes. Leur joie ne trouve plus de bornes lorsque, le vélo posé dans la fougère, ils lancent une échappée automnale vers l'airelle ou le champignon. J'ai appris, du côté d'Aubusson, que le vrai cyclo est celui qui sait s'arrêter. C'est pourquoi l'entrée du gîte prend des allures de syndicat d'initiatives. Des Quatre Vents, on peut s'envoler pour Ambert, la cité des copains de Jules Romains ; pour le moulin Richard-de-Bas, où on fabrique le papier comme on le faisait au Moyen Age ; pour Thiers, où des artisans, à l'esprit fier et indépendant, façonnent le couteau ; pour des villages plus anonymes...

LLIBERT TARRAGO.

★ Adresse : gîte F.F.C.T. Les Quatre Vents, Aubusson-d'Auvergne, 63 120-Courpière. Tél. : (73) 53-16-94.

Pour s'y rendre : quitter l'autoroute Clermont-Ferrand-Saint-Etienne, à Thiers. Prendre la direction de Courpière puis la D. 7 vers Aubusson-d'Auvergne. Une précision utile : cet Aubusson-là n'a rien à voir avec la cité des tapissiers dans la Creuse.

Plaisance

Deux remèdes à la crise du logement

ALLONS-NOUS vers un nouveau mode de navigation de plaisance ? Ceux qui, voici vingt ans, ont appris la mer dans les petits ports bretons se souviennent de l'époque où l'on ne pouvait sortir en mer que lorsque la marée était suffisamment haute, et après avoir rejoint le bateau au mouillage à l'aide d'une annexe. C'était l'époque où l'installation d'un corps mort (poste de mouillage fixe) n'était soumise qu'à l'approbation des autres usagers, et généralement obtenue au Café du Port.

Puis est venu le temps des *marinas, l'ère des parkings flottants* où l'on descend de sa voiture pour rejoindre directement son yacht amarré à un ponton avec branchement d'eau, d'électricité et parfois même de téléphone. Seulement, voilà ! les ports de plaisance se trouvent saturés, et ils ont déjà défiguré assez de paysages et massacré assez de sites : toute nouvelle réalisation est interdite désormais par la réglementation sur la protection du littoral (circulaire d'Ornano).

Les industries nautiques s'inquiètent de voir la vente des bateaux freinée par l'absence de places disponibles dans les ports. Pour l'acheteur potentiel les bateaux coûtent trop cher, et si l'on trouve un anneau dans un port, c'est à un prix prohibitif. Tout cela, dans le contexte d'une baisse du pouvoir d'achat, et de l'augmentation du temps libre. Quelle plaisance pour demain ?

On peut déjà affirmer que les plaisanciers de demain seront plus motivés. Il ne sera bientôt plus question de posséder un voilier habitable dans une marina, *pour le simple plaisir d'y recevoir* des amis, et sans jamais sortir en mer, ou presque — les encombrants « bateaux-ventouses ». Ce luxe coûte déjà bien trop cher. Le plaisancier de demain ne possédera un bateau que pour aller en mer. Le plaisir du bateau sera celui de la navigation uniquement, et non celui de la propriété. Il reste encore à loger ces « nouveaux plaisanciers ».

Deux solutions semblent particulièrement intéressantes : le stockage à terre des bateaux non utilisés, et la conception d'infrastructures portuaires légères. La société I.M.C. Sea Shore Systems a mis au point deux types d'équipements correspondant à ces idées : le stockage à terre par système Trac'Buni, et des postes de mouillage modulaires dits « Marguerites ».

Le stockage à terre. Qu'importe au plaisancier de ne pas avoir son bateau en permanence au mouillage si, pour ne serait-ce qu'un week-end de navigation, on peut sans délai le lui mettre à l'eau puis le remonter au sec ? Dans le système Trac'Buni, les usagers du port disposent d'un ber, de modèle standard, dans lequel le bateau est soutenu par une paire de sangles : chaque bateau est muni d'un jeu de sangles, réglées à sa taille. Enfin, le port possède un chariot automoteur amphibie capable de saisir le ber supportant le bateau pour le descendre à l'eau sur un simple plan incliné.

Le système des bers

La standardisation des bers et le fait que chaque bateau soit équipé de sangles pré-réglées permettent une manœuvre rapide, tant à la mise à l'eau qu'à la remontée au sec. L'équipement portuaire nécessaire se limite à un parking et à un plan incliné assez abrité de la mer pour que les manœuvres ne présentent aucun risque.

On objectera que si les marinas ont été condamnées par ce que défigurant les paysages, il n'est pas plus judicieux de créer des parkings à bateaux aussi laids. Il est vrai aussi que ces zones de stockage se camouflent facilement derrière un rideau d'arbres, et que, de toute façon, une marina se double fatalement d'un parking à voitures, alors qu'ici la zone de stockage sert aussi bien aux autos qu'aux bateaux : l'auto prend la place du bateau en mer, et vice versa. Autre frein aussi, l'obligation pour chaque bateau de posséder son ber, au demeurant assez coûteux. Mais il ne s'agit là que d'une idée à faire admettre : d'autres équipements de navigation, plus ou moins utiles, coûtent bien plus cher.

Les mouillages légers. Ils nous ramènent au bon vieux temps des annexes, qui permettaient de rejoindre le bateau au mouillage. Mais un mouillage organisé cette fois, permettant d'abriter un maximum de bateaux en toute sécurité, et sans trop nuire au paysage. On estime habituellement que, sur 1 hectare, on ne peut mouiller plus de six bateaux sans risques de collision quand ils évitent sous l'effet du vent et du courant.

En réalité, on va jusqu'à quinze ou vingt bateaux. La « Marguerite » permet de dépasser largement ce chiffre. Il s'agit d'un ensemble de quais flottants d'amarrage — *cat ways* — disposés comme des pétales autour d'un élément central ancré au fond de l'eau. L'ensemble des *cat ways* pivote autour de son axe, ce qui lui permet de trouver tout seul position où il offre le moins de résistance à l'action combinée du vent et du courant. On peut avoir ainsi jusqu'à vingt-quatre bateaux amarrés en corolle, l'ensemble représentant, pour des bateaux de 10 mètres, un cercle de 40 mètres de diamètre au maximum.

La « Marguerite » s'ancre sur les fonds de deux façons possibles : soit un mouillage classique par chaînes et dalles de béton enfouies dans la vase, soit au moyen d'un pieu enfoncé dans le fond, et autour duquel la « Marguerite » pivote, selon le vent et le courant, montant et descendant avec la marée. Ce dernier *système présente* l'avantage d'être totalement immobile. On l'imagine même installé au bout d'une estacade ou d'une passerelle flottante, permettant de joindre les bateaux sans annexe ; en ce cas cependant, il ne peut plus pivoter sur lui-même.

La « Marguerite » ne s'utilise pas forcément isolée : on peut en concevoir plusieurs réunies entre elles pour former un véritable port. Pourquoi pas ? Mais on en revient alors de nouveau au gigantisme de la marina classique. Quel que soit le nombre de « Marguerites » mises en place et leur mode [illegible], il s'agit d'équipements légers, faciles à installer en début de saison et à démonter à la fin : ce qui simplifie encore les problèmes d'entretien.

Une solution d'avenir donc, dont le principal inconvénient par rapport à la marina classique serait sans doute la difficulté d'accès. Mais avec le nouvel apprentissage obligatoire de l'art de l'annexe et de la godille ne va-t-on pas redécouvrir un nouveau plaisir à naviguer ?

Un vieux dicton affirme en tout cas : « *C'est dans l'annexe qu'on reconnaît le marin.* »

DOMINIQUE LE BRUN.

Plaisirs de la table

Têtes froides et prix honnêtes

ON pensera que je me répète. Mais on ne le soulignera jamais assez : l'avenir est aux restaurants d'honnêteté (des prix et des produits) sachant raison garder. Tant pis pour les autres ! Oh ! certes, je ne parle pas des grands, des très grands où le repas est une fête. Ceux-là ont le droit — le devoir peut-être — de rechercher le *nec plus ultra*. Mais les autres ? Ces bistrots jouant le grand luxe (faux), parodiant (mal) les grands services et jonglant avec les produits les plus chers pour en sortir de menues portions tarabiscotées... Qu'ils pâtissent des temps difficiles et nous n'en serons point fâchés.

Passons et attachons-nous, au contraire, à ceux qui savent garder tête froide, menus clairs, prix honnêtes.

JENNY JACQUET, 136, rue de la Pompe, Paris-16e. Tél. : 727-50-26. — Oui, le jeune et plein de talent Jenny Jacquet propose à sa carte une ravigote de moules de bouchot à 25 F, les fromages à 18 F, les desserts de 22 à 28 F. Une portion de langoustines d'une fraîcheur exquise est à 40 F (huit pièces). Bonne petite maison de cuisine « bourgeoise » au sens aimable du terme et dont le décor (les fresques savoureuses d'Elsen) va être rajeuni et éclairci. Excellente mousse de foies de volaille sur fond d'artichaut avec une gaufrette de céleri, original émincé de plates côtes tiède au vinaigre de Xérès, garniture bretonne ; la beuchelle d'Edouard Nignon, etc. Vins honnêtes.

LE CROQUANT, 28, rue Jean-Maridor, Paris-15e. Tél. : 558-50-83. — Où s'affirme Herbé Rumen, avec une entrée chaude (émincé de peaux de canard aux choux blancs (20 F), un cassoulet (48 F), les fromages (18 F) et les desserts (maison) de 18 à 25 F. Mon menu : salade aux trois confits aux herbes fraîches, fricassée de filets d'anguilles aux fines herbes, petites tartes aux pommes, noix, raisins, cannelle et zestes orange-citron (130 F, service compris, sans le vin).

CLOS SAINT-ANDRE, 21, rue de Turin, Paris 8e. Tél. : 522-65-34. — Où l'on retrouve, au « piano », André Montalant. L'ardoise propose la ratatouille froide (12 F), les terrines et persillé (20 F.), une andouillette grillée bien bonne (digne de l'A.A.A.A.A. comme du R.P. Lelong qui vient de mourir, auteur d'une célébration de l'andouille !), l'escalope valaisanne aux pâtes fraîches est comme la plupart des plats à 40 F, un fromage blanc ciboulette à 10 F, la tartelette maison à 22 F. Excellent panaché de saumon. Mon repas : feuilleté au roquefort, sauté de veau, fromage à la crème, avec une demie de beaujolais villages et le café : 115 F.

LA REYNIÈRE.

LA BOUTEILLE DU MOIS

Un vin de lumière

Les vins des Côtes du Rhône, rouges, sont les vins d'Apollon, dieu de la lumière, certes. Mais sur ce vignoble de 800 kilomètres, des deux côtés du Rhône, quelle diversité ! Ceux du Gard sont souvent corsés, pleins, agréables et bouquetés. Certains d'entre eux ne partaient-ils pas pour faire du châteauneuf-du-pape, disent en souriant les vieux du pays ? Chut !

C'est le jeune Christian Dousset, sommelier adjoint de LA VOILE D'OR de Saint-Jean-Cap-Ferrat (le sommelier en est le premier sommelier de France, Melkonian), qui m'a fait découvrir cette appellation Côtes du Rhône, simple, millésimée 1980. Il y a là-dedans les cépages traditionnels : cinsault, syrah, mourvèdre et pas mal de grenache. Le propriétaire a racheté il y a peu ce vignoble qui n'avait pas fait parler de lui. Il a su soigner ses vignes et surtout sa vinification : vieilles vignes mais technique moderne, tout en laissant la grappe. Cela donne un vin à boire jeune, absolument pas lourd, titrant ses 12 degrés à peine : un vin qui se boit. Et qui s'est bu, en effet, allégrement, sur la cuisine de Jean Crépin le cuisinier de LA VOILE D'OR : millefeuille de saumon, carré d'agneau aux petits farcis niçois et les petits « boutons de culotte » de Chevenet (à Hurigny, en Saône-et-Loire), que diffuse ici l'excellent fromager de Cannes, M. Ceneri.

Notez l'adresse donc de cette VOILE D'OR (avenue Jean-Mermoz - Tél. : 01-13-13), mais aussi de ce propriétaire récoltant : DOMAINE DU PARC SAINT-CHARLES, 1980, mis en bouteille au domaine par Ducros et Fils à Montfrin (30490).

L. R.

Hippisme

Gosses de riches et méthodes spartiates

EN dépit des aléas économiques et fiscaux de l'heure, les courses restent une fascinante loterie. Les événements des derniers jours en ont fourni une nouvelle démonstration.

Les vedettes en ont été *Vayraan*, gagnant à Newmarket des Champion Stakes, et *Rahotep*, lauréat, chez nous, du prix du Conseil de Paris.

Jusqu'à cette simultanéité des lauriers, rien ne rapprochait les destins des deux poulains. *Vayraan* appartient à l'Aga Khan. Il descend d'une poulinière trouvée dans la corbeille de feu l'écurie Dupré, lors de l'O.P.A. réalisée sur celle-ci, pour 18 millions de francs, par l'Aga, voilà quelques années. Son père est l'illustre *Brigadier Gérard*, gloire britannique du début de la décennie 70. Il est donc né dans la pourpre et l'or. Il y a grandi, aussi, entouré de soins inquiets, soumis périodiquement à des analyses et des tests vétérinaires attentifs à déceler si, sur quelque point, sa croissance ne s'écartait pas, d'un iota, de celle du poulain idéal. Bref, un gosse de riches élevé non pas même dans du coton, mais dans de la soie.

A l'inverse, *Rahotep* est né d'un père, *Matahawk*, dont les « services » ne coûtaient alors que 10 000 F *no foal, no fee* (payables seulement si l'union est féconde), et d'une mère bonne gagnante certes, mais en province. Il a été élevé à la dure par un homme qui croit que la meilleure façon de former les poulains, comme les adolescents, est encore de ne leur épargner aucune des épreuves de la vie. Entendons nous : avoine à volonté et paille bien épaisse et bien souple dans les boxes ; mais les jambes dans la boue s'il pleut, la tête au soleil — sauf l'ombre des haies — si c'est la canicule, les nuits dehors dès le début de mai ; et tant pis si ce petit monde, à l'occasion, se bat : les plus forts l'emporteront et les plus faibles (pour l'instant) n'auront pas peur, plus tard, quand ils devront jouer des épaules dans un peloton.

La règle de Patrick Champion est intangible. Il y a encore été fidèle, cette année, même avec un frère utérin de *Rahotep*. Au printemps, on savait déjà que celui-ci, qui venait de gagner le prix Hocquart, était excellent. Son frère puîné, *Senancour*, s'annonçait comme devant être un des gros numéros des ventes de yearlings, en août.

« Augmenter la ration... »

Les amis de Patrick, dont nous, essayèrent de le faire déroger à la méthode spartiate :

« Ce poulain vaut plusieurs centaines de milliers de francs. Il faut le rentrer toutes les nuits, le pousser en nourriture. Les acheteurs veulent des sujets de grande taille. Augmentez la ration pour lui faire prendre 2 ou 3 centimètres...

— Pas question. S'il était suralimenté, son foie, plus tard, s'en souviendrait. Je ne change rien... »

Et *Senancour* arriva à Deauville pas très grand, plutôt maigre (comme l'avait été *Rahotep* à son âge), le poil bourru des animaux qui couchent dehors, quelques traces, de-ci, de-là, de ses querelles avec les autres. Résultat : il n'eut pas d'acheteur.

Au fait, la roue de la loterie va encore tourner : *Senancour* repassera en vente le mois prochain.

Mais revenons aux tours de roue du dernier week-end. L'enfant bourru du Bocage est donc monté sur le podium en même temps que le fils de riches. Pas tout à fait le même podium, certes : à Newmarket, c'était encore un podium de riches, devant lequel étaient réunis — de *To Agori Mou*, à *Prince Bee*, en passant par *Madam Gay* et *Cairn Rouge* — des élèves titrés par les plus sélects collèges privés ; à Longchamp, c'était l'estrade des distributions de prix des écoles primaires supérieures de naguère. Mais l'ampleur de l'enjambée (huit longueurs entre *Rahotep* et son suivant le moins éloigné, *Two Step*), rétablit au moins l'égalité. Nous sommes même de ceux qui considèrent que l'avenir est plutôt du côté des huit longueurs de *Rahotep* que des deux longueurs (sur *Cairn Rouge*) de *Vayraan*. En tout cas, jamais, depuis un quart de siècle, un « trois ans » n'avait gagné (*a fortiori*, de huit longueurs...) le prix du Conseil de Paris sous le poids de 57,5 kilos que valaient à *Rahotep* ses succès du printemps.

Sur les marches annexes du podium : *Beau Pretender* et *Votre Altesse*.

Le premier nommé a gagné, en poulain courageux, le prix de Condé, qui est presque toujours l'apanage d'un sujet d'avenir (lauréat, l'an passé : *The Wonder*). Il y a devancé *Dear Patrick*, acquis, voilà quelques semaines, par Daniel Wildenstein. Celui-ci, après avoir essayé toutes les formules de recrutement et de sélection, en est venu à la plus coûteuse peut-être mais aussi à la plus sûre : l'acquisition de sujets ayant déjà fait leurs preuves, qu'il envoie essayer d'arrondir leur pécule aux Etats-Unis, sous la férule d'Ange Penna. C'est ainsi qu'il vient d'acheter rien de moins que la gagnante du prix de Diane, *Madam Gay*.

Votre Altesse, excellente voilà un an, puis quelque peu décevante, nous a rappelé, à l'arrivée du prix de Flore, que l'automne est la saison des pouliches. Elle n'avait encore couru que trois fois cette année. *Rixe* et *Landresse*, ses suivantes, avaient essayé, elles, de faire commencer l'automne en avril. Elles en étaient respectivement à leur dixième et huitième sortie. Les jambes s'étaient alourdies.

Hélas, l'automne est aussi la saison des déchirements. En voici un : le sémillant et talentueux petit *Le Marmot* est mort, de coliques, au haras, après une seule saison de monte. Le vif-argent s'est figé en plomb. C'est, après *Bellino II*, le second grand étalon qui meurt, cette année, dans les mêmes conditions, après la saison de monte, donc, probablement, celle de soins et de régimes sophistiqués. L'an passé, déjà, *Frère Basile* avait connu la même fin, et, voilà quelques années, l'inoubliable *Sea Bird*. Patrick Champion a raison : on est peut-être trop attentionné auprès des chevaux ; les étalons comme les yearlings.

LOUIS DÉNIEL.

Philatélie

Nº 1712

ANDORRE : « Any internacional dels Minusvalids ».

L'Année internationale des personnes handicapées sera également soulignée par les postes andorranes avec l'émission d'un timbre-poste dont la valeur correspondra à l'affranchissement pour l'étranger. Vente générale le 9 novembre (9e/81). 2,30 F.



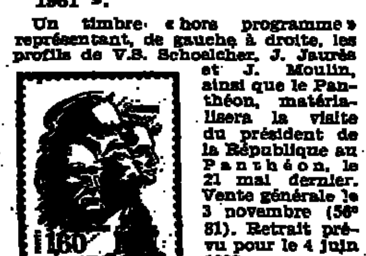
Format 22×36 mm ; maquette d'Odette Baillais, gravé par Cécile Guillame. Tirage : 500 000 exemplaires. Taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Le 7 novembre, au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « P. J. ».

FRANCE : « Panthéon, 21 mai 1981 ».

Un timbre « hors programme » représentant, de gauche à droite, les profils de V.S. Schoelcher, J. Jaurès et J. Moulin, ainsi que le Panthéon, matérialisera la visite du président de la République au Panthéon, le 21 mai dernier. Vente générale le 3 novembre (56e 81). Retrait prévu pour le 4 juin 1982.



1,60 F, violet et bleu.

Format 22×36 mm. Dessiné et gravé par Pierre Forget. Tirage de 8 000 000 exemplaires. Taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Le 2 novembre, de 8 h. à 19 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au Panthéon, place du Panthéon, Paris-5e. — Oblitération « P. J. ».

— Le 2 novembre, de 8 h. à 19 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e ; et de 10 h. à 17 h. au Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Boîte aux lettres spéciales pour « P. J. ».

A l'occasion de l'émission du timbre « Panthéon, 21 mai 1981 » rendant hommage à Victor Schoelcher, Jean Jaurès et Jean Moulin, des bureaux temporaires fonctionneront, les 7 et 8 novembre prochain à :

⊙ Basse-Terre (Guadeloupe), à l'hôtel de ville, place Schoelcher ;

⊙ Béziers (Hérault), à la chambre de commerce (salon d'honneur), allée Paul-Riquet ;

⊙ Castres (Tarn), au musée de Jean Jaurès (hôtel de ville) ;

⊙ Fort-de-France (Martinique), à l'hôtel de ville ;

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires.

⊙ 95500 *Gonesse* (Gymnase Cognevaux), les 21 et 22 novembre. — 3e Exposition philatélique.

⊙ 06110 Le Cannet (salle de la mairie annexe de Rocheville), les 21 et 22 novembre. — 9e Congrès régional philatélique Alpes-Maritimes et Corse.

⊙ 11000 Carcassonne (M.J.C., 91, rue Aimée-Ramon), les 28 et 29 novembre. — Vingt-septième exposition philatélique de Languedoc-Roussillon.

⊙ 45200 *Montargis* (salle des Fêtes), du 3 au 6 décembre. — Exposition « Transmissions et Télématique ».

En bref...

● BOTSWANA. — Série dédiée à l'élevage de la bétaille, 6, 20, 30 et 45 t. F. 50. Litho.

● CUBA. — XXe anniversaire de la création du F.S.L.N., 13 c. ; XXe anniversaire des organismes d'Etat, 3, 13 et 30 c. ; Centenaire de la théorie sur les vecteurs biologiques, 13 c. (Carlos J. Finlay). Offset.

● GUYANE. — Réimpression de 30 c. « Euphractus sexcintus ». F. 50.

● KENYA. — « Animaux rares », quatre valeurs, 50 c., Giraffa camelopardalis reticulata ; 2/-, Boocercus euryceros ; 5/-, Hippotragus equinus ; 10/-, Cercocebus galeritus.

● NOUVELLE-ZELANDE. — Série de bienfaisance, trois nouvelles valeurs, 20+2 c., 20+2 c. (imprimées se tenant) et 25+2 c. Feuilles de 100 et un feuillet réunissant deux valeurs de chaque. (6-10-81.)

● PITCAIRN. — Deux nouvelles valeurs d'usage courant, dans la série débutée en 1977, 15 c., extraction du sucre et 70 c., destruction des timbres-poste.

● YEMEN (R.P.D.). — 10e anniversaire du Conseil supérieur populaire, 180 fils ; bâtiment, drapeau national et quatre travailleurs représentant le peuple.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs Nº 940

UN TOUR DE MAGIE

(Tournoi international de Riga, 1981)
Blancs : M. TAL
Noirs : A. GIPSLIS
Défense sicilienne
Attaque Velimirovic

(Voir page 38 le compte rendu de la huitième partie du Championnat du monde.)

1. é4	ç5	23. Cç4!	F×é4
2. Cf3	Cç6	24. T×d6 (n)	Ff5 (o)
3. d4	ç×d4	25. Dd2	a4! (p)
4. C×d4	é6	26. b×a4	T×a4
5. Cç3	d6	27. Dd4! (q)	Db7 (r)
6. Fç4	Cf6	28. Dd5! (s)	Dç8 (t)
7. Fé3 (a)	a6 (b)	29. Dç6! (u)	D×ç6
8. Dé2	Dç7	30. T×ç6	Fg4!
9. 0-0-0 (ç)	Ca5! (d)	31. Té1	Cf4
10. Fb3 (é)	b5! (f)	32. Rd2	Cg2
11. f3	Fé7 (g)	33. Tç1	Ff3 (v)
12. g4	0-0! (h)	34. Td6	Ta2
13. g5	Ch5! (i)	35. b3	C×é3
14. f4	g6	36. C×é3	Ta5 (w)
15. f5	b4! (j)	37. Tf1 (x)	Fé4
16. Cb1	C×b3+	38. Cg4!	Rg7
17. a×b3	é5! (l)	39. Cf6	Té7
18. f6	é×d4	40. Tf4! (y)	Fh1
19. f×é7	D×é7	41. Th4! (z)	abandon.
20. T×d4	a5		
21. Th-d1	Tf-é8! (m)		
22. Cd2	Fb7		

NOTES

a) L'ancien champion du monde annonce déjà qu'il a choisi, parmi les nombreuses variantes de l'« attaque Sozin », le système le plus dangereux tant analysé par Velimirovic : la formation Fé3 - Dé2 - 0-0-0 suivie de l'avance des pions f et g.

b) Une autre idée est 7..., Fé7 ; 8. Dé2, 0-0 ; 9. 0-0-0, a6 ; 10. Fb3 qui peut conduire aux complications suivantes 10..., Dç7 : 11. g4, Cd7 ; 12. Cf5, é×f5 ; 13. Cd5, Dd8 ; 14. g×f5, Ca5; 15. C×é7+, D×é7; 16. Fd5, Rh8; 17. Th-g1, Cf6 ; 18. Df3, C×d5 ou encore 11..., Cd7 ; 12. g5, Cç5 ; 13. Th-g1, Fd7 ; 14. Tg3, Tf-ç8 ; 15. Dh5, g6 ; 16. Dh6, Ff8 ; 17. Dh4, Fé7. Les Noirs retardent ici le développement *du F-R et, par conséquent, le roque.*

ç) Ou 9. Fb3, Ca5 ; 10. g4, b5 ! ; 11. g5, Cd7 ; 12. 0-0-0, b4 ; 13. Ca4, C×b3+ ; 14. a×b3, Cç5 ; 15. C×ç5, d×ç5 et les Noirs sont bien.

d) Et non 9..., b5 à cause de 10. C×ç6 !, b×ç4 ; 11. D×ç4, Fb7 ; 12. Cé5, Da5 ; 13. Db3 ! A noter que les Noirs, méfiants, évitent toujours la variante complexe 9..., Fé7 ; 10. Fb3, Ca5 ; 11. g4, b5 ; 12. g5, C×b3+ ; 13. a×b3, Cd7 ; 14. Cf5, é×f5 ; 15. Cd5, Dd8 ; 16. é×f5, Fb7 ; 17. f6, g×f6 ; 18. Th-é1, F×d5 ; 19. T×d5, Tg8 ; 20. g×f6, C×f6 ; 21. Tf5, Tg6 ; 22. Fb6, Dd7 dans laquelle Tal est comme un poisson dans l'eau.

é) Il est possible que le retrait 10. Fd3 soit plus sain ; cependant, après *10..., b5 ! ; 11. Fg5, Fé7 ; 12. a3, Tb8 ;* 13. f4, Cç4 les Noirs ont une position agréable. Sur 10..., b5 les Blancs peuvent poursuivre également par 11. g4, Fb7 : 12. g5, Cd7 : 13. f4, b4 ; 14. Cb1, Cç5 ; 15. Cd2, d5 : 16. é5, C×d3+ ; 17. D×d3, Cç4 ; 18. f5 ! (Ghizdavu - Ungureanu, Budapest, 1971) ou par 11. a3, Fb7 : 12. f4, Fé7 ; 13. g4, d5 (si 13..., Cd7 ; 14. g5, Cç5 ; 15. Rb1 !, Cç6 ; 16. f5 !) ; 14. é×d5, C×d5 ; 15. C×d5, F×d5 ; 16. Th-é1, Cç4 ; 17. f5 ! (Westerinen-Polugalevsky, Tallinn, 1973).

f) Menace 11..., b4 et 12..., C×é4.

g) Ayant achevé leur plan sur l'aile - D, les Noirs se soucient maintenant de mettre leur R en sécurité.

h) Une position intéressante de ce système que les Noirs ont traité habilement. L'offensive des Blancs sur l'aile - R n'est certes pas stoppée mais les Noirs disposent, de leur côté, de possibilités non négligea*bles sur l'aile - D.*

i) Une bonne idée défensive qui bloque le pion h blanc.

j) Rétablissant au moment opportun l'équilibre.

k) Et non 17..., é×f5 ; 18. C×f5 !

l) Ce nouveau rétablissement de l'équilibre des forces démontre que les Blancs n'ont obtenu que l'égalité dans l'ouverture. Après 18. Cf3, Té8 suivi de Fb7 les Noirs poseraient à leur adversaire un difficile problème.

m) L'attaque des Blancs sur le R noir s'est évanouie : la faiblesse du pion d6 est compensée par celle du pion é4 ; en outre, les Noirs menacent a5-a4.

n) Et non 24. C×d6, F×ç2 !! ; 25. C×é8, F×d1 ; 26. Cf6+, D×f6 ni 24. C×d6, F×ç2 ; 25. D×ç2, D×é3+.

o) Contrôlant la case d7.

p) Sans craindre 26. D×b4 à cause de la réplique 26..., dé4 ! ; 27. Td6-d2, a×b3.

q) Tal semble connaître quelques difficultés et se défend précisément.

r) Refusant la variante peu claire 27..., b3 : 28. ç×b3, T×ç4 ; 29. b×ç4, D×é3+ : D×é3, T×é3 et menaçant 28..., Ta1+ : 29. Rd2, Dg2+.

s) Et non 28. Td8, Ta1+ : 29. Rd2, Dg2+ : 30. Ré1, Dg1+ !

t) Sur le joli sacrifice de D 28..., Fg4 les Blancs ne se laisseraient pas mater par 29. D×b7, Ta1+ : 30. Rd2, T×d1 mais poursuivraient par 29. b3 !

u) Quelle jolie chasse à la D !

v) Le premier coup faible des Noirs. 33..., Ta-a8 menaçant 34..., Ta-d8+ forçait les Blancs à se défendre par 34. Td6, Ta-d8 ; 35. Td3.

w) 36..., Ta7 était meilleur.

x) A nouveau, Tal reprend l'attaque.

y) Menace 41. T×é4 ; 42. Td8 et 43. Tg8 mat !

z) En cinq coups, Tal a créé une position de mat ! Les Noirs jouèrent 41..., Té7-a7 et abandonnèrent à cause de la variante 42. T×h7+, Rf8 ; 43. Th8+, Ré7 ; 44. Th-d8 ! et 45. Cg8 mat. Un vrai tour de magie.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 939 · JANOS ERVIN, 1980

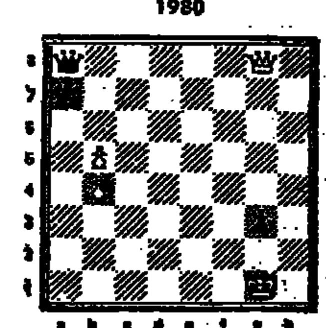
(Blancs : Rf8, Ta2, Cé3, Pé2. Noirs : Ré1, Fç8, Cd2.)

Le gain n'est pas simple ; certes, le pion é2 ne peut pour le moment être pris (si 1..., R×é2 ; 2. Cç4 gagnant le Cd2) mais il apparaît que le coup naturel 1. Ré7 est insuffisant après 1..., Fb7! (si 1..., Rf2 ; 2. Cd5!, R×é2 ; 3. Cb6, Fg4 ; 4. Cç4); 2. Ré6 (si 2. Rf6, Cé4+ suivi de Cç3 et si 2. Rd6, Rf2 ; 3. T×d2, R×é3 ; 4. Tb2, Fg2), Fé4 ; 3. Ré5, Fh7 ; 4. Rd4, Cb3+! ; 5. Rç3, Cç1 ; 6. Ta1, R×é2 ; 7. Cç4, Cd3 nulle.

D'où l'étonnante solution proposée par le R blanc :

1. Rg7!!, Fb7 ; 2. Rh6!! (et non 2. Rf6?, Cé4+ suivi de Cç3 ni 2. Rg6?, Rf2! ; 3. T×d2, R×é3 ; 4. Td7, Fé4+ et 5..., R×é2), Fç8 ; 3. Rg6!! (et non 3. Rg5?, Cé4+ ; 4. Rg6, Fé8! ; 5. Cg2+, Rf2 ; 6. Ta6, Fç4 ; 7. Ta4, F×é2!), Fb7 ; 4. Rf5!, Fé4+! ; 5. Rg5!! (si 5. Rf4, Fg6! ; 6. Cg4, Fb1, si 5. Rg4, Fh7! ; 6. Tb2, Fg8 ou 5. Ré5, Fh7 ; 6. Rd4, Cb3+ ou encore 5. Rf6, Rf2 ; 6. T×d2, R×é3 ; 7. Tb2, Fg2) ; Fh7 ; 6. Tb2 !, Fé4 ; (si 6..., Fg6 ; 7. Cg4 !, R×é2 ; 8. Cf6 !) ; 7. Rg4 !!, Fh7 ; 8. Rf4, Fé4 (et non 8..., Fg6 ; 9. Cg4, R×é2 ; 10. Cf6) ; 9. Ré5, Fh7 ; 10. Rd4, Fg8 (parant la menace 11. Cç4) ; 11. Cg4 !, R×é2 ; 12. Cf6 et les Blancs gagnent. Un chemin tortueux en g7-h6-g6-f5-g5-g4-f4-é5-d4.

ÉTUDE
V. KALANDADZE
1980



BLANCS (4) : Rg1, Dg8, Pb4, b5.
NOIRS (3) : Ra7, Da8, Pg3.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge Nº 937

RIEN AU HASARD

Quand un adversaire prend la main alors qu'il pouvait la laisser à son partenaire, on peut supposer qu'il a des raisons précises d'agir ainsi.

	Nord	
	♠ A R 8 3 ♥ A V 6 3 2 ♦ A V ♣ 6 2	
Ouest ♠ D 7 2 ♥ 9 5 ♦ D 8 5 2 ♣ V 9 7 3	N / O E / S	Est ♠ 10 6 4 ♥ 10 ♦ R 10 9 7 4 ♣ D 10 8 4
	♠ V 9 5 ♥ R D 8 7 4 ♦ 6 3 ♣ A R 5 Sud	

Les enchères auraient pu se dérouler ainsi (O. donn.) :

Nord	*Sud*
1 ♥	2 ♣
2 ♠	4 ♥
5 ♦	6 ♥

Ouest entame le 2 de carreau, le déclarant prend de l'as, fait tomber les atouts en deux coups, tire as, roi de trèfle, coupe le troisième trèfle et rejoue le valet de carreau. Est (un champion mexicain) prend avec le roi de carreau et contre-attaque le 6 de pique. *Comment Frieberg, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM A CŒUR ? Quelle carte *a-t-il* fournie de sa main ?

Réponse :

Il semble que le déclarant puisse tirer à pile ou face entre le 9 de pique et le valet de pique. Or il n'en est rien, et Frieberg ne s'est pas trompé : il a fourni le 9 de pique. Frieberg aurait refait Ouest avait la dame de carreau. Est aurait donc pu lui laisser prendre la main à carreau. S'il ne l'a pas fait et s'il a volontairement pris avec le roi de carreau, c'est parce que *Ouest avait certainement la dame de pique* et qu'il était vital que *Ouest* ne soit pas obligé de jouer pique de sa main.

Bien entendu, si Ouest avait eu le 10 de pique et avait couvert le 9 de pique, Frieberg aurait refait ensuite l'impasse à la dame sur Ouest...

C'est un cas typique où le déclarant doit penser que les adversaires ont compris la situation et ont voulu éviter que le placement de main du déclarant ne se fasse dans la main démunie d'une bonne carte de sortie.

Certes, si Est a roi-dame de carreau, il sera obligé de prendre à carreau et devra jouer pique de sa main même s'il a la dame de pique...

Le championnat du monde

Depuis quelques jours, sept équipes disputent, à New-York, la Bermuda Bowl. L'Europe est représentée par la Pologne et la Grande-Bretagne (qui ont fini première et deuxième du championnat d'Europe) ; les autres pays sont l'Argentine, le Pakistan, l'Indonésie, l'Australie et les U.S.A. (les tenants du titre). La France, victorieuse des Olympiades l'année dernière, ne s'est pas qualifiée, car elle n'est arrivée que troisième au dernier championnat d'Europe.

La précédente « coupe des Bermudes » avait été remportée par les Américains, qui avaient battu l'Italie à Rio en 1979 dans la finale de 96 donnes. L'écart avait été infime, 253 à 248, et ces 5 IMPS correspondaient à une simple marque partielle, comme *celle que réussit Kantar dans ce* match grâce à un brillant jeu de la carte.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
De Falco	Eisenb.	Franco	Kantar
—	—	passe	passe
passe	3 ♣ !	passe	3 ♦
passe	passe	passe	

	Nord	
	♠ D 8 7 ♥ A 4 ♦ R D V 6 5 2 ♣ 8 5	
Ouest ♠ A 10 4 3 ♥ 10 8 6 5 ♦ 9 3 ♣ A D 4	N / O E / S	Est ♠ V 9 5 2 ♥ D 7 3 ♦ A 10 8 7 ♣ R 3
	♠ R 6 ♥ R V 9 2 ♦ 4 ♣ V 10 9 7 6 2 Sud	

Ann : E. don. E.-O. vuln.

Ouest ayant entamé le 5 de cœur, *grâce à quelle astuce Kantar, en Sud, a-t-il gagné* TROIS CARREAUX ?

Note sur les enchères :

L'ouverture normale en Nord est « 1 Carreau », mais Eisenberg craignit que sur cette annonce les Italiens ne puissent trouver un contrat dans une majeure. Pour cette raison, il décida d'ouvrir en barrage et, comme il jouait le Texas sur l'ouverture de 3, il déclara « 3 trèfles », annonce qui obligeait son partenaire à répondre « 3 carreaux » et à jouer le coup de sa main.

COURRIER DES LECTEURS

Une précieuse indication (919). « *Quid*, demande F. Steichen, si Ouest rejoue carreau après avoir pris le valet de carreau de Sud avec l'as ? Garozzo ne va-t-il pas chuter ? »

Non, car il reste à carreau en Est 10 9 3 et en Sud R 8 7, et Sud pourra faire alors *deux* carreaux.

PHILIPPE BRUGNON.

dames Nº 157

LE CHEMIN DE DAMES

Championnat des aspirants des Pays-Bas, 1981
Blancs : Wvd BRAAK
Noirs : E HAMERS
Ouverture : Raphaël

1. 32-28	19-23	18. 23×12	8×50 ! (l)
2. 28×19	14×23	19. 37-32 (m)	50-17
3. 37-32 (a)	10-14	20. 41-37	17-8 (=)
4. 41-37 (b)	14-19	21. 37-31	11-17 (o)
5. 46-41	5-10	22. 32-27	6-11
6. 35-30	20-25 (c)	23. 30-24	1-6
7. 33-28	17-22 ! (d)	24. 45-40	8-12 (p)
8. 28×17	11×22	25. 43-39	12×45
9. 39-33 (e)	7-11 (f)	26. 39-34	45×20
10. 44-39	10-14	27. 25×14 (q)	9×20
11. 50-44	14-20 !! (g)	28. 49-44	20-24
12. 40-35 (h)	23-29 !! (i)	29. 48-43	15-20
13. 34×14	25×34	30. 43-39	20-25
14. 14×25	18-23 ! (j)	31. 38-33	13-19 ! (r)
15. 39×30	23-28	32. 39-34	17-21 !! (s)
16. 32×23	22-27	33. 27-22	19-23 !! (t)
17. 31×22 (k)	12-18		Abandon

NOTES

a) 3. 33-28 (23×32) ; 4. 37×28 (10-14) ; 5. 41-37 (5-10) ; 6. 37-32 (17-21) ; 7. 46-41 (21-26) ; 8. 41-37 (11-17) ; 9. 39-33 (7-11) ; 10. 44-39 (17-21) ; 11. 50-44 (11-17) ; 12. 33-29 (6-11) : 13 39-33 (1-6) ; 14. 43-39 (2-7) ; 15 29-24 (20×29) ; 16 34×23 (18×29) ; 17. 33×24 (13-18) ; 18. 40-34 (9-13) ; 19. 34-30 (3-9) ; 20. 45-40 (17-22) ; 21. 28×17 (11×22) : 22. 32-28 ! (22×33) : 23. 38×29 (18-22 !) tentant sans trop y croire, 24. 42-38 effectivement joué (22-27 !) ; 25. 31×22 (12-17) ; 26. 22×2 (8-12) ; 27. 2×19 (14×41 !), N+ (H. Laros-R.C. Keller, championnat des Pays-Bas, 1955).

b) Il faut connaître, par sa beauté, par sa profondeur, par la subtilité du mécanisme, par son intérêt pratique, la célèbre *combinaison Raman* (ancien champion néerlandais) : 4. 33-28 (14-19) ; 5. 42-37 (17-21) ; 6. 31-27 (21-26) : 7. 34-30 ! (5-10) livre le splendide passage à dame ; 8. 30-24 !! (20×29 b1) ; 9. 27-22 ! (18×27) ; 10. 32×21 (23×32 b2) ; 11. 38×27 ! (26×17) : 12. 27-22 (17×28) : 13. 39-33 (28×39) ; 14. 43×5 !!, +.

b1) 8. ... (19×30) : 9. 28×19 ! (13×24) : 10. 37-31 (26×28) : 11. 39-33 (28×39) : 12. 43×5 !!, +.

b2) 10. ... (26×17) ou (16×27) : 11. 39-34 puis 34×5. +.

c) Après la combinaison Raman, et sa savoureuse complexité, voici un exemple très simple de coup de dame : 6. ... (17-22) ; 7. 32-28 (23×32) ; 8. 37×17 (11×22) : 9. 30-24, etc., dame à 5 et +.

d) Chasse les Blancs du centre et les contraint temporairement à en être absents.

e) En effet, mauvais positionnellement serait : 9. 33-28 (22×33 !) ; 10. 38×29 e1, les forces des Noirs sont mieux réparties.

e1) 10. 39×28 (23×32) ; 11. 38×27 e'1, les Blancs sont déportés sur leurs ailes et auraient bien du mal à reconstituer une structure cohérente, à partir du lourd handicap d'un centre quasiment exsangue.

e'1) 11. 37×28 (19-23) ; 12. 28×19 (13×35), N+1.

f) En toute logique, pour conserver la maîtrise du centre. Ainsi, 10. 32-28 (23×32); 11 37×17 (11×22), le problème resterait entier pour les Blancs.

g) Stratégie d'enveloppement de l'aile droite adverse, suite à l'installation d'un clou à 25 au sixième temps, et surtout tenté de faute à l'instant où la meilleure continuation, positionnellement, pour les Blancs, est 40-35... tactiquement fautif.

h) Hélas pour les Blancs ! la logique positionnelle ne correspond pas, et ceci est assez fréquent, au coup juste sur les deux plans : stratégique et tactique.

i) Le début d'une combinaison en sept temps, ouvrant la voie, par la création d'un temps de repos, vers la Terre promise dont rêvent, en dépit d'une a p p r o c h e et d'une conception du jeu toutes différentes, tous les damistes.

j) L'âme de cette combinaison : le temps de repos.

k) *On ne* peut *se* dérober devant une prise.

l) Autre coup pratique à collectionner, bien que n'atteignant pas les sommets du coup Raman. Deux nouvelles portions de chemin de Damas s'ouvrent devant les hésitants...

m) Une rude épreuve s'impose aux Blancs pour tenter de parvenir à la nulle avec cette dame qui fait barrage sur la diagonale 50 à 1.

n) Optant pour la prudence par la mise à l'abri de la dame, et dans le dessein, à plus ou moins long terme, de menacer de rafles avec cette pièce maîtresse, éventuellement.

o) La dame est couverte.

p) Attaque du pion en l'air après avoir préféré la supériorité numérique au maintien de la dame sur le champ de bataille.

q) La dame est prise au prix d'une infériorité numérique d'un pion et d'un affaiblissement positionnel.

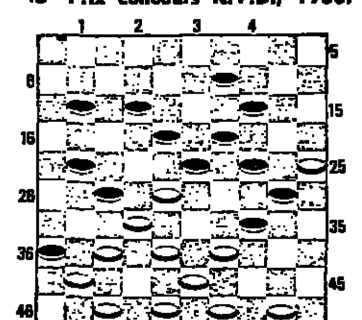
r) Menaçant du gain d'un second pion.

s) La victoire est toute proche.

t) Force le gain d'un second pion et de la partie : un mat à dix contre neuf.

PROBLÈME G. POST (VILLEURBANNE)

(3ᵉ Prix concours K.V.D., 1980)



Les Blancs jouent et gagnent en onze temps (forcing au 1ᵉʳ temps).

● SOLUTION : 37-31!! (9-13*) [l'astérisque est synonyme de coup forcé, de défense forcée] 31×22 (18×27) 38-33! (27×29) 48-42 (23×32) 41-37 (32×41) 42-37 (41×32) 47-41 (36×47) 43-38! (47×44) 50-39 (34×43) puis un enchaînement de deux rafles et une c o n c l u s i o n éblouissante 49×20! (24×15) 25×14!!, + par opposition immédiate amenée par composition. Une prestigieuse portion du... chemin de Damas, à l'image du style pur, original et rythmé du maître national et maître problémiste Georges Post, auteur de quelques centaines de ballets étourdissants.

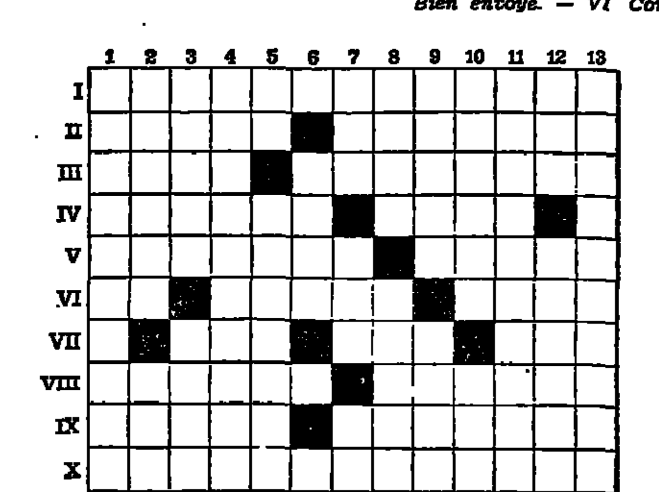
* Pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles internationales, de la signification des chiffres, des signes et des lettres conventionnels), les lecteurs peuvent obtenir gratuitement deux opuscules de la F.F.J.D. en s'adressant à Jean Chaze, « la Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas. Sur demande, tous renseignements sont donnés par ses soins sur les traités, les périodiques, les clubs, les compétitions, etc.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

Nº 168



Horizontalement

I. Ici, particulier en permanence ou spécial à l'occasion. — II. Des deux côtés. Rayonnante. — III. Habit par excellence. Voltigeait, il y a peu. — IV. Joue une partie de ses atouts. Inspire de droite à gauche. — V. Contenu. Bien envoyé. — VI. Conjonction. Votre ascendant. Votre ascendant, vraisemblablement. — VII. C'est pour les autres. N'aime pas être confondu, ni remarqué. Ce n'est pas les autres. — VIII. Alternative. Relève de l'épuration. — IX. Petit gros. Remplace ou fait plier. — X. Se laissent facilement appréhender.

Verticalement

1. Ne se laisse pas manœuvrer par n'importe qui. — 2. Pour doigt de fée. Lui, c'est pour le lieu. — 3. Ne boudais pas son plaisir. Très gâté. - 4. On n'y boude pas son plaisir. — 5. Préposition. Parades antigel. — 6. Couronne. — 7. Petit bout. Pris. Petit coup de baguette. — 8. Au Japon. Tranchant. — 9. Tout à fait partis. Difficile d'en partir. — 10. Parfois noyés, en tout cas mouillés. En silence. — 11. File. — 12. Venue. Marche vite et droit. — 13. Les voilà dans tous leurs états.

Solution du nº 167

Horizontalement

I. Chandernagor. — II. Hasard. Ecrue. — III. Rus. Ame. Ierp. — IV. Obédience. Do. — V. Nanan. Forain. — VI. Intrépides. — VII. Idéale. S.S.E. — VIII. Ulm. SPA. Fétu. — IX. Eues. Adjuras. — X. Urnes. Enivre. — XI. Retranscrits.

Verticalement

1. Chroniqueur. — 2. Hauban. Lure. — 3. Assentiment. — 4. Na. Dard. Ser. — 5. Drainées. Sa. — 6. Edme. Papa. — 7. Enfilades. — 8. Né. Code. Inc. — 9. Aciéré. Fuir. — 10. Gré. Asservir. — 11. Ourdi. Start. — 12. Répondeuses.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

Nº 168

Horizontalement

1. AEEGGRS (+ 2). — 2. DEEILSS. — 3. EELNRTU (+ 1). — 4. AABEILRT (+ 3). — 5. AEEMNRU. — 6. DEEIQTUU. — 7. AEEIPRST (+ 7). — 8. EEELLMS. — 9. ACEHINNO. — 10. AEGINRT (+ 3). — 11. EEILLOST. — 12. EEMRTUV. — 13. AACORST.

Verticalement

14. AEILQRTU. — 15. AENPRUD. — 16. BEILLNR. — 17. AEGILLU. — 18. CEEEINR. — 19. AAEERRTU. — 20. AAEIRTUV. — 21. AADDNRST. — 22. EINOPSSU (+ 1). — 23. AEIINNR. — 24. AEILLMT (+ 1). — 25. CEIMMS. — 26. EEILRRS (+ 2). — 27. CILOSTU (+ 1). — 28. AEENSSS (+ 1).

Solution du nº 167

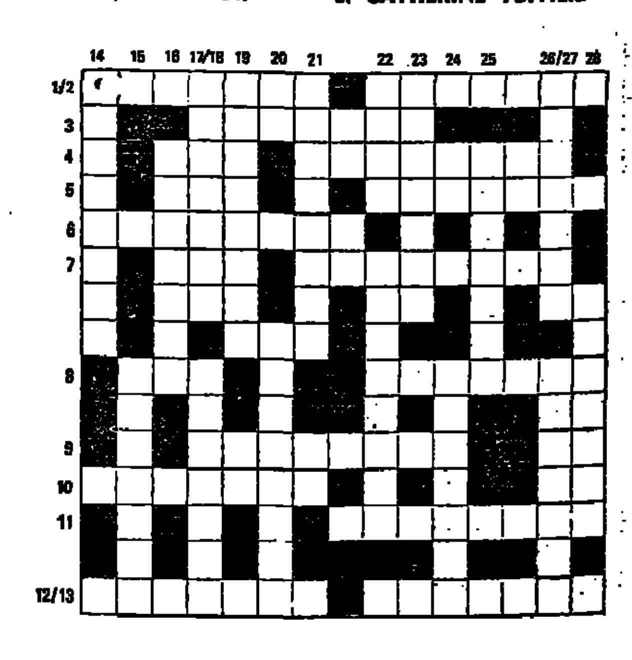
Horizontalement

1. CHASUBLE. — 2. OISELAIS. — 3. TOUBIB. — 4. TRETEAUX. — 5. MURMURE. — 6. CITRATE (RECITAT, TERCAIT, TIERCAT). — 7. MEETING. — 8. DELIONS (DOLINES, ELIDONS, INDOLES). — 9. ASSIEGE (SIEGEAS). — 10. ANIMAUX. — 11. AVEUGLE. — 12. ECLIPSE. — 13. METTEUR (MURETTE). — 14. DEMENER. — 15. ERGOTINE. — 16. SEMASSE (MASSEES, SESAMES). — 17. ENUCLEE (NUCLEEE).

Verticalement

18. COINCIDE. — 19. HILAIRE. — 20. INCESTE (CEINTES, ESCIENT, INSECTE). — 21. TELEFILM. — 22. ULTRASON (ROULANTS). — 23. APNEES (PANEES, PANSEE). — 24. BARATIN. — 25. MUSERAS (ASSUMER, MASSEUR, MASURES, MAUSERS, MESURAS, MURASSE, RESUMAS, RUSAMES, SURSEMA). — 26. EXERGUE. — 27. EMIMES (MIMEES). — 28. AMITIE. — 29. ENSEVELI (NIVELEES). — 30. IOURTE (TOURIE). — 31. INETENDU. — 32. LUXMETRE. — 33. ENLUMINE. — 34. ABREAGI. — 35. SERINEE (ESERINE, INSEREE, RENIEES, RESINEE, SEREINE).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



(*) Jeu déposé.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 23 octobre à 0 heure et le samedi 24 octobre à 24 heures :

L'air froid, qui couvrait vendredi matin l'ensemble de la France, s'éloignera vers l'est et le sud-est. Des masses d'air instable, venant de l'Atlantique, s'étendra en même temps sur la moitié nord-ouest de notre pays.

Samedi 24 octobre, le ciel sera nuageux le matin en Bretagne. Partout ailleurs, le temps sera assez froid et peu nuageux, mais il y aura des brouillards de l'Aquitaine au Nord-Est. On notera encore quelques faibles gelées du Centre à l'Est et au Nord-Est. Au cours de la journée, des nuages passagers gagneront progressivement la moitié nord-ouest du pays en donnant quelques averses, le ciel restant peu nuageux ailleurs. Les vents seront assez forts de secteur nord dans les régions méditerranéennes, modérés de nord-ouest ailleurs. Les températures maximales varieront peu par rapport à celles de la veille.

Le vendredi 23 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 015 millibars, soit 761,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23) : Ajaccio, 16 et 7 degrés ; Biarritz, 12 et 8 ; Bordeaux, 14 et 2 ; Bourges, 9 et 3 ; Brest, 12 et 6 ; Caen, 11 et 7 ; Cherbourg, 10 et 8 ; Clermont-Ferrand, 10 et 1 ; Dijon, 9 et 3 ; Grenoble, 8 et 0 ; Lille, 10 et 6 ; Lyon, 9 et 1 ; Marseille, 15 et 3 ; Nancy, 9 et 3 ; Nantes, 12 et 3 ; Nice, 19 et 9 ; Paris-Le Bourget, 11 et 5 ; Pau, 12 et 5 ; Perpignan, 17 et 9 ; Rennes, 12 et 4 ; Strasbourg, 9 et 3 ; Rennes, 7 et 2 ; Toulouse, 14 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.



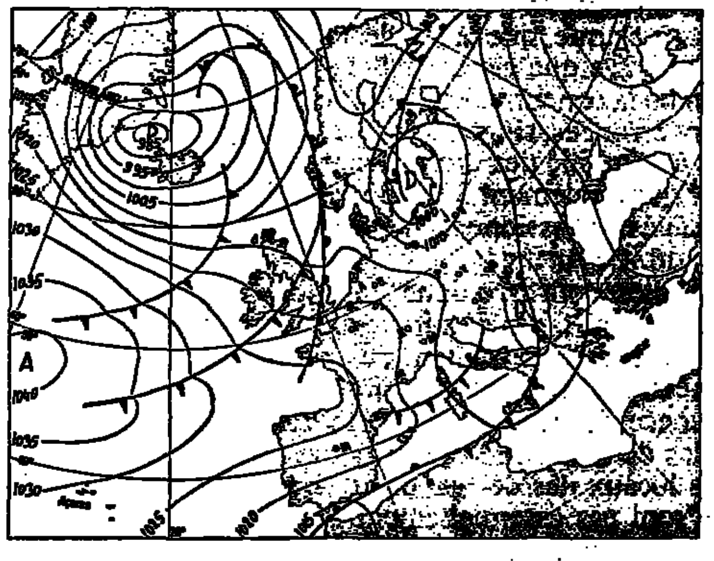


Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 17 degrés ; Amsterdam, 10 et 3 ; Athènes, 24 et 18 ; Berlin, 8 et 5 ; Bonn, 9 et 3 ; Bruxelles, 9 et 6 ; Le Caire, 31 et 18 ; îles Canaries, 25 et 18 ; Copenhague, 9 et 0 ; Dakar, 30 et 26 ; Genève, 10 et 0 ; Jérusalem, 29 et 16 ; Lisbonne, 20 et 12 ; Londres, 11 et 2 ; Madrid, 15 et 1 ; Moscou, 9 et 7 ; Nairobi, 24 et 15 ; New-York, 20 et 12 ; Palma-de-Majorque, 20 et 8 ; Rome, 21 et 14 ; Stockholm, 7 et 2.

Probabilités pour la journée du dimanche 25 octobre

Sur l'ensemble du pays, temps assez nuageux. Quelques apparitions *du soleil dans l'après-midi, mais* également quelques averses surtout sur la moitié nord ; sur les régions méditerranéennes, le ciel devrait cependant rester pratiquement clair toute la journée. Dans l'après-midi et en soirée, une zone de temps couvert et de pluies devrait arriver sur l'Ouest. Dans l'ensemble, les températures resteront assez basses ou seront en très légère hausse.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)



PARIS EN VISITES

DIMANCHE 25 OCTOBRE

« Rodin », 10 h. 30, 77, rue de Varenne, Mme Bachelier.

« Forêt de Compiègne », 13 h., place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Legrégeois.

« Le château de Maisons-Laffitte », 14 h. 30 et 15 h. 45, entrée hall gauche, Mme Hulot.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Guillier.

« Albert Kahn », 15 h., entrée, rue des Abondances à Boulogne, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Vie quotidienne de l'Egypte ancienne », 15 h., musée du Louvre (Approche de l'art).

« L'Assemblée nationale », 15 h., 33, quai d'Orsay (Arcus).

« Saint - Germain - des - Prés », 15 h. 30, 145, boulevard Saint-Germain (Mme Camus).

« L'hôpital Saint - Louis », 15 h., 2, place du Docteur-Alfred-Fournier (Mme Ferrand).

« Hôtel de Camondo », 15 h., 63, rue de Monceau (Mme Hauller).

« Hôtels de Soubise et de Rohan », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois (Histoire et Archéologie).

« Montmartre », 10 h. 30, métro Abbesses (P.-Y. Jaslet).

« Le palais du Luxembourg », 14 h. 45, 15, rue de Vaugirard (M. de La Roche).

« De l'hôtel de Sens à l'hôtel de la Brinvilliers », 15 h., métro Pont-Marie (Paris et son Histoire).

« Vieux Belleville », 15 h., métro Télégraphe (Résurrection du passé).

« Le Père - Lachaise », 14 h. 45, métro Père-Lachaise (Tourisme culturel).

« Synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs - Manteaux », 16 h., 3, rue Malher (le Vieux Paris).

« De Saint - Eustache au centre Beaubourg », 15 h., façade de l'Eglise, rue du Jour (Visages de Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 23 octobre 1981 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret du 30 août 1977 relatif au statut du corps des *commissaires de police* de la police nationale ;

● Abrogeant le décret du 31 juillet 1980 portant création d'un système de fabrication des cartes nationales d'identité ;

● Complétant le décret du 17 mars 1981 relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs.



LES VINGT ANS DE L'HEURE MUSICALE DE MONTMARTRE

L'Heure musicale de Montmartre, qui fête ses vingt ans, organise en 1981-1982 neuf concerts, les samedis à 17 h. 45, 59, rue Caulaincourt, Paris 75008. Réservations par téléphone 264-14-61.

Au programme :

24 octobre : deux trios, Schumann et Brahms avec G. Joly, M. C. Theuveny, *Y. Chiffoleau, G. Barboteux.*

28 novembre : la pianiste polonaise Ewa Osinska (Chopin).

19 décembre : le pianiste japonais Ken Sasaki (Chopin).

23 janvier : avec Elisabeth Balmas (Beethoven, Schœnberg), Jean-François Heisser (Ysaïe, R. Strauss).

27 février : Lieder par Ulla Blom, soprano suédoise.

20 mars : centenaire du compositeur polonais Szymanowski avec Ewa Osinska, Isabelle Flory, Ida Yumiko, Carlos Cebro.

17 avril : transcriptions pour deux pianos, *le Sacre du printemps* (Stravinski), *Symphonie fantastique* (Berlioz) avec Jean-François Heisser, Alain Planès.

8 mai : musique du siècle.

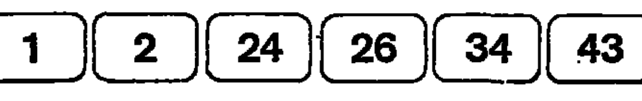
5 juin : le pianiste coréen Kun Woo-paik (Liszt).

— Abonnements pour les neuf concerts de la saison, 350 F ; membres bienfaiteurs, 450 F ; étudiants, 180 F.

— Auditeurs libres participation pour une séance, 45 F ; étudiants, 20 F.



TIRAGE N° 42
DU 21 OCTOBRE 1981



NUMERO COMPLEMENTAIRE **32**

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	3	3 906 044,90 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	17	344 651,00 F
5 BONS NUMEROS	791	22 221,40 F
4 BONS NUMEROS	71 655	245,30 F
3 BONS NUMEROS	1 818 710	13,90 F

PROCHAIN TIRAGE LE 28 OCTOBRE 1981

VALIDATION JUSQU'AU 27 OCTOBRE 1981 APRES-MIDI

ÉCHECS

Au championnat du monde

UNE OUVERTURE INUSITÉE

Si à Merano (Italie), Anatoly Karpov et son rival Victor Kortchnoï ont pris tout leur temps pour jouer les premiers coups de la huitième partie du championnat du monde, ce n'est point parce que, comme l'écrit un commentateur naïf, ils ne « connaissaient pas » cette ouverture.

Le champion du monde avait délibérément choisi d'abandonner la « partie espagnole » — qui avait permis à Kortchnoï de remporter sa seule victoire — pour entrer dans une « partie italienne » et une variante « Steinitz » qui n'avait jamais été pratiquée depuis quarante ans dans une compétition au sommet.

Il fallait beaucoup de prudence pour parcourir des sentiers aussi peu battus et, rapidement, Victor Kortchnoï, soumis à une pression constante des blancs, se trouva à court de temps. Il utilisa deux heures vingt et une pour les vingt-six premiers coups et devait jouer par conséquent quatorze coups en neuf minutes. Plus encore : il ne restait plus que deux minutes à la pendule avant les dix derniers mouvements, et certains membres de l'entourage du grand maître sont alors sortis de la salle de jeu en disant : *« Il est impossible d'assister à cela. »*

Nulle « gaffe » pourtant ne vint ternir cette partie et, à l'ajournement, le matériel dont dispose chaque joueur est rigoureusement égal. Pourtant, les blancs, conduits par Karpov, ont une position assez favorables et disposent, sur l'échiquier, de plus d'espace.

Dans le camp soviétique, on croit volontiers que le champion du monde mènera dès vendredi soir par quatre victoires à une, mais nombreux sont ceux qui font confiance au dissident Victor Kortchnoï pour trouver les voies qui pourraient conduire à la partie nulle.

HUITIEME PARTIE
Blancs : Anatoly KARPOV
Noirs : Victor KORTCHNOI
Partie italienne.

1. é4	é5	22. Fb3	Cé7
2. Cf3	Cç6	23. Cd5	Cç6
3. Fç4	Fç5	24. Fa4	b5
4. ç3	Cf6	25. Fç2	Tfd8
5. d3	d6	26. a4	Rf8
6. Cbd2	a6	27. g3	Td6
7. 0-0	0-0	28. b4	Cé7
8. Fb3	Fa7	29. Cé3	Tç6
9. h3	Fé6	30. Ta3	Cç8
10. Fç2	d5	31. a×b5	a×b5
11. Té1	d×é4	32. Rf2	Cb6
12. d×é4	Ch5	33. Cb2	T×d1
13. Cf1	D×d1	34. F×d1	Td6
14. T×d1	Tad8	35. Fé2	Fé8
15. Fé3	f6	36. Ta5	Td8
16. F×a7	C×a7	37. Ré1	ç6
17. Cé3	Cf4	38. Ta6	Tb8
18. h4	Ff7	39. Fd1	Cç8
19. Cé1	Cç8	40. Cd3	Cç7
20. f3	Cé6	41. Ta5	ajournée
21. Cd3	Td7		

Position à l'ajournement :

Blancs : Ré1, Ta5, Fd1, Cd3 et é3, Pb4, ç3, é4, f3, g3, h4.

Noirs : Rf8, Tb8, Fé8, Cç7 et ç8, Pb5, ç6, é5, f6, g7, h7.

Les mots croisés sont en page 22.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente s/saisie immob. Palais de Just. Nanterre, Merc. 4 novembre 1981,ur Nanterre, MERC. 4 NOV. 1981, à 14 h.

UN IMMEUBLE A COLOMBES (92)
12, RUE COLBERT
M. à px, 20.000 F. S'ad. Mes BETHOUT et LEOPOLD-COUTURIER, avoc. ass., 14, r. d'Anjou, Paris 8e. Me PINOT, huis., 12, r. Bayen. Tous avocats pr. Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil. Sur les lieux pr visiter.

Vte s/sais. Pal. Just. Evry (91), rue des Mazières - 27 octobre, à 14 heures

EN 2 LOTS **à SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE (91)**
27 et 28, LOTISSEMENT DU GRAND BOIS DE SAINT-CYR

1) IMMEUBLE - MISE A PRIX : 250.000 F

Pav. sur sous-sol div. en gar., chauff., cave - R.-de-ch. surélevé compr. hall entrée dégs., séj., 4 chbres, ling., s. de bns, w.-c., cab. toil. cuis.

2) TERRAIN A BATIR - Cce 5.000 m2 - M. à Px 50.000 F

Consignations pour enchérir : 25.000 et 5.000 francs.

Rens. Me DU CHALARD, Avocat — Tél. 077-15-57
Rue des Mazières - Immeuble Le Mazière à Evry (91)

Vte Pal. de Justice d'Evry (91). - Mardi 10 novembre 1981, à 14 heures

GRANDE PROPRIÉTÉ A DOURDAN (Essonne)

1, RUE BONNIVEAU
7.876 M2

MISE A PRIX : 400.000 F

S'ad. S.C.P. ELLUL - GRIMAL - NOUVELLON - ROUZIES, avocats à Evry (91), 3, rue Village - Tél. 077-96-18, Me ANDRE, avocat (Tél. : 496-01-12) - Sur placé pour visiter.

Vente sur licitation et sur folle enchère au Palais de Justice à PARIS
JEUDI 5 NOVEMBRE 1981, à 14 heures - EN DEUX LOTS

1er Lot : PROPRIÉTÉ A NOISY-LE-GRAND (93)
3, RUE DE STALINGRAD
comprenant Pavillon d'habitation élevé sur cave, rez-de-chaussée, un étage, ayant en tout quatre pièces principales, dépedances et grenier
CONTENANCE ENVIRON 538 METRES CARRES
MISE A PRIX : 250.000 FRANCS

2e Lot : UN TERRAIN A NOISY-LE-GRAND (93)
angle 21, R. DE LA CROIX-ROUGE et 12, R. DES FEMMES-DE-FRANCE
CONTENANCE ENVIRON 488 METRES CARRES
MISE A PRIX : 50.000 FRANCS

S'adr. à Me Guy CONTANT, avocat, 172, bd du Montparnasse, PARIS (tél. 325-05-40). - Me Francis BOUSQUET, avocat, 3, rue A.-de-La-Forge, PARIS 17e. A tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

Vente sur Conversion de saisie immobilière au Palais de Justice de VERSAILLES, 3, place André-Mignot
Le MERCREDI 4 NOVEMBRE 1981, à 10 HEURES - En un seul LOT

PARCELLES DE TERRE CONSTRUCTIBLES

sur lesquelles n'existe aucune construction mais qui sont constructibles sans possibilité de division préalable, d'une superficie totale de
3 HECTARES, 11 ARES, 99 CENTIARES

Lieudit « COMTESSE »
LES MUREAUX (Yvelines)
MISE A PRIX : 2.000.000 FRANCS
avec faculté de baisse de Mise à Prix d'un huitième

*S'adr. pour renseignements, à Me ANTOINE, avocat, 21, rue Gam*betta, les Mureaux, tél. : 474-92-09 - Me Xavier SALONE, av., à Versailles, 19, rue Sainte-Sophie, tél. : 950-01-69 - Au Greffe du Tribunal de Grande Inst. de Versailles où le cahier des charges est déposé. Sur lieux pr visiter.

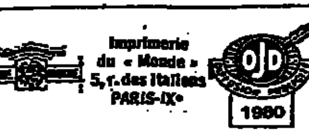
Louisastraat 35 (Tél. : 015/41-26-16) - VENTE PUBLIQUE D'UN
Etude du Notaire Etienne DELVAULX, à Mechelen

COMPLEXE INDUSTRIEL A BONHEIDEN (RIJMENAM) Belgique
suite faillite S.A. MEUROP comprenant :
Immeubles industriels sur et avec terrains à BONHEIDEN
OUDE KEERBERGSEBAAN 2, ayant une sup. totale de 7 HA 94 A 95 CA
divisé en 4 lots :

Lot 1 : Terrain à côté des immeubles, superficie 9 ares, 54 centiares.
Lot 2 : Terrain derrière les immeubles, superficie 68 ares, 33 centiares.
Lot 3 : Terrain derrière les immeubles, superficie 61 ares, 10 centiares.
Lot 4 : a) Imm. industriels sur et avec terrains de 1 ha, 91 a., 9 ca.
b) Imm. industriels sur et avec terrains de 3 ha., 7 ares, 9 ca.
c) Imm. industriels sur et avec terrains de 1 ha., 57 ares.

A visiter chaque lundi et mercredi de 14 heures à 16 heures
SEANCE UNIQUE : JEUDI 29 OCTOBRE 1981, à 10 heures.
A la Justice de Paix de Mechelen, Voochtstraat 1, sous réserve de surenchère pendant 15 jours. Plans et informations gratuites à l'étude. T. : 015/41.22.79.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

(Publicité)

SYNDICAT NATIONAL DES AUTEURS ET COMPOSITEURS
UNION NATIONALE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS
SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE
RESOLUTION

Les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique soussignés, appelés en assemblée d'information le 15 octobre 1981 par leurs organisations professionnelles respectives :

- s'indignent d'avoir dû constater que de nombreuses publications, au prétexte du différend judiciaire actuellement en cours entre un groupement de discothèques et la SACEM, ont procédé à la divulgation d'extraits d'un simple document de procédure établi à la demande de la Commission de la concurrence - mais sur lequel cette dernière ne s'est pas encore prononcée - et dont la publication présente un caractère délictueux ;
- expriment donc le souhait que la plainte déposée à ce sujet par le Président de la Commission de la concurrence auprès du Procureur de la République de Paris, sur le fondement de l'article 378 du Code Pénal, soit instruite dans les délais les plus brefs afin qu'il ne soit pas ajouté au dommage déjà causé à leurs intérêts du fait de cette divulgation ;
- observent en effet, non sans alarme, que la publication d'allégations concernant le fonctionnement de la SACEM est d'autant plus grave que ces allégations, d'une part, sont faussement présentées comme émanant de la Commission de la concurrence elle-même alors qu'elles n'engagent aucunement celle-ci, d'autre part, sont totalement erronées, singulièrement en ce qu'il est prétendu que les droits répartis par la SACEM sont inférieurs à la moitié des droits perçus par celle-ci et que la SACEM serait personnellement responsable du fait que seulement 3 % de ses sociétaires - parmi lesquels on a soigneusement évité de distinguer les véritables professionnels des nombreux amateurs - peuvent assurer leur existence grâce à leurs redevances de droit d'auteur ;
- affirment que cette divulgation constitue donc, aussi bien à l'égard de certains usagers du répertoire musical qu'à celui de certains sociétaires peu informés, une tromperie dont l'effet a malheureusement été d'inciter les premiers à cesser le versement des redevances de droit d'auteur dues par eux et de susciter chez les seconds un état d'esprit de contestation et d'inquiétude systématique injustifié ;
- condamnent, en conséquence, avec la plus grande fermeté les actions menées à l'encontre de certaines installations professionnelles de la SACEM (la tentative d'investissement de la Direction régionale de Marseille, l'occupation des locaux des délégations d'Ajaccio et de Montpellier) dont ceux qui les ont inspirées et organisées ne sont pas essentiellement des auteurs et compositeurs mais des groupes de pression espérant profiter de la désorganisation de cet indispensable outil de travail ;
- expriment donc leur totale solidarité avec le Conseil d'administration, le Directeur Général, M. Jean-Loup TOURNIER, et le personnel tant parisien que régional de la SACEM qu'ils assurent de leur confiance et de leur soutien effectif et sans faille ;
- formulent enfin le souhait que le dialogue constructif nécessaire à l'expression de toutes les sensibilités puisse se poursuivre et, s'il y a lieu, s'amplifier entre les instances sociales compétentes et les professionnels intéressés à chacun des échelons national et régionaux où le besoin réel s'en ferait sentir, dans le respect de l'unité de gestion de la SACEM sur le territoire national.

Mme Yvonne AARON
Alain ABBOTT
Georges ABER
Mme Jacqueline ABOUAF
Lucien ADES
Philippe ADLER
Léon AGEL
AIMABLE
Fred ALBAN
Yves ALLEGRET
Maurice ALLIER
Mme Simone ALMA
ALSTONE
Bernard ALVAN
Louis AMADE
Max AMPHOUX (Editions ALLO MUSIC)
Michel ANDRE
ANDRE-PASCAL
Marcel d'ANELLA
Louis ARAGON
Jack AREL
ARMANDINO
Michel ARNAUD
Mlle Claude ARRIEU
Raymond ARVAY
Juan ASALDO
Albert ASSAYAG
Cyril ASSOUS
André ASTIER
Michel AUBERT
Hugues AUFRAY
Pascal AURIAT
Georges AURIC de l'Institut
Mlle Michèle AUZEPY
Jean-Christophe AVERTY
Charles AZNAVOUR (Editions FRENCH MUSIC)
Marcel AZZOLA
Bruno BACARA
Gaston BACHELARD
Pierre BACHELET
Frank BACRI
Nicolas BACRI
Maurice BAGOT
Paul BAILE
Charly BAILLY
Daniel BALAVOINE
Augusto BALDI
Jean-Pierre BALZANO
Paul BANES (Editions PANACHE)
Hubert BANNWARTH
Yves BAQUET (Editions UNIVERSELLES)
Didier BARBELIVIEN
René BARJAVEL
Jeff BARNELL
Pierre BAROUH
Henri BARRAUD
Georges BARRIER
Alain BARRIERE
Alain BASCHUNG
Joss BASELLI
Pascal BASTIA
André BASTIEN
Mlle Jacqueline BATELL
Ded BARLEY
Francis BAXTER (Editions PRESENCE)
François BAYLE
Robert BEAUVAIS
Francis BEBEY
Gilbert BECAUD
Valentin BELINSKY
Jean BENTOLILA
Michel BERGAM
Michel BERGER
José BERGHMANS
Boris BERGMAN
Luc BERIMONT
Irving BERLIN

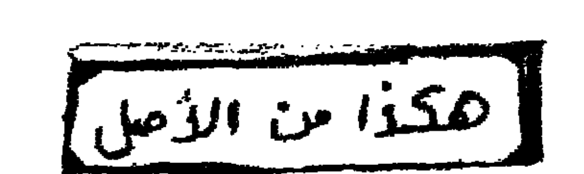
Pierre BERNARD
Mme Simone BERNARD
Ralph BERNET
Roger BERNSTEIN
Jean BERSON
Jacques BERTHIER
Roger BERTHIER
Mlle Brigitte BERTHOLIER (Editions BRIDGET MUSIC)
Marc BERTHOMIEU
Mme Isabelle BERTHOU (Editions RICORDI)
Georges BESSIERE
Louis BESSIERES
François BETTI
Henri BETTI
BILLY COLSON
Raphaël BIONDI
Armand BIRBEAU
Marcel BITSCH
Jean BIZET
Marc BLEUSE
Serge BOINOT
Mario BOIS
Raymond BOISSERIE
Didier BOLAND
Claude BOLLING
Emmanuel BONDEVILLE de l'Institut
Jean BONAL
Fernand BONIFAY
Paul BONNEAU
Guy BONNET
Guy BONTEMPELLI
André BORGIOLI
Maurice BORNEMANN (Editions BORNEMANN)
Jean-Yves BOSSEUR
Frédéric BOTTON
Alain BOUBLIL
Mme Françoise BOUBLIL (Editions FRANCE ETOILE)
Jean BOUCHETY
André BOUCOURECHLIEV
Mme Nelly BOUFATHAL (Editions Francis SALABERT)
Jo BOUILLON
Julien BOUQUET
Denis BOURGEOIS (Editions BAGATELLE)
Yvon BOURREL
Henri BOURTAYRE
Jean-Pierre BOURTAYRE
Patrick BOUSQUET
Yves BOUVARD
Claude BOUVRAIN
René BOYER (Editions HEXAGONE)
James BRANSON
Georges BRASSENS
Philippe BREJEAN (Editions HIBOU)
Mme Raoul BRETON (Editions BRETON et CIE)
Jacques BREUX
Alain BRICE
Billy BRIDGE
Norbert BROS
Charles BROWN
Claude BRULE
Mme Vline BUGGY
Michel CAFFIER
Ange CALABRESE
Roger CALMEL
Pierre CALMON
Jean-Pierre CALVET
Gérard CALVI
Diadé CAMARA
Mat CAMISON
Antoine CANZIANI
Maurice CAPEZ
Jean-Paul CARA

CARAVELLI
Daniel CARLET
Mme Patricia CARLI
CARLO RIM
Marcel CARNE de l'Institut
Mlle Jacque CARNET
Freddy CARRARA
Jules CASADESUS
Michel CASSEZ
Serge CASTEL
Henry CASTILLOU
Jacques CATHY
Antoine CAVALLIER
Jean CAZENAVE
André CEKOW
Marc CERRONE
Jacques CHABANNES
Paul CHALIER-MOULIN
Edouard CHAPPE
René CHAR
Félix CHARDON
CHARLES HENRY
Jacques CHARPENTIER
Charles CHARRAS
Pierre CHATELAIN
Jacques CHAUMELLE
Charles CHAYNES
Jacques CHEVALIER
André CHEVRIER de CHOUDENS
Noël CHIBOUST
Pierre CHOLOT
CHRISTIAN-JAQUE
Jean CLAUDEL
Jean CLAUDRIC
Pierre CLAVENAD
Julien CLERC
André CLERGEAT
René CLOEREC
Mme Adrienne CLOSTRE
Roger COITEUX
Paul COLLINE
Michel COLOMBIER
Roger COMTE
Marius CONSTANT
Jean CONSTANTIN
Henri CONTET
Mme Nita CORELLI
Richard CORNU
Vladimir COSMA
Jean COSMOS
Mme Gisèle COSTE
Armand COUDERT
Georges COUIBES
Georges COULONGES
Pierre COUR
Jo COURTIN
Hervé CRISTIANI
Michel CRON
André CUIRET
Jean-Loup DABADIE
Marcel DABADIE
Raymond DAEUBERT
Mme Josette DALIBON
Géo DALY
Mme Nicole DAMY (Editions PIVOINE MUSIC)
DANIEL-LESUR
Charles DANVERS
DANYEL-GERARD
Xavier DARASSE
DAVE (Editions MANGAS)
José DAVID
Roger DAVID
Gérard DAVOUST (Editions CHAPPELL)
Jean DAVOUST (Editions P.E.C.F.)
Jean-Jacques DEBOUT
Jacques DEBRONCKART
Alain DECAUX de l'Académie Française

Jean-Pierre DECERF
Emile DECOTTY
Michel DECOUST
Jean-Michel DEFAY
Bernard DEFLANDRE
Jean DEGEORGE
Hubert DEGEX
Bernard DEHARBRE
Jean DELANNOY
Mlle Nadine DELANOE
Pierre DELANOE
Mlle Agnès DELARIVE
Laurent DELBECQ
Georges DELERUE
Gérard DELORD
Pierre DELVINCOURT
Jean DEMARIA
Jacques DEMARNY
Eric DEMARSAN
Francis DEMILLAC
Didier DENIS
René DENONCIN
Maurice DENOUX
Adolphe DEPRINCE
Jean DE SAINT-LYS
Roger DESBOIS
Mme Jeanne DESPATIN
Mme Yvonne DESPORTES
Yves DESSCA
Tommy DESSERRE
Mme Suzette DESTY
Raymond DEVOS
Ivan DEVRIES
Hubert DEWAELE
Robert DHERY
Francis DIDELOT
Jack DIEVAL
Mlle Marie-Louise DIGOUDE-DIODET
Jean DINARDO
Henri DJIAN
Mme Alice DONA
Désiré DONDEYNE
Raymond DONNEZ
Mme Françoise DORIN
Pierre DORIS
Gérard DOULSSANE
Pierre-André DOUSSET
Jean DOUVILLE
Jean-Paul DREAU
Jean DREJAC
Rabah DRIASSA
Pierre-Max DUBOIS
Georges DUBUS
René DUCHAUSSOIR
Didier DUCLOS (Editions BOOSEY et HAWKES)
Jean DUCLOY
Louis DUCREUX
Pierre DUDAN
Antoine DUHAMEL
Edouard DULEU
Roger DUMAS
Henri-Jacques DUPUY
Christian DURA
Maurice DURUFLE
Yves DUTEIL
Henri DUTILLEUX
Pierre DUTOUR
Georges DUTTER
EDMOND-MARC
Roger ELLIS
Jean-Claude ELOY
Michel EMER
EMILHENCO
Raymond EMMERECHTS
Jacques ENOCH (Editions ENOCH et Cie)
Mme Jacques ENOCH
Fernand ERBSLAND

Luc ETIENNE
Arthur EYRAUD
Elie FABRIKANT
Maurice FAILLENOT
Michel FANO
Daniel FAURE
Guy FAVEREAU
Marc FAVOT
Mme Fernande FAY (Editions SEMI)
Michel FEDOROFF (Editions TABATA MUSIC)
Marcel FEIJOO
Mme Huguette FERLY (Editions BLEU BLANC ROUGE)
Roger FERNAY
Louis FERRARI
Albert FERRERI
René FEUILLET
Bobby FEW
Mme Rolande FILLIAT (Editions LE MINOTAURE)
Marc-Hugo FINALY
Mme Graciane FINZI
André FLEDERICK
Patrick FLEURY
Mme Christine FONTANE
Mme Albertine FORME
Armand FORT
Jean-Claude FORTIN (Editions FORTIN EUROMUSIC)
Maurice FOURMAUT
Maurice FRANCK
Claude FRANCIS
Jean FRANCŒUR
Camille FRANÇOIS
Fred FREED
Nicolas FRIZE
Raymond FRIZZA
Jacques FULLER
Renaud GAGNEUX
Serge GAINSBOURG
Robert GALL
Jean-Max GALLO
Raymond GALLOIS-MONTBRUN de l'Institut
Vincent GAMBAU
Charlie GANEM (Editions MCA MUSIC FRANCE)
Paul GANNE
Georges GARVARENTZ
Luis GARZON
Mme Simone GARZON (Editions J. GARZON)
Jean GASTAUT
Michel GATINEAU
Allain GAUSSIN
Rafaël GAYOSO
Henri GENES
Michel GENEY
Mme Denise GEORGES (Editions JOBERT)
Louis GEORGIN
Frank GERALD
Roland GERIN
Mme Marie-Anne de GERUS (Editions ESSEX)
Mme Paulette GHESTEM
Bruno GILLET
André GILLOIS
Norbert GLANZBERG
Donald GOLDBERG
Charles GOLDBLAT
Daniel GOLDSCHMIDT (Publications Francis DAY)
Armand GOMEZ
Michel GONET
Serge GORON
Jean-Pierre GOUSSAUD
Robert GOUTE
José GOYA

Samy GOZLAN
Hector GRANE
Georges GRANIER
Stéphane GRAPPELLY
Pierre GROSZ
Henri GRUEL
Rémy GRUMBACH
Daniel GUICHARD
Pierre GUILLERMIN
Didier GUINOCHET (Editions JUSTINE MELODY)
Paul GUIOT
Jean GUIRAUD
Gérard GUSTIN
Mme Janine GUYON
Joseph HAGEGE
Joë HAJOS
Luc HARVET
Pierre HASQUENOPH
Michel HAUSSER
Jacques HELIAN
Georges HENON (Editions MICRO)
Pierre HENRY
Richard HERNE
Johnny HESS
Marc HEYRAL
Arthur HOEREE
Jean-Paul HOLSTEIN
Mme Yvette HORNER
Daniel HORTIS
André HOSSEIN
Pierre HOUDAIN (Editions TELFRANCE)
Jacques HOURDEAUX
Albert HUARD
Albert HUARD Junior
Jean HUBEAU
Pierre HUBERTY
Alfred HUGONNET
Claude HUGONNET
Mme Jeannette HUGONNET
Abder ISKER
Hubert ITHIER
JAMBLAN
Yves JAMIAQUE Président de la SACD
Pierre JANSEN
Mme JEANGERARD
François JEANNEAU
Raymond JEANNOT
JILUNE
Mme Betsy JOLAS
Christian JOLLET
JORDI-COLL
Jean JOUENNE
Michel JOURDAN
Georges JOUVIN
JUANICO
Jean-Claude JULIEN
Gaston JUNILLON
Eric KAHANE
Hadi KALAFATE
Mlle Sharon KANACH
Guy KAUFMANN (Editions DURAND et Cie)
Jean KERCHBRON
KERNOA
Mlle Isabelle KLOUCOWSKI
René KOERING
Janos KOMIVES
Paul KOULAK
Anargyros KOULOURIS
Mme Suzanne KRIER
Henri KUBNICK
Mlle Eugénie KUFFLER
Mlle Nicole LACHARTRE
Jacques LACOME
Roger LACOSTE
Jean LACROIX
Guy LAFARGE
André LAFOSSE



Le Monde

culture

EXPOSITION

AU MUSÉE POSTAL

Les plongeurs d'Édouard Pignon

Un timbre-poste, où la chair se mêle à l'onde ainsi qu'aux plus beaux jours, suggère une saison heureuse et soudain s'agrandit aux dimensions du monde. A vrai dire, le timbre en question, le timbre de 4 F signé Edouard Pignon que les P.T.T. viennent de sortir, est plutôt la conséquence, et le prétexte, de la débauche de couleurs et de formes auxquelles le Musée postal offre enfin un espace à leur taille. Bon nombre de ces toiles, réparties sur une trentaine d'années (un choix, bien sûr), n'avaient jamais été montrées. On ne parle pas seulement des toutes fraîches, mais de quelques-unes plus anciennes et de ces Coqs furieux *devenus un tourbillon de sang.*

Le thème d'une vignette issue d'une monumentale céramique, elle-même. aboutissement d'une masse d'études dont les vitrines ne sont point avares, est celui des Plongeurs. *Grands plongeurs blancs, ou rouges et bleus, nageurs dans la vague tour à tour bleue, verte ou rouge, ils s'incorporent à l'élément liquide.*

Mais de ces épousailles panthéistes il convient, soyons simple, de retenir avant tout une superbe leçon de peinture. Que Pignon identifie son (notre) essentiel *appétit de liberté à des corps projetés en « chute libre », ça crève les yeux, et ça pourrait tenter quelque indésirable* exégète *plus ou moins lacanien — pourtant c'est en peintre qu'il se libère... dans* le Bleu de la mer *itou, thème voisin, indissociable du fameux timbre. De la même veine, et sur une plage ensoleillée, les baigneuses marseillaises lui ont fourni, à leur insu, d'opulents modèles. Il a bien fallu leur infliger des postures qui* tiennent *dans la composition. Ces dames prolongent en quelque sorte, bien que Pignon n'y ait pas renoncé, les nus monochromes des années précédentes et qui sont là, eux aussi, à leur place : le* Nu ramassé, *le* Nu et la Mer *(déjà : 1975), le* Nu bleu à la femme rose, *le* Grand Nu vertical, *entre autres exaltations lyriques de la femme, repos de guerriers plus dignes de l'aubaine que les matamores naguère tournés en ridicule.*

La guerre, pour sa part moins divertissante, est omniprésente sous ses visages divers, et pas rien que dans les combats de coqs des années 60, où s'affrontent le rouge et le noir, le noir et le rouge, dans leurs mouvements giratoires, tout comme dans le cosmos de Pignon. La cruauté est occultée par la beauté des gestes. Le rouge n'est d'ailleurs pas la couleur dominante des massacreurs et des massacres, même s'il lève l'étendard sanglant des Seigneurs de la guerre, *vaste toile au format d'une fresque. De la guerre, de sa peur bleue, ont surgi les* Batailles, *la* Grande Bataille *et leurs mêlées sinistres d'engins livides.*

Il était bon que, pour faire échec aux instincts maléfiques, les salles du Musée postal aient accueilli en rangs serrés les chants (oui, ce sont des hymnes) à la gloire de l'olivier. Qu'importe si les peintures, d'un symbolisme dont on ne s'est peut-être rendu compte qu'après coup, sont d'une facture antérieure encore, lorsque la palette de Pignon, avant de céder à la violence, manifestait une préférence pour l'ocre et le beige (le Paysage aux oliviers brûlés *date de 1956, et* l'Olivier noir *de 1952).*

Ces collines prospères ou calcinées, ces troncs nerveux, éclatés, écartelés, aussi vivants que des membres humains, de la même chair que la sèche terre nourricière, ont conservé toute leur vigueur, en tons assourdis ou lorsque les couleurs plus vives commencent à apparaître — vers 1958 — puis s'accentueront. Ainsi le visiteur aura pu suivre une partie de la trajectoire de l'art de Pignon, une courbe (c'est le mot) qui va s'élargissant en secouant toutes ses chaînes. D'un peintre qui aborde et chérit la mer en homme libre.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard. Tous les jours, sauf les jeudis et les 1er et 11 novembre, jusqu'au 15 novembre.

CINÉMA

« MOURIR A BELFAST », de Tony Luraschi

Le défi terroriste

Peut-on tourner un film d'analyse politique au cœur d'un drame brûlant comme celui qui divise les deux communautés d'Irlande du Nord ? Le tragique aujourd'hui peut-il être abordé avec le recul nécessaire ? Même si le metteur en scène admet avoir travaillé, avec toute son équipe, dans un climat de paranoïa, Tony Luraschi, cinéaste américain d'ascendance italienne, a tenu son pari de ne jamais forcer la note, de recréer avec une minutie exigeante le combat de l'IRA contre l'occupant anglais, sans pour autant tomber dans le documentaire honni.

Mourir à Belfast (traduction originale de l'anglais *The Outsider*, « L'Etranger ») se veut le portrait d'un jeune rebelle sans cause américain, en 1973, libéré de la guerre du Vietnam et revenu au pays des ancêtres servir la juste cause. Michael (Craig Wesson) a grandi à Detroit, la capitale de l'automobile, son enfance a été bercée par les récits d'un grand-père (Sterling Hayden) qui s'est, autrefois, battu contre les « maudits Anglais » à Cork.

Une fois introduit dans l'engrenage de la guerre terroriste, Michael *devient un simple pion dans un* combat dont d'autres tirent les ficelles. D'un côté l'IRA espère, en le faisant abattre par les Anglais, mobiliser l'Amérique avec encore plus de force aux côtés des cousins d'Irlande qui luttent pour la liberté. L'Intelligence Service, à l'opposé, prépare un coup fourré où toute la responsabilité retomberait sur l'IRA. La rumeur publique, le pouvoir des médias, prennent le pas sur la « cause », quelle qu'elle soit. La conclusion, logique si l'on y réfléchit un moment, et qu'il vaut mieux ne pas dévoiler, ne résout rien.

Pourquoi le film nous laisse-t-il sur notre soif ? Non pas certes, répétons-le, pour ce qu'on pourrait appeler à juste titre quoi qu'en ait le metteur en scène le côté « documentaire reconstitué » pour un certain nombre de scènes. Tony Luraschi sait décrire l'action physique dans la meilleure tradition hollywoodienne, même s'il prétend se situer aux antipodes des valeurs représentées par Hollywood. Il évoque en des images saisissantes l'exécution à froid d'un magistrat britannique, les tortures discrètes mais d'autant plus impressionnantes subies par un membre de l'IRA des mains des Britanniques. Les plages de paix, l'attente par Michael du vrai combat, les personnages secondaires comme la vieille dame qui l'héberge, ont le ton juste et qui convainc.

Là où le courant passe moins bien, c'est avec l'histoire d'amour entre Michael et une jeune Irlandaise, Siobhan (Patricia Quinn), qui seule pourrait finalement donner sa *légitimation au récit tel que l'a* voulu Tony Luraschi. Ayant refusé l'engagement politique clair et tranché, il fallait concentrer l'attention sur un pivot romanesque capable de nous porter au-delà de l'action immédiate. Là non plus le cinéaste n'a pas voulu choisir.

Un film de ce genre, nous semble-t-il, a besoin de héros, d'êtres qui risquent le tout pour le tout. Tony Luraschi s'est arrêté à mi-chemin entre l'analyse intelligente, l'observation *scrupuleuse,* et l'aventure individuelle intensément vécue qui aurait donné plus de relief au combat alentour. Son « Etranger » reste un peu trop étranger aux événements qu'il traverse avec une surprenante inconscience.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

THÉATRE

« DIS, JOE », « Piece of monologue » au Centre Pompidou

La lumière de Beckett

L'homme est seul dans le décor miteux d'une chambre célibataire. Le vieux garçon en robe de chambre grise (David Warrilow) s'assoit sur son lit, triste, après avoir accompli quelques gestes inutiles comme de regarder dans un placard vide. Il n'en bougera plus, écoutant la voix venue de « *l'enfer de quatre sous qu'il appelle sa tête* ». Voix féminine, un peu moqueuse et qui caresse, voix (celle d'Helen Gary-Bishop) sophistiquée, douloureusement insolite entre les murs de misère, sur un lac de solitude. Voix qui interpelle : « *Dis, Joe* », et rappelle les ratages, les plaisirs illusoires, l'égoïsme... Les banalités d'une vie banale.

Elle n'a pas besoin, la voix, de parler beaucoup, de préciser. Elle est l'homme cohabitent depuis si longtemps. Ils se comprennent à demi-mot. Son visage à lui, au fil des mots se vide de l'intérieur. Ses traits se purifient, retrouvent la jeunesse éternelle du masque mortuaire, isolé dans un cercle de lumière.

Puis l'homme se tient debout, perdu dans une chemise de nuit blanche, sans époque, laissant voir ses mollets enveloppés de blanc, eux aussi. Il oscille dans le noir, à peine éclairé par un lampadaire dont le globe a les dimensions exactes de sa tête, dit Beckett. Loin, il y a un lit sur lequel on devrait voir cet homme couché, agonisant, si notre vision n'était écartelée par une rupture, celle justement de la vie. Cet homme se tient dans un espace impossible, il est allé rejoindre une voix qui est la sienne cette fois et qui l'a tiré vers l'abîme où elle s'est réfugiée. La voix impossible, désincarnée par un micro invisible, rauque et pourtant douce. Voix de requiem qui distille des mots, les concasse, les répète. Les mots « naissance-mort », « solitude », « marché »... Mais l'homme demeure immobile. A peine si, à deux reprises, il bouge, se penchant un peu sur le côté.

Tandis que la vision est celle d'un individu séparé de lui-même, face à lui-même, l'écoute est celle d'une musique continue jouée par la voix, instrument inépuisable. La voix, les silences, le souffle qui cherche son chemin dans les poumons raidis.

Il se passe cinquante minutes avant que s'éteigne le globe blanc du lampadaire, que l'homme s'évanouisse au fond de nous. Le « spectacle » est tout entier dans la présence enveloppante de quelqu'un qui a traversé une porte, élucidé un mystère, qui transmet l'idée fugace de cette connaissance immuable du temps sans durée.

David Warrilow se montre ici plus qu'un grand acteur.

COLETTE GODARD.

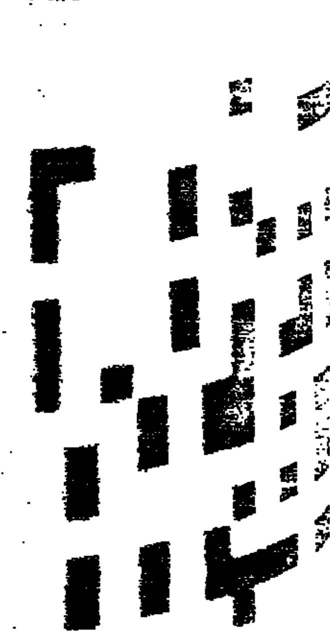
★ Centre Georges-Pompidou, à 20 h. 30 (Festival d'automne). « Dis, Joe », en français. « Piece of monologue », en anglais. Jusqu'au 20 octobre.

PETITES NOUVELLES

■ **Aux deux expositions berlinoises, « Prusse, une tentative de bilan » et « Musée sentimental de Prusse » (« le Monde » des 28, 29 août et 1er septembre), il convient d'en ajouter une autre, qui se tient à la Staatsbibliotheck, nous signale un lecteur, M. Daniel Sagnol. Il s'agit de « Juifs en Prusse, un chapitre de l'histoire allemande ». On relève notamment dans le catalogue des graphiques qui montrent que 4,3 % de la population de Berlin est juive (jusqu'en 1925), cent soixante-treize mille juifs étant « intégrés dans tous les rouages de cette vie « prussienne », à tous les niveaux », indique M. Sagnol.**

■ **MM. Michel Favory, Yves Gasc, Roger Dollien ont démissionné de l'Ecole nationale des arts et techniques du théâtre à Paris (ex-centre de la rue Blanche), où ils enseignaient la comédie. Ils précisent que l'« évolution actuelle de l'école ne leur semble plus garantir les conditions indispensables au plein exercice de leur fonction ».**

■ **Le prix Paul-Emile Borduas, la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine des arts visuels, a été décerné cette année au peintre abstrait Jean-Paul Riopelle, dont le Centre Georges-Pompidou présente actuellement une rétrospective (jusqu'au 16 novembre).**



CULTURE

MUSIQUE

Max Cilla, flûtiste martiniquais

Sons de l'enfance et de l'âme

« La transmission a un aspect matériel et immatériel, et l'immatériel, c'est l'âme même des choses », dit Max Cilla, compositeur, flûtiste — extraordinaire flûtiste, l'un des meilleurs de la Martinique avec Eugène Mona. Max Cilla fabrique lui-même ses flûtes. Il a transmis cet art, puis s'est arrêté. *« Il y a une longue démarche qui se fait dans le silence »,* dit-il. La flûte en bambou, la flûte des campagnes, longtemps méprisée, qu'il a contribué à faire reconnaître il y a quelques années aux Antilles, n'est pas une mode, c'est une discipline, une recherche de soi en relation avec le cosmique.

La flûte des Mornes lui ressemble : souple, aérienne, réflexive. Avec des moments de gaieté aiguë, dansante, sensibilisée à l'extrême par les vibrations de son enfance, par toute l'atmosphère de vie de la rue Case-Nèg', où il a été élevé parmi les travailleurs de la canne. Toute une ambiance ! Le paysage dense des caféiers et cacaotiers. Les mille et une corvées qu'on fait gosse, l'eau, le bois à aller chercher, la chèvre à attacher, le mouton à ramener, les lianes douces pour les lapins... Et puis le soir, dans la lumière des torches, les danses de bel'air, les lutteurs de damier : *« Une atmosphère de joie considérable »,* dit-il. *Max Cilla n'est pas retourné aux* sources, il en vient, il crée à partir des sons de son enfance et de son propre chemin.

Max Cilla a aimé la flûte dès l'âge de cinq ans, il a commencé d'en jouer à douze. Et toujours il a ressenti ce besoin de les fabriquer lui-même. Il a toutes sortes de flûtes, des flûtes en bambou et une noire en ébène (la seule qu'il ait achetée), il ne les quitte jamais. Un lien étroit, profond, subtil, l'unit à chacune d'elles, qui sont à la fois le prolongement de lui-même et autre chose.

« La flûte, c'est comme un être, dit Max Cilla, *la flûte en bambou est directement liée à tous les aspects de la nature, des paysages, de la vie. Faire une flûte, c'est communier avec la plante dans la nature même. Il y a une fusion qui se fait entre l'énergie de la plante et son énergie à soi. On donne une âme à cet instrument, mais il donne aussi. Quand j'essaie une flûte, je me surprends à jouer des choses jamais jouées, comme si la flûte se révélait et qu'elle dise : voilà ma musique. »*

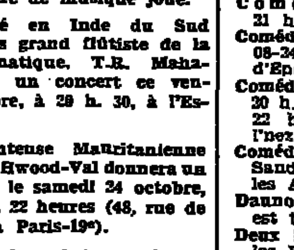
La musique de Max Cilla incite à l'introspection. *« En ce sens, elle est politique,* dit-il, *elle amène les gens à eux-mêmes. »* Accompagné de huit musiciens (tambours, chacha, ti'bol, basse) et de Georges-Edouard Nouel au piano, Max Cilla est pour deux jours à Paris.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Ce vendredi 23 octobre et samedi 24 octobre, à 20 h. 30, au Centre culturel de la Rose-Croix, 199 bis, rue Saint-Martin, Paris-3e.

Assises nationales à Paris le 14 décembre

Des Assises nationales de la musique auront lieu, le 14 décembre, au Palais des congrès, à Paris, ont annoncé MM. Daniel Moreau, membre du Conseil économique et social, auteur de l'excellent rapport sur « Les perspectives de la musique et du théâtre lyrique en France », et Paul Gourdot, directeur de la Confédération des travailleurs intellectuels de France. Quarante organisations syndicales, professionnelles et culturelles se sont associées pour cette entreprise qui doit permettre d' « *apporter une contribution commune et éclairée à la définition d'une nouvelle politique musicale* ». La journée des Assises s'achèvera par un concert de gala rassemblant art lyrique, musique classique, jazz et variétés. (Renseignements : C.T.I.F., 1, rue de Courcelles, Paris-8e.)



■ Le premier concert de musique électronique jamais exécuté en Chine populaire a été donné mercredi 21 octobre au Stade de la capitale à Pékin par le compositeur français Jean-Michel Jarre, devant vingt mille spectateurs visiblement décontenancés par le genre de musique joué.

■ Considéré en Inde du Sud comme le plus grand flûtiste de la musique karnatique, T.R. Mahalingam donne un concert ce vendredi 23 octobre, à 20 h. 30, à l'Espace Cardin.

■ La chanteuse Mauritanienne Souktou Mint Ewood-Val donnera un récital unique le samedi 24 octobre, de 14 heures à 22 heures (48, rue de Romainville, à Paris-19e).

■ Le groupe de rock texan ZZ Top donne un concert au pavillon Baltard, le 25 octobre, à 20 heures.

■ Michel Berger donne un concert, lundi 26 octobre, à 21 heures, à l'Olympia, au profit d'Amnesty International.

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les Armes secrètes, Huchette (326-38-99). 22 h. 30.
Du vent dans les branches de sassafras, Madeleine (265-07-09) 20 h. 45.
Vinci avait raison, Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 15.
Le roi se meurt, Théâtre de Ménilmontant (366-60-60), 20 h. 30.
Nos merveilleux amis, Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30.

Les salles subventionnées et municipales

Palais des Sports (Opéra) (828-40-90) 20 h 15 : Carmen
Salle Favart (296-12-20), 20 h. 30 : Prends bien garde aux zeppelins.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Dona Rosita la Soltera.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Point sublime
TEP (797-96-06), 20 h. 30 : La Mandragore.
Petit TEP (797-96-06), 20 h. 30 : Bienvenue au conseil d'administration
Théâtre de la Ville (274-22-77), 18 h. 30 : Anna Prucnal ; 20 h 30 : Peer Gynt
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : la Vie parisienne.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Artistic - Athévains (379-06-18), 20 h. 30 : En ce temps-là, la femme.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : Princesse Baraka.
Astelle-Théâtre (202-34-31) : l'Occasion.
Atelier (606-49-24), 21 h. : le Nombril
Athénée (742-82-23), 20 h. 30 : la Bête dans la jungle.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : Une femme.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h 45 : le Journal d'une femme de chambre.
Centre confluences (387-67-38), 20 h. 30 : Mille et une nuits.
Cinq - Diamants (588-11-00), 21 h. : Ka.
Cité internationale universitaire (589-67-57), Galerie, 20 h. 30 : Mademoiselle Julie. — Resserre, 20 h. 30 : Rousseau juge de Jean-Jacques ; Grand Théâtre, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h. 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h. 30 : la Servante amoureuse ; 22 h. 30 : Un p'tit rêve dans l'nez.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Sandwich on the blues ; 21 h. 30 : les Aventures de Georges Larrere.
Daunou (261-69-14), 21 h. : la Vie est trop courte.
Deux Portes (361-49-92), 20 h. 30 : les Fausses Confidences.
Edouard-VII (742-57-49), 20 h. 30 : Deburau
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D Lavanant : 21 h. 45 : Tranches de vie
Espace-Marais (271-10-19), 20 h. 30 : la Mouette ; 22 h. 15 : l'Amante anglaise.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles « LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) (de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 23 octobre

Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h. 15 : Incendie au sous-sol ; 21 h. 30 : Attention copy-right — salle II, 18 h. 30 : Blaise Cendrars ; 20 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Fontaine (874-74-04), 20 h. 30 : les Trois Jeanne.
Gaîté - Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 ; Elle voit des nains partout ; 22 h : Anatole.
Galerie 55 (326-63-51), 21 h : Figaro Solo
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h. 30 : l'Architecte et l'Empereur d'Assyrie.
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve : 21 h. 30 : la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : le Divan.
Le Lierre-Théâtre (586-55-83), 21 h. : les Bouffons.
Lucernaire (544-57-34). Théâtre noir, 18 h. 30 : Yerma ; 20 h. 30 : Faut pas faire ça tout seul ; 22 h. 15 : *Louise la pétroleuse.* — Théâtre rouge, 20 h. : Douce. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Mais le meilleur guerrier ; 22 h. : Calamity Jane
Marigny (256-04-41), 21 h. : Domino, salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Mademoiselle.
Moderne (874-94-28), 20 h. 30 : Zirelli
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style. — Petite salle, 20 h 30 : Un dibouk pour deux personnes ; 22 h. Ce soir, je sors
Nouveautés (770-52-76), 21 h. ; Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-45-52), 21 h. Pa.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Joyeuses Pâques.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Tcewz et les vipères
Poche (548-92-37), 21 h. : Accordez vos violons.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. : Un soleil en pleine nuit.
Roquette (805-78-51), 21 h. : la Mort du roi Arthur ; 22 h. : Flora Tristan : Petite-Roquette, 20 h. 30 : le Métro.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 45 : le Charivari.
Studio des Champs - Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main
TAI - Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : la Famille Fenouillard ; 20 h. 30 : le Rouge et le Noir ; 22 h. : le Chien des Baskerville.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire. — II, 23 h. 15 : le Chant du bouc.
Théâtre du Marais (278-50-27), 20 h 30 : Henri IV
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : Bent.
Théâtre Paris 12 (343-19-01), 20 h. 30 : Thérèse Raquin.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Si jamais je te pince.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : la Nuit et ses épingles. — Amphithéâtre, 21 h. : la Brasse à l'envers.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), Petite salle, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h. 45 : Bérénice.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Une heure à tuer
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. : A la rencontre de M. Proust ; 21 h. 15 : le Grand Ecart ; 22 h. 30 : Hé ! dis, Jeannette.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I, 20 h 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : les Démones Loulou ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. II, 20 h. 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h 30 : Pit et Rik.
Café d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h. : Electrochoc. — II, 20 h. 30 : D. Herczog ; 21 h. 45 : Zephir et Aquilon.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?
Connétable (277-41-01), 21 h. 30 : Dominique Noël ; 22 h. 30 : Djalma.

Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : Jean-Claude Bramby.
Fanal (233-91-17), 20 h. : *Un ouvrage de dames* ; 21 h 15 : F Blanche.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Douby.. be good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ; II, 20 h. 30 : Trois Filles d'Eve ; 22 h. : Architrue
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : J Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
La Soupap (278-27-54), *20 h. : les* Chansons d'Anne Rivière ; 21 h. 30 : Josy Coiffure.
Splendid Saint - Martin (208-21-93), 20 h. 30 : Enfin seul.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : P. Brunoid ; 21 h. 30 : Il en est.. de la police ; 22 h 30 : Teleny
Tremplin de Paris (258-85-26), 20 h. : D. Roux ; 21 h. 30 : Trente centimètres à l'ombre
La Vingt - Cinquième Heure (439-36-59), 21 h. 30 : Théophile.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : C'est pas tout rose.

Les music-halls

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Maxime Le Forestier
Eldorado (208-18-76), 21 h. : Brel en cent chansons.
Escurial (707-28-04), 20 h. : Pierre Barouh.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : Le Grand Orchestre du Splendid.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Yves Montand.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : les Colombaioni ; petite salle, 20 h. 45 : D. Bailly ; 22 h. 15 : Alexandre Reverend.
Petit Forum (297-53-47), 20 h. 30 : Hugues Aufray.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Alex Métayer.

Les comédies musicales

Porte - Saint - Martin (607-37-53), 20 h. 30 : Violettes impériales.
Renaissance (208-21-75), 20 h. 45 : Soleil d'Espagne.

La danse

Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : S. Panigrahi.
Elysées-Montmartre (606-38-79), 20 h. 30 : Grand Ballet de la Martinique.
Espace Marais (271-10-10), 18 h. 30 : Puissance zéro.
Essaïon (278-46-42), 18 h. 30 : La *Création, les dieux de l'Inde.*
Palais des Congrès (758-21-34), 20 h. 30 : Ballet du XXe siècle (Light).
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. : Une heure et rêver.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h. 30 : L. Zebila, Ballet du Congo.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : Trio à cordes Archetto (Schubert, Beethoven, Schönberg) ; 19 h. 45 : C. Joly, N. Santos-Daugareil (Martinu), Brahms, Honegger).
Eglise St-Julien-le-Pauvre, 20 h. 30 : Subroto Roy Chowdhury, Abhijit Banerjee (musique de l'Inde du Nord).
Radio-France, Grand Auditorium, 20 h. : Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio-France, dir. : T. Gotti (Gabrielli).
Salle Gaveau, 21 h. : J. M. Darre (Mendelssohn, Humel, Chopin, Liszt, Ravel).
Hôtel Herouet, 21 h. : E. Lestringant, A. Gruel, E. Matifa (airs de cour).
FIAP, 20 h. 30 : Ensemble de guitares J. Dietschy (Mozart, Bach, Haendel...)
Agora-Sèvres, 20 h. 45 : D. Comtois-Cahen, J. Sachs, S. Limonaire, L. Comtois (Bach, Beethoven, Schubert, Brahms).

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : Premier Amour.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Café Amérique.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête 20 h. 30 : Alarmes 2.
Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : *Mohini-Attam.*
Ivry, Studio, 20 h. 30 : Compagnie.
Centre Pompidou, 20 h. 30 : Dis Joe, Piece of Monologue ; 20 h. 30 : Video Beckett.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE (723-47-47)

Théâtre des Champs - Elysées, 20 h. 30 : Ballet Royal du Danemark *et Orchestre de l'Ile-de-*France (Kermesse à Bruges, Napoli, La Ventana).

XXe ANNIVERSAIRE D'AMNESTY INTERNATIONAL (261-81-18), **Captain Video**, 21 h. : Pierre Barouh.

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (225-11-40)

Romainville, église Saint-Germain-l'Auxerrois, 20 h. 30 : Ensemble C. Janequin (*Costeley, Janequin,* Dowland).

En région parisienne

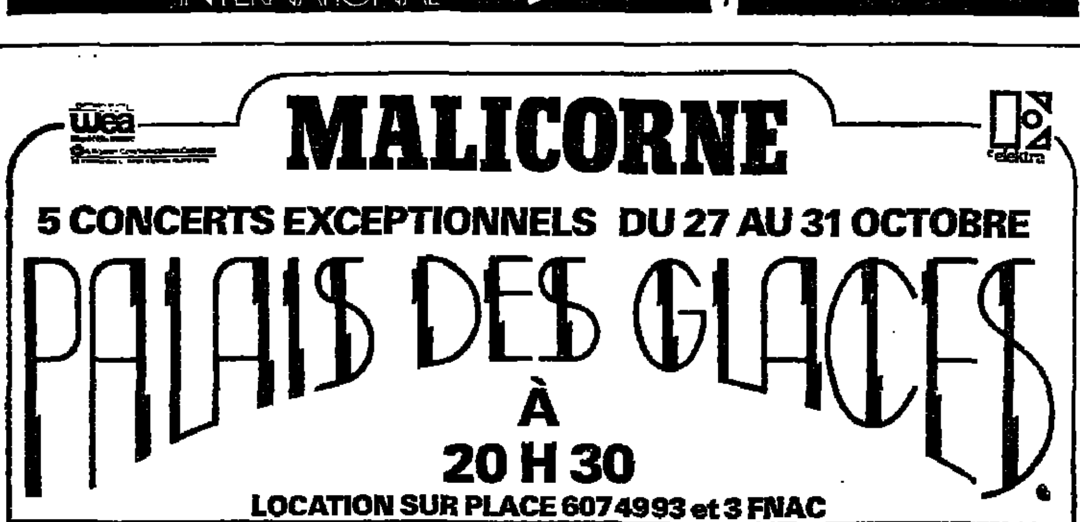
Argenteuil, C.C.M. (961-25-29), 20 h. 45 : Chère maîtresse.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h. 30 : M. de Pourceaugnac.
Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h. 30 : Thérèse Raquin.
Chelles, Théâtre (421-20-36) : les Trois Sœurs.
Créteil, Maison des arts A.-Malraux (899-94-50), 20 h. 30 : Claude Nougaro.
Evry, Agora (077-93-50), 21 h. : P. Sébastien.
Meudon, Mini - Théâtre (632-67-18), 20 h. 45 : le Journal d'Anne Franck. — C.C.M. (626-41-20), 20 h. 30 : P. Abrial.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h. 30 : les Trente Millions de Gladiator. — Théâtre par le Bas (775-91-64), 20 h. 30 : Cybèle, sorcières.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe (243-00-59), 20 h. 30 : Doublages.
Sartrouville, Maison pour tous (914-44-86), 21 h. : Groupe Kapacuna.
Sceaux, les Gémeaux (660-05-64), 21 h. : Désormais.
Le Vésinet, C.A.L. (976-32-75), 21 h. : Gilbert Bécaud.
Versailles, Théâtre Montansier (950-71-18), 21 h. : Folle Amanda.
Villepreux, C.A.C., (462-49-97), 21 h. : Dimitri clown.
Vincennes, Théâtre D. Sorano (374-73-74), 21 h. : Crime banal pour motif de peu d'intérêt.
Vitry, Théâtre J.-Vilar (680-85-20), 21 h. : Purgatoire à Ingolstadt.

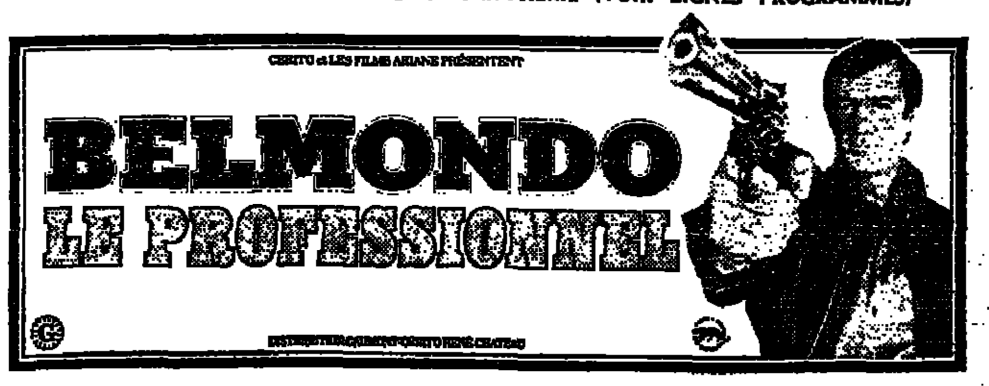












cinémas





هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits au moins de treize ans (**) au moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : La terre qui meurt, de J. Vallée ; 19 h. : Street scène, de K. Vidor ; 21 h. : Au fil du temps, de W. Wenders.

BEAUBOURG (278-35-57)

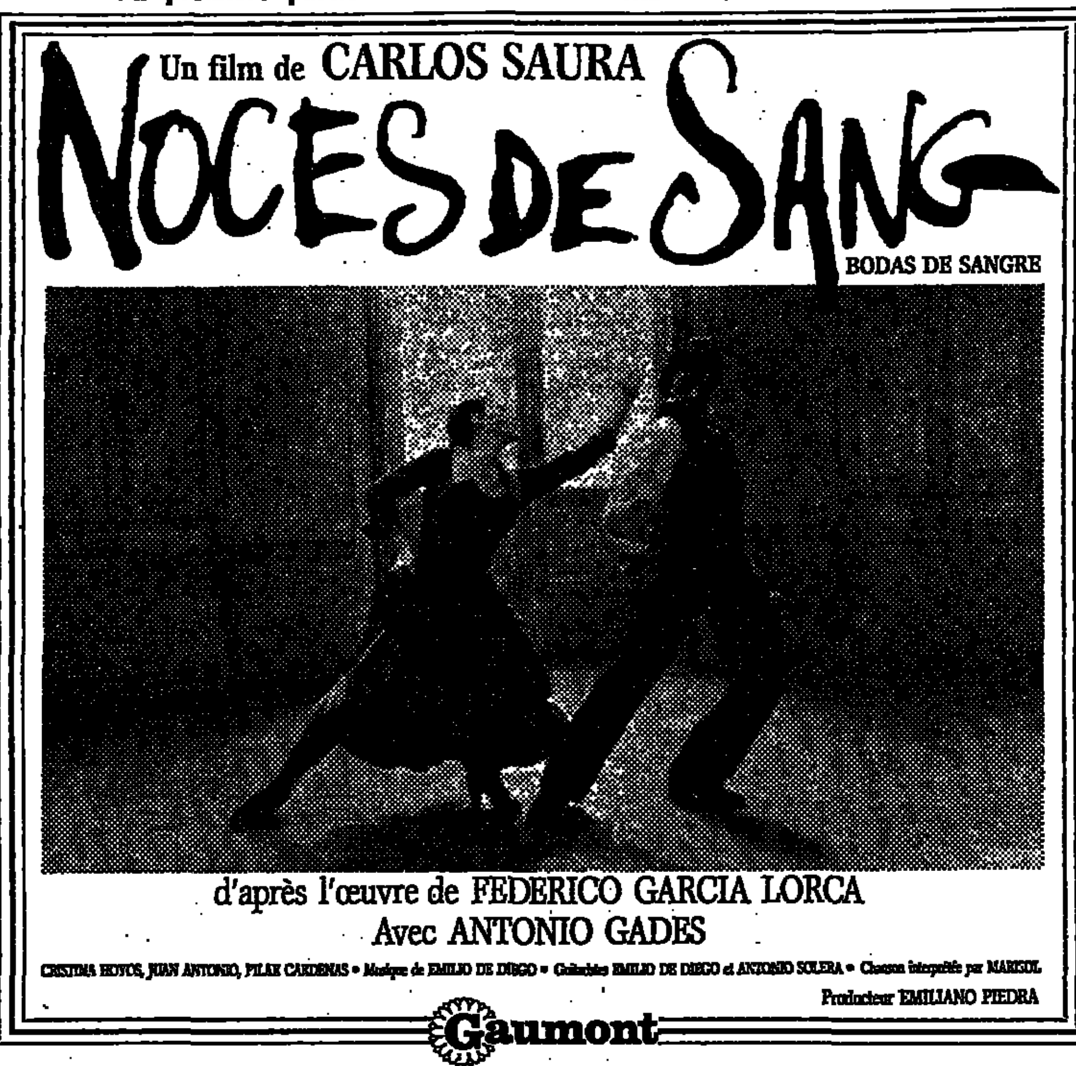
15 h., la Tendre Ennemie, de M. Ophüls ; 17 h., les Jours comptés, d'E. Petri ; 19 h., Promenade au pays de la vieillesse, de M. Ahrne.

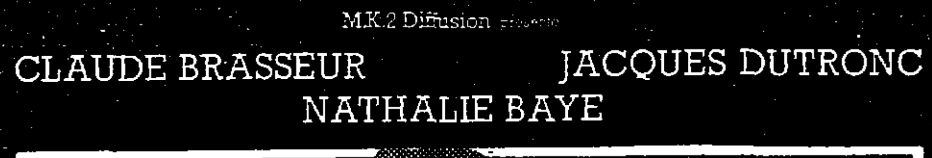
Les exclusivités

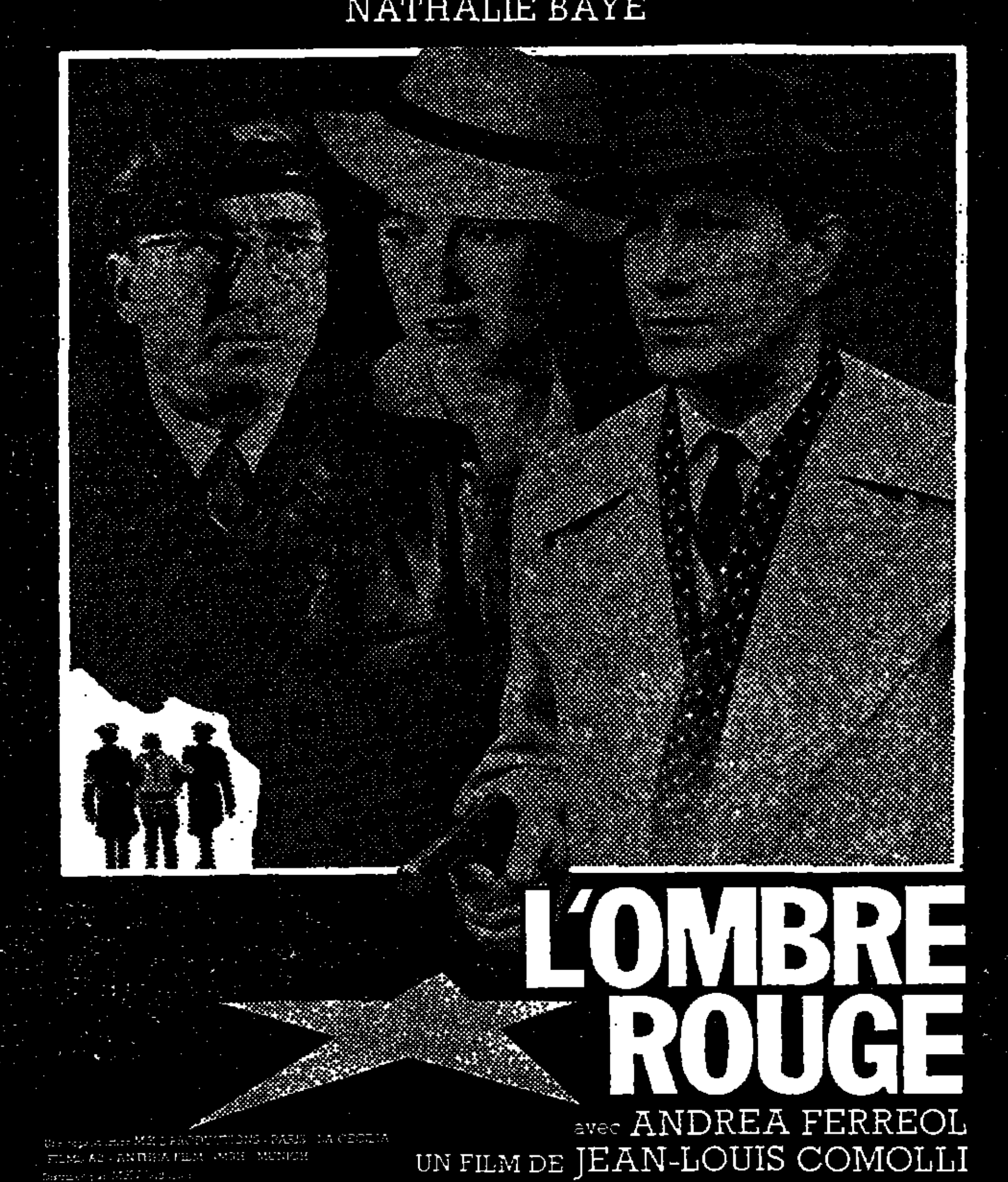
AGATHA (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Ang.) (*), V. angl. : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V. fr. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Montparnos, 14e (327-52-37).
L'AMOUR NU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75 ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) H. Sp.
A NOUS LA VICTOIRE (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18).
L'ARME A L'ŒIL (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'AU-DELA (It.) (**), V.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
AU-DELA DU REEL (A.) (*), v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-(24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
BEAU-PERE (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
BELLES, BLONDES ET BRONZEES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A., v.o.) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LES CASSEURS (A., v.f.) (*) : Max Linder, 9e (770-40-04) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Studio Oujas, 5e (354-89-22). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Movies, 1er (260-43-99) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Calypso, 17e (380-30-11), h. sp. — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
GARDE A VUE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Lucernaire, 6e (544-57-34). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
INSEMINOID (A., v.f.) (**) : Cin'ac Italiens, 2e (296-80-27).
IRAN, UN PRINTEMPS EN HIVER (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04). h. sp.
JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LABYRINTHE (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
MADAME CLAUDE 2 (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LA MALEDICTION FINALE (*) (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33).
MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98).
MOI CHRISTIANE F. (*) (All., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
NEW-YORK 1997 (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
OUTLAND (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81 ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75).
POLYESTER (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).
POUR LA DEFENSE DU PEUPLE (Iran, v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ECOLE DES DRAGUEUSES, film américain de Samuel Weil. — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES MATOUS SONT ROMANTIQUES, film français de Sotha. — U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LE PROFESSIONNEL, film français de Georges Lautner. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenuë-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE SANG DU FLAMBOYANT, film franco-antillais de François Migeat. — Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
MOURIR A BELFAST, film américain de Tony Luraschi (à partir du 23). — V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88)
NOCES DE SANG, film espagnol de Carlos Saura (à partir du 23). — V.o. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).







SPECTACLES

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Mistral, 14e (539-52-43).
PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).
REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71).
REPORTERS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
RUST NEVER SLEEPS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
TARZAN, L'HOMME-SINGE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
THE FOUR SEASONS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
LA VIE CONTINUE (Fr.) : UGC Danton, 6e (329-42-62).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77). H. sp. — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Festivals

BUSTER KEATON, Marais, 4e (278-47-86) : le Dernier Round.
MARLENE DIETRICH (v.o.), Action-La Fayette (878-80-50) : Morocco.
PIERRE BAROUH, Escurial, 13e (707-28-04) : le Divorcement.
JOURNEES DU CINEMA CHINOIS (v.o.), France-Elysées, 8e (723-71-11) la Guerre de l'opium.
WESTERNS (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : la Horde sauvage ; les Proles.
F. WISEMAN (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : School ; Fare : Model ;
GERARD DEPARDIEU, Calypso, 17e (380-30-11), 16 h. : Inspecteur la bavure ; 18 h. : Dites-lui que je l'aime ; 20 h. : la Dernière Femme ; 22 h. 15 : Buffet froid
RETROSPECTIVE J.-P. MOCKY, Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) : les Vierges ; Snobs ; l'Albatros.
GRANDS COUPLES DU CINEMA FRANÇAIS, Studio 43, 9e (770-63-40) : le Bal des passants ; la Valse de Paris ; les Trois Valses.

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

RADIO-TÉLÉVISION

France, la France

(Suite de la première page.)

Il aurait été enchanté, soyez-en certain, de cette étonnante transcription (elle est signée Raymond Chirat, un nom à retenir) de la page écrite à l'image parlée. Les bouquins s'y prêtaient, c'est vrai. On dirait des recueils d'entretiens noués et dénoués au gré d'une rencontre entre les notables de cette petite ville des bords de Loire. L'un d'eux, M. Bergeret, un professeur de latin à la faculté du coin, un spécialiste de Virgile, accroche, fixe immédiatement l'attention. D'abord parce que c'est Claude Piéplu. Ensuite parce que c'est Anatole France, l'esprit le plus brillant, le plus original, le plus juste, le plus pénétrant qu'on ait eu l'occasion d'entendre depuis bien longtemps. Et il s'exprime soit par la bouche du personnage soit par la voix « off » de l'auteur, dont les propos ont été confiés — excellent choix — à Michael Lonsdale.

C'est lui qu'on suit, c'est lui qui nous fait pénétrer à l'église, à la caserne et au château, c'est lui qui nous promène, guide sarcastique et clairvoyant, à travers cette étonnante galerie de portraits. C'est avec lui, enfin, qu'on arbitre la lutte au couteau *pour le bonnet d'évêque entre* un abbé Lanteigne sanguin, brutal, franc du collier, brandissant haut le drapeau d'une foi réactionnaire et monarchiste, et cette limace d'abbé Guitrel, dont l'ambition rampe et s'applatit à la botte des puissants. Dans l'ordre : le préfet bon nageur en eaux trouble, quelques nobles de vieille ou de piètre souche, les ganaches à quatre rubans de notre grande armée, et même les ministres de la République et leurs sous-fifres peloteurs et patelins. Qui aime bien...

L'adaptation qu'a faite Jean-Claude Carrière de *la Double vie de Théophraste Longuet*, alias Cartouche, — il s'agit d'une amusante affaire de métempsychose (coup d'envoi mardi prochain sur TF 1) n'est pas mal non plus. Elle illustre très fidèlement le roman de Gaston Leroux, ce détonnant mélange de fantastique, d'humour et de réalisme façon Marcel Aymé.

Comparée à la précédente, elle manque cependant d'ombres et de pointillé. Elle est dessinée à traits *si vigoureux, si appuyés, qu'elle ne* laisse aucune place au rêve, à l'imagination, à l'idée qu'on pouvait se faire de cette fable loufoque et sanguinaire. On en est complètement exclu, on la reçoit en pleine figure sans pouvoir renvoyer la balle ni entrer dans le jeu comme on le fait sans arrêt avec Anatole France. La faute ici en est, je crois, à l'énorme poids de Jean Carmet, un très bon acteur, la question n'est pas là. Simplement, il explique, il montre tout, il va au bout de chaque effet, de chaque prolongement, il appuie, il insiste, il domine, bref il occupe à ce point l'écran, qu'on est par moments tenté de l'y laisser trôner tout seul et d'aller chercher dans le livre un Cartouche-Longuet plus gris, plus discret, plus conforme à notre « double » secret.

Que la télé nous expédie chez le libraire, que rêver de mieux ? C'est exactement l'effet souhaité. Et l'on peut s'attendre à voir le père France s'étaler à nouveau dans toutes les vitrines sous les traits de... Claude Piéplu !

CLAUDE SARRAUTE.

● *Radio-Gulliver* (95,8 MHz) organise samedi 24 octobre un grand concert « non stop » de 16 heures à minuit, dans lequel se produiront Kenny Clarke, les Haricots Rouges et plusieurs groupes de musiciens. Il ne s'agit pas d'un concert de soutien, précisent les responsables de la radio, qui estiment que l'organisation de telles manifestations (concerts, spectacles de café-théâtre, etc.) pourrait procurer aux radios libres un moyen de financement appréciable, comme le cas est fréquent en Italie. Le spectacle aura lieu à *Bobigny*, 5, avenue Henri-Barbusse. Location aux trois FNAC.

Vendredi 23 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Téléfilm : Feu Don Juan.
Scénario et dialogues Claude Imbert. Réalisation Régis Milcent, avec J.-L. Boutte, Ch. Issartel, W. Christie...
Un don Juan fatigué, dérisoire, revu au XXe siècle.
21 h 30 Document : Les médecins de l'art.
De P. Alfonsi et P. Pesnot, réal. A. Schwarzstein.
Un petit personnage de fiction nous introduit dans les ateliers de restauration du Louvre.
22 h 30 Philatélie-Club.
Avec une interview de Louis Mexandeau, ministre des P.T.T. ; l'Ecole navale fête son sesquicentenaire ; Reportage « Phila-Tokyo 81 » ; Présentation du catalogue 82.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Feuilleton : Marie... Marie.
de C. Bourdet et F. Chatel. Avec D. Darrieux, M. Biraud, G. Lartigau... Farces et attrapes.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Probable, possible ou certain ?
Avec F. Jacob (*le Jeu des possibles*), Y. Delange (*l'Homme qui aimait les insectes, Jean-Henri Fabre 1823-1915*), H. Reeves (*Patience dans l'azur, l'évolution cosmique*), P. Thuillier (*le Petit Savant illustré ; les Biologistes vont-ils prendre le pouvoir ?*).
23 h 5 Ciné-club (cycle Orson Welles) : Macbeth.
Film américain d'O. Welles (1948). Avec O. Welles, J. Nolan, E. Barrier, P. Webber, D. O'Herlihy, R. McDowall (N., Rediffusion).
Une prophétie annonce à un chef militaire écossais qu'il deviendra roi. Poussé par son ambition et celle de son épouse, il se hausse au pouvoir par une série de crimes. Shakespeare revu par Orson Welles (interprète du rôle de Macbeth) dans une production à petit budget, mais étonnante par son climat barbare et primitif.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Des galères aux grands vaisseaux.
Un reportage de C. Petron.
L'évolution de la construction navale du dix-neuvième siècle à nos jours.
21 h 30 Paroles et musique pour un portrait : J.-C. Pascal.
Réal. : C. Baumann.
En compagnie de la comédienne Françoise Christophe, du poète rémois Bernard Dimey, le chanteur et acteur évoque ses souvenirs.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
Vers la civilisation des mériens...

FRANCE-CULTURE

20 h, Emission médicale : La réinsertion des malades mentaux (en liaison avec TF 1).
21 h 30, Black and blue : Les « tubes » qui durent.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence : ce soir on déménage.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert (Théâtre des Champs-Elysées 6-11-1980) : « Suite provençale » de D. Milhaud ; « Concerto pour piano et orchestre n° 2 en ut mineur » de Rachmaninov ; « Symphonie en ré mineur » de C. Franck, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Mata, avec F.-J. Thiollier, piano.
22 h 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches : F. Aguessy, piano, dans des œuvres de Liszt et Bartok ; 23 h 5, Vieilles cires : le Quatuor Ondricek interprète le « Quatuor n° 1 » de Smetana ; 0 h 5, Jazz Forum : présentation du Festival de Jazz de Paris 1981.

Samedi 24 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 35 Emissions régionales.
12 h Magazine de l'aventure.
Sikomoute, destination banquise ; Cascade nautique.
12 h 30 Cultivons notre jardin.
12 h 45 Magazine : Avenir.
Des métiers de la biologie.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 45 Variétés : Fugues à Fugain.
Feuilleton : Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut ; Maya l'abeille ; Archibald le magicien ; Temps X ; Serpico.
18 h 5 Trente millions d'amis.
Mon cheval de route ; Le refuge de Brouvelieures.
18 h 45 Magazine auto-moto.
19 h 5 Tout va très bien.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
Catherine Lara.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Numéro un.
Jeane Manson ou la belle histoire de Shirley Violette.
21 h 30 Feuilleton : Jacquou le Croquant.
Réalisation S. Lorenzi, avec E. Damain, F. Ulysse, C. Cerval, G. Léger...
Deuxième épisode de l'histoire d'un enfant martyr.
22 h 55 Télé-foot 1.
23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 50 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
Fricassée de lotte.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Des animaux et des hommes.
Les plumes.
14 h 25 Les jeux du stade.
Gymnastique rythmique : championnat du monde ; Boxe ; Voile : semaine de la vitesse à Brest.
17 h 20 Récré A 2.
La bande à Bédé ; La révolte irlandaise.
18 h Musique : Ouvertures.
(En liaison avec France-Musique) l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. G. Solti, interprète les « Quatre derniers lieder », de R. Strauss.
18 h 20 Economies d'énergie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : L'Atterrissage.
De F. Chalais, réal. E. Le Hung. Avec M. Bonet, C. Cellier, G. Cattand, O. Laure...
Un journaliste remet en question sa vie professionnelle et sentimentale dans un monde en pleine effervescence.
22 h 5 Série documentaire : Cosmos.
Une voix dans la fugue cosmique. réal. A. Malone.
La naissance de la cellule vivante : son rôle, son importance et ses mutations.
23 h Les carnets de l'aventure : Fall line.
De R. Carmichael.
L'exploit des skieurs américains acrobates.
23 h 35 Journal.
23 h 55 Variétés : Rock Palast Festival.
Avec R. Chapman, Mink Deville, the Undertones, Black Vhuru.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

13 h 30 Horizon.
Magazine du ministère des armées.
18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 : Heratos ; à 18 h 55, En direct du passé : l'année 1280.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31 : Chronos.
20 h Les Jeux.
20 h 30 Série : Histoire contemporaine.
« L'Orme du mail ». D'après A. France. Réal. M. Boisrond. Avec C. Piéplu, J. Rougerie, C. Samie...
22 h Journal.
22 h 20 Ciné-regards.
Marie-France Pisier, Chanel solitaire

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : les brevets d'invention.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Emploi. Qualité de vie. Libertés.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... H. Guibert : « L'image fantôme ».
11 h 2, La musique prend la parole : Le récit implicite (la « Septième Symphonie » de Beethoven).
12 h 5, Le pont des arts.
14 h, Sons : Histoires de chiens.
14 h 5, Au festival de Lille, le service musical de France-Culture (« Stabat Mater », de Rossini, par l'Orchestre philharmonique de Lille et le Chœur national bulgare, dir. : J.-C. Casadesus).
16 h 20, Recherche et pensée contemporaines : L'aventure cosmique.
18 h, J'avance en poésie, ou Gaston Miron, poète québécois.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : Planètes en évolution (redif.).
20 h, L'interphone, d'H. Böll. Avec : C. Alers, G. Laurent, M. Ruyssen, M. Vitold.
20 h 28, La plus belle fête du monde, de S. Lenz. Avec : P. Michaël, P. Mazzotti, G. Montero, J. Topart, etc.
21 h 42, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : Œuvres de Veneux, Bonneau, Petit, Anderson, Avsenik, Fryberg, Donot, Kirsten, Ferrio, Amurri, Stole, Del Roma, Plante, Peter, Wichers, P. Faith.
7 h 2, Actualité lyrique : L'opérette du jour : « Phi-Phi » de Christiné, dir. M. Cariven ; et l'actualité lyrique en France et dans le monde, avec l'invité : U. Reinemann.
9 h 2, Samedi : Magazine de J.-M. Damian, « Musiques insurrectionnelles » (Verdi, Dvorak) ; 10 h 15, Enregistrements historiques et rééditions (Liszt, Smetana, Chopin) ; 11 h 45, Musique ancienne ; 13 h 5, Jazz : Ch. Mingus, A. Shepp et M. Roach ; 14 h, Musique contemporaine (Prokofiev, Nono) ; 15 h, L'acoustique musicale : œuvre de Lasceux, Mehul, Gossec, Catel, par la Musique des gardiens de la paix, dir. D. Dondeyne.
16 h 30, Concert de musique traditionnelle d'Iran : Œuvres de D. Palai, M. Kiani, M. Moussavi et M. Karimi, et un entretien de R. Saidkhanian avec J. During sur les quatre premiers volumes publiés par Ocora.
18 h, Ouverture (avec Antenne 2) : « Quatre derniers lieder » de R. Strauss, par l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. Sir G. Solti, avec L. Popp, soliste.
18 h 45, Comment l'entendez-vous ? « L'orchestre », par A. Lombard (Haydn, Mozart, Beethoven, Bruckner, R. Strauss, Mahler, I. Stravinsky, Prokofiev, Bartok).
20 h 45, Soirée lyrique (Festival de Lyon — Auditorium M.-Ravel — 22-9-81) : « Béatrice et Bénédict » de Berlioz, par l'Orchestre de Lyon, dir. J. Nelson, et les *Chœurs du Festival*, dir. B. Tétu, avec A. Nafé, I. Caley, Ch. Eda-Pierre, P. Kimm, G. Bacquier, X. Tamalet, R. Massis.
23 h, Ouvert la nuit : Le temps suspendu... (Haëndel, Beethoven, Berg, Brahms, Chostakovitch).

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 24 OCTOBRE

— *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du P.S., est reçu au journal d'Antenne 2 à 20 heures.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

— *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du P.S., est l'invité de l'émission « Grand Jury » R.T.L.-*le Monde* à 18 h. 15.

— *M. Louis Mermaz*, président de l'Assemblée nationale, participe au « Club de la presse » d'Europe 1 à 19 heures.

Après les « Dossiers de l'écran » sur le racisme

RÉACTIONS VIVES ET CONTRADICTOIRES

Les dossiers de l'écran consacrés au racisme et diffusés le 20 octobre par Antenne 2 ont suscité de nombreuses et vives réactions.

Le parti républicain a protesté sur le choix du film *Dupont la Joie*, qui donnait « *de l'immense majorité des Français une image déshonorante et contraire à la réalité* », sur le choix des invités également, « *l'opposition (étant) apparemment interdite d'antenne* » : « *La télévision nous a ainsi donné hier soir une nouvelle illustration de l'idée très particulière que se fait du pluralisme le pouvoir socialiste* », conclut le parti républicain.

M. Jean-Loui Beaumont, maire de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) s'est étonné de son côté de ne pas avoir été convié non plus aux Dossiers, d'autant que M. Paul Mercieca, maire communiste de Vitry-sur-Seine selon lui par— q
— qui était invité — et qui avait, selon lui, participé à l'attaque d'un foyer de travailleurs maliens, l'avait accusé « *d'avoir chassé ces Maliens de Saint-Maur* ».

« *Bien que de nouveau attaqué publiquement lors de l'émission télévisée*, écrit *le Figaro* du 22 octobre, *M. Beaumont n'a pu répondre et expliquer que le foyer appartient à l'ADEF, qu'il est installé sur un terrain départemental, et que, n'étant pas compétent, il n'a jamais été consulté sur le transfert de ses locataires à un autre foyer ADEF de Vitry.* »

En revanche, *l'Humanité* du même jour a, sous la signature d'André Wurmser, estimé que l'invitation faite au maire de Vitry de participer à l'émission avat été un « piège » et qu'on ne l'avait pas laissé s'expliquer.

Revenant dans son édition de vendredi, *le Quotidien de Paris* s'étonne de la manière dont M. Jean-Louis Hurst, collaborateur de *Libération*, a imposé un invité supplémentaire prénommé Jimmy, et Dominique Jamet écrit : « *Pour la première fois dans l'histoire de la plus ancienne émission de la télévision, c'est sous la contrainte, quoi qu'il en dise, que Jammot a dû élargir le cercle de ses invités. Hier, c'était un groupe de pression qui agissait, demain, ce peut être la rue, ou pourquoi pas, un jury populaire. Cela ne s'appelle pas forcément le fascime, mais cela pourrait bien s'appeler la terreur.* »

Enfin, M. Armand Jammot, producteur des « Dossiers de l'écran » a déclaré au même quotidien : « Dupont Lajoie *est un film que j'ai acheté il y a plus d'un an. (...) Il est donc faux de prétendre que l'émission a été programmée en raison d'un changement politique.*

» *Avec mes collaborateurs, nous avions voulu limiter le débat au racisme contre les travailleurs immigrés. Il s'est vite révélé difficile de trouver un raciste « présentable ». Or, S.V.P. (avec ses deux cent quarante lignes téléphoniques), est le porte-parole de milliers d'invités supplémentaires...*

» *Pour ne pas compliquer la tâche du présentateur et pour permettre un véritable débat, nous avions limité à six ou sept le nombre des participants sur le plateau. Hélas, arrive un invité-surprise de Lyon (Jimmy). Hélas, le MRAP est d'une incroyable susceptibilité. Dès qu'il entend le mot de racisme, il sort son communiqué dans* le Monde, *clame qu'il est exclu, déclenche une campagne par télégrammes. Bref, il croit le discours officiel. Si indispensable qu'il est venu en délégation (de dix personnes s'il vous plaît !) pour un contact avec mes collaborateurs et moi-même d'une très grande violence verbale. (...)*

» *Dans le souci de ne pas jeter le discrédit sur l'émission, (...) j'ai cédé : une avocate, membre de cette association, a eu accès au plateau.*

» *Cette pression sur un producteur de télévision est tout à fait inadmissible. On nous accuse de surcroît d'avoir invité telle personne ou d'avoir empêché cette même personne de prendre la parole. Dans le climat actuel de suspiscion, on est en train de porter une atteinte grave à la crédibilité de la télévision.* »

[Nous avions publié, en effet, un extrait du *communiqué* du MRAP, ainsi que la réaction, alors moins prolixe, de M. Jammot que nous avions joint au téléphone (« le Monde » du 20 octobre).]

PRESSE

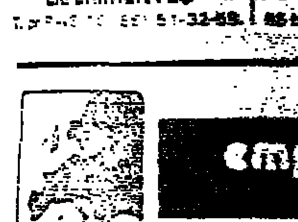
LE DESSINATEUR PIEM QUITTE « LE FIGARO »

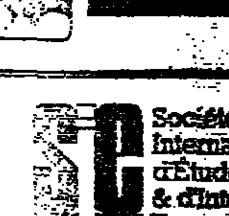
Le dessinateur Piem — alias Pierre de Montvallon — quitte « le Figaro », quotidien auquel il collaborait depuis trente-cinq ans. Il reprend, à partir du lundi 26 octobre, sa collaboration à l'hebdomadaire du parti socialiste « l'Unité ». « est significatif que cette double collaboration, qui avait pu être menée de front pendant plusieurs années dans la plus grande liberté, ait dû être abandonnée », a-t-il déclaré.

Le billet d'humeur que Piem rédigeait chaque semaine pour « l'Unité » avait cessé de paraître, en effet, depuis environ dix-huit mois.

[Après des études aux Beaux-Arts puis auprès de l'affichiste Paul Colin, Piem débute dans le journalisme à la Libération, à *Témoignage chrétien*, aux côtés d'André Mandouze et du père Chaillet. Il entre au *Figaro* en 1947. Après la création, en 1965, d'une société des rédacteurs au *Figaro*, il est signataire en 1969 du statut qui préserve les droits des journalistes par rapport aux propriétaires. En janvier 1981, il est coopté par le conseil au moment où la société des rédacteurs formule des revendications précises pour le respect de ce statut par M. Robert Hersant.]









هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

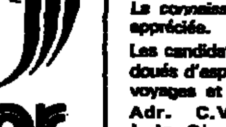
Le Groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés ces deux dernières semaines :

- **DIRECTEUR FINANCES ET CONTROLE-WATERMAN** réf. VM 4023CH
- **DIRECTION DU SERVICE CONTROLE QUALITE-Alsace** réf. VM 17502A
- **RESPONSABLES D'ACHATS INDUSTRIELS** réf. VM 1152Q
- **CHEF DE PROJET GROUPE THOMSON** réf. VM 1242W
- **JEUNE JURISTE** *Bilingue - Paris* réf. VM 10540A

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris.

média-system



PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO



BANQUE FRANCO-PORTUGAISE
RECHERCHE
JEUNES EXPLOITANTS
pour renforcer son département étranger à Paris

De formation supérieure, ayant une expérience bancaire de 5 ans dont 2 années d'activité dans le secteur des opérations internationales, Crédits Coface, Crédits Fournisseurs, Crédits Acheteurs.

La connaissance des langues portugaise et anglaise serait appréciée.

Les candidats doivent être disponibles et de contacts aisés, doués d'esprit d'initiative et avoir une bonne expérience des voyages et des négociations et prospections à l'étranger.

Adr. C.V. complet, photo et prétentions, à la Direct. du Personnel, BANQUE FRANCO-PORTUGAISE, 8, rue du Helder, 75009 PARIS.

L'ordinateur personnel

on en parle beaucoup

apple computer
(Europe du Sud)
C'est Nous et c'est connu !
Nous voulons mettre au service de nos revendeurs

vos talents de négociateurs et vos qualités de conseil

pour développer leur nombre, accroître leur efficacité, imposer nos produits et notre image.
Vous êtes ingénieur commercial depuis au moins 4 ans,
vous connaissez déjà la micro ou la mini,
vous parlez anglais comme Humphrey Bogart, well !
Pour que vous veniez avec nous, à Paris, nous sommes prêts à mettre le prix, votre voiture de fonction vous attend déjà.
Je lirai avec intérêt le C.V. que vous me ferez parvenir.
Jean CALMON, Directeur Commercial Europe du Sud
APPLE COMPUTER, 7, rue de Chartres, 92200 NEUILLY

Publival



emplois régionaux

LA VILLE D'AMIENS recrute pour sa direction de l'AMÉNAGEMENT
UN ARCHITECTE
D.P.L.G.
chargé de missions de conception en maîtrise d'œuvre urbaine, établissement de documents d'urbanisme. Env. C.V. et prétentions Mairie d'AMIENS 80000 AMIENS.

CONSTRUCTEUR MAISONS INDIVIDUELLES AUXERRE (Yonne) recherche
- **COORDONNATEUR TRAVAUX**
- **PUBLICISTE**
- **DIRECTEUR COMMERCIAL**
- **VENDEURS EXPÉRIMENTÉS**

T. pr R.-VS 16 (86) 51-32-59.

Laboratoire Universitaire recherche
INGÉNIEUR
ou
MAITRE ES SCIENCES
Titulaire d'un D.E.A. pour mettre au point un nouvel alliage réfractaire intéressant l'industrie du pétrole et préparer une thèse en 3 ans. Rens. auprès de M. PAPAPIETRO Laboratoire Physico-Chimie Industriel. INSA Bât. 401 20, avenue Albert-Einstein, 69621 VILLEURBANNE CEDEX.

COMPTABLES
qualifiés avec expérience plusieurs années pour postes à ANGERS. Ecr. à Robert Martin, IFFA, 6, av. Messine, Paris-8e.

MÉDECIN ANATOMO-PATHOLOGISTE est recherché par import. labo polyvalent (7 médecins) LILLE Ecrire sous le n° 29788 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

THOMSON-CSF

INGENIEUR grande école

DEBUTANT OU QUELQUES ANNEES D'EXPERIENCE :

- Au sein d'une équipe chargée d'orientations technologiques des systèmes électroniques futurs, il aura pour mission de conduire des expérimentations et simulations sur le comportement physique des structures de matériel.
- Ce poste convient à un jeune ingénieur souhaitant valoriser une solide formation de base dans divers domaines (électronique, mécanique, thermique...) par une expérience industrielle dans un secteur de pointe.
- De larges possibilités d'évolution sont offertes.
- Notions d'informatique appréciées - Anglais nécessaire - Bons contacts humains.

Envoyer C.V., photo au
Service Recrutement - THOMSON-CSF
Domaine de Corbeville - B.P. 10
91401 ORSAY CEDEX

INGÉNIEUR P2
Télécommunicat. 790-40-30.

Cabinet expertise comptable implanté en EUROPE et en AFRIQUE recherche
MÉMORIALISTE
pour assurer missions d'audit en travaux de formation tant internes que pour clientèle.
ASSISTANTS CONTROLEURS
ASSISTANTS CONFIRMÉS
ayant au minimum DECS complet 2 ou 3 ans expérience cabinet.
ASSISTANTS DÉBUTANTS
Grandes Écoles, études universitaires anglais ou espagnol appréciées.
Envoyer C.V. à CEA/FE 21 bis, rue Lord-Byron, 75008 PARIS

TITN Filiale THOMSON CSF INFORMATIQUE

poursuit son expansion dans le domaine des systèmes temps réel à base de mini et micro-processeurs, et recherche

Ingénieurs Technico-Commerciaux Systèmes

Confirmés. Formation ingénieur en informatique.
Plus de 3 ans d'expérience.
Pratique en contrôle de process et systèmes temps réel.
Sens du contact à haut niveau en clientèle.
Envoyer C.V., photo et prétentions en précisant la référence S.CIAL à TITN - 5, rue Gustave Eiffel - 91420 MORANGIS.

MEDIA PA



emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)



RECHERCHE POUR

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU BOIS AU GABON (Port-Gentil)

UN CHEF DU DÉPARTEMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Profil :
- Diplôme INGÉNIEUR ARTS ET MÉTIERS ou équivalent.
- Large expérience des services d'entretien acquise dans entreprise industrielle : minimum 5 ans.
- Connaissance approfondie des chaudières.

Fonction :
- Responsable des :
  - *études - méthodes - travaux neufs*
  - services entretien (mécanique - électrique - garages - ateliers réparation...)
- Chargé de :
  - la sécurité
  - l'élaboration et le suivi des budgets de fonctionnement et d'investissements.

Rémunération élevée - avantages sociaux habituellement liés à l'expatriation (logement, voiture...)
Poste à pourvoir immédiatement

UN COMPTABLE CONFIRMÉ

Profil :
- Formation D.E.C.S.
- Bonnes connaissances de l'utilisation de l'informatique.
- Expérience professionnelle : 5 ans minimum, position cadre.

Fonction :
- Placé sous l'autorité du chef comptable, il collaborera à l'élaboration de la comptabilité générale, à la centralisation des éléments et des écritures de paie, à l'établissement du bilan.

Poste à pourvoir immédiatement.
A la rémunération s'ajouteront les avantages sociaux habituellement liés à l'expatriation.

Envoyer C.V., photo et lettre manuscrite à :
S.I.E.I., 5, boulevard Magenta, 75010 Paris.

RECHERCHE
MÉCANICIEN AGRICOLE
parlant anglais, pour mission de 2 ans en OUGANDA. T.J. Cousin 267-09-87 av. 10h.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

automobiles automobiles

UNE PEUGEOT HORS TAXES S'ACHETE CHEZ PEUGEOT!

Diplomates, Touristes, Coopérants, Migrants, Sociétés exportatrices.
SODEXA
Filiale d'automobiles Peugeot, vous garantit des véhicules adaptés aux conditions d'utilisation les plus rudes. Le tarif officiel Peugeot. Des prix hors taxes. Les meilleurs délais de livraison.







SODEXA
Ventes TT et Diplomates
26 rue Cambacérès
PARIS 75008 - Tél. 742.77.39

PEUGEOT

ventes

de 5 à 7 C.V.

7 CV
Part. vend AUDI 80 L Sélection, nov. 78, 1re main, 61.500 km. Très bon état. Prix Argus. Tél. : 901-37-16 après 18 h.

305 SR, 1979. 52.000 km, excellent état, prix Argus. Tél. : 604-48-61.

R 5 TS année 78. 75.000 km. Bon état général. Prix Argus à débattre. Tél. 828-61-17 après 19 h.

de 8 à 11 C.V.

Part. vend R-20 TL 1977. 84.000 km, couleur daim, pneus neufs, freins et allumage juillet 81, pot d'échappement neuf. 18.000 F. Tél. 985-06-21 à partir de 20 h.

divers

FLASH AUTO RADIO
SPÉCIALISTE C.B.
104, av. Jean-Jaurès, 93120 La Courneuve. Tél. 836-18-36.
Propose à ses prix
SUPER DISCOUNT
avec garantie 5 ans les marques suivantes : Blaupunkt, Aurion, Clarion, Autovox, Pioneer, chaîne Roode Star
Crédit simplifié, montage 1 heure sans rendez-vous.

deux-roues

BMW R 100 S
Année 77, 47.000 km, bte vit. embrayage refait à neuf. Pare-cylindres, bulle-krauzer, klaxon, porte-bagages et sacoches krauzer. Prix 13.000 F à débattre. Téléph. : M. LYON 501-54-13. Domicile 584-64-16.

capitaux propositions commerciales

Entreprise de bonne renommée offre REPRÉSENTATION GÉNÉRALE pour la région de Paris. Existence sûre, meilleur gain, bonne possibilité d'expansion. E. Keller, Schwefelstr. 35, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.

information divers

Emplois et carrières de la fonction publique
FRANCE-CARRIÈRES
Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger
MIGRATIONS
Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

DEMANDES D'EMPLOIS

Architecte expér. ing. inter. type clés en main, cherche poste à responsabilité. Ecr. s/n° 1.908 *le Monde* Pub., Service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune femme 28 ans, dynamique, bonne présentation, trilingue (allemand, français, anglais), cherche emploi hôtesse d'accueil agence de voyages. Tél. 373-95-97, de 8 h à 11 h.

Cadre commercial, 33 ans, homme de terrain, dynamique et *sérieux, 10 ans d'expérience* dont 5 ans dans le matériel médical, étudierait toutes propositions France et pays d'expression française. Ecrire HAVAS ANGOULEME N° 2.562.

J.F. 20 ANS, BAC SÉRIE B TRIL. ANGLAIS-ESPAGNOL *DUT de gest., option finance*

ENSEIGNEM. INFORMATIQUE (lang. Basic s/mini-ordin. Wang) rech. poste comptabilité analytique ou poste service gestion. Ecr. s/n° 6.168 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Couple français dynamique recherche situation stable TUNISIE
1° Dame, 20 ans expérience encadrement confection, modèle, lingerie, etc.
2° Homme, 20 ans de référence, poste responsabilité, électricité, plomberie, chauffage domestique et industriel.
Étudierait toutes propositions (entret. hôtellerie, atelier, etc.).
Ecrire sous le n° 6.058 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ANCIEN CADRE COMMERCIAL 57 a., rech. travail salarié à mi-temps (20 h/semaine) pr enquêtes, démarches ou prospect. téléphonique. J. MARTY, 23, r. Dulong, Paris-17e, 227-58-21.

J.F. 28 ans, Expér. Recrutement personnel Intérim, licence Sc. Education, DUT. Carr. sociale, niv. DEUG Droit Travail *rech.* POSTE MI-TEMPS Service Personnel Ecrire sous le n° 4.961 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

VOUS CHERCHEZ
UN CADRE de très haut niv., *gestionnaire et organisateur*. Formation Doctorat 3e cycle es Sciences Economiques. Exp. 18 a. de service de l'industrie (études, négociat., etc.). Connaiss. des langues : français, arabe, angl., esp., italien. Intérêt ; relat. internat. de banques ou industries de pointe. Ecrire sous le n° 29.888 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H. 21 ans, dégagé O.M. Bac + BTS Distribution, Gestion sociale. Anglais + esp. Etudie toutes propositions. Ecrire sous le n° 29.887 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Cadre technico-commercial, 34 ans, connaissance matériel électronique, anglais, ch. poste à responsabil., France ou étranger. Ecr. n° 922 à Publifop, 29, rue Bleue, Paris-9e.

L'immobilier

propriétés

Vds Maison rustique récente. Plain-pied, r.-de-ch., s. de b., s. de s. 50 m², cheminée, bar., cuis. amén., 1 ch., w.-c., bar, garage aménagé. Etage escal. chêne, s. de b., w.-c., 2 ch., 2 gren. Chff. centr. gaz, garage 2 voit. Abri jard. 50 m². Parc boisé 4.500 m². Etang 1.000 m² empoissonné. Conviendrait à profession libérale. Ecrire M. ASSUNCAO, 62, rue *de Villebrême, 41000 BLOIS.*

SAINT-CLOUD (Pr. gares)
Belle Prop. style moderne. 350 m². Hab. s/1.300 m² jard. Récept. triple + 6 ch. + s. de bains. *Parfait état.* Après 19 heures. 750-21-45.

A VENDRE à Morangis (91) terrain de 415 m² clos, avec petite maison de 2 pièces en bois et fibro-ciment. Eau, électricité, tout à l'égoût. Tél. pour renseign. : 909-20-03.

La plus BELLE VUE de CANNES
SUPERBE BATISSE
900 m², 10 chbres + services, salle séjour 100 m², piscine, parc 3.200 m². Exceptionnel : 5.250.000 F
AGENCE SOLEIL, 76 Croisette, 06400 Cannes, (93) 38-26-27.

La Hérelle (60) propriété, 8 p., grand confort, parc 2.000 m², gar., 750.000 F. 280-67-82.

CHATOU, résidentiel, parc 9.000 m². VILLA 300 m² un seul étage. Réception, 75 m², 6/7 chbres. VUE IMPRENABLE IMMOB. OUEST. 976-18-18.

ENGHIEN
RESIDENTIEL plein centre, propté MANSART : hall, réception 80 m², 7 chambres, cuis., 2 bains, beau jard. 1.000 m². Prix 1.800.000 F. PLACOR - 412-60-60.

Sartrouville parc du Fresnay vds mais. 182 m², 5/6 p. s/séj. 34 m², chem., bains, terrasse dallée, ss-sol total, gar. 2 voit., arbres fruitiers, terrain 750 m², calme, 900.000 F. 915-13-33.

CARNAC - MORBIHAN
Bât. de ferme restauré avec dépendances, terrain 3.100 m², *6 km des plages. Tél. apr.* 20 h. : 16 (97) 52-16-52.

TERRAIN DE 2,5 ha.
Début Sologne, 10 km de Vierzon, cadre boisé, façade 300 m., viabilité, expos. Sud, avec possibilité de construire. IMMOB. REMANGEON S.A., B.P. 132, 18104 VIERZON. Téléphone : (48) 71-39-91 +.

viagers

Région Brie-Comte-Robert

PROPRIÉTÉ TOUT CONFORT *200 m² habit. Poss. 2 apparts :* 2 s. de bns, 2 w.-c., 2 terrasses, garage. Terrain planté 1.800 m². Avec comptant + rente viagère sur 1 personne, à discuter. *Ecr. s/n° 6.105 le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

domaines

AIX-EN-PROVENCE
Au pied de la montagne STE-VICTOIRE, belle propriété agricole 40 ha environ, 2 fermes à restaurer, vignes, bois, labours. Site très provençal. Beau panorama. Prix important mais justifié. Pour renseignement et visite : LOGEPRIM, 36, bd Carnot, AIX-EN-PROVENCE. Tél. (42) 62-43-71.

Achète grand domaine à vocation forestière et chasse, préférence départements 45, 41, 18, 89, 58. Ecrire Havas Paris, n° 200.656, 136, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

terrains

GRAMAT (Lot)
Part. v. terr. constructible, viabilité, 2.386 m², bonne sit., 800 m. du centre. Prix à débattre. Tél. après 19 h. (6) 046-15-98.
Ecr. s/n° 6.209 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Vend terrain 7.120 m² en 2 lots. L'un, 4.900 m² ; l'autre, 2.220 m², à 5 km du centre de BOURGOIN-JALLIEU (Isère), eau, électr., riv. de la bas du terr. Px à déb. : 16 (94) 95-03-70.

GIF-SUR-YVETTE
705 m², 25 m. faç., tte viabilité, COS 0,27. Px 345.000 F (h.t.) - Tél. : 928-68-00.

BURES-SUR-YVETTE
1.449 m², 30 m. façade, toute viabilité, COS 0,15. 380.000 F (h.t.). Tél. : 928-68-00.

Particulier vend à SAINT-CYR-SUR-MORIN (77), bord du Petit-Morin, terrain de week-end 3.050 m², entièrement clos, bordant rivière sur 25 m. Pêche, arbres d'ornement. Abri de jardin 3,12X4,12. Px 80.000 F. Tél. 427-78-85, M. J. DEHUS.

maisons de campagne

Part. à part. de préf. vds région ALPES MANCELLES
MAISON DE CAMPAGNE
Toit. tuiles de pays. Plain-pied 110 m² : 2 séj., cuis., cell., s. deb., w.-c. (poutres, solives, chem. granit). Atel., chauff (fuel), gar. 40 m². Etage 72 m², 2 ch., cab. de toil., w.-c., tél. Terr. 14.000 m² dont environ 5.000 boisés. Prix : 830.000 F Tél. : 583-02-34 (soir).

HAUTE-PROVENCE (04)
Anc. BERGERIE + 600 m² terrain, bon gros-œuvre, int. à amén. sur 2 niv., poss. 100 m² habitables. Px 235.000 F. Claude CURNIER, Dauphin, 04300 FORCALQUIER. Tél. : (92) 79-58-01.

échanges

ALGER 3, 4 pièces meublées échange 2, 3 p. Paris, 1 an urgent. Tél. : 546-18-41.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

1, RUE MONTSIGNY
LUXUEUSE RÉHABILITATION. STUDIO/2 P., livr. immédiate. S/pl. ts les jrs, 10/12 h 30, 14/17 h 30. T. 261-15-15.

3e arrdt

175, RUE SAINT-MARTIN dans futur rue piétonne 50 mètres Beaubourg Duplex, 2 pièces et studio Prix à partir de 12.000 F le m². Sur place samedi de 14 à 17 h.

5e arrdt

Mo MONGE-LYCÉE HENRI-IV 2-4, rue LARROMIGUIÈRE Livraison mai 1982. 2, 3, 4, 5 PIÈCES Terrasses - Parkings Vendredi, samedi, lundi de 14 à 17 h 30 ou BEGL 267-42-06.

6e arrdt

Mo VAVIN - STUDIO
Entrée, kitchen, douche, W.-C., PRIX INTÉRESSANT. Bon imm. 5, RUE DELAMBRE, Sam., dim., lundi, 14-17 h.

7e arrdt

STUDIO
Tout conf., rénové, 410.000 F. CAB. ROBERT, 539-67-52.

8e arrdt

EUROPE
150 m², 5 P., cuis., bains, imm. pierre de taille, 4e étage, ascens. GARBI, 567-22-88.

10e arrdt

CANAL SAINT-MARTIN
95, QUAI DE VALMY. imm. restauré, tt cft, chauff. cent., asc. RESTE 1 APPART. de 85 m². Prix 700.000 F. Visites le samedi 14 h-17 h 30 et sur rendez-vous 271-36-01.

11e arrdt

STUDIO
Rue Saint-Maur (Parmentier), 28 m² HAB. sur jardin (4e ét.). 1 pièce 20 m² envir. + 1 vraie cuisine + 1 salle de bains. Après 19 h. tél. au 750-21-45.

12e arrdt

PROX. QUAI LA RAPÉE
Près R.E.R., 6 P. ds imm. réc., gd cft, gde surface, possibil. prof. libér., park. 1.350.000 F. DELFIEL, 346-95-27.

REUILLY-DIDEROT
Part. vend ds imm. 68 ravalé, 5 P., 105 m², calme, 980.000 F Sam., dim., lundi, 10 h à 19 h. 11, rue ÉRARD, 344-21-59.

PROCHE DU
BOIS DE VINCENNES
A 300 m. Mo Porte-Charenton 6, rue des Jardiniers A vendre très beaux 4 pièces 96 m² + balc. Px 905.000 F. Habitables immédiatement Visite sur rendez-vous les lundi, jeudi, vendredi, 14 h à 18 h. Tél. 825-29-48, ou CAPRI, 321-47-93.

Mo DAUMESNIL, 2 PCES
+ 1 petite, entr., cuis., W.C.. PX INTÉRESSANT. Bon imm. 24, RUE DE WATTIGNIES Samedi, dimanche, 14 à 17 h.

14e arrdt

Pte d'Orléans, près Facultés, 14, rue Radiguey, Montrouge, 8e ét., pptaire vend 150.000 F, 2 pces + terrasse, cuis., bains, w.-c., bel imm. Voir 16/18 h. Samedi, dimanche, 224-18-42.

MOUTON-DUVERNET
B. imm. s/rue, calme, ch. cent. **2 PIÈCES** entrée, cuisine, bains, W.C. PRIX INTÉRESSANT. Soleil. 8, RUE MOUTON-DUVERNET Sam., dim., lundi, 14 à 17 h.

15e arrdt

DUPLEX 4 P. tt cft + terrasse. Sur pl., sam., dim. 15 à 17 h. 62, r. Vasco-de-Gama. 532-61-93

15e Frontalier 7e arrondissem.
BEAU 6 PIÈCES
Tout confort, 3e étage, soleil. Visites samedi 14 à 17 h., 48, av. de la Motte-Picquet ou 705-39-10.

EMILE ZOLA, beau 4 p. cft. imm. p. de taille, 6e, asc. Px : 960.000 F + chbre serv. Ag. BRANCION. 575-73-94.

Mo PASTEUR
S/jardin calme verdure Imm. en rénovat., ptaire vend plus. 2 p., 30 m² à rénover. Vis. sam. 24 de 15 h 30/17 h 30, 193, rue de Vaugirard.

150, AV. FÉLIX-FAURE
Mo BALARD, Pierre de taille **3 PIÈCES** entrée, cuisine, bains, W.C. PX INTÉRESSANT. 6e ét., asc. Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

17e arrdt

WAGRAM
200 m², bel appartem., double living, 4 chambres, 2 chambres service, imm. pierre de taille. GARBI, 567-22-88.

WAGRAM Part., 5-6 pièces, calme, soleil, parfait état, service, asc. Sur place ce jour + samedi, lundi, mardi, 14-18 h. 10, rue Alfred-Roll, tél. 380-20-30.

AVENUE NIEL
(Près), gd 5 pces, tt cft + ch. de serv. + park., bel imm. p. de t., ascenseur, 766-21-40.

19e arrdt

Quart. Buttes-Chaumont Mo Crimée, pptaire vd 175.000 F. 2e ét., appt. 2 p., 35 m², entr., bns, w.-c., cave, bel imm. 28, rue Ourcq, s/place de 13 h à 15 h. samedi, dimanche. 520-13-67.

BUTTES-CHAUMONT Sur parc, gd studio 40 m², 6e, asc. 21, rue Manin, lundi, 14-18 H.

30 m. Métro Ourcq, 2 P., 4e ét., ch. central indiv., douche, W.C. indépendant. Libre 1er mars 82. 250.000 F. Tél. 201-30-52.

77 Seine-et-Marne

MELUN. Prox. centre, F5, stdg. cave, asc., gar., Px 460.000 F. Tél. : 452-16-14 le soir.

78-Yvelines

CHATOU, 5' RER, dans petit immeuble APPART. 100 m² + LOGGIA, parfait état, récept. 4 chbres, bains, dches, cuisine, équipée, tt confort, garage. 980.000 F AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET, Tél. 976-05-90.

VERSAILLES
Beau 87 m², construction 1967 + jardin privatif 100 m². Prix : 700.000 F. C.I. RAYNAUD, 32, av. Opéra-2e. 742-88-34.

91 - Essonne

Vend appt 2 pces, cuis., w.-c., salle d'eau, entrée, cave, park., r.-de-ch. clair s/pelouse de petit imm. seul. Tél. 942-53-32, soir et w.-e. ou 723-29-60, h. de bur.

Appart. à vendre Montgeron. 2 P., cuis., W.-C., salle d'eau, entrée, cave, parking, rez-de-ch. clair sur pelouse, dans petit imm. seul. Tél. 942-53-32 soir et W.-E., heures bur. 723-29-63.

ORSAY
Centre ville, 3 pièces, stand., 61 m² + 12 m² loggias, 3e ét., ascens., est-ouest, cave, parking. 420.000 F. 928-68-00.

92 Hauts-de-Seine

RUEIL-MALMAISON
2 p. EN DUPLEX 76 m² + grenier. 400.000 F. 732-07-65.

BOULOGNE LA PRINCIPAUTÉ
Rue de l'Abreuvoir, dans un petit immeuble pierre de taille de 3 étages, à vendre TRÈS BEAUX APPARTEMENTS de 3, 4 et 6 pièces SUR LUXUEUSES PRESTATIONS. Livraison début 1982. Visites sur place et sur rendez-vous, lundi, jeudi, vend. 14 à 18 h. Tél. 825-29-48 ou CAPRI 321-47-93.

BOURG-LA-REINE
Tr. bien sit., jard., bel imm. P. de T., asc., 3 P., gd cft. gar. 525.000 F. 660-44-66.

94 Val-de-Marne

ST-MANDÉ, résidentiel près bois **5 Pces,** 104 m², plein Sud, imm. p. de t., récent, tt confort, sud-est, 2 parkings. 995.000 F. Delfiel, 346-95-27.

VILLIERS-SUR-MARNE
15' porte DORÉE, magnifique petite pptée pierre de Vigny, 1972, 200 m², 6 pièces, très belle cuis. équipée, bns, w.-c., atelier, garage, ss-sol aménagé, terrain 670 m². 1.230.000 F. DELFIEL. — Tél. : 346-95-27.

SAINT-MANDÉ Bois
Propr. vend dans imm. rénové studios, 2 et 4 pièces refaits neuf. Samedi, de 14 h. 30 à 16 h. 30, 4, RUE DU LAC.

VINCENNES (Près Mo et R.E.R.) imm. récent, 3 P. + gd studio + park. Px 734.500 F. Tél. 808-56-87.

Province

Au cœur de la France
Près de Vichy. Accès aisé par la route, le rail, les airs. Luxueux appartement grand confort, à vendre dans une résidence de qualité, très bien située.
Renseignements et vente : GETISA IMMOBILIÈRE boulevard de Grancy, 1 1006 Lausanne (CH). Tél. (21) 27-54-56. Télex Medome 26387

Puy-St-Vincent. 1600, hiver/été, vds spl. 3 p. meublé, 54 m², loggia Sud 16 m². 450.000 F. Tél. Chouard (42) 23-02-72.

CANNES
Vue unique, bord de mer. Sud. Splendides appartements Tél. : (93) 47-00-55.

TOULOUSE, partic. vds centre APPARTEM. ANCIEN RÉNOVÉ, imm. stand. calme, park. privé. 112 m² habitable. 700.000 F. Tél. : (61) 52-34-18 mardi, jeudi, vendredi, de 10 heures à 17 heures.

appartements achats

L'AGENCE DU XVIe, cherche BX APPARTEMENTS, préférence dans le 16e. 704-40-27.

ACHÈTE comptant Paris bon quartier, STUDIO OU 2 P. URGT. Mme Faure, 261-39-78. DOMICILE, 900-84-25.

RECHERCHE URGENT PARIS 2 à 4 pces, bon quartier, paie cpt chez notaire. 873-23-55.

locations non meublées offres

Paris

A LOUER 17e
Rue Dulong 2 p. 55 m², cuis. équipée, s. de b., entrée, cave, asc., tél. Prix : 2.400 F C.C. Tél. : 233-51-03.

Région parisienne

95. Val d'Oise. Cergy, résidence Bourgogne. Appt neuf, 40 m², cuisine, salle de bains installées. Balcon, cave. Tél. : 412-04-15.

BOULOGNE
Gd 2 p., tt cft, 2.300 F, CH. COMPR. Tél. : 539-67-52.

locations non meublées demandes

Paris

Cherche 2 pièces, quartier Bourse-Opéra. Loyer maximal 1.000 F. Tél. le soir au : 574-37-75.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillon ttes banl. Loyer gar. 5.000 F max. 283-57-02.

locations meublées offres

Etranger

Appts 2 pièces 1/2 et véranda meublée antique, dans ville 6 km de Lausanne (CH). Jardin, vue, tranquillité. F. S. 1.100./mois. Écrire sous chiffre P. 115'730 à Publicitas, CH-1002 Lausanne/Suisse.

locations meublées demandes

Paris

AMERICAN SERVICE
cherche pour cadre de banque et diplomate, du studio au 6 p.
LOYERS GARANTIS
vide ou meublé. 551-68-99.

Parents recherchent, pour leur fille étudiante, chambre ou demi-pension, lundi à vendredi, impératif tranquillité. Proximité faculté d'ASSAS. 742-53-32.

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris, recherche du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 281-10-20.

bureaux

Locations

A louer 1.500 à 6.000 m² pour bureaux ou local d'exposition. Dans un bâtiment commercial représentatif dans la périphérie de la ville de Bâle, Suisse.

Si, pour être idéal, votre nouveau domicile doit se trouver dans un bâtiment commercial moderne représentatif, dans des locaux à grande surface, confortables et entièrement climatisés, être facilement accessible, à 5 minutes de voiture du centre de la ville, avec accès direct à l'autoroute, et un arrêt de tram sur le pas de la porte, et si vous-même et vos employés aimeriez profiter des agencements de la maison, dont, par exemple, un grand restaurant, un centre de formation avec auditoire, divers locaux de fitness (piscine couverte, sauna, solarium) et un parking gigantesque.

Vous devriez nous contacter ! Les locaux à grande surface que nous louons pour tout de suite ou à convenir dans notre bâtiment commercial achevé en 1972, situé à Münchenstein/Bâle, Binningerstrasse 2, répondront certainement à vos exigences.

Téléphonez à notre collaborateur, M. E. A. Meyer, Tél. 1941/61/46-16-16. Interne 581, il se fera un plaisir de fournir de plus amples renseignements.

Ou écrivez à l'adresse suivante :
Spengler S.A.
att. M. Walter Spengler
Case postale
CH-4002 Bâle/Suisse.



DOMICILIATIONS et SIEGES SOCIAUX
BUREAUX meublés - TELEX
Permanence téléphonique
CONSTITUTION STES
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293.60.50
C P A 355.17.50

BUREAUX MEUBLÉS
Sièges de Stés avec secrétariat. Tél., télex. Toutes démarches. Pour création d'entreprise
ACTE S.A. 261-80-88 +
BORDEAUX (56) 81-96-80.

Achats

8e ET CHPS-ÉLYSÉES
Domiciliation RM RC SARL A partir de 150 F. CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS Tél. Télex toutes démarches. C 2 E 526-42-12.

locaux commerciaux

Vends murs de pharmacie Paris-10e, 80 m² + caves. Loyer 24.000 F/an + charges et impôts locaux. Révision triennale avril 81. Prix : 350.000 F. Tél. : 527-38-01 l'après-midi.

Centre Gentilly, quartier d'affaires, magnifique pas-de-porte grand standing 130 m². Particulier à particulier. Téléphone : 581-21-72.

A vendre dans ville importante du Midi : bar, restaurant, night-club (seul établiss. de la ville pouvant rester ouvert 24 heures sur 24), bon emplac., chiffre d'affaires important, parking à proximité. Prix du fond : 550.000 F. Tél. ap. 21 h. au (16-90) 96-11-44.

locaux industriels

PARIS XIe - Particulier loue local industriel 1.800 m², entièrement indépendant, sur 2 niveaux. Accès camions - Possibilité installation machines. Tél. : 805-29-02 H.B.

fonds de commerce

A vendre affaire nautisme location, vente, dans joli port varois. Conviendrait couple. Tél. 94/89-00-68.

URGENT. Groupe financier cherche à acquérir hôtel 3 ou 4 étoiles, 50 à 100 chambres. Tél. 874-43-25 524-09-80 h.b.

immeubles

Dans village petite Camargue, vendons MAISON de Caractère, à aménager soit en résidence, night-club ou autre. Prix : 700.000 F à débattre. Ecr. 586.667 Agence Havas, 30000 NIMES

Alicante Espagne, vends imm. 12 F3 meublés, tout libre. Prix : 1.500.000 F. Ecr. s/no 7.216 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

boutiques

Achète cpt boutique ou local ccial, libre avec murs, Paris centre. Tél : 722-78-99, le matin.

pavillons

SAINT-GRATIEN, robuste pavil. ss-sol, 5 PCES, cuis., bains, gar. Jardin 450 m². 424.000 F. PLACOR - 412-80-80.

95-DOMONT
Vd pavillon dans cadre résidentiel F3 récent, cuis., s. de b., garage, dépend. Terrain 582 m², 2 sorties. 550.000 F. Tél. 991-68-06.

Sartrouville 78, pav. s/300 m² 5' comm., écol., gare corr. RER, parf. état, ss-sol total, cuis. éq. 30 m², 3-4 ch., bns, 780.000 F. Tél. 913-09-09 mat. ou soir.

ANTONY Mo CENTRE
tr. b. maison blanche, gd séj. pl.-pied, jdin, cuis. + 3 ch., bains, sous-sol, garage. Px 900.000 F.T. 350-50-86.

PRÈS DE BARBIZON
PAV. réc. s/1.000 m² de terr., s/sol tot. 150 m² av. gar., chff., cave à vins, laverie, s. de jeux. R.-de-ch. 150 m², ent., b. séj. 52 m² av. chem., mezzanine, cuis. éq., entrée, s. bns, w.-c., 2 chbres. 1er ét. 85 m², 3 b. chbres, s. bns en cours de finit., terrasse 50 m². 1.100.000 F just. Rens. la sem. hres bur. (6) 437-70-70 ; le w.-e. (6) 066-49-51.

VERNOUILLET - Pavillon 7 pces, sur 850 m², salon 55 m², garage 2 voit., tt confort. 1.000.000 de F. T. 971-77-87.

Particulier vend
LE MÉE-SUR-SEINE
Les Courtillerais
PAVILLON NEUF
tout électrique, 6 pièces, cuisine 16 m², séjour 30 m², 4 chambres + rangement. Garage + sous-sol total + cave. Terrain de 630 m². Téléphone : 068-90-72.

BOIS-D'ARCY, proximité gare, compr. entrée, cuis., séj., 4 ch., tout confort, sur 390 m² terrain. 630.000 F. I.N. 045-29-09.

forêts

RÉGION PARISIENNE
FORÊT 120 HA
essentiellement feuillus 7.000 m² exploitable AGRI FRANCE 9, rue de Varenne, PARIS Tél. : 522-17-69.

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

l'agenda du Monde

Antiquités

Achat au plus haut cours
de tous meubles et objets anciens de toute époque.
Tél. : 020-35-14 pour R.-VS.

VDS AMULETTES
BOUDDHISTES, authentiques. Écrire sous le no 029.922 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Artisans

ENTREPRISE RENOMAIL
118, r. Cardinet 75017 Paris. Téléphone : 227-47-05. Rénove et réémaille grâce à une tech. nouv. baignoire, lavabo, bidet, etc. à domicile, sans démontage, aux coloris souhaités, devis gratuit. Garantie 3 ans.

ENTREPRISE. Sér. réf. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat., coordinat. tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. 368-47-84 et 893-30-02.

Auto-écoles

ÉCOLE DE CONDUITE
FRANCE - OCÉAN INDIEN pour obtenir rapidement votre permis auto-moto. Adr.-vous 10, r. Robert-Fleury, 75015 Paris. Tél. 306-64-96. Mo Cambronne bis no 49 Miollis. Carte étudiant, remise 20 %.

Bijoux

MÊME LE SAMEDI COMMODORE ACHÈTE COMPTANT OR - ARGENT
98, bd Montparnasse.
325-55-11.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

BIJOUX SUR MESURE
Avec VOTRE or ou le nôtre. Bijoux neufs et d'occasion. Transformations, réparations. Diamants, pierres précieuses. PRIX FABRICANT L'ATELIER, 210, bd Raspail, 75014 Paris. tél. 320-88-03.

Bateaux

Vd Évasion 22, 6,95 m 1980 Diesel, comme neuf, possibilité place. Marché du bateau. 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

Vd Évasion 25, 8,20 m 1979 Diesel, 25 cv. excellent état. Marché du bateau. 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

Vd Évasion 29, 9 m. bat. expo., jamais navigué. Prix int. poss. place. Marché du bateau. 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

Vd Baroudeur 7,20 m, 1979, Diesel, très bon état, possibilité place. Marché du bateau. 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

Vd Aquila 8,28 m, 1979, Diesel, 2e cat., très équipé, possibilité place. Marché du bateau. 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

Vd Contest 31, 8,28 m, Diesel. exc. ét. bât. sûr et robuste. Tél. Marché du bateau, 9 4 -4 1 -4 5 -4 7 94/89-10-13.

Vd Sangria 1978, comme neuf, Diesel, équipement. Téléphoner Marché du bateau. 94/41-45-47 - 94/89-10-13.

Billards

Recherche BILLARDS ANCIENS UTILISABLES Tél. M. GILLES, 371-88-75.

Cours

FRANÇAIS-ANGLAIS
par prof. Tél. : 828-17-53.

Transformer le « si » de l'imagination en réalité spectatorielle. J.M.N.
COURS EDEN THÉATRE
Direction d'acteurs Jean-Michel Noiret.
— Théâtre du Ranelagh.
— R. des Vignes, 75016 Paris.
— Tél. 288-64-44. Mo Muette.

JEUNE PROFESSEUR, AMÉRICAINE, donne cours d'anglais tous niveaux. T. 354-44-68.

Anglais à dom. par prof. très exp., 90 F 90 min. 072-13-64.

PERDEZ VOTRE ACCENT
Cours d'anglais par professeur bilingue. Tél. : 373-58-45.

Camping-car

ESTAFETTE RENAULT 1969 40.000 km aménagée « camping-car ». Tél. ap. 19 h. au 952-12-01 ou 698-03-60. PRIX : 8.500 F.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 m 2 300 F Paris Frigo 140 litres 950 F SANITOR 21, rue de l'Abbé Grégoire Paris 6ème ouvert le samedi. 222 44 44

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Débarras

Pour tous vos débarras
Cave, grenier, appartement.
Achat et paiement comptant de la marchandise enlevée.
Tél. : matin et soir au 430-25-94.

Instruments de musique

PUC
Paris Université Club Equipe de pianistes recherche un piano à queue ou droit. Faire proposition ou don au 871-15-98.

PIANOS LABROSSE 10, rue Vivienne, PARIS-2e, 260-08-39. PIANOS NEUFS et OCCASIONS, CLAVECINS Marques sélectionnées RÉPARATIONS, ACCORDS CRÉDIT A LONG TERME SANS APPORT PERSONNEL.

Mode

30-40 % moins cher
DIRECT USINES COSTUMES LES MARQUES DE LUXE 5, av. Villiers, 17e. Mo Villiers

LAS GODASSES
Propose, à des prix FOUS... FOUS ses nouvelles collections d'hiver (bottes, bottines, escarpins). 41, r. de la Croix-Nivert, 75015. Tél. : 783-33-52.

MICHAEL VALERIE diffusion fabricant fourreur propose sa vente directe au public (prix de gros). 41, rue de la Croix-Nivert, 75015 PARIS. Tél. : 783-33-52.

VITE ! VITE ! VITE !
Courez à la boutique CHICHE. Chaussures de luxe dégriffées pour hommes et femmes à partir de 199 F. Les nouveaux modèles viennent d'arriver.
CHICHE 35, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris.

Moquettes

Société vend répondeurs Rregistreurs téléphoniques Garantie. Prix sacrifiés. Tél. : 978-59-58.

MOQUETTE PURE LAINE 50 % DE SA VALEUR
Tél. : 842-42-62.

INCROYABLE
30.000 m²
DE MOQUETTE
en stock à liquider pure laine et synthétique. Prix de gros, pose assurée. Renseignements : 757-19-19.

Œuvres d'art

Particulier vend dessins originaux de LEONOR FINI. Téléphone 265-03-03 entre 12 h et 20 h.

Maisons de retraite

Votre 3e âge dans le parc historique du château d'Ermenonville (Oise) 40 km de Paris autoroute Nord. Pension à court et long termes. *Deux possibilités : le Pavillon Girardin à partir de 200 F par jour t.t.c.* La Résidence du Parc à partir de 165 F par jour t.t.c. Retraite, repos, convalescence, soins assurés, parc. Téléphone (16-4) 454-01-49.

La nouvelle direction de la MAISON DE RETRAITE du CHATEAU DE CHAILLE vs prop. ses nouv. chambres VALIDES - SEMI-VALIDES. MELLE (DEUX-SÈVRES). Téléphone : (49) 27-00-34.

Répondeurs téléphoniques

Société vend répondeurs enregistreurs téléphoniques. Garantie. Prix sacrifiés. Téléphone 978-59-58.

Répondeur enregistreur neuf, agr. P.T.T. 1.550 F. Poss. interrog. à dist. Promot. 557-21-11.

Vacances Tourisme Loisirs

DEUX ALPES
1.600-3.600 mètres
2 chalets de 13 studios, pied des pistes. Vue exceptionnelle. Prix de lancement. Réalisation IMMOSER.
Tél. 16 (6) 928-49-50 ou 16 (76) 80-50-22.

ANTILLES : Location directe de voiliers avec équipage CARIBCHARTER Tél. 627-03-38 - 469-28-33.

VAL-D'ISÈRE
Locations studios appartements. VAL AGENCE B.P. 54 73150 VAL-D'ISÈRE (79) 06-15-22.

SAINT-TROPEZ. Vente multipropriété 2e quinzaine juillet appartement 4 personnes, 70.000 F. Tél. : 581-62-38.

LES ORRES, Hautes-Alpes. 1550-2770 m. 17 remontées mécaniques, ski de piste, de fond, grand choix locations studios, appartements. Renseign. LOGEVAC-LES-ORRES. 05200. Tél. : (92) 44-01-80.

Tapis

LAURENT
UN MAGASIN DE CONFIANCE
101, av. La Bourdonnais
Paris-7e - 550-40-21.
SAMEDI 24-10 DIMANCHE 25-10
11-19 H GRANDE VENTE DE
TAPIS D'ORIENT
PRIX EXCEPTIONNEL
IRAN - CHINE - GHOUM - NAIN ISPAHAN - CAUCASE - PAKISTAN... Certificat d'origine.

Transports

SOS TRANSPORTS
Intervention immédiate par véhicule radioguidé, transports, petits déménagements. Prix forfaitaire. 246-14-41.

Vidéo

VIDÉO-FILMS
Loc. et vente de cass. vidéo
ABONNEMENT GRATUIT 15 F PAR JOUR
Haussmann Ciné-photo-vidéo. 25, RUE TAITBOUT, 75009. Téléphone : 246-58-31.



Le Monde

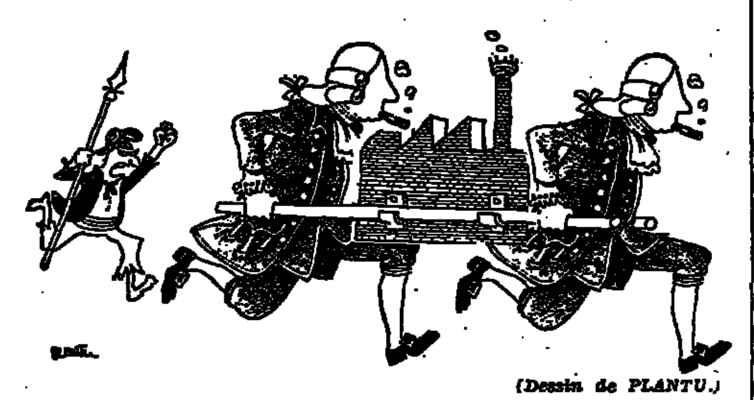
économie

AFFAIRES

La prise de contrôle de Paribas suisse a réussi

L'offre publique d'échange d'actions de la filiale suisse de Paribas contre des titres de la société holding helvétique Pargesa a recueilli plus de 50 % du capital de ladite filiale, a indiqué, jeudi 22 octobre 1981 à Genève, le président de Pargesa, M. André de Pfyffer, président de Pargesa. Il a déclaré que sa société envisage d'autres opérations financières, touchant, en particulier, les participations internationales de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas.

Cette prise de contrôle et la démission de M. Moussa ont été jugées avec sévérité par le gouvernement (« Une mentalité d'émigré »), tandis qu'à l'étranger les réactions étaient prudentes. En Suisse, le département fédéral des affaires étrangères a estimé que l'O.P.E. sur Paribas était une opération de droit privé. Mais, signale notre correspondant à Berne, Jean-Claude Buhrer, les milieux helvétiques estiment que la France et la Suisse auront probablement des « cadres juridiques qui ne seront plus tout à fait sur la même longueur d'ondes ». Il importe donc « de faire en sorte que d'éventuelles frictions soient ramenées à leur juste proportion afin de sauvegarder les intérêts à long terme des deux pays ».



(Dessin de PLANTU.)

Le choix

Ce qu'on appelle l'« affaire Paribas », à savoir la réussite de la prise de contrôle par l'étranger de la filiale suisse et la démission surprise de son président, M. Pierre Moussa, a provoqué trois genres de réactions. Comme on pouvait s'y attendre, celle du gouvernement est sévère : *« Il y a des lois pour tous les citoyens et personne ne peut y échapper. M. Moussa a eu une mentalité d'émigré : ceci est très grave »*, affirme M. Mauroy.

A l'étranger, en revanche, les milieux d'affaires applaudissent discrètement : *« Bien joué ! C'est autant d'arraché à ces socialistes qui spolient les actionnaires, comme le prouve la valeur de la filiale suisse apparaissant à l'occasion de la prise de contrôle et qui représente les deux tiers de l'indemnisation accordée pour l'ensemble du groupe Paribas. »*

La troisième réaction est encore plus discrète, c'est celle de patrons français qui estiment qu'il faut jouer le jeu démocratique, même s'ils pensent que les règles appliquées en la circonstance leur apparaissent injustes, notamment en ce qui concerne l'indemnisation. *« Ce qu'a fait Moussa, ce n'est pas bien »* estime l'un d'entre eux, peu suspect de tendresse envers le nouveau régime.

D'autre part, si M. Moussa conteste le fait qu'il ait été *« désavoué par ses pairs* (du conseil d'administration) *comme l'a affirmé M. Delors »*, il n'est pas exclu qu'un de ces pairs, M. Antoine Riboud, président de B.S.N. Gervais Danone et frère de M. Jean Riboud, président de Schlumberger, proche du régime, ait marqué discrètement son désaccord.

Du reste, l'« affaire Paribas » est pour l'instant la seule de son espèce. Mais, il est vrai qu'elle était aussi la seule à présenter des caractéristiques aussi spéciales : forte imbrication d'intérêts français et étrangers dans une structure multipolaire dont Paribas a le secret; Saint-Gobain-Pont-à-Mousson ou PUK, dont les filiales sont détenteurs à 100 % par la maison mère, ne pouvaient guère, matériellement, céder tout ou partie de ces filiales sans défier ouvertement le pouvoir, et, d'ailleurs, leurs dirigeants n'en ont jamais manifesté l'intention.

Mais au-delà de ces considérations, deux conceptions s'affrontaient : la primauté de l'intérêt national sur les exigences de la transnationalité, et également deux sensibilités.

M. Moussa savait bien que ses partenaires américains, belges et suisses n'entendaient pas avoir l'Etat français comme partenaire, et peut-être a-t-il estimé qu'ils avaient le droit de prendre des mesures conservatoires. Son successeur provisoire, M. de Fouchier, moins tourné vers l'étranger, aurait, selon notre confrère *le Quotidien*, déclaré à ses cadres jeudi soir : *« Qu'il ait tort ou qu'il ait raison, c'est mon pays. »* Le débat est bien là : M. Moussa, déchiré entre son pays et ses partenaires étrangers, a, semble-t-il, choisi les seconds. — F. R.

SOCIAL

Le suicide à Lyon d'une responsable de la C.G.T. suscite une vive émotion au sein du syndicat

Georgette Vacher, cinquante-deux ans, responsable cégétiste, a été retrouvée inanimée à son domicile, mardi 20 octobre, à Lyon. Elle s'est donné la mort en absorbant des barbituriques. Permanente du syndicat C.G.T. du Rhône depuis un congrès de février 1973, elle assurait jusqu'à une date très récente la direction du secteur de travail concernant les femmes salariées. A la suite d'un vote de la commission exécutive, elle était en passe de perdre son siège au bureau départemental. Son décès a été annoncé à la tribune du vingt et unième congrès départemental, qui a décidé d'entendre, à huis clos une longue lettre d'accusation que la militante avait adressée aux dirigeants cégétistes. Un décès est toujours un drame qui ne peut se réduire à de simples explications : vie privée et vie publique sont étroitement mêlées. Mais la lettre de cette militante et la décision des cégétistes de la lire en congrès révèle toute l'importance d'un malaise qui n'est pas seulement individuel.

Ce décès pose une série d'interrogations. On peut avancer des raisons personnelles ou d'ordre philosophique. La mort de son mari, son itinéraire personnel pourraient, selon des informations purement et non officiellement avancées par des proches de la direction locale de la C.G.T., expliquer sa décision.

Mais Mme Vacher a écrit plusieurs lettres, une à sa famille, une autre aux membres de la commission exécutive et aux secrétaires des unions locales de la C.G.T.

Après un vote favorable du congrès — un vote acquis semble-t-il non seulement par les contestataires de la *« ligne actuelle du syndicat »*, mais aussi par des *« orthodoxes »* soucieux de s'informer, la lettre de Georgette Vacher a été lue à huis clos, à la tribune, mercredi après-midi 21 octobre, par une femme très proche de la disparue.

Dans cette lettre, nous avons eu connaissance, la militante, qui fait état de son engagement *« absolu dans la C.G.T. pour la classe ouvrière »*, avance des accusations très vives et très précises contre certaons permanents, en les désignant. Elle fait longuement état du processus de son exclusion du bureau départemental, une exclusion qui devait être entérinée par l'actuel congrès. Elle estime notamment qu'on a organisé contre elle *« un procès au lieu d'une véritable discussion. (...) Le fait de mettre en accusation un membre du bureau est le signe d'une direction non collective »*, ajoute-telle, évoquant *« le climat infect de suspicion »* regnant dans les instances de l'union départementale, ainsi que leurs *« fonctionnement autoritaire »*.

Elle reproche à certains responsables *« les méthodes de direction patronale, la répression, les intimidations, la division »* qui les conduisent à être *« coupés des réalités et incapables du moindre travail collectif »*. Et la militante indique : *« On ne peut pas tout dire à la Commission exécutive, disait un jour M... Pour moi, j'ai décidé qu'on pouvait dire et je ne regrette pas, même si cela me conduit à avoir aujourd'hui le dos au mur. »*

« Une lettre aux travailleurs »

Un autre document a circulé à Lyon : un tract distribué jeudi 22 octobre à la porte des établissements Calor, entreprise où Mme Vacher avait en 1979 participé étroitement à un long conflit. Intitulé *« lettre au travailleurs et aux travailleuses de Calor »*, ce tract donne en termes pudiques et bouleversants les motivations de sa décision *« sa dernière action libre »* : *« Mon exclusion de l'union départementale est la fin d'une longue histoire d'amour avec la classe ouvrière (...) Je voulais avec la C.G.T. rendre aux travailleurs un pouvoir partagé et la possibilité d'exister, de décider, d'organiser. C'est tout cela que le quarantième congrès de la C.G.T. avait prévu. Mais le quarantième congrès ne s'est pas appliqué. Et tous les responsables qui l'ont pris à la lettre connaissent aujourd'hui les pires difficultés dans la C.G.T. Certains démissionnent. D'autres sont exclus. J'en fait partie. Mais je suis loin d'être un cas exceptionnel (...) Pour moi j'ai le dos au mur, parce qu'au lieu de pouvoir exister et lutter comme je le voulais avec les syndiqués et les militants, on m'a enlevé la possibilité de le faire. »* Le tract se termine sur ces mots : *« Ne profitez pas de ces difficultés pour rester isolés. Ce ne serait qu'un prétexte... et ce n'est pas sur ce chemin que les travailleurs gagneront. »*

Au cours d'une conférence de presse, M. Michel Brocard, secrétaire de l'union départementale C.G.T., nous a confirmé qu'il existait *« des divergences avec cette camarade depuis deux ans sur des méthodes de travail au sein du secteur féminin (...). Le décès de son mari a aggravé les choses. De tout façon nous souhaitons vivement que son décès ne soit pas mis en lumière contre la C.G.T. comme on en a l'habitude (...). La décision de sa mise à l'écart du bureau a été prise par le bureau de l'U.D. unanime (dix-huit hommes et femmes) et la grande majorité de la commission exécutive : c'est une décision démocratique »* (1). Les dirigeants devaient proposer au congrès une motion réclamant une enquête et M. Henri Krasucki devait intervenir sur le fonctionnement syndical et les attaque contre la C.G.T.

D'autres militants se situant dans une mouvance différente présentent Georgette Vacher comme *« une femme d'une cinquantaine d'années les pieds bien sur terre, qui a beaucoup travaillé sur le statut du militantisme féminin, mais qui a opéré une action en profondeur surtout dans le secteur privé »* Le litige entre Mme Vacher et les responsables départementaux de la C.G.T. et la décision exceptionnelle dans un congrès de lire pareille lettre en décident par un vote d'y procéder à huit clos révèlent le malaise qui règne ici et là à la C.G.T avec une contestation — certes minoritaire au niveau des états-majorts — sur les méthodes de fonctionnement du syndicat. Mme Vacher était au moins jusqu'à une date très récente membre du parti communiste.

Claude REGENT
et Jean-Pierre DUMONT.

(1) La commission exécutive de quatre-vingts membres a eccepté, le 28 septembre, cette mise à l'écart avec six voix contre et quatre abstentions.

Les entretiens de MM. Delors et Auroux avec les partenaires sociaux

Vers une programmation de la revalorisation du SMIC

Jugés *« très utiles »* par la C.G.T., qui souhaite un abaissement des prix, le maintien du pouvoir d'achat global et un relèvement des bas salaires, les entretiens, que MM. Delors, ministre de l'économie et des finances, et Auroux, ministre du travail, ont engagés depuis mercredi avec les organisations syndicales et professionnelles sur la politique gouvernementale en matière de prix et de salaires, s'achèvent ce vendredi 23 octobre avec les délégations du C.N.P.F., de l'UNAF, de la FEN et du Syndicat national des P.M.I.

Selon la C.F.D.T., dont *« la grande préoccupation est le relèvement du SMIC »* — cette centrale demande une augmentation de 21 % en deux tranches annuelles dans les deux ans à venir. — M. Delors s'est engagé, dans un premier temps, à avoir des *« discussions bilatérales »* avec les organisations syndicales et patronales.

A la C.F.T.C., qui a retiré de ses entretiens le sentiment que *« l'on peut s'attendre à un prolongement de la politique des contrats salariaux comportant des garanties contre la hausse des prix »*, le ministre de l'économie et des finances a annoncé une programmation de la revalorisation du SMIC dans le cadre de la commission supérieure des conventions collectives, dont le fonctionnement sera *« modifié »*.

Les répercussions économiques du relèvement du SMIC et des bas salaires feront l'objet d'une étude et une discussion tripartite réunira ensuite gouvernement, patronat et syndicats.

Enfin, MM. Delors et Auroux ont indiqué à F.O., qui souhaite par ailleurs *« éviter un écart important entre l'évolution des salaires et celle des prix »*, et à la C.G.C., qui a *« reçu des assurances du gouvernement sur le maintien de la liberté des négociations salariales »*, qu'une « table ronde » allait être prochainement organisée par le gouvernement, avec l'ensemble des organisations syndicales, sur les problèmes de l'encadrement.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Menaces sur l'emploi et les salaires sont à l'origine de grèves et manifestations

Le mécontentement de la base, souligné la semaine dernière par certains dirigeants syndicaux, continue de provoquer, dans plusieurs entreprises, des conflits parfois assez durs.

● *Les annonces de licenciements* provoquent divers conflits. Chez Fusalp (habillement sport, groupe Schneider, huit cents salariés), à La Balme-de-Sillingy (Haute-Savoie), des cégétistes ont enlevé dans la nuit du 21 au 22 octobre deux cent quarante vêtements de ski. *« Vol »*, accuse la direction, *« réquisition »* dit la C.G.T., qui proteste contre l'annonce de deux cent vingt-cinq licenciements. Chez Gallia (papeterie) à Cholet (Maine-et-Loire), en cessation d'activité depuis juillet, le personnel a décidé le 22 octobre d'occuper les locaux pour *« préserver l'outil de travail et conserver l'emploi »*.

Chez Saint-Joseph (vêtements de jersey) à Bordeaux, les quelque vingt ouvrières qui occupent l'usine depuis cinq ans en fabriquant et vendant pour leur propre compte ont l'espoir d'une *« solution heureuse »* de redémarrage selon un communiqué du 22 octobre. A l'Unité hermétique (électroménager, sept cent vingt salariés) à Cessieu (Isère), le personnel, à l'appel de la C.G.T., a séquestré pendant une journée, le 22 octobre, le directeur et le chef du personnel pour obtenir la réintégration de trois ouvriers temporaires dont les contrats arrivent à expiration.

● *La réduction du temps de travail, l'amélioration des salaires*, sont à l'origine de grèves chez Sturno (travaux publics, deux cent quatre-vingt-deux salariés), à Avranches (Manche), chez Rhenalu (laminage d'aluminium, huit cents personne), à Blesheim (Haut-Rhin), aux ASSEDIC de Paris. A E.G.F., selon la C.F.D.T., la C.G.T. refuse d'engager toute action commune d'ici à la reprise, le 28 octobre, des négociations sur la réduction de la durée du travail, interrompues pour une semaine à la suite d'un désaccord entre direction et syndicats. La C.G.T. exige da la C.F.D.T., selon cette dernière, qu'elle dénonce l'attitude de sa confédération, qui a signé le protocole national du 17 juillet en la matière.

● *Contre le nouvel impôt* de 1 500 francs par appareil automatique, plus d'une centaine d'exploitants de jeux pour débits de boissons ont manifesté, le 22 octobre, à Lille.

PRÈS DE NEUF MILLIONS ET DEMI DE CHOMEURS DANS LA C.E.E. (+ 31,7 % en un an)

Le chômage dans l'Europe des Dix a touché, fin septembre, 9 433 400 personnes contre 9 154 000 fin août, soit une augmentation de 3,1 % en un mois et de 31,7 % en un an (269 100 demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à septembre 1980). Il affecte aujourd'hui 8,3 % de la population active.

D'août à septembre 1981, le chômage a augmenté : + 16,3 % au Luxembourg, + 9,5 % en France, + 3,7 % en Italie, + 2,7 % au Danemark, + 2 % au Royaume-Uni, + 1,5 % aux Pays-Bas et +1,2% en Belgique, et il a diminué de 4,8 % en Grèce, de 2,5 % en R.F.A. et de 0,2 % en Irlande.

Mais, de septembre 1980 à septembre 1981, tous les pays membres de la C.E.E. (sauf la Grèce, — 2,7 %) connaissent une montée plus ou moins forte du chômage : + 56 % au Luxembourg, + 53,5 % aux Pays-Bas, + 52,7 % en R.F.A., + 47 % au Royaume-Uni, + 25,9 % en France, + 22 % en Belgique, + 28,5 % en Irlande, + 18,2 % au Danemark, + 10,2 % en Italie.

AGRICULTURE

Le Crédit agricole va négocier avec les pouvoirs publics sa place dans le système bancaire

Montpellier. — « Nous acceptons un statut fiscal de droit commun pour le Crédit agricole, à la condition que le droit commun s'applique également à l'ensemble de nos activités. » Cette déclaration de M. Jean Fiquet, président de la Fédération nationale du Crédit agricole, résume l'esprit des travaux des assemblées générales de cette Fédération, qui se sont tenues à Montpellier du 20 au 22 octobre, et les termes de la négociation qui va s'ouvrir entre l'Etat et les responsables de la « banque verte ».

Si le scénario n'est pas neuf, s'agissant d'échanger un nouvel accroissement de l'imposition contre un nouvel accroissement du champ de compétence, la donne politique et certains des hommes concernés sont nouveaux. Le mutualisme, la décentralisation et le développement régional — thème de ces assemblées — et son corollaire, l'emploi, sont des idées désormais communes au gouvernement et au Crédit agricole.

De notre envoyé spécial

« Le 11 mai, dira un responsable de l'institution, *la Fédération pavoisait. On savait que le drapeau flottait haut. On s'est aperçu que, cette fois, il était dans le sens du vent ! »*

Donc le drapeau flottait quand, patatras ! Après nomination-surprise de M. Bonnot (1) au poste de directeur général, *« en complète absence de concertation »*, comme le regrettera M. Costabel, le Crédit agricole apprenait, d'une part, que les taux d'intérêt des prêts bonifiés étaient relevés, et que le Crédit agricole était, dans le projet de loi de finances pour 1982, soumis à l'impôt à taux plein. Sans concertation encore.

En faisant le discours humble d'un véritable patron, M. Bonnot a réussi son examen de passage devant les banquiers, présidents et directeurs, qui font l'ossature de l'institution. Il s'est fait applaudir en déclarant qu'*« au-delà de l'agriculture et du milieu rural, le Crédit agricole est devenu la banque des ménages »*.

Le cou de la hausse des taux d'intérêt, qui réduit, par exemple, à zéro l'augmentation de la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs, est apparu comme pouvant être rattrapé. Quant à l'assujetissement du Crédit agricole à l'impôt sur les sociétés au taux plein, il a été convenu, après que le chef de l'Etat fut intervenu, qu'il ferait partie de la négociation globale qui s'ouvrira en novembre. Tels furent les apaisements apportés par Mme Cresson, ministre de l'agriculture.

Pour cette négociation, la Fédération nationale, avec des nuances parmi ses membres, exprime d'abord des craintes, manifeste ensuite des exigences.

Crainte qu'en contrôlant, avec les nationalisations, le système bancaire, le gouvernement ne veuille spécialiser le réseau, en confinant le Crédit agricole dans le financement de la seule agriculture.

Crainte que le poids de l'Etat dans le secteur nationalisé ne soit un frein à l'expansion du secteur mutualiste. D'où la constitution d'une sorte d'association professionnelle des banques mutualistes regroupant les Banques populaires, le Crédit coopératif, le Crédit mutuel et le Crédit agricole. Certains souhaitent même pour le futur un rapprochement plus structurel entre ces deux derniers.

Face à ces préoccupations, le Crédit agricole mutuel se prononce pour une banalisation de son champ d'activité, quitte à passer des conventions avec l'Etat définissant ses missions prioritaires, avec en premier chef le financement de l'agriculture.

Les exigences du Crédit agricole, du moins de la Fédération nationale des caisses régionales, sont moins nouvelles : il s'agit de réformer le système d'encadrement du crédit, dont la rigidité conduit à un trafic de quotas entre banques, aux effets inflationnistes. Quoique imprécises, la réponse de Mme Cresson sur ce point fut encourageante. En second lieu, la Fédération veut que la réforme des structures de l'institution soit mise en chantier, la Caisse nationale devenant la Caisse centrale coopérative des caisses régionales, c'est-à-dire en fait en privatisant pour le compte des mutualistes l'actuel établissement public.

Sans attendre cette réforme, les caisses régionales souhaitent un assouplissement de la réglementation qui permettrait aux hommes de terrain de prendre plus d'initiatives, surtout pour financer « globalement » les exploitations agricoles et non plus au coup par coup.

Le sociétariat, jusqu'alors réservé pratiquement aux agriculteurs, devrait être élargi, en relation avec les compétences de la banque : il s'agit du financement des équipements publics pour les collectivités locales, du logement, qui connaît un coup d'arrêt, enfin des P.M.E.

Sur ce dernier thème, plusieurs cas de figure sont possibles : prise de participations des caisses dans les P.M.E., associations avec d'autres banques, pool de plusieurs caisses départementales. Pour coller à la régionalisation, le Crédit agricole s'interroge sur l'opportunité de créer un véritable échelon régional dans l'institution, chaque caisse actuelle n'ayant en fait pratiquement qu'une zone d'influence départementale.

Si l'Etat consens donc à donner au Crédit agricole les moyens réglementaires de remplir son cadre d'activité, voire de l'élargir encore, la « banque verte » se fait fort, en outre, de verser quelque impôt supplémentaire (l'institution paiera 5 milliards de francs en 1981 ; et l'assujettissement total de l'impôt représentait un milliard de plus), de participer au développement des régions et de contribuer à créer trente mille emplois en 1982.

Comme l'a relevé M. Bonnot, l'importance du Crédit agricole est un peu accablante pour ses concurrents. Elles inquiètent, aussi, la puissance publique. Nombre de hauts fonctionnaires en ont peur. Sans doute pas mal de socialistes aussi. Des dirigeants de la Fédérations et des Caisses régionales ont peur de cette peur. D'autres s'affirment prêts à relever le gant de la régionalisation dans la planification, de la relance par la création d'emplois, du mutualisme cousi ndu socialisme. C'est au gouvernement de dire si les premiers sont trop pusillanimes, ou les seconds trop présomptueux.

JACQUES GRALL.

(1) M. Michel Bon (trente-huit ans, E.N.A., inspecteur des finances) vient d'être nommé directeur général adjoint.

FISCALITÉ

LE PROJET DE LOI SUR L'IMPOSITION DU CAPITAL

Libres opinions

LE GLAS DES DEMEURES ANCIENNES ?

Par LOUIS DE CHARBONNIÈRES (*)

MALGRÉ bien des démarches, le projet d'impôt sur la fortune ne comporte aucune disposition particulière pour les châteaux et grandes demeures anciennes. M. Laurent Fabius, avec qui nous nous sommes entretenu, le justifie par plusieurs arguments : l'impôt ne joue qu'au-dessus de 3 millions, ses taux sont faibles, les châtelains pourront s'acquitter par des dations d'œuvres d'art, et des instructions seront données pour que les règles d'évaluation, par référence à la valeur vénale comme en matière de succession, soient appliquées avec précautions.

Ces « apaisements » ne sauraient en aucune manière être tenus pour satisfaisants. Ce qu'une circulaire aura prescrit en fait de « précautions », une autre pourra l'annuler. La valeur vénale est une notion vague, toujours arbitraire à défaut de vente effective. Une ou deux fermes louées autour du château, de rapport presque nul, suffiront en bien des cas au franchissement du seuil de 3 millions. Et, s'ils en ont jamais eu, la plupert des propriétaires de demeures anciennes ne possèdent plus d'œuvres d'art de valeur à offrir en dation.

Nous avons eu l'occasion de l'écrire ici même (1), les « châtelains d'aujourd'hui s'imposent, pour garder leurs vieilles pierres qu'ils aiment – c'est-à-dire les garder à la France dont elles constituent l'une des parures, – des sacrifices dont les pouvoirs publics ne paraissent pas se rendre compte. Pour beaucoup, le nouvel impôt sera le coup de grâce.

*
* *

Il ne s'agit pas ici des intérêts des propriétaires, mais bien de la beauté, du charme, du visage de notre pays. Le socialisme peut exiger une taxation générale, sans égard à la nature des bâtiments, ni discrimination entre ceux qui rapportent et ceux qui coûtent. Mais on n'échappera pas à l'alternative. Frapper les châteaux, c'est vouer à la ruine toute une partie du patrimoine architectural de la France. S'ils doivent subsister, il faut d'une manière ou d'une autre les épargner.

On a peine à imaginer qu'un homme comme M. François Mitterrand veuille attacher son nom à une sorte de catastrophe nationale. Il n'est pas trop tard pour introduire dans la loi un amendement tel que celui que nous avons suggéré : l'évaluation du propriétaire, même faible ou nulle, s'imposant à l'administration – sauf reprise en cas de vente.

(*) Écrivain et journaliste.

(1) « Les parures du pays », par L. de Charbonnières, *le Monde* du 30 décembre 1980.

Le fonctionnaire, le spéculateur et l'artiste

(Suite de la première page.)

Les défenseurs du projet le présenteraient volontiers comme une extension du système des dations qui autorise à payer en œuvres d'art les droits de succession. On sait que ce mécanisme a permis un enrichissement très substantiel des collections nationales. Le même mode de paiement étant admis pour l'impôt annuel sur le capital, ne va-t-on pas assister à la multiplication des acquisitions par voie de dation ? En fait, l'analogie est trompeuse, ne serait-ce que pour des raisons techniques : ou bien, en effet, l'œuvre qui serait acquise par l'État est très importante et sa valeur risque alors d'être bien supérieure à l'impôt demandé : dans ce cas, à moins d'imaginer un crédit d'impôt qui tienne compte de l'inflation future (exercice difficile...), l'intérêt du propriétaire est de vendre et non de faire une dation ; ou bien l'œuvre est mineure, et on peut s'interroger sur l'intérêt public de l'État à l'acquérir par voie de dation.

L'hémoragie du partrimoine

L'évaluation pose un autre problème technique, pour lequel le recours aux compagnies d'assurances n'offre que l'apparence d'une solution. Un objet d'art n'est objet de marché qu'au moment où il change de propriétaire, et, dans l'intervalle, sa valeur réelle est soumise à tous les aléas des connaissances, des modes et des illusions humaines : celui qui possède un vase de Gallé dont il ignore le prix fraude-t-il le fisc ? Celui qui, avant ses contemporains, a su aimer Braque doit-il être taxé pour son goût ? Celui qui a correspondu avec un écrivain célèbre doit-il dissimuler cette correspondance ? Faut-il taxer la naïveté de celui qui a le bonheur de croire posséder un Rembrant inconnu ? Chacun de ces « collectionneurs », bien différents du personnage mythique que voit l'opinion – où il y a beaucoup de collectionneurs qui s'ignorent, – contribue à sa manière à la conservation du patrimoine nationale.

La difficulté devient insurmontable quand on aborde le petit nombre – quelques centaines peut-être – des œuvres d'« intérêt national », celles précisément dont on doit particulièrement souhaiter qu'elles entrent un jour dans les collections publiques. Une loi ancienne donne à l'État la possibilité d'interdire leur exportation, mesure qui a pour effet de diviser par dix leur valeur marchande. Pour ces œuvres, ou bien la valeur déclarée est la valeur sur le marché intérieur, et le produit de l'impôt sera dérisoire, ou bien la valeur retenue est la valeur internationale, mais cela implique, en équité comme en droit, que l'État se prive du droit de les arrêter aux frontières, au moment même où il oblige leurs propriétaires à les vendre : c'est organiser l'hémorragie du patrimoine, ou obliger l'État à acheter d'un coup, au prix fort, les pièces les plus importantes, dépense très supérieure au produit attendu du nouvel impôt.

Ces arguments techniques ont conduit la totalité des pays occidentaux à renoncer à la taxation annuelle des œuvres d'art ou à l'assortir de tant de dérogations qu'elle est sans portée, au point qu'en République fédérale d'Allemagne, par exemple, des syndicats de fonctionnaires du fisc en ont demandé l'abandon.

L'effet économique et financier du régime fiscal des œuvres d'art est en effet pratiquement nul, car le marché de l'art ne représente rien par rapport à l'ensemble de l'activité économique d'un pays. Si on taxe les œuvres d'art, l'impôt, substantiel pour un particulier, est dérisoire comparé à la masse des recettes de l'État. Si on les exempte de la taxation, le capital disposé à s'investir dans ces nouvelles valeurs-refuges est insignifiant, comparé à la masse de l'investissement dit productif.

La vraie question est donc artistique ; deux logiques s'opposent : la première, celle du projet de loi, consiste à confier à l'État la responsabilité quasi exclusive de la protection du patrimoine artistique national. Une œuvre d'art en mains privées est réduite à sa dimension d'actif financier, de placement. Comme c'est un placement improductif, la même rationalité financière qui conduit l'État à taxer l'œuvre d'art doit conduire le propriétaire privé à s'en défaire.

Mais le projet gouvernemental ne va pas au bout de sa logique, qui est celle d'une étatisation du patrimoine. Faute de mesures brutales d'arrêt aux frontières – qui reviendraient à une expropriation, – faute d'une multiplication des contrôles – qui nécessiteraient des méthodes inquisitoriales contraires aux principes d'un gouvernement socialiste, – l'État risque de n'encourager que l'hémorragie du patrimoine artistique, la dissimulation et la fraude, toutes pratiques qui vont directement à l'encontre de la connaissance et donc de la protection du patrimoine national. Mais doit-on souhaiter que l'État aille au bout de sa logique et prenne la responsabilité quasi exclusive du tri et de la conservation des œuvres ? L'exemple de nombreux monuments historiques mal entretenus montre qu'il n'en a pas les moyens, et l'exemple de nos collections publiques, où l'apport des donations privées est décisif, montre qu'il n'en a pas toujours la compétence.

Risque et modernité

C'est particulièrement vrai s'agissant des œuvres contemporaines, pour lesquelles le tri du temps n'est pas fait : pour pallier cet inconvénient, une exemption des œuvres d'artistes morts depuis moins de trente ans, voire cinquante ans, est souhaitée par quelques-uns ; la mesure n'est pas sans intérêt pour tous les peintres qui trouvent actuellement difficilement des acheteurs, et elle est indispensable pour les artistes vivants, qu'il serait absurde de taxer sur leur atelier – plusieurs artistes renommés parlent déjà de quitter la France, – mais son caractère partiel ne manquera pas de provoquer de curieuses distorsions : pour qui raisonne uniquement en termes de placement, il y aura intérêt à vendre l'ancien pour acheter les valeurs sûres du marché contemporain, Chagall, Dali, Pollock, etc.

Le critère de la modernité ne se confond pas avec le critère du risque, et le patrimoine ancien n'est pas le Panthéon figé par la glaciation du temps. Le propriétaire d'œuvres anciennes, par les rapprochements qu'il réussit, les découvertes qu'il fait, l'argent qu'il immobilise sur des objets dont la valeur future est toujours incertaine, prend autant de risques que l'amateur d'œuvres modernes. Lui aussi contribue à la constitution d'un patrimoine, grâce à la somme de connaissances accumulées par des esprits fureteurs et cultivés.

Il y a, en effet, une autre logique que la logique étatique. Tous les conservateurs de musée que nous avons rencontrés, très inquiets du projet de loi actuel, ont souligné que, entre la puissance publique et les détenteurs privés d'œuvres d'art, il n'y a pas opposition, mais complémentarité d'intérêts. L'enrichissement des collections, qui, à 75 %, est tributaire de donations et de dations, repose sur la création d'un climat de confiance entre les conservateurs et les amateurs. C'est cette confiance qui permet aux spécialistes de cataloguer des œuvres jusqu'alors inconnues, aux musées d'obtenir des prêts pour des expositions, et finalement à l'Etat de bénéficier, généralement à l'occasion de successions, des soins et du goût d'amateurs privés. Ceux-ci sont les relais naturels de la puissance publique, qui ne peut tout découvrir, tout acheter, tout conserver. De plus, l'image de quelques grands collectionneurs très fortunés, qui ont d'ailleurs souvent fait des donations importantes, ne doit pas faire illusion : dans la très grande majorité des cas où la loi s'appliquera, les objets d'art ne sont pas un élément annexe de la fortune, mais l'essentiel, qu'il s'agisse des familles de peintres, ou, plus communément qu'on ne le croit, d'amateurs passionnés qui ont eu de la chance, ou le malheur, d'avoir du goût. Pour tous ceux-là, qui n'ont pas de gros revenus, la loi signifierait l'obligation de vendre immédiatement : que de rancœurs une telle contrainte ne susciterait-elle pas, alors que le système de la dation, par sa souplesse, a souvent incité les particuliers à faire preuve d'une générosité qui allait au-delà des nécessités fiscales !

Séparer l'art de l'argent

Le bruit court que, au plus haut niveau de l'Etat, ces arguments de bon sens auraient porté ; le détenteur d'une œuvre d'art n'est pas assimilable au spéculateur qui thésaurise des lingots, et considérer l'œuvre d'art comme un simple actif financier, ce n'est pas séparer l'art de l'argent, mais tuer l'art par l'argent. Les gouvernements de droite ont, à leur manière, traité l'art comme une vulgaire marchandise, par exemple en frappant d'une taxe de 7 % toute importation d'objet d'art, ce qui n'incite pas à l'enrichissement du patrimoine...

Il ne faudrait pas qu'un gouvernement de gauche, en taxant la détention d'objets d'art, encourage l'exportation et tombe dans la même triste confusion. Séparer l'art de l'argent est pourtant possible si on veut bien avoir le courage de taxer les objets d'art au moment où ils se transforment en objets de spéculation, c'est-à-dire quand ils changent de main. Cela implique que, à l'exemple de beaucoup de pays étrangers, les plus-values artistiques soient substantiellement taxées, au lieu de faire l'objet d'une taxation dérisoire de 2 %. Le gouvernement hésiterait-il à revenir sur une loi du précédent septennat ?

JEAN-MARIE GUILHAUME.

FISCALITÉ

LE MARCHÉ DES ŒUVRES D'ART

Le Syndicat des antiquaires critique vivement les projets de M. Fabius

Au cours d'une conférence de presse réunie le 22 octobre, le vice-président du Syndicat national des antiquaires, M. Emile Bourgey, a très vivement critiqué le projet de loi de finances 1982 exposé par le ministre du budget, M. Laurent Fabius, projet qui tend à instituer un impôt sur les grandes fortunes et à réprimer de façon plus efficace la fraude fiscale. M. Claude Wittelson, président de la Confédération nationale des industries et des métiers d'art, de mode et de création, et M. Michel Brazier, président de la Fédération de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, diamants et pierres précieuses, participaient à cette réunion. Le Syndicat national du commerce de l'antiquité et des occasions (S.N.C.A.O.) déclare s'associer au « cri d'angoisse » lancé par les antiquaires.

M. Pierre Bourgey a insisté sur les dangers que représente selon lui l'obligation de payer par chèque les transactions supérieures à 5 000 francs sur les antiquités et les objets d'art, contrainte qu'il considère comme indépendante de l'impôt sur la fortune et surtout comme l'amorce d'un recensement des acheteurs éventuels, voire leur mise en fichier. *« Il s'agit pour le moins,* a-t-il dit, *d'une grave atteinte à la liberté d'achat des amateurs d'art. »* Toutefois certains antiquaires présents ne semblaient pas entièrement d'accord pour soutenir l'attaque sur l'obligation de règlement par chèque. Il est vrai que de nombreuses transactions se font en espèces.

M. Pierre Bourgey souligne aussi les risques graves d'un développement d'un véritable marché noir de l'art, qui provoquerait la multiplication des faux, favoriserait la circulation des objets volés, enlevant ainsi toutes garanties aux acheteurs. Dernière conséquence du projet contesté : l'aggravation du chômage parmi les artisans restaurateurs, fournisseurs et autres spécialistes du commerce d'art, dont le nombre serait actuellement de l'ordre de deux cent mille

Mᵉ Jacques Tajan, commissaire-priseur parisien, a fait une vigoureuse intervention au cours de cetet conférence de presse. Il a fait savoir qu'un amendement au texte gouvernemental était déjà prêt et qu'il serait déposé en temps voulu *« pour empêcher toute détérioration du marché de l'art »*.

Le même jour dans l'après-midi, une délégation de la Confédération des industries et métiers d'art, à laquelle s'étaient joints des représentants du Syndicat des antiquaires, devait être reçue par un chargé de mission de la « cellule fiscale » du ministère du budget. Cet entretien s'inscrit dans la suite des consultations en cours avec les diverses organisations professionnelles.

Il nous a été indiqué au cabinet du ministre, au sujet de l'impôt sur les grandes fortunes et de la lutte contre la fraude fiscale, que *« la fermeté sur les principes n'empêcheront en aucune façon une large ouverture d'esprit dans les discussions avec les représentants des syndicats concernés »*.

Selon la même source, la nécessité technique de lever l'anonymat sur l'or et sur certaines transactions ne ferait pas obstacle à d'autres mesures considérées comme nécessaires pour développer le marché de l'art français. C'est ainsi qu'en concertation avec M. Jack Lang, ministre de la culture, seraient notamment examinées *« avec bienveillance »*, les acquisitions d'œuvres contemporaines et les dations en paiement d'impôt. Enfin, nous a-t-on fait savoir, il ne saurait être question *« ni de tracasseries administratives ni de mesures d'inquisition fiscale qui risqueraient d'entraver le commerce d'art »*. (Lire page 1, l'article de J.-M. Guilhaume.)

— F. G.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *A la FNAC*. M. Claude Neuschwander (quarante-huit ans) vient d'être nommé par le conseil d'administration directeur général et mandataire social. Cette nomination marque une nouvelle étape dans la mise en place par la Fédération nationale des coopératives de consommateurs, actionnaire principal de l'entreprise, de la succession de M. André Essel, fondateur et actuel P.-D.G. de la FNAC, qui est âgé de soixante-trois ans.

● *C.C.F. : une évaluation contestée*. — La valeur de l'action du Crédit commercial de France (C.C.F.), qui doit être nationalisé, a été estimée à 325 F, soit le double de l'indemnisation proposée par le gouvernement (164 F), a indiqué son président, M. Jean-Maxime Levêque, jeudi 22 octobre. Selon l'estimation réalisée par trois firmes d'expertise comptable, à la demande de M. Levêque, la valeur globale du groupe bancaire ressort à 2,2 milliards de francs, alors que les pouvoirs publics l'ont chiffrée à quelque 1,1 milliard de francs.

Agriculture

● *L'U.R.S.S. a repris ses achats de soja aux Etats-Unis*. — Pour la première fois depuis l'imposition de l'embargo, le 4 janvier 1980 par M. Carter, l'Union soviétique a acheté 500 000 tonnes de graines de soja américain, indique, jeudi 22 octobre, le département d'Etat à l'agriculture. Les ventes de céréales avaient officiellement repris en avril 1981, dès après la levée de l'embargo.

Energie

● *Baisse de 12 % des livraisons de produits pétroliers en France*. — Au cours des neuf premiers mois de 1981, par rapport à la période correspondante de 1980, les livraisons de produits pétroliers ont baissé de 12 % en France, de 71,1 à 62,6 millions de tonnes. Les livraisons de fuel lourd ont été réduites de 27,6 %, celles de fuel domestique de 13 %. Les ventes de carburants sont restées stables, le gazole augmentant pour sa part de 1,9 %.

● *Confirmation de découvertes importantes de pétrole et de gaz en mer du Nord et au Canada*. — Le champ de gaz découvert par Shell dans la partie norvégienne de la mer du Nord disposerait d'au moins 650 milliards de mètres cubes de gaz — soit trois fois le gisement de Frigg, selon la direction du pétrole et du gaz en Norvège. Les réserves probables pourraient même être selon ce service, de 1 600 milliards de mètres cubes, soit quatre fois ce que l'U.R.S.S. compte vendre en vingt ans à l'Europe. D'autre part, la découverte de Mobil, au large de la côte est du Canada, est plus importante que prévu. Plus de 4 000 barils par jour ont été produits par l'un des puits-test.

● *Révision en baisse des programmes ouest-allemands de conversion du charbon*. — Des quatorze projets de gazéification du charbon qu'avait envisagés le gouvernement ouest-allemand, cinq seulement pourraient voir le jour. L'investissement prévu — 5,7 milliards de dollars — a été amputé par les réductions des dépenses publiques. Le ministre de l'économie a décidé, le 22 octobre, de consacrer 1 milliard de deutschemarks (de l'ordre de 500 millions de dollars) à quatre de ces projets. De plus, il consacrera 60 marks (140 F) par tonne de charbon national pour l'aligner sur le charbon importé.

Social

● *Formation professionnelle des femmes*. — Mme Colette Privat, maître-assistant à la faculté des lettres de Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime), ancien député (P.C.F.) de ce département et maire de Maromme, vient d'être nommée chargé de mission au cabinet de M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle. Mme Privat aura plus particulièrement la responsabilité de la formation professionnelle des femmes, dans le but de réaliser l'objectif récemment annoncé par M. Rigout : admettre 60 % de femmes dans les stages organisés à partir de cette année.

LOGEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Le projet de loi sur les rapports entre les locataires et les propriétaires devrait être examiné le 28 octobre par le conseil des ministres

Un comité interministériel se réunit à l'hôtel Matignon, ce vendredi 23 octobre pour mettre au point le texte du projet de loi sur les rapports entre locataires et propriétaires, qui sera soumis au conseil des ministres du 28 octobre. Le Conseil d'Etat, réuni jeudi en séance plénière, a donné un avis favorable à l'ensemble du projet qui lui avait été soumis, avec un certain nombre d'amendements. Le ministère du logement, de son côté, a modifié son texte sur certains points. C'est sur les problèmes que posent ces diverses modifications que le comité interministériel a à se prononcer.

Enfin, il est possible que ce comité décide de disjoindre de l'ensemble du projet de loi les dispositions qui empêchent les congés abusifs et celles qui permettent au gouvernement de limiter à 80 % de la hausse de l'indice du coût de la construction l'évolution des loyers. Rappelons que cette limitation de la progression des loyers fait partie du dispositif anti-inflationniste de M. Mauroy (« le Monde » du 9 octobre). Ces deux séries de mesures pourraient, en raison de l'urgence, faire l'objet d'un projet de loi distinct et succinct susceptible d'être discuté par le Parlement, dans des délais très courts.

« Permettre la stabilité d'occupation des locataires de bonne foi, tout en assurant une fluidité du marché locatif. » « Donner une réalité au droit de l'habitat, en évitant des hausses abusives de loyer, tout en encourageant un investissement locatif. » Ces deux phrases de l'exposé des motifs résument les ambitions de ce texte et les limites étroites de son équilibre.

Quatre points importants des dispositions prévues par le ministère ont fait notamment l'objet d'amendements de la part du Conseil d'Etat.

● *La durée initiale du bail*. Le Conseil souhaite qu'elle soit ramenée à trois ans, au lieu de six ans. Il n'est pas sûr, sur ce point, que le gouvernement suive d'emblée l'avis du Conseil d'Etat, son souci étant déviter les congés abusifs. Les autres modalités du bail restent inchangées : obligation d'un état des lieux contradictoire, information du locataire sur le montant du loyer précédent, répartition des charges locatives selon les dispositions des accords Delmon, dépôt de garantie de deux mois non révisables, révision annuelle du loyer à la date anniversaire du contrat et sur la base de l'indice trimestriel du coût de la construction de l'INSEE, etc.

● *Les congés abusifs*. — Le texte original prévoyait simplement que *« la décision du bailleur de ne pas renouveler le contrat doit être fondée sur un motif légitime et sérieux »*. M. Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, considère, on le sait, qu'à côté du non-paiement de loyer, de la dégradation du local, des troubles de jouissance, la vente par le propriétaire devait faire partie de ces *« motifs légitimes et sérieux »* (*le Monde* du 15 octobre). L'absence de cette précision pouvait être la source de procès sans nombre. Le Conseil d'Etat a donc proposé de rajouter trois mots à la phrase prévue : *« notamment la vente »*. Il est vraisemblable cependant que le gouvernement cherche à préciser enfin cette notion pour, à la fois, empêcher les ventes spéculatives, et éviter qu'un bailleur institutionnel ne cherche à se débarrasser en bloc de locataires insuffisamment dociles.

● *Les conventions collectives*. Le Conseil d'Etat a suivi le texte initial protégeant les associations de locataires et en faisant des interlocuteurs habilités à discuter du montant du loyer, de la répartition des charges, de la gestion, des travaux à entreprendre, etc. La discussion porte sur le pourcentage de locataires nécessaire pour fonder la représentativité d'une association et sur le pourcentage nécessaire de locataires contresignant une « *convention collective* » pour qu'elle devienne obligatoire.

● *Le paiement de l'agent immobilier*. Le projet prévoyait de transférer du locataire au propriétaire le soin de rétribuer ce service. Dans la crainte que l'habitude depuis longtemps prise par les locataires de régler ces sommes ne survive à l'adoption du projet de loi, le Conseil d'Etat suggère de couper la poire en deux, l'agent immobilier étant réglé à part égale par le propriétaire bailleur et par le locataire. Il ne semble pas que cette suggestion rencontre une opposition farouche de la part des pouvoirs publics.

Enfin, par la voie d'amendements émanant soit du ministère, soit de la section spécialisée du Conseil d'Etat, plusieurs autres points ont été modifiés. C'est ainsi qu'a été abandonnée par le ministère l'idée d'instituer au profit du locataire un délai de sept jours à compter de la remise des clés pour renoncer à louer l'appartement choisi. C'est ainsi également que les locations meublées sortent du champ d'application de la loi.

JOSÉE DOYÈRE.

RÉGIONS

● *Les « unitaires » à l'Elysée*. — Une délégation du comité pour l'unité administrative de la Bretagne (CUAB), se rendra au Palais de l'Elysée, le samedi 24 octobre, pour remettre trois mille pétitions en faveur de la réintégration de la Loire-Atlantique dans la région Bretagne.

● *L'avenir des comités économiques*. — Les membres du comité économique et social de la région Centre, réunis à Orléans le 22 octobre, se sont inquiétés de l'avenir de leur assemble dans le cadre du projet de loi sur la décentralisation. A l'unanimité, ils ont voté une motion dans laquelle ils estiment que *« les dispositions restrictives concernant les comités économiques et sociaux seraient en contradiction avec la volonté politique de décentralisation et de consultation démocratique de toutes les catégories socio-professionnelles »*. Ils demandent que leur compétence ne soit pas limitée et qu'ils puissent conserver *« un droit de saisine »* sur toutes les questions d'intérêt général et régional en matière économique et sociale. — *(Corr.)*

● *L'aménagement du quartier de La Villette*. — Les riverains du quartier de La Villette, dans le dix-neuvième arrondissement de Paris, réclament une exposition et un débat publics ainsi qu'une *« concertation suivie »* sur le sort du terrain de 55 hectares occupé par les anciens abattoirs. Rassemblés dans un « collectif La Villette » plusieurs associations, notamment « Ecologie 19ᵉ », estiment que *« cet aménagement modifiant profondément le cadre de vie des habitants, il doit intégrer les besoins et les désirs de ceux-ci »*.

Opération conduite par l'Etat, le projet d'aménagement prévoit notamment la création d'un grand musée des sciences.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép -		Rep + ou Dép -		Rep + ou Dép -	
$ E.-U	5,6880	5,6920	— 20	+ 30	— 50	+ 30	— 268	— 140
$ can.	4,7221	4,7250	— 146	— 102	— 261	— 192	— 696	— 575
Yen (100)	2,4365	2,4410	+ 174	+ 214	+ 248	+ 402	+ 962	+1042
D M.	2,5079	2,5114	+ 90	+ 130	+ 183	+ 226	+ 516	+ 584
Florin ..	2,2725	2,2760	+ 40	+ 76	+ 97	+ 141	+ 312	+ 377
F.B. (100)	15,0000	15,0128	— 764	— 470	—1273	— 862	—3005	—2392
F.S.	3,0127	3,0172	+ 95	+ 137	+ 206	+ 285	+ 645	+ 744
L. (1 000)	4,7281	4,7326	— 330	— 228	— 653	— 508	—1732	—1487
£	10,3635	10,3710	— 80	— 62	— 120	— 88	— 250	— 30

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M	10 3/4	11 1/8	10 15/16	11 5/16	11	11 3/8	11 3/16	11 9/16
$ E.-U. ..	15 1/4	15 3/4	15 13/16	16 3/16	15 15/16	16 5/16	16 9/16	16 15/16
Florin ..	12 3/8	13 1/8	12 1/2	13 1/4	12 1/2	13 1/4	12 3/8	13 1/8
F.B. (100)	15 3/4	18 1/4	19 3/4	22 1/4	19 1/4	20 3/4	19 1/4	20 3/4
F.S. ...	8 5/8	9 3/8	11 1/4	11 11/16	11	11 3/8	11	11 3/8
L. (1 000)	17 3/4	21 1/4	21 3/4	24 1/4	21 3/4	24 1/4	22 3/4	25 1/4
£	15 3/8	16 1/8	16	16 5/8	16 1/16	16 11/16	16 3/16	16 13/16
F français	15 1/4	15 3/4	16 1/4	17 1/2	16 1/2	17 3/4	18	19 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

مكذا من الأصل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

PEUGEOT S.A.

RÉSULTATS AU 30 JUIN 1981

1) Société Peugeot S.A.

Au cours du premier semestre 1981, les revenus bruts perçus par la société Peugeot S.A. se sont établis à 222 millions de francs, contre 407 millions pour les six premiers mois de 1980 ; leur baisse est due à celle des encaissements de dividendes en provenance des filiales.

La situation provisoire au 30 juin 1981 se solde par un bénéfice net de 104 millions après amortissements, provisions et impôts. Le résultat du premier semestre 1980 avait été un bénéfice de 307 millions et celui de l'exercice 1980 une perte de 34 millions, après notamment prise en compte d'une moins-value de 406 millions sur les actions Automobiles Talbot détenues en portefeuille.

2) Division automobile

Pour les sociétés de la Division Automobile du groupe, le premier semestre 1981 s'est déroulé dans une conjoncture toujours très défavorable et marquée par une vive intensification de la concurrence étrangère ; en outre, Automobiles Peugeot a encore été affectées par la mise en œuvre du regroupement des réseaux commerciaux Peugeot et Talbot en France et à l'étranger.

En France et par rapport aux six premiers mois de 1980, la production des filiales automobiles en nombre de véhicules a marqué un recul global de 19,8 % et leurs ventes totales se sont établies en baisse de 15 % (— 15,6 % en France et — 14,3 % à l'exportation) ; du fait du ralentissement ainsi imprimé à la production, les stocks commerciaux ont été sensiblement réduits.

En Angleterre, la production et les ventes de Talbot Motor ont baissé respectivement de 48 % et de 40 % ; en Espagne, la production d'Automobiles Talbot a baissé de 11,3 %, mais ses ventes ont augmenté de 1,8 % et lui ont permis de s'assurer une part de marché en très forte progression.

La situation provisoire d'Automobiles Peugeot (marques Peugeot et Talbot) au 30 juin 1981, arrêtée après amortissements, provisions et impôts, fait ressortir une perte de 874 millions de francs ; au premier semestre 1980, Automobiles Peugeot avait réalisé un bénéfice de 290 millions et Automobiles Talbot une perte de 419 millions et, après fusion de ces deux sociétés, l'ensemble de l'exercice 1980 s'était traduit par une perte de 965 millions. Pour le premier semestre 1981, le résultat d'Automobiles Peugeot s'entend après dotation d'une somme de 1 002 millions à des provisions ou compléments de provisions destinés à couvrir les risques existant sur l'Argentine au 30 juin 1981 et la totalité de la perte enregistrée par Talbot Motor à la même date (cette perte s'est élevée à 47 millions de livres, contre une perte de 19,6 millions de livres pour les six premiers mois de 1980 et de 67,3 millions de livres pour l'exercice 1980).

Pour Automobiles Citroën, la situation provisoire au 30 juin 1981, arrêtée dans les mêmes conditions, se solde par une perte de 209 millions de francs, contre une perte de 317 millions pour le premier semestre 1980 et de 443 millions pour l'exercice 1980.

Ces résultats permettent d'apprécier le poids des charges très importantes que les sociétés de la Division Automobile ont encore supporté au premier semestre 1981 pour parvenir à alléger leurs structures et à se dégager de leurs activités ou implantations déficitaires. En revanche, ils ne mettent pas en évidence le fait que, en dépit de la réduction des volumes, les mesures prises commencent à produire les effets qui en étaient attendus. En particulier, la société Automobiles Peugeot a retrouvé depuis le deuxième trimestre 1981 l'équilibre de son exploitation et, pour l'année entière, ses résultats à ce niveau devraient être nettement positifs, même s'ils ne sont pas encore suffisants pour compenser les charges hors exploitation, telles que celles consécutives à la couverture des pertes de Talbot Motor et au retrait effectué récemment du capital de la société Sevel-Argentina. De même, Automobiles Citroën devrait dégager un résultat d'exploitation positif et, après prise en compte de charges exceptionnelles, parvenir à réduire sensiblement sa perte par rapport à l'exercice précédent.

3) Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Peugeot S.A. s'est élevé au premier semestre 1981 à 37 938 millions de francs, pratiquement égal à structure comparable à celui des six premiers mois de l'exercice précédent.

Par rapport à ce dernier, il a augmenté de 0,9 % au total pour la Division Automobile, mais il s'est établi en retrait de 8,9 % pour la Division des Activités mécaniques et de services. Il a été réalisé pour 45 % en France et pour 55 % sur les marchés étrangers.

Prévisions de résultats consolidés

Au cours du second semestre 1981 et malgré la persistance d'une conjoncture générale très médiocre, les résultats des sociétés du groupe devraient dans l'ensemble confirmer le redressement amorcé depuis quelques mois. Dès lors, et sur la base des prévisions actuelles, le résultat net consolidé de l'exercice 1981, établi selon les principes comptables généralement admis sur le plan international, devrait se traduire après prise en compte de toutes les charges exceptionnelles par une perte inférieure à celle de 1 504 millions constatée en 1980, tout en restant d'un ordre de grandeur comparable ; cette perte correspondrait environ au montant des coûts supportés dans l'année par le groupe pour son dégagement de ses implantations en Argentine.

PRÉCISION MÉCANIQUE LABINAL

La situation provisoire de la société Précision Mécanique Labinal au 30 juin 1981 fait ressortir un résultat avant impôt de 9,44 millions de francs après amortissements et provisions de 9,55 millions de francs contre 23,25 millions de francs au 30 juin 1980, après amortissements et provisions de 10,29 millions de francs.

Le résultat consolidé du groupe Précision Mécanique Labinal avant impôt est de 7,5 millions de francs, après amortissements et provisions de 20 millions de francs.

Au 30 juin 1980, le résultat consolidé avant impôt était de 30 millions de francs, après amortissements et provisions de 18 millions de francs.

La baisse des résultats a plusieurs causes :

- — la baisse de production de l'industrie automobile nationale ;
- — la forte progression des frais financiers ;
- — la répercussion incomplète de l'augmentation des prix des matières premières et des salaires dans les prix de vente.

La croissance de la division aérospatiale électronique de la société mère n'a compensé que partiellement ces facteurs négatifs.

La tendance automobile s'étant améliorée au début du deuxième semestre, on peut espérer une activité plus soutenue et des résultats meilleurs pour cette période.

LANCASTER BOUTIQUE

Société anonyme
au capital de 400 000 F
Siège social :
33, rue Galilée, 75116 Paris

Au cours de l'assemblée générale ordinaire du 5 septembre 1981, le mandat de commissaire aux comptes a été confié à M. Nigel Martin Gore, domicilié Tour Caisse d'Epargne, 42, boulevard E.-Deruelle, 69003 Lyon.

M. N. M. Gore remplace M. H. Farre.

Pour avis,
le président J. Schröder

PECHINEY UGINE KUHLMANN

Le Conseil d'administration de la société Pechiney Ugine Kuhlmann s'est réuni le 20 octobre 1981, sous la présidence de M. Philippe Thomas. Il a délibéré sur le projet de loi de nationalisation adopté par le gouvernement le 23 septembre 1981 et en cours d'examen par le Parlement.

Sur le plan juridique, le Conseil observe que l'inclusion des filiales étrangères d'un groupe dans le champ d'une loi de nationalisation soulève de sérieuses objections au regard du droit international.

Sur le plan économique, le Conseil exprime la crainte que la prise de contrôle par l'État soit défavorable au maintien et au développement de la position internationale que PUK a acquise grâce à une action poursuivie avec continuité pendant plus de vingt-cinq ans.

Le groupe a réussi à se placer parmi les premiers producteurs mondiaux dans le domaine de l'aluminium, des ailettes de turbine pour réacteurs d'avions, des ferro-alliages et des produits carbonés. Il a créé des implantations industrielles aux États-Unis, en différents pays d'Europe et d'Afrique, en Australie et au Japon. Les performances techniques des filiales étrangères ont permis à PUK de vendre sa technologie dans de nombreux pays. C'est ainsi qu'une tonne sur cinq de l'aluminium produit dans le monde est fabriquée suivant les procédés Pechiney. Les industries françaises de biens d'équipement ont bénéficié de substantielles possibilités d'exportation grâce à ces ventes de technologie

Cette position internationale constitue depuis longtemps un point d'appui essentiel pour les sociétés françaises du groupe et joue un rôle protecteur pour l'emploi de leur personnel. Elle n'a pu être construite que très progressivement, en dépit de difficultés de toute nature. Le statut privé du groupe lui a permis de surmonter ces difficultés en s'adaptant avec toute la souplesse nécessaire aux besoins et aux règles des pays hôtes et en négociant, le cas échéant, avec les gouvernements de ces pays sans interférence avec les contingences politiques des relations internationales.

En ce qui concerne l'indemnisation des actionnaires, le Conseil constate que les modalités prévues par l'article 6 du projet de loi ne sont pas conformes aux recommandations faites par la commission des opérations de Bourse depuis 1977 et s'écartent considérablement des règles d'évaluation consacrées par la pratique.

En particulier, la méthode consistant à appliquer certains critères d'évaluation, intrinsèquement valables, au bilan de la société mère plutôt qu'au bilan du groupe consolidé aboutit à une sous-estimation systématique. Cette sous-estimation est particulièrement forte pour le groupe PUK, dont les bénéfices consolidés (part du groupe) des trois exercices retenus par le projet de loi sont au total plus de quatre fois supérieurs aux bénéfices enregistrés par la société mère pendant la même période.

L'évaluation de l'action PUK résultant du projet gouvernemental est ainsi très inférieure à sa valeur réelle. Elle représente moins du tiers de l'estimation faite par la firme Merrill Lynch International, laquelle fait ressortir une valeur comprise entre 375 et 425 francs, dont plus de la moitié correspond aux seules filiales américaines.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'action menée par son Président auprès des pouvoirs publics depuis l'annonce des projets gouvernementaux. Il lui donne mandat de poursuivre cette action pour tenter de préserver les intérêts légitimes des actionnaires, les possibilités d'action du groupe au service du pays et les perspectives d'avenir du personnel.

SICAV DU CRÉDIT AGRICOLE

SITUATION du 30 septembre 1981	EPARGNE-UNIE Diversification	UNI-FONCIER Sect. Immobilier	UNIRENTE Obligations	UNIFRANCE Valeurs françaises
Valeur liquidative (F)	509,71	427,25	1.306,06	162,53
Actif net (MF)	823,43	276,46	433,90	2.141,20
Répartition de l'actif net en % :				
— actions françaises	25,79	41,49	0,36	63,76
— obligations françaises	25,78	28,44	70,53	22,84
— valeurs étrangères	40,04	18,88	28,03	6,01
— liquidités et divers	8,39	11,19	1,08	7,39
Dividende net mis en paiement le 26 mars 1981 (F)	19,49	27,88	93,65	10,02

SICAV DU GROUPE CIC

30.9.81 *30.6.81* Sicav (vocation)	Actif net	Nombre d'actions	Valeur liquidative	Coupon (dernier payé)
CREDINTER (INTERNATIONALE)	290.326.246 F *(280.888.971 F)*	1.217.328 F *(1.210.313 F)*	238,49 F *(232,08 F)*	F 6,45 (1.4.81)
FRANCIC (MONORY)	740.612.943 F *(628.687.754 F)*	4.454.781 F *(4.110.990 F)*	166,25 F *(152,93 F)*	F 7,70 (1.7.81)
OBLISEM (RENDEMENT)	449.863.094 F *(425.394.810 F)*	3.571.659 F *(3.642.558 F)*	125,95 F *(116,78 F)*	F 10,80 (23.12.80)
SICAVIMMO (VALEURS IMMOBIL.)	305.969.655 F *(292.486.699 F)*	937.409 F *(925.992 F)*	326,40 F *(315,86 F)*	F 23,10 (1.7.81)
S.N.I. (GÉNÉRALE)	1.311.563.787 F *(1.250.843.576 F)*	1.852.440 F *(1.888.887 F)*	708,02 F *(662,21 F)*	F 30,– 13.4.81
UNIJAPON (VALEURS JAPONAISES)	1.079.456.216 F *(982.850.363 F)*	1.815.603 F *(1.662.850 F)*	594,54 F *(591,06 F)*	F 9,14 1.7.81

Les SICAV BNP au 30 septembre 1981

SICAV et orientation générale.	EPARGNE[1] VALEUR : Portefeuille diversifié *	EPARGNE OBLIGATIONS : Obligations françaises dominantes *	EPARGNE CROISSANCE : Valeurs françaises et étrangères de croissance	EPARGNE INTER : Valeurs étrangères dominantes	NATIO VALEURS : Valeurs françaises loi du 13/7/78 *	NATIO INTER : Obligations internationales dominantes
– Actif net (en millions de F)	2.370	3.116	415	818	3.201	353
Répartition en %						
Obligations françaises	38,19	69,85	20,45	20,27	25,36	24,54
Actions françaises	26,03	2,29	5,02	—	60,46	—
Obligations étrangères	0,47	23,54	8,46	4,68	0,21	65,17
Actions étrangères	25,71	0,48	43,22	51,00	7,17	1,02
Bons du Trésor	—	—	3,86	4,65	—	—
Autres éléments de l'actif net	9,60	3,84	18,99	19,40	6,80	9,27
– Valeur liquidative de l'action (en F)	242,78	133,79	840,18	423,80	355,08	579,06
– Dernier dividende global (en F)	14,58	14,04	42,24	14,49	23,71	40,94
– Payé le	31/3/1981	31/3/1981	25/9/1981	31/3/1981	31/3/1981	6/4/1981

Les actions des SICAV BNP, à l'exception de Natio-Inter, peuvent être souscrites en PLAN AVENIR (Placement automatique ou Placement sans impôts).

1) Créée et gérée par la BNP, le Crédit du Nord et Lazard Frères.
* Actions susceptibles d'être souscrites par les Fonds Communs de placement constitués en application de la loi sur la participation des salariés.



les Sicav du Groupe SOCIETE GENERALE

Situation au 30.9.1981

	Actif net (F millions)	Valeur liquidative publiée (F)	Coupon global (F)	Date de paiement
Sogévar Large diversification	900	526,90	25,38	1.4.81
Soginter Portefeuille international	1415	652,99	24,37	1.4.81
Sogépargne Placement obligations	3146	258,65	27,65	5.10.81
Convertimmo Valeurs immobilières et obligations convertibles	468	188,47	8,92	1.7.81
Intersélection France Sicav "Monory" 60% minimum d'actions françaises	2189	178,02	14,61	20.1.82 (envisagé)
Interoblig Placement d'obligations étrangères, internationales et françaises	830	6267,25	476,19	1.7.81

LOGEMENT

Le Conseil économique et social suggère des « orientations pour une politique souple d'accession à la propriété »

Le Conseil économique et social a adopté un rapport, présenté par M. Robert Darnault au nom de la section du cadre de vie, intitulé : « *Orientations pour une politique souple d'accession à la propriété* ». Partant de la constatation que le libre choix entre le logement locatif et l'accession à la propriété est loin d'exister pour tous, ce texte analyse les causes qui empêchent trop de Français d'exercer ce droit et suggère des solutions pour favoriser la mobilité en matière de logement.

Vieilles recettes et idées neuves

« *Orientations* » est bien le terme qui convient pour le rapport de M. Darnault, qui offre au gouvernement plus des pistes de réflexion qu'un appareil complet de mesures à prendre pour que tous — y compris les plus défavorisés — puissent exercer ce droit fondamental de choisir librement entre habitat collectif et individuel, entre location et accession à la propriété, pour que chaque citoyen, au cours de son existence, puisse passer d'une formule à l'autre, au gré des changements d'emploi ou de l'évolution de la composition de la famille.

D'entrée de jeu, plusieurs constatations s'imposent. Les familles de faible revenu n'ont pas la possibilité de faire ce libre choix, et la sagesse les contraint à habiter des logements locatifs aidés, le plus souvent en immeuble collectif. Ceux qui, malgré tout, espèrent se lancer dans l'accession à la propriété se heurtent à une double difficulté : la constitution d'un apport personnel suffisant, et le paiement de mensualités de remboursement trop élevées. L'épargne préalable à l'acquisition est loin d'être le cas le plus fréquent pour la constitution de cet apport personnel : celui-ci est souvent financé par un prêt supplémentaire qui alourdit d'autant les charges de remboursement des premières années. A cet égard, l'Aide à la constitution de l'apport personnel (ACAP), mise en place en 1977 grâce au 1 % logement versé par les entreprises, n'a pas tenu ce qu'on attendait : elle n'avait touché, à la fin de 1979, sous forme de prêts divers, que 5 170 ménages, et devrait en aider 17 000 en 1981, alors que 25 000 aides de ce type étaient prévues.

De plus, la part de leur budget que les ménages consentent à consacrer à l'accession à la propriété — le « taux d'effort » — est souvent excessif : « *Face au prix de vente moyen et observé de 350 000 francs, un ménage ayant un revenu mensuel de 6 000 francs, ayant pourtant droit à un PAP (prêt à l'accession à la propriété) majoré et à une A.P.L. (aide personnalisée au logement) et disposant d'un apport personnel de 35 000 francs, devait accepter un taux d'effort net de 38 % hors charges de chauffage, soit plus de 45 % compte tenu de ces charges* », écrit M. Darnault.

Rien d'étonnant dans ces conditions que le « *gonflement du contentieux* », pour ce type de prêts soit « *indéniable* ». En janvier 1981, le taux des impayés, pour les PAP bénéficiant d'une A.P.L., atteignait 12,6 %.

Pour les ménages dont les revenus sont un peu plus élevés, la situation n'est guère meilleure. Leurs ressources les excluent de l'obtention d'un PAP, et la hausse des taux d'intérêt, encore aggravée par l'augmentation du coût de la construction, leur interdit l'accès à un prêt conventionné (d'autant que 20 % d'apport personnel sont alors exigés).

Enfin, les systèmes des PAP et des prêts locatifs aidés (PLA) sont à ce point étrangers l'un à l'autre qu'il est extrêmement difficile, voire impossible, de convertir l'un en l'autre : un organisme social qui a bâti un immeuble destiné à la location peut difficilement le transformer en immeuble destiné à l'accession à la propriété, de la même façon qu'un accédant à la propriété ne peut que très momentanément et dans des cas très précis louer son logement. Mieux encore, l'opération qui consiste à revendre la maison financée par un tel prêt pour en acheter une autre, ailleurs, est financièrement *si désastreuse qu'elle est* rarement entreprise. La mobilité de l'emploi d'une région à l'autre n'en est évidemment pas facilitée.

L'ensemble de ces constatations — dont nous n'avons retenu que *quelques exemples significatifs* — donne l'impression d'un blocage de la fluidité du logement.

Aider la première acquisition

L'aide de l'Etat est évidemment indispensable pour diminuer les charges inhérentes à des complexités administratives trop lourdes, mais aussi pour faciliter la transformation d'un type de prêt en un autre, ainsi que pour favoriser l'accession à la propriété, le transfert d'un prêt d'une opération d'achat à une autre.

M. Darnault va même jusqu'à suggérer « *l'unification au moins partielle des procédures financières actuellement distinctes concernant l'accession d'une part, la location de l'autre* », par la création d'un prêt unique aidé ou prêt au logement (PAL). Outre qu'une telle unification suppose une refonte en profondeur de la loi de 1977 sur la réforme du financement du logement, M. Darnault ne se leurre pas, qui reconnaît que les pouvoirs publics ne semblent pas enclins, pour le moment, à retenir l'hypothèse d'une telle évolution... Elle serait pourtant, selon lui, « *le point de départ de toute véritable politique d'amélioration de la fluidité du logement* ».

Plus réaliste sans doute est la suggestion visant à résoudre le dilemme de la constitution de l'apport personnel, effort nécessaire pour qu'un ménage s'engage dans la voie de l'accession à la propriété.

Il s'agirait de consentir des prêts aidés aux ménages de faibles ressources, non seulement pour la construction neuve, ou l'acquisition-réhabilitation lourde, et pour la résidence principale comme c'est actuellement le cas, mais pour la « *première accession* », et pour l'achat de logements anciens (de deuxième ou troisième main).

« *Il s'agit là d'un important facteur de fluidité*, écrit M. Darnault, *notamment dans la conjoncture actuelle : les jeunes ménages peuvent être tentés d'user de ce détour (achat d'une résidence secondaire ou d'un petit appartement de rapport) en prévision de l'achat, trop onéreux lors de leur installation, de leur future résidence personnelle. Certaines personnes, soumises à des mutations professionnelles fréquentes, ou dans la perspective d'un départ en retraite, pourront également y avoir recours.* »

Quant aux logements ou maisons de deuxième ou de troisième main, ils sont souvent moins chers que la construction neuve : « *La situation française est paradoxale, puisqu'on impose aux personnes les moins fortunées — fût-ce momentanément — d'acheter dans la catégorie la plus chère.* »

Les solutions coopératives

Enfin M. Darnault souhaite la relance de l'aménagement de diverses formules qu'on pourrait qualifier d'intermédiaires, et qui n'ont connu en France qu'une application éphémère souvent en raison de faiblesses juridiques ou de difficultés de mise en œuvre. C'est le cas de la location-vente, contrat notarié dans lequel le transfert de propriété est différé pendant une certaine période, durant laquelle il y a un bail entre vendeur-bailleur et l'acheteur-locataire. Le système est coûteux, et les garanties pour l'acheteur font cruellement défaut. De plus, le statut de l'acquéreur est mal défini ; l'accédant fut trop souvent traité soit en locataire, soit en propriétaire par le vendeur-bailleur, au gré de nécessités momentanées.

C'est aussi le cas de la « *vente à terme* », de « *l'épargne apport* », de la « *location-accession* », où le loyer se trouve dans un premier temps augmenté pour permettre la constitution d'un apport personnel suffisant.

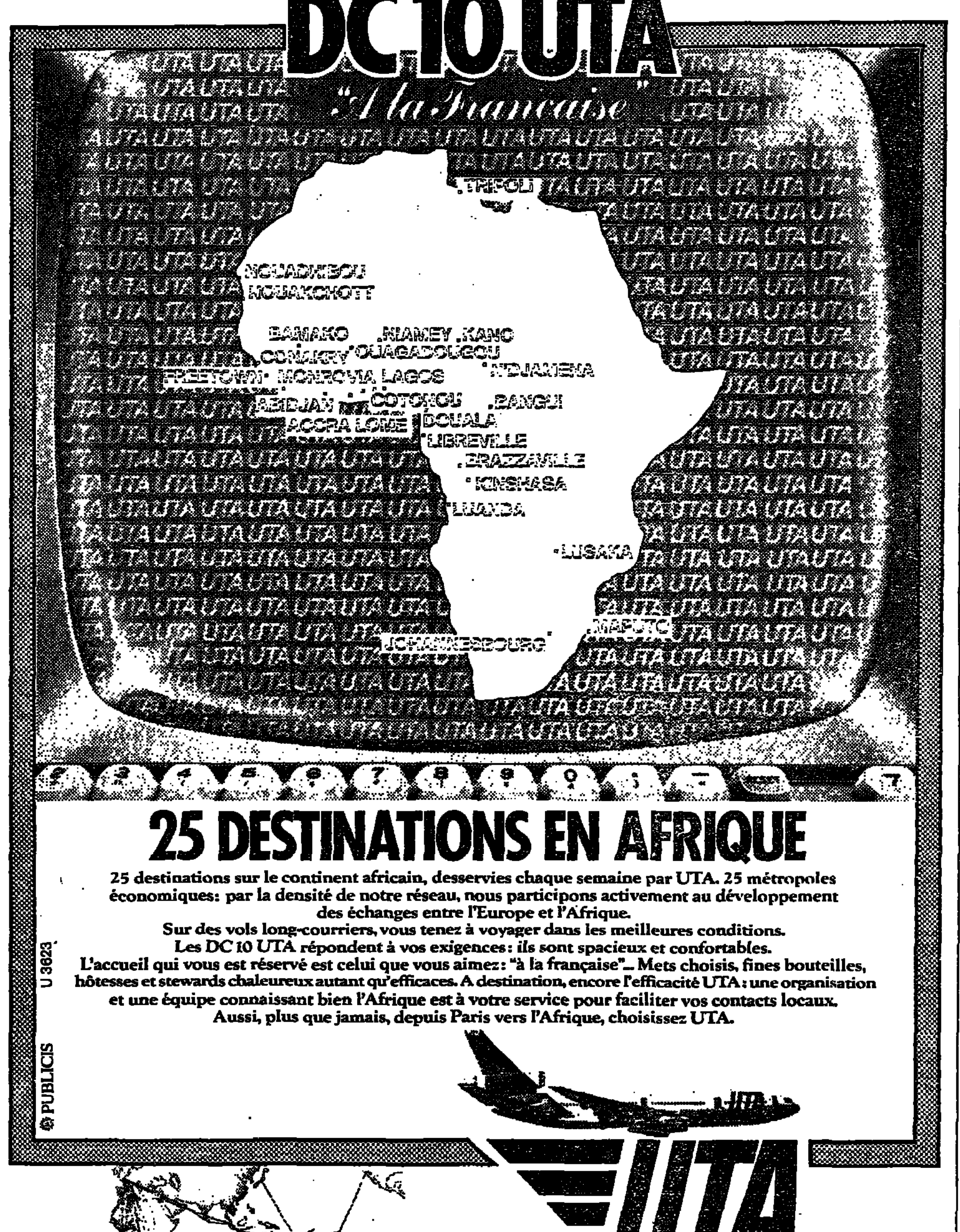
C'est encore le cas d'H.L.M. locatives, qui devraient s'effectuer dans des conditions si mauvaises pour les organismes ou pour les candidats à l'accession que le système est très peu employé.

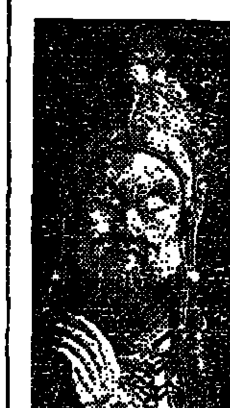
C'est le cas enfin des solutions coopératives, que M. Darnault connaît particulièrement puisqu'il préside la Fédération nationale des sociétés coopératives d'H.L.M. La « *location-attribution* » est la version coopérative de la location-vente et a été supprimée par la loi en 1971. Quant à la « *location-coopérative* », où le locataire achète un « droit de jouissance » en versant de 6 % à 15 % du coût du logement, puis un loyer permettant l'équilibre financier du système, étant entendu qu'une fois les prêts remboursés il ne paiera plus que les charges de l'appartement qu'il occupe sans jamais en devenir propriétaire, mais en restant libre de céder son droit de jouissance à un nouveau coopérateur. Le système a lui aussi disparu en 1971.

Enfin la « *vente à l'essai* » n'a pas encore suffisamment fait ses preuves pour être généralisée et n'a pas encore de statut. Elle garantit à l'accédant la reprise automatique en cas de renonciation ou d'impossibilité de faire face aux échéances. La formule suppose un fonds de garantie suffisant pour faire face dans tous les cas à cet engagement.

Ce rapport, on le voit, est riche d'idées à approfondir, à étudier soigneusement avant de les adopter ou de les rejeter. C'est maintenant le rôle des pouvoirs publics.

JOSÉE DOYÈRE





LES
PARIS
22 octobre
NOUVEAU REPLI
Vif recul du napoléon

BOURSE DE PA

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 octobre

NOUVEAU REPLI

Vif recul du napoléon

La démission de M. Moussa de la présidence de Paribas est naturellement l'information la plus abondamment commentée jeudi sous les colonnes du palais Brongniart. D'autant que les boursiers ont appris en cours de séance le succès pratiquement acquis de la tentative de contrôle opérée sur la filiale suisse du groupe, une opération financière qui a sans doute beaucoup joué dans le désaveu infligé à l'ancien président de Paribas

Le titre en lui-même ne varie guère, à 201 F contre 205,50 F la veille, alors que les replis l'emportent largement au fil de la cote, l'indicateur instantané régressant de 1 % environ.

Parmi les baisses les plus sensibles, on relève BCT, Valéo, CEM et Sommer Allibert, avec des écarts de 6 % à 7 %, tandis que BIC, Crouzet, Maisons Phénix et Colas cèdent 4 % à 6 %.

A l'inverse, seules les hausses de Comptoir Entrepreneurs (+ 5 %), Saunier Duval, Bis (+ 3 % environ) méritent d'être signalées.

En cette séance de liquidation mensuelle, d'ailleurs perdante de 6 % environ, les cours de l'or sont à nouveau en baisse. Le napoléon se replie de 6 %, à 700 F, tandis que le lingot perd 45 F, à 80 950 F. Déjà chahuté la veille, l'emprunt 4,5 % 1973 est à nouveau en repli à 1 975 F (– 1,5 %). Le cours du métal fin s'est inscrit à 434,60 dollars l'once à Londres, la monnaie américaine se négociant à 5,6850 F sur notre place.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE FAIT SON ENTRÉE EN BOURSE. – Les actions de la compagnie ont, comme prévu, été introduites jeudi 22 octobre sur le marché du comptant. Un cours de 1 390 F a été inscrit. Les ordres libellés à un prix égal ou supérieur à 1 680 F ont été considérés comme des ordres au mieux déguisés et n'ont pas été acceptés par la chambre syndicale. Au niveau de 1 390 F, 460.731 actions ont été servies et les ordres d'achat libellés entre 1 380 F et 1 675 F ont été répandus à concurrence de 15 %.

LE CRÉDIT DU NORD PREND 50 % DU CAPITAL DE RIBOUREL. – M. Jacques Ribourel a conclu un accord avec le Crédit du Nord prévoyant l'entrée de l'établissement bancaire dans le capital de son affaire à hauteur de 50 %.

P.M.-LABINAL. – Résultat avant impôts au 30 juin : 9,44 millions de F contre 23,25 millions un an auparavant. Le résultat consolidé, également avant impôts, s'élève à 7,5 millions de F contre 20 millions. Cette dégradation de la rentabilité est imputable à la crise auto, à la forte augmentation des frais financiers et à la répercussion insuffisante de la hausse des coûts dans les prix de vente.

LAFARGE COPPÉE. – Résultat net du groupe pour le premier semestre : 138,5 millions de F contre 137,8 millions (127,4 millions à méthode de consolidation et structure comparables).

MARTELL. – Résultat consolidé (part du groupe) pour l'exercice clos le 30 juin : 64,7 millions de F contre 58,5 millions. Dividende global de 37,50 F contre 31,50 F.

SCHLUMBERGER. – Bénéfice net pour les neuf premiers mois : 907 millions de dollars (+ 34 %).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	21 oct.	22 oct.
Valeurs françaises	85,3	84,9
Valeurs étrangères	131,6	129,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	91,3	90,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 23 oct. .... 16 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22/10	23/10
1 dollar (en yens)	234,5	233,50

NEW-YORK

Maussade

Le marché new-yorkais reste particulièrement maussade depuis le début de la semaine et l'indice Dow Jones a finalement accusé un repli de 2,76 points jeudi, pour s'établir à 848,27.

Au palmarès des baisses et des gains, la sanction est claire avec 947 titres en repli contre 495 hausses et 415 actions qui se sont bornées à reproduire leurs cours de la veille. Le volume des échanges a été ramené à 40 millions d'actions contre 48,49 millions mercredi.

Apparemment, la question des taux d'intérêt continue à préoccuper les opérateurs après que les taux des fonds fédéraux, l'équivalent de notre loyer de l'argent, eurent remontés à près de 16 % dans la journée de jeudi contre 15 % la veille. Cette petite tension fait craindre que le *prime rate* (taux de base américain) se stabilise à son niveau actuel de 18 %.

Sur un autre plan, l'environnement économique semble peu propice à encourager toute velléité de reprise à Wall Street. Au-delà de la diminution de 0,6 % du produit national brut américain au troisième trimestre, après une contraction de 1,6 % au trimestre précédent, les spécialistes ont surtout retenu que le taux d'inflation pris en compte pour calculer l'évolution du P.N.B. a été de 9,4 % pour le troisième trimestre. De toute évidence, il s'agit là d'un élément peu rassurant alors que l'administration Reagan a souvent répété qu'elle entendait donner la priorité à la lutte contre la hausse des prix.

VALEURS	Cours 21 oct.	Cours 22 oct.
Alcoa	23 7/8	24 5/8
A.T.T.	58 1/2	58 1/4
Boeing	28 1/4	25 5/8
Chase Manhattan Bank	55 1/8	54 1/2
Du Pont de Nemours	36 3/8	36 5/8
Eastman Kodak	65 1/4	65 1/4
Exxon	30 1/2	30 1/2
Ford	18	18
General Electric	55 1/8	54 1/4
General Foods	30 3/8	30 3/8
General Motors	40 5/8	40 3/8
Goodyear	16 1/2	16 3/8
I.B.M.	51 1/4	51 1/8
I.T.T.	28 3/8	27 1/2
Mobil Oil	27	27 3/4
Pfizer	45 5/8	44 3/4
Schlumberger	54 1/2	54 3/8
Texaco	32 1/8	32 5/8
U.A.L. Inc.	20	19 3/8
Union Carbide	47 3/8	47 1/2
U.S. Steel	28 1/2	28
Westinghouse	25	27 7/8
Xerox Corp.	40 1/8	39 3/4

BOURSE DE PARIS 22 OCTOBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25 60	0 181
5 %	39 50	3 616
3 % amort. 45-54	71	0 682
4 1/4 % 1963	....	0 286
Emp. N. Eq. 6 % 67	104	2 387
Emp. 7 % 1973	6796	..
Emp. 8,80 % 77	91 60	3 689
Emp. 9,80 % 78	75 90	2 765
E.D.F. 7,8 % 61	....	5 791
E.D.F. 14,5 % 80-92	....	5 256
Ch. France 3 %	212 50	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	170	....
Aciers Peugeot	66	66
Actibail	121 50	120 20
Agence Havas	655	630
A.G.F. (St Cent.)	368	359
A.G.P. Vie	2580	2580
Agr. Inc. Madag.	38	38 10
Air-Industrie	20	20
Alfred Herlicq	75	72
Allobroge	330	317
Alsacienne Banque	275	280
Amrep	930	915
André Roudière	96 40	100 20
Applic. Hydraul.	237	235
Arbel	115	115
A. Thiéry-Sigrand	25	24
Artois	250	250 20
At. Ch. Loire	38 90	....
Ausedat-Rey	24	25
Bain C. Monaco	92 90	90
Banania	297	295
Banque Hervet	176 50	176 50
Banque Hypoth. Eur.	252	249
Banque Nat. Paris	422	407
B.O.I.C.	28 90	28 10
Banque Worms	189	189
Bénédictine	800	810
Bernard-Moteurs	50	....
Biscuit (Génér.)	410	410
Bongrain S.A.	780	780
Bon-Marché	78 30	80
Borie	465	447
Bras. Glac. Int.	502	....
Bretagne (Fin.)	70	72
B. Scalb. Dup.	122 50	127 40
B.S.L.	74 50	77
Cambodge	125 20	125 20
C.A.M.E.	95	95
Campenon Bern.	235	235
Caout. Padang	275	275
Carbone-Lorraine	48	48 10
Carnaud S.A.	75 20	73 80
Caves Roquefort	533	533
Cedis	850	816
C.E.G.Frig.	141 90	141 90
Cemen. Blanzy	500	465 50
Centrest (Ny)	119	119
Cerabati	144 90	144
C.F.F. Ferrailles	194	193 60
C.F.S.	530	530
C.G.I.B.	11 60	11 50
C.G.Maritime	18 20	19 d
C.G.V.	125	121
Chambon (M.)	190 50	188
Chambourcy (M.)	680	675
Champex (Ny)	128	115 o
Chim. Gde Paroisse	75 10	72
C.I. Maritime	260	265
Ciments Vicat	224 80	224 80
CIPEL	130 10	134
Citram (B)	145	145
Clause	392	390 50
Cl. MA (Fr.-Bail)	262	262
CMM-Mar Madag.	30	33 05
Cochery	68 50	65 80
Cofradel (Ly)	430	....
Cogifi	155	149
Comindus	352	360
Comiphos	131	125 80
Comp. Lyon-Alem.	153 10	151
Concorde (La)	284	273 o
C.M.P.	29 60	20 80 o
Conte S.A. (Li)	30	27 15
Crédit (C.F.B.)	169	169
Créd. Gén. Ind.	178 50	176 50
Crédit Lyonnais	271 40	618 d
Crédit Univers.	270	270
Créditel	87	87 20
C. Sabl. Seine	145	143
Damart-Servip	1010	1048
Darblay S.A.	28 70	....
De Dietrich	325	325
Degremont	103 10	105
Delalande S.A.	141	140 10
Delmas-Vieljeux	382	382
Dév. Rég. P.d.C (Li)	114	114
Didot-Bottin	278	290
Dist. Indochine	391	390
Drag. Trav. Pub.	152	152
Duc-Lamothe	310	289 o
Dunlop	8	8
Eaux Bass. Vichy	1020	1020
Eaux Vittel	451	....
Ecco	680	653
Economats Centre	470	470
Electro-Banque	120	....
Electro-Financ.	311 50	311 50
Elf-Antargaz	210	....
E.L.M. Leblanc	355	356
Entrepôts Paris	179	179 80
Epargne (B)	1046	1050
Epargne de France	333	346
Ernault-Somua	24 40	....
Escaut-Meuse	170	170
Eurobail	126	127
Euromarché	890	886
Europ. Accumul.	85	85
Félix Potin	887	887
Ferm. Vichy (Ly)	230	....
Files-Fourmies	5 30	5 20
Finalens	63 50	64
FIPP	177 40	....
Fnac	312	301
Focep (Chât. eau)	1260	1260
Foncière (Cie)	159	....
Fonc. Agache-W.	342	86 50 o
Fonc. Lyonnaise	1160	1140
Foncina	100	99
Forges Gueugnon	20 50	21
Forges Strasbourg	135	135
Fougerolle	147	150
France I.A.R.D.	136	140
France (La)	480	487
F.B.M. (Li)	70	....
Frankel	265 10	....
Fromageries Bel	295 20	295
From. P.-Renard	419	325 o
GAN	682	683
Gaumont	378	380
Gaz et Eaux	651	650
Genvrain	194 90	....
Gér. Arm. Hold.	21 70	....
Gerland (Ly)	300	301
Gévelot	52	52
Gr. Fin. Constr.	148 50	148 50
Gds Moul. Corbeil	110	111
Goulet-Turpin	179	179 50
Gds Moul. Paris	257	260
Gds Trav. de l'Est	20 80	....
Groupe Victoire	320	315
G. Transp. Ind.	97 10	97 80
Heard-U.C.F.	76 80	73 80
Hutchinson Mapa	25 50	25 20
Hydro-Energie	80	80
Hydroc. St-Denis	125	120 o
Immindo S.A.	128 60	117
Imminvest	115 50	115 10
Immobail	155	155
Immobanque	261	257 90
Immob. Marseille	1202	1202
Immofice	196	206
Imp. G.-Lang	5 35	5 50
Industrielle Cie	300	305
Interbail	192	192
Intertechnique	668	680
Jaeger	82 50	80
Jaz S.A.	59 40	50 50 o
Kinta S.A.	307	295
Lafitte-Bail	154	150
Lambert Frères	88 50	82 50
Lampes	117 80	....
La Brosse-Dupont	84	84
Lebon Cie	345	341
Leroy	54	54
Lille-Bonnières	250	250
Locabail Immob	261	269 90
Loca-Expansion	115 20	113 10
Locafinancière	139	137
Locatel	292	295
Lordex (Ny)	92	....
Louvre	243 90	240
Luchaire S.A.	110	109
Lyonnaise Immob.	107 50	107
Magasins Uniprix	57 80	57 80
Magnant S.A.	48	48
Maritimes Part.	86 60	87 80
Marocaine Cie	24	24
Marseille Créd.	168	161 30
Maurel et Prom.	27 20	....
Merlin-Gerin	396 20	396
Métal Déployé	319	....
Mic	211	....
Mokta	402	....
Mors	160	160
Nadella S.A.	15 80	16 30 o
Naval Worms	120 40	115 80
Navig. (Nat. de)	64 40	....
Nicolas	409	....
Nodet-Gougis	285	270
Omn. F. Paris	860	857
OPB Paribas	113	113
Optorg	120	120
Origny-Desvroise	164 90	164 90
Palais Nouveauté	240	245
Paris-Orléans	90	90 50
Paris-Réescompte	282	280 o
Part. Fin. Gest. Im.	160	160
Pathé-Cinéma	70 50	70 80
Pathé-Marconi	30	....
Piles Wonder	127	127
Piper-Heidsieck	250 50	260 50 d
Porcher	288 50	285 10
Profils Tubes Est	11 80	11 o
Promodès	1115	1112
Prouvost ex-Lain.R.	20 50	20 50
Providence S.A.	300	300
Publicis	460	450
Radiologie	56	....
Raff. Souf. R.	188	188
Ratier-For. G.S.P.	7 50	....
Ressorts Indust.	130 30	....
Ricqlès-Zan	104	....
Ripolin	61 50	61 60
Risle (La)	14 20	13 80 o
Rochefortaise S.A.	196	196
Rochette-Cenpa	22 60	22 50
Rosario (Fin.)	153	154 10
Rougier et Fils	65 50	77 70
Roussalot S.A.	180	187 20
Sacer	41	41
SAFAA	41 30	43 70 d
Safic-Alcan	183 20	....
SAFT	728	698
Sainrapt et Brice	125	128
Saint-Raphaël	98	102
Salins du Midi	270	270
Santa-Fé	122	....
Satam	94 30	87 90
Savoisienne (M)	90	....
SCAC	190 50	183
SCDB (Cent. B.)	87 50	87 50
Sellier-Leblanc	213	210
Semelle Maubeuge	90 50	90 50
S.E.P. (M)	58 60	....
Séquanaise Banq.	290	294
Serv. Equip. Véh.	19	18 80
Siam	700	690
Sicli	65 60	65 60
Sicosel	132 10	133
Sintra	388	388
Simvim	112 10	115
Siph (Plant. Hévéas)	132	....
S.K.F.	64	64 10
Slminco	284	285
SMAC Acieroïd	153	152 50
Société Générale	295	299
Sofal financière	358	358 50
Soffo	133	131
Soficomi	236	233
S.O.F.I.P. (M)	92	91
Sofragi	362 30	385
Sogepal	386	385
Soudure Autog.	124	120
Sovabail	281	281
S.P.E.G.	150	150
Speichim	151	152
S.P.I.	123 90	125
Spie Batignolles	125	125
Stemi	330	340
Synthelabo	90	90
Taittinger	346 10	346 10
Testut-Aequitas	88	91 50 d
Thann et Mulh.	49	48
Tissmétal	38 50	38
Tour Eiffel	186	185
Traitor S.A.	173	....
Ufimeg	73 70	71 30
Ufiner S.M.D.	78 50	78 50
Ugimo	120 50	120
Unibail	271 60	260
Unidel	70	67 20
U.A.P.	553	550
Union Brasseries	50	50
Union Habit.	187	187
Un. Imm. France	175	171 20
Un. Ind. Crédit	223 50	223 50
Union Ind. Ouest	311	....
Unipol	145	....
Vincey Bourget (Ny)	13 50	....
Virax	49	49
Waterman S.A.	212 20	192
Brass. du Maroc	164	170 50 d
Brass. Ouest-Afr.	30 30	29 10

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	170	....
Akzo	58	59
Alcan Alum	155	144
Algemeine Bank	758	740
Am. Petrofina	405	....
Arbed	155	....
Asturienne Mines	58 60	....
Bco Pop Espanol	126	126
B. N. Mexique	25 20	25 05
B. Régl. Internat.	52500	....
Barlow Rand	53	....
Bell Canada	94	96 80
Blyvoor	80 10	80
Bowater	24	24 50
British Petroleum	37	35 50
Br. Lambert	155	....
Caland Holdings	88 50	88 50
Canadian-Pacific	220 10	220 10
Cockerill-Ougre	19 50	18 70
Cominco	312	315
Commerzbank	410	....
Courtaulds	8	6 o
Dart. and Kraft	317	314
De Beers (port.)	41 70	41 70
Dow Chemical	162	172
Dresdner Bank	400	....
Est-Asiatique	71	71
Femmes d'Auj.	72	....
Finoutremer	133	132
Finsider	0 31	....
Fosoco	24 50	24 60
Gén. Belgique	155	....
Gevaert	217	207
Glaxo	47	51
Goodyear	109	....
Grace and Co	285	....
Grand Metropolitan	21	20 90
Gulf Oil Canada	115	108 90
Hartebeest	400	390
Honeywell Inc.	508	540
Hoogovens	40 70	....
I. C. Industries	210	220
Int. Min. Chem	223	215 10
Johannesburg	440	....
Kubota	9 40	9 30
Latonia	154	....
Mannesmann	475	....
Marks-Spencer	13 50	....
Matsushita	36 60	36 10
Mineral-Ressourc.	58 50	57
Nat. Nederlanden	292 50	299
Noranda	127	126 10
Olivetti	13 40	13 40
Pakhoed Holding	95 10	....
Petrofina Canada	680	....
Pfizer Inc.	300	....
Phoenix Assuranc.	28 40	....
Pirelli	10 90	....
President Steyn.	236 10	240
Procter Gamble	460	481
Rolinco	556	560
Robeco	579	579
Shell fr. (port.)	43	42 20
S.K.F. Aktiebolag	145	148 30
Sperry Rand	217	208 50
Steel Cy of Can.	185	....
Stilfontein	110	106 10
Sud. Allumettes	115 10	110 20
Tenneco	220	....
Thorn EMI	56	52 10
Thyssen c. 1 000	173 10	173 10
Val Reefs	461	445 30
Vieille Montagne	210	....
Wagons-Lits	130	130
West Rand	18 50	18 50

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Entrepose	181	181
Sarakreek N.V.	183	184 80
Sicomur	128	126 10
Sofibus	219	....
Rodamco	309	310

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	124	....
Cellulose du Pin	31 20	33 50
Coparex	550	506
Ions Industries	13	....
La Mure	67	67
Metallurgique Minière	139 90	....
Océanic	28 60	....
Petrofigaz	430	....
Pronuptia	235	241
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	80	80
Ufinex	188	....
Voyer S.A.	2 40	....
Roremo NV	356	350 20

SICAV

22/10	Émission Frais inclus	Rachat net
1re catégorie	8784 29	8385 96
Actions France	148 63	141 89
Actions-Investiss.	171 75	163 96
Actions sélectives	199 03	190
Aedificandi	227 32	217 01
A.G.F. 5000	172 44	164 62
Agfimo	259 61	247 84
Altefi	169 21	161 54
A.L.T.O.	165 07	157 58
Amérique Gestion	307 87	293 91
Bourse-Investiss.	183 76	176 42
C.I.P.	577 66	551 47
Convertimo	188 35	179 81
Cortexa	617 92	589 90
Credinter	234 65	224 01
Croiss. Immobil.	233 46	222 87
Drouot-France	188 42	179 88
Drouot-Investiss.	434 40	414 70
Energie	189 25	180 67
Epargne-Croiss.	850 82	812 24
Epargne-Industr.	301 40	287 73
Epargne-Inter	418 90	399 90
Epargne-Oblig.	137 92	131 67
Epargne-Unie	517 26	493 80
Epargne-Valeur	240 84	229 92
Euro-Croissance	245 48	234 35
Financière Privée	555 78	530 58
Foncier Investiss.	418 66	399 68
France-Épargne	274 18	261 75
France-Garantie	234 05	229 46
France-Investiss.	252 22	240 78
Fr.-Obl. (nouv.)	319 82	305 13
Francic	165 83	158 31
Fructidor	162 80	155 42
Fructifrance	296 78	283 32
Gestion Mobilière	378 20	361 05
Gest. Rendement	364 66	348 12
Gest. Sél. France	242 71	231 70
I.M.S.I.	236 78	226 04
Indo-Suez Valeurs	408 44	389 92
Interoblig.	6189 13	5908 48
Intersélect France	179 98	171 82
Intervaleurs Indust.	276 99	264 43
Invest. St-Honoré	428 07	408 66
Laffitte-France	138 58	132 28
Laffitte-Oblig.	122 31	116 76
Laffitte-Rend.	152 61	145 69
Laffitte-Tokyo	454 88	434 25
Livret portefeuille	294 83	281 46
Multi-Obligations	342 59	327 05
Multirendement	120 19	114 74
Mondial Investiss.	213 79	204 10
Natio.-Inter.	576 65	550 50
Natio.-Valeurs	358 12	341 88
Oblisem	129 79	123 90
Pacifique St-Honoré	266 22	254 15
Paribas Gestion	312 51	298 34
Pierre Investiss.	276 50	263 96
Rothschild Expans.	469 24	447 96
Sécur. Mobilière	339 38	323 99
Sélec. Mobil. Div.	227 14	216 84
S.P.I. Privinter	166 90	159 33
Sélection-Rendem.	127 94	122 14
Sélect. Val. Franç.	138 47	132 19
S.F.I. fr. et étr.	272 70	260 33
Sicavimmo	320 33	305 80
Sicav 5000	141 10	134 70
S.I. Est	640 06	611 04
Silvafrance	221 79	211 73
Silvam	196 05	187 16
Silverente	156 07	148 99
Silvinter	215 52	205 75
S.I.G.	460 92	439 52
S.N.I.	707 54	675 46
Sogepargne	247 85	236 61
Sogevar	521 86	498 20
Soginter	645 76	616 48
Soleil Investiss.	303 65	289 88
U.A.P. Investiss.	215 22	205 46
Unifrance	165 26	157 77
Unifoncier	428 28	408 88
Unigestion	373 76	356 80
Uni-Japon	567 65	541 91
Unirente	1288 24	1245 88
Valorem	249 72	238 40
Worms Investiss.	443 80	423 68

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2564	4,5 % 1973	2009 50	1975	1950	1974
2946	C.N.E. 3 %	2810	2806	2805	2790
480	Air Liquide	470 50	467	467	470
330	Als. Superm.	324	321	321	321
96	A.L.S.P.I.	100	98 50	99 50	98 50
112	Alsthom-Atl.	113 50	111 80	111 80	113
179	Applic. gaz	165	162	163	164 90
95	Arjom. Prioux	90	90	90	90
736	Aux. Entrepr.	736	732	732	727
550	Av. Dass.-Br.	550	....	....	....
167	Bail-Equipem.	150	150 50	150 50	150
200	– (obl.)	194 30	194 30	194 30	194 30
265	Bail-Investiss.	262	262	262	262
174	Cie Bancaire	135 60	134	132	134
108 50	S. Rothschild	208 50	210 50	210 50	210 50
115	Bazar H.-V.	117	120	121 50	119
92	B.C.T. Midi B.	78	72	73	73 10
190	Béghin-Say	173	173	165 50	169 80
460	Bic	458	440	440	440
205	B.I.S.	203	209	209	206
900	Bouygues	890	890	883	900
1140	B.S.N.-G.D.	1140	1140	1140	1160
1130	– (obl.)	1115	1115	1116	1111
1680	Carrefour	1625	1619	1620	1620
295	– (obl.)	281	287	287	285
1280	Casino	1194	1181	1182	1181
144	C.C.F.	153 50	150 30	150	150 30
785	– (obl.)	785	786	785	788
30	CEM	32 30	30 10	29 80	29 80
114	Cerabati	108	108	108	108
595	C.F.A.O.	546	543	543	550
55	C.F.D.E.	54	54	53	54
159	Charg. Réunis	160 20	161 10	161 10	158
11	Chiers-Châtill.	10 85	10 80	10 85	10 60
165	C.I.A.L.	215	220	220	220
112 50	C.I.C.	142 10	141	141	140 10
160	Ciments franç.	144 50	145	145 50	145
158	– (obl.)	142	141	141	141
96	C.I.O.	118	119	119	119
730	C.I.T. Alcatel	649	650	645	650
495	Club Méditerr.	487	487	487	495
90	Codetel	87 60	88	88	89 70
125	Cofimeg	118	117 50	117	117 50
380	Colas	301	284	284	284
97	Compt. Entrepr.	91	96	96 50	98 80
435	Compt. Mod.	370	366	365	368
315	Créd. Foncier	306	306	306	307
205	Crédit F. Imm.	181	180 20	180 20	180 20
285	Crédit Nat.	280	274	274	274
58 80	Crédit Nord	88 10	89 10	89 10	88
49	Creusot-Loire	44 20	43 10	43 10	43 90
220	Crouzet	206 50	197 10	197 10	200
255	C.S. Saupiquet	275	274	274	274
725	Darty	685	695	687	696
890	Docks France	825	826	825	825
27	D.M.C.	25 50	25	25	25
1240	Dumez	1220	1200	1200	1200
295	Eaux (Gén.)	278 20	276 50	280	275
287	Electricité (Cie)	308	305 10	304 20	305 10
347	– (obl.)	386	368	368	362 60
795	Elf-Aquitaine	714	710	711	717
156	– (certific.)	139 90	139	139	138
375	Essilor	335	330	330	335
183	Esso S.A.F.	188 80	193	193	190
310	Eurafrance	285 10	285	285	285
725	Europe no 1	710	690	690	680
520	Facom	480	470	470	470
142	Finextel	139	139 10	139 10	133
131	Fives-Lille	119 20	118	119	118 80
87	Fonderie (Gén.)	74 10	75 50	75 40	74 10
69	Fraissinet	70 50	70 50	70 50	70 50
122	Gal. Lafayette	111	114 90	112	112 80
275	Gén. d'Entrep.	245 20	245 20	245 20	249 90
525	G.T. Marit.	510	505	508	500
445	Guyenne-Gasc.	411	418	412	420
335	Hachette	305	304	304	300 10
305	Hénin (La)	299 50	299 50	298	299 50
110	Iméral	89	88 10	88	87 20
159	Ind. et Particip.	160 20	163	161	162
770	Inst. Mérieux	692	695	695	700
118	J. Borel Int.	111 80	110 20	111 50	110 20
270	J. Lefebvre	235	230	230	231
180	Jeumont Ind.	165	160	160	156 80
37	Kléber-Colombes	36 80	36 80	36	36 10
295	Lab. Bellon	237	230	230	225 50
290	Lafarge-Coppée	292	288	288	288
300	– (obl.)	305	305	305	305
1420	Legrand	1333	1320	1320	1316
2300	– (obl.)	2010	2012	2012	2012
830	Lesieur	782	787	787	765
165	Locafrance	177	179	179 50	176
320	Locindus	338	338	338	338
385	Lyonn. Eaux	375 50	380	376	375
37	Machines Bull	37 20	36 05	35 55	35 55
365	Mais. Phénix	318	301	307	306
1180	Majorette (Ly)	1250	1210	1210	1205
340	Manurhin	328	328	328	321 50
40	Mar. Wendel	42 50	42 50	42 50	43 30
47	Mar. Ch. Réun.	64 45	65	65	64 20
890	Martell	825	821	821	821
870	– (obl.)	831	800	800	800
1215	Matra	1215	....	....	....
18	Méc. Nav. D.-N.	19 90	18 60	19 50	18 60
795	Michelin	748	750	746	742
540	– (obl.)	531	532	532	532
725	Midi (Cie)	651	651	650	651
100	Mines Kali (Sté)	95	93 50	93 50	95 30
64	M.M. Penarroya	55 50	55 20	55 20	56
600	Moët-Hennessy	552	550	549	550
730	– (obl.)	680	665	665	665
470	Mot. Leroy-S.	428	426	426	420
58	Moulinex	63	62 60	62 50	61 30
420	Mumm	412	410	410	393
166	Navig. Mixtes	157	156 50	156 50	155
25	Nobel-Bozel	24	23 10	23 50	23 40
34	Nord-Est	33 10	32 50	32 50	32 10
77	Nouvelles Gal.	83	84	84	82 40
460	Occident. (Gén.)	438	431	430	438 60
230	Olida-Caby	227	220	222 50	224 40
100	Opfi-Paribas	104 50	105	104 90	103 10
790	Oréal (L')	737	735	734	735
3150	– (obl. conv.)	3090	3120	3120	3120
80	Paper. Gascogne	75	74	74	73
107	Paris-France	100 10	100	100 10	101 90
195 50	Paris P.-B. (Fin.)	205 50	201	201	197
231	– (obl.)	252	250	250	247
106	Pechelbronn	100	102	102	100
80 80	PUK	92 80	91 10	91 20	90 10
115 10	– (obl.)	117	118	118	117
295	Penhoet	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
300	Pernod-Ricard	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
120	Pétroles (Fse)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
163	– (obl.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
30	– (certific.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
55	Pétroles B.P.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
160	Peugeot S.A.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
300	– (obl.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
57	P.L.M.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
187	Poclain	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
380	Poliet	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
85	Pompey	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
160	P.M. Labinal	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
500	Presses Cité	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
425	Prétabail Sicomi	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
159	Prical	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
300	Primagaz	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
124	Printemps	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
505	Radar S.A.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
500	– (obl.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
205	Radiotechn.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
88	Raffin. (Fse)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
770	Redoute (La)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
520	Révillon	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
80 60	Rhône-Poulenc	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
220	Roussel-Uclaf	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
860	Rue Impériale	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
10 50	Sacilor	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
138	Sade	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
760	Sagem	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
108	Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
147	St-Louis B.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
390	Sanofi	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
555	– (obl.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
....	S.A.T.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
39	Saulnes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
70	Saunier-Duval	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
89	Schneider	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
63	S.C.O.A.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
94	– (obl.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
128	S.C.R.E.G.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
132	– (obl.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
163	Seb	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
169	Sefimeg	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
390	S.I.A.S.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
410	Sign. Ent. El.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
280	Silic	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
210	Simco	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
98	Simnor	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
480	Skis Rossignol	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
118	S.L. (Sté lyonn.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
159 50	S.N.V.B.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
455	Sogerap	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
135	Sommer-Allibert	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
169	Source Perrier	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
268	Suez	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
240	Talco Luzenac	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
910	Tél. Elect.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
128	– (obl.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
189	Thomson-Br.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
231 50	– (obl.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
255	Thomson-C.S.F.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
290	– (obl.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
840	T.R.T.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
131	U.F.B.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
147	Dome Mines	127 50	125	124	125
205	Driefontein Cst	170 50	175 60	174 90	177
280	Du Pont-Nem.	244 50	239	239 40	238
446	Eastman Kodak	434	429	429	430 10
110	East Rand	98 50	98 40	98 90	95 60
230	Ericsson	231	229	229	229
225	Exxon Corp.	204	200	200	198 20
144	Ford Motors	118	118	118	116
310	Free State	283	283	277	279
165	Gencor	134 50	134 90	135	132 30
385	Gén. Electr.	368 10	367	367	365 10
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
47	Shell transp.	44 10	43 50	43 50	42 70
720	Siemens A.G.	653	655	662	664
127	Sony	115 50	110	112	112 20
406	Unilever	372	372	372	....
99	Un. Min. 1/10	87	85	86	83 30
310	Unit. Techn.	307	308	309 50	311
296	West Deep	255	243 50	247	248 50
435	West Hold.	414	406	406 50	406
340	Xerox Corp.	269	263	264	268 30
2 97	Zambia Corp.	2 71	2 71	2 71	2 71

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 681	5 714	5 500	5 780
Allemagne (100 DM)	250 840	250 800	244	256
Belgique (100 F)	15 016	15	13 360	14 050
Pays Bas (100 fl.)	227 620	228 900	221	232
Danemark (100 krd)	78 040	78 120	76 500	80 500
Norvège (100 k)	94 710	95	92	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 328	10 394	9 900	10 500
Grèce (100 drachmes)	9 960	9 955	....	....
Italie (1 000 lires)	4 719	4 738	4 550	4 950
Suisse (100 fr.)	299 950	300 550	293	306
Suède (100 krs)	101 650	102 060	97 500	103
Autriche (100 sch)	35 765	35 850	34 700	36 300
Espagne (100 pes.)	5 858	5 870	5 500	5 950
Portugal (100 esc.)	8 710	8 770	7 500	8 500
Canada ($ can 1)	4 700	4 750	4 550	4 780
Japon (100 yens)	2 424	2 446	2 310	2 440

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/10
Or fin (kilo en barre)	81500	81000
Or fin (en lingot)	80995	80950
Pièce française (20 fr)	749 90	706
Pièce française (10 fr)	495	500
Pièce suisse (20 fr)	730 50	729 90
Pièce latine (20 fr)	650	648
Souverain	718	670 10
Pièce de 20 dollars	3520	3800
Pièce de 10 dollars	1870	1850
Pièce de 5 dollars	....	950
Pièce de 50 pesos	3699	3650 50
Pièce de 10 florins	681	651

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 23 octobre 1981 a été tiré à 570 114 exemplaires.

A B C D F G H

LE CONFLIT RENAULT

La direction a accepté d'entamer des négociations

Est-ce un premier pas vers un déblocage des conflits chez Renault ? M. Bernard Hanon, « numéro deux » du groupe et futur P.-D.G. de la Régie — il prendra ses nouvelles fonctions à la fin de l'année — a proposé, jeudi, au cours de la réunion extraordinaire du comité d'entreprise, d'ouvrir, ce vendredi 23 octobre, des discussions sur les revendications des O.S. (ouvriers spécialisés) de Billancourt, dont certains sont toujours en grève. Mais, au-delà de ce problème catégoriel, M. Hanon a proposé que débute dès mardi 27 octobre la « longue et difficile consultation » sur les problèmes généraux de l'entreprise.

La direction de la Régie a fait un geste d'apaisement en proposant à l'intersyndicale (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., C.G.C.) d'entamer, vendredi matin, des discussions sur les revendications des ouvriers spécialisés, toujours en grève à l'atelier 74 (montage mécanique) et au département 12 (presses) de Billancourt, ainsi qu'à l'usine de sellerie de Sandouville.

Les conditions de la reprise du travail à Billancourt, pour les grévistes aussi bien que pour les quatre mille cent cinquante travailleurs mis en « chômage technique », devaient être évoquées, les syndicats ouvriers réclamant notamment le paiement des journées perdues. D'autre part, M. Hanon a proposé de porter à 186 F à compter du 1er novembre, contre 36 F actuellement, le complément mensuel payé à l'ensemble des salariés. Selon la C.F.D.T., il s'agit là de *« la plus forte augmentation uniforme intervenue depuis 1975. »*

Jeudi, la journée d'action organisée par l'intersyndicale du groupe — à l'exception de la C.G.C., qui désapprouvait cette forme de lutte — s'est traduite par des débrayages d'environ deux heures trente dans l'ensemble des usines et par des manifestations. Pour les syndicats, le mouvement a été « massivement suivi », notamment à Billancourt ; la C.G.T. affirme que cinquante mille travailleurs (sur les quelque cent mille salariés de la Régie ont répondu aux consignes *de débrayage.*

Pour la direction, en revanche, les arrêts de travail ont été moins importants que lors de la journée d'action du jeudi 15 octobre : 41,5 % au Mans, un peu plus de 20 % à Billancourt et Sandouville, 11 % à Douai et Dreux, 2 % à Flins, 0,5 % à Cléon.

Une chose est certaine : les ouvriers de la Régie qui ont manifesté jeudi dans les rues de Boulogne-Billancourt étaient seulement quelques milliers — six mille selon les organisateurs, environ deux mille selon la direction — alors que quatre mille cent cinquante personnes sont frappées par le « chômage technique », sans parler de centaines d'O.S. qui poursuivent leur grève-bouchon.

Pourtant les syndicats, notamment la C.G.T., voulaient faire pression sur la direction avant la réunion extraordinaire du comité central d'entreprise, qui devait établir un calendrier de discussions sur les modifications de structures envisagées à la Régie.

De nombreux travailleurs, il est vrai, estiment que les dirigeants de l'entreprise nationale minimisent les grèves des O.S. qui, depuis deux semaines, paralysent la sortie des Renault-4 : « *La R-4 a vingt ans*, affirment-ils, *elle ne se vend plus comme avant. Mais les patrons seraient un peu plus pressés de négocier si les ouvriers bloquaient la R-9 à Douai ou la R-5 à Flins* ». On n'en est pas là et certains dirigeants syndicaux n'hésitent pas à parler d'un « *manque de combativité à la base* ».

Peut-être ladite « *base* » éprouve-t-elle une certaine difficulté à comprendre les enjeux réels du conflit : les syndicats les ont-ils suffisamment expliqués ? Il y a aussi, chez beaucoup de salariés de la Régie, diverses réticences impliquant un refus de toute action « extrémiste ». Les unes sont liées à la situation de l'emploi, les autres à l'idée qu'une déflagration sociale déforcerait en ce moment les positions de la nouvelle majorité à l'heure des nationalisations.

JEAN BENOIT.

● *La grève aux ASSEDIC de Paris.* — Selon la C.F.D.T., onze des douze agences des ASSEDIC de Paris (caisses d'assurance-chômage) étaient touchées, ce vendredi 23 octobre, par des débrayages provoquant la fermeture de ces unités. Les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C. ont déclenché ce mouvement pour appuyer des revendications portant essentiellement sur les conditions de travail, dont l'accueil des chômeurs et les *effectifs*. Des *négociations* avec la direction se sont ouvertes.

D'autre part, une erreur typographique s'est glissée dans notre information relative à cette grève, parue dans nos dernières éditions du 23 octobre. Il fallait lire que les ASSEDIC de Paris emploient six cent quarante-cinq agents « *parisiens* », et non « *féminins* ».

● *S.N.C.F. : Perturbations sur le trafic banlieue à Paris-Nord.* — Des perturbations affectaient vendredi matin 23 octobre le trafic des trains de banlieue du réseau Paris-Nord, à destination de Creil et de Chantilly, à la suite d'un mouvement des agents du dépôt d'entretien de Joncherolles, *soutenu par la C.G.T.*

Selon la direction, la circulation est assurée à 80 %, tandis que la C.G.T. affirme que le mouvement est suivi à 100 %. Les quelque quatre-vingts agents de ce dépôt, chargés de l'entretien des rames sur le secteur qui ont décidé de cesser le travail, protestent contre la décision du chef d'établissement de retenir sur le salaire de quinze agents l'heure d'information mensuelle fournie *par des délégués syndicaux*, alors que quarante-neuf d'entre eux étaient présents à cette réunion, affirme la C.G.T.

● *La C.G.T.* a adressé, jeudi 22 octobre, à M. Pierre Mauroy, premier ministre, une motion demandant « *la création de deux mille emplois d'ici la fin de l'année, à Billancourt* », objectif s'inscrivant, selon elle, dans les orientations gouvernementales.

MORT DE M. DEVAUX ANCIEN DIRECTEUR DU BUDGET

[Gilbert Devaux, qui avait été sous-directeur de la comptabilité publique en 1938-1939, participa au service informations et études économiques de la B.B.C. de 1944 à 1947, avant de devenir chef du service de l'aide américaine en 1948. Directeur de la comptabilité publique (1949-1956), professeur à l'Ecole nationale d'administration (1954-1960), directeur du budget (1956-1960), il était devenu directeur honoraire à l'*administration centrale des finances depuis 1960.* Il devint ensuite président-directeur général (1960-1968) de la compagnie d'assurance Urbaine-Incendie, en même temps que président puis conseiller technique de la Compagnie nationale du Rhône. De 1965 à 1975, il fut chef de la commission des investissements de la Fédération fran*çaise des compagnies d'assurances* puis président de la commission des comptes de la santé (1976).

Il écrivit un livre sur « la Comptabilité », ainsi que plusieurs articles dans notre journal. Gilbert Devaux était commandeur de la Légion d'honneur.]

● *Une violente explosion* a sérieusement endommagé, vendredi 23 octobre, vers 3 heures, un pylône supportant une ligne à haute tension de l'E.D.F., dans le quartier sud de Toulouse. Un inconnu a appelé le bureau régional de l'A.F.P. déclarant : « *Si le gouvernement a entre les mains la solution pacifique au problème de Golfech, la solution radicale est entre nos mains.* »

M. Jack Ralite commente la future « charte de la santé »

« C'est le peuple qui va battre la mesure... »

A la veille de son déplacement à Longwy, dernière étape de son tour de France, M. Jack Ralite, ministre de la santé, a exposé à la presse, le 22 octobre, les grandes lignes de ce que serait la future politique en matière de santé. Abordant tour à tour la presque totalité des domaines le concernant et tirant les premières conclusions des différents entretiens qu'il a eus avec l'ensemble des organisations professionnelles touchées, M. Ralite a tracé le calendrier de son futur « catalogue de travail ». Il a, notamment, fixé pour la mi-janvier la remise de la « charte de la santé ». D'autre part, il a souligné à plusieurs reprises que son action était entreprise en étroite collaboration avec plusieurs ministères et confirmé que « des mesures inégalitaires seraient prises pour tendre à l'égalité ».

« *C'est le peuple qui va battre la mesure dans le domaine de la santé.* » Ce n'est que vers la fin de sa conférence de presse que M. Ralite a *vraiment* retrouvé l'usage des formules imagées qu'il affectionne. Auparavant, durant près de deux heures, le ministre a défini les grands axes de son action à venir

Commentant un film réalisé lors de l'étape du Nord - Pas-de-Calais (à Usinor-Dunkerque et aux Lainières de Roubaix), M. Ralite a rappelé qu'il considérait comme « *fondamentale* » la disparition des inégalités dans le domaine de la santé. « *Tant que nous ne nous attaquerons pas à ce problème*, a-t-il expliqué, *nous ne serons que des bavards.* » La seule solution, selon lui, consiste à « *prendre des mesures inégalitaires pour tendre à l'égalité.* » C'est à *Mme Sylvie Leroux*, membre du Parlement européen (groupe communiste), nouvelle chargée de mission, que cette tâche a été confiée (1).

La prévention sera « *loin d'un supplément d'âme* », « *l'élément fondamental de la politique de santé* ». A cette fin, le budget de la santé 1982 sur ce chapitre, sera en progression de 118 %. Abordant l'exercice de la médecine hospitalière, et commentant sa circulaire du 4 août (*Le Monde* des 9 et 10 août), M. Ralite a expliqué qu'il s'agissait là de « *rendre la parole aux personnels sans l'ôter à la direction* ». En dépit du recours en Conseil d'Etat déposé par Force ouvrière (*le Monde* du 13 octobre) le ministre a fermement déclaré que « *cette circulaire serait appliquée* ».

« Nous ne tirerons pas sur le privé »

Après avoir abordé les problèmes de la réforme des études médicales et de l'harmonisation des différents statuts des personnels paramédicaux, M. Ralite a souligné l'urgence d'une complémentarité réelle, et non d'une concurrence, entre les différentes structures de soins, une « *complémentarité*, a-t-il ajouté, *qui n'exclut pas les cliniques privées* ». « *Nous ne tirerons pas sur le privé*, a-t-il ajouté, *mais je pense, comme Jean Bernard, que la médecine et le profit doivent être dissociés* ».

Le ministre devait ensuite rappeler que toutes les dispositions seraient prises pour que tous les services privés dans les hôpitaux publics soient supprimés dès le *1er janvier 1982. Reprenant dans* les grandes lignes, pour l'industrie biomédicale, l'industrie pharmaceutique et la coopération internationale, les propos tenus lors des visites qu'il avait effectuées à la Compagnie générale de radiologie et à Toulouse (*le Monde* du 7 octobre), M. Ralite a d'autre part vivement critiqué les raisons mises en avant lors du mouvement de grève observé le mercredi 21 octobre par les pharmaciens d'officine. « *Je trouve*, a-t-il déclaré, *qu'une corporation qui bénéficie d'un numerus clausus, de la garantie de la clientèle, de 33 % de marge sans concurrence, a une manière de poser le problème du médicament qui est hors santé. (...) Si, aujourd'hui, tout le monde galope vers le tiers-payant, eh bien, tant mieux !* »

Le ministre a d'autre part longuement évoqué ses objectifs de décentralisation et d'exercice de la démocratie et vivement critiqué la composition du conseil d'administration de l'Assistance publique de Paris, « *où, sur quarante-quatre personnes, on ne trouve que 9 % de spécialistes et 7 % d'habitants représentant quatre millions et demi de Parisiens* ». Sur le même thème, il a *qualifié* l'action de Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale, tendant « *à rendre la Sécurité sociale à ses propriétaires* », d' « *un des actes politiques les plus importants du gouvernement Mauroy* ».

Confiant dans l'appui qu'il pense pouvoir trouver au sein du corps médical et dans la coopération interministérielle (2), M. Ralite a conclu en annonçant qu'il détaillerait, le 29 octobre, le *financement des actions entreprises.* « *Il y aura des moyens*, a-t-il dit, *même si ceux-ci sont insuffisants tant l'héritage est lourd, catastrophique.* » La « charte de la santé », projet interministériel, sera pour sa part présentée au gouvernement à la mi-janvier.

(1) Outre celle de Mme Sylvie Leroux, M. Ralite a annoncé la nomination d'autres chargés de mission. Il s'agit du professeur Jacques Dangoumau, *professeur à l'université de* Bordeaux-II (pharmaco-vigilance et essais thérapeutiques), du professeur Juzefowicz (techniques et logistiques biomédicales), du docteur Koralsztein (médecine sportive), du professeur Jean Demay (sectorisation psychiatrique) et de Mme Druntz, de l'inspection générale *des affaires sociales* (application de la loi sur l'amnistie).

D'autre part, une pharmacienne, Mme Odile Baron, conseiller technique, est plus particulièrement chargée des problèmes liés à la pharmacie, et M. Jacques Atlan, « infirmier psyhciatrique et militant C.G.T. », est nommé membre du cabinet et chargé des questions relatives au personnel hospitalier.

(2) Le 24 novembre, une « table ronde » consacrée aux besoins de la santé, à la prévention, à l'épidémiologie, aux médicaments et aux soins ambulatoires sera organisée, avec la présence de représentants de huit ministères, de syndicats, d'employeurs, d'élus et de professionnels.

FERMETÉ DU DOLLAR
Baisse des taux à Paris

Le dollar s'est montré très ferme sur les marchés des changes à la veille du week-end : à Francfort, il a valu 2,2750 D.M., contre 2,2650 D.M., et à Paris, 5,70 F, contre 5,68 F. Cette fermeté est attribuée à une certaine tension des taux aux Etats-Unis.

A Paris, la Banque de France a ramené de 16 % à 15 1/2 % le taux de ses interventions sur le marché de Paris, de sorte que le taux de l'argent au jour le jour a poursuivi sa baisse, revenant de 16 1/4 % à 16 %.

Invoquant des problèmes de sécurité

L'UNION RÉGIONALE C.F.D.T. DEMANDE LE REPORT DE LA CONSULTATION SUR LA CENTRALE DE CATTENOM

L'union régionale C.F.D.T. de Lorraine affirme qu'une « erreur importante a été commise » dans le calcul d'accidents qui servent à définir *les caractéristiques de l'enceinte* principale en béton des réacteurs nucléaires de 1 300 mégawatts, et que cette erreur « a obligé E.D.F. à modifier » les dimensions de cette enceinte sur les réacteurs Cattenom I et 2 ; cette modification, toujours selon la C.F.D.T., pouvant poser des problèmes, non prévus, en cas de séisme. En conséquence, la C.F.D.T. demande que la consultation des assemblées locales, sur la construction de ces réacteurs, soit reportée, et que « toutes les informations soient données en préalable ».

A la région d'équipement Alpes-Lyon d'E.D.F., responsable de ce chantier, on reconnait que la décision a été effectivement prise, il y a deux mois environ, de rehausser l'enceinte de 1,60 mètre (sur une hauteur totale de 60 mètres environ), en particulier pour disposer d'une marge supplémentaire de sécurité en cas de relâchement de produits radioactifs à l'intérieur de l'enceinte ; et l'on affirme avoir vérifié que cette modification, décidée en accord avec les services officiels de sûreté, n'avait pas de conséquences au niveau de la tenue de l'enceinte.

هكذا من الأصل